This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 483143

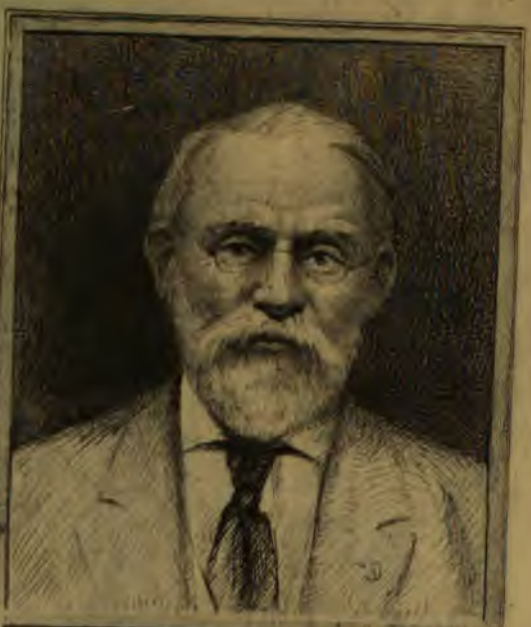

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.C7
S8

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE COMPIÈGNE

TOME ONZIÈME

COMPIÈGNE

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DE L'OISE

17, RUE PIERRE-SAUVAGE, 17

—

1904

Dunning
Nijhoff
12-15-27
16252

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

de reconnaissance d'utilité publique

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la demande formée par la Société Historique de Compiègne, à l'effet d'être reconnue établissement d'utilité publique,

Vu les Statuts de cette Société,

Vu la notice rédigée sur ladite Société,

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance tenue le 21 décembre 1893, par l'Assemblée générale de la Société Historique de Compiègne,

Vu l'état de la situation financière ;

Ensemble les autres pièces à l'appui,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier.

La Société Historique de Compiègne, fondée en 1868, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

ARTICLE 2.

Les Statuts sont approuvés tels qu'ils sont ci-annexés. Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation du Gouvernement.

ARTICLE 3.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 15 mars 1895.

Signé, FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé, R. POINCARÉ.

Pour ampliation,

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
Le Chef de Bureau,

Signé, SAINT-ARROMAN.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

STATUTS

I. — But et composition de la Société.

ARTICLE PREMIER.

L'Association dite : *Société historique de Compiègne,* fondée en 1868, a pour but l'étude de l'histoire, des antiquités et des arts ; mais elle embrasse plus spécialement, dans le cadre de ses recherches, tout ce qui se rapporte à Compiègne et à la région environnante.

Elle a son siège à Compiègne (Oise).

ARTICLE 2.

Les moyens d'action de la Société sont :

1° La publication d'un bulletin, de mémoires et de documents divers, ainsi que la reproduction de monuments iconographiques ;

2° Les conférences et excursions scientifiques ;

3° Les recherches et fouilles, et la réunion de collections historiques et archéologiques ;

4° Les concours et prix ;

5° Les expositions d'objets rentrant dans le cadre des études de la Société.

ARTICLE 3.

La Société se compose :

1° De membres titulaires en nombre illimité ;

2° De membres honoraires, au nombre de vingt-cinq au maximum ;

3° De membres correspondants en nombre illimité.

Pour être membre titulaire, il faut :

a. Être présenté par deux membres titulaires de la Société, et agréé par la Société dans la séance où a lieu la présentation. Toutefois, sur la demande de deux membres au moins, la nomination pourra être renvoyée à la séance suivante.

b. Payer une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 francs.

Si le membre n'a été admis comme titulaire qu'après la séance de juillet, il ne devra de cotisation que pour l'année suivante, mais il aura à acquitter le droit de diplôme ci-après.

Il ne pourra réclamer les publications parues avant son admission.

c. Payer un droit de diplôme fixé à 5 francs.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe égale à quinze fois le montant de la cotisation annuelle.

Pour être membre honoraire, il faut être connu dans la science par ses travaux ou avoir rendu à la Société des services signalés.

Les membres honoraires ne paient aucune cotisation.

Le Préfet du département et l'Évêque du diocèse sont de droit membres honoraires.

Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés dans la même forme que les membres titulaires. Ils ne paient ni cotisation ni diplôme, mais n'ont droit à aucune des publications de la Société.

Article 4.

La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par le Conseil d'administration ; le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

II. — Administration et fonctionnement.

Article 5.

La Société est administrée par un conseil composé de douze membres, élus pour deux ans, par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les deux ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Secrétaire-Adjoint, d'un Trésorier et d'un Archiviste.

Et deux commissions de publications et de finances, composées chacune de trois membres.

Le Président et le Vice-Président, élus pour deux ans, sont rééligibles pour deux autres années, mais à la fin de ces dernières, leurs fonctions cessent et ils ne pourront y être appelées de nouveau qu'après un intervalle d'un an.

Article 6.

Le Conseil se réunit une fois par mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Article 7.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'administration et du Bureau sont gratuites.

Article 8.

L'Assemblée générale des membres titulaires et honoraires de la Société se réunit une fois par an, au mois de décembre, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'administration ou sur la demaude du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés, chaque année, à tous les Membres, au Préfet du département, et au Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Article 9.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

La Société est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

Article 10.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux excédant neuf années, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 11.

Les délibérations du Conseil d'administration relatives *à l'acceptation des dons et legs*, les délibérations de l'Assem-

blée générale relatives aux acquisitions et échanges d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve et prêts hypothécaires, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

III. — **Ressources annuelles et fonds de réserve.**

Article 12.

Les ressources annuelles de la Société se composent :

2° Des cotisations et souscriptions des membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Article 13.

Le fond de réserve comprend :

1° La dotation ;

2° Le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles ;

3° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

4° Les produits des libéralités autorisées sans affectation spéciale.

Article 14.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives 3 p. 100 sur l'État, ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut également être employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de la Société, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

IV. — **Modifications des Statuts et dissolution.**

Article 15.

Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil ou du dixième des Membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les Statuts qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des Membres en exercice.

Article 16.

L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des Membres en exercice. La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents.

Article 17.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où l'Assemblée générale, n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à la Société s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par ledit décret.

V. — Règlement intérieur et surveillance.

Article 18.

Les délibérations de l'Assemblée générale, prévues aux articles 15, 16 et 17, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

Article 19.

Un règlement, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents Statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article 20.

Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

LISTE

DES

PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

	Présidents :	Vice-Présidents :
1868	Du Lac (Jules).	* Woillez (Emmanuel), ✠, ✠.
1869	—	—
1870-71	* Woillez (Emmanuel), ✠, ✠.	* De Roucy (Alb.), ✠, ✠, I. ✠.
1872	* De Roucy (Albert), ✠, ✠, I. ✠.	Du Lac (Jules .
1873	* De Bicquilley (Baron).	* Leveaux (Alphonse), ✠.
1874	* Sorel (Alexandre), ✠, ✠, I. ✠.	* Meresse (Charles).
1875	* Meresse (Charles).	* Peyrecave.
1876	* Aubrelique, ✠.	* Bottier (Hippolyte).
1877	* Bottier (Hippolyte).	L'Abbé Lecot, ✠, ✠, I.
1878	L'Abbé Lecot, ✠, ✠, I.	* De Roucy (Alb), ✠, ✠, I. ✠.
1879	* De Roucy (Albert), ✠, ✠, I. ✠.	* L'abbé Gordière.
1880	Du Lac (Jules).	* Boitel de Dienval, ✠.
1881	* Sorel (Alexandre), ✠, ✠. I. ✠.	* Lesguillons (Dr).
1882	* Lesguillons (Dr).	L'Abbé Morel, ✠, ✠.
1883	* Meresse (Charles).	* Rendu (Zacharie).
	M. Meresse n'ayant pas accepté, remplacé par M. Rendu (Zacharie)	* L'Abbé Gordière.
1884	L'Abbé Lecot, ✠, ✠, I.	Du Lac (Jules).
1885	Du Lac (Jules).	Souhart (Roger), ✠.
1886	Souhart (Roger), ✠.	* De Roucy (Alb.), ✠, ✠, I. ✠.
1887	* De Roucy (Albert , ✠, ✠, I. ✠.	* L'Abbé Gordière.
1888	* L'Abbé Gordière.	Coudret.
1889	* Sorel (Alexandre), ✠, ✠, I. ✠.	* Boitel de Dienval, ✠.
1890	De Lambertye (Comte).	Plessier (Léon).
1891	De Bonnault d'Houet (Baron).	Chevallier (Raymond).
1892	* De Roucy (Albert), ✠, ✠, I. ✠.	Du Lac (Jules).

*** Les noms précédés d'un astérique sont ceux des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaire décédés.**

	Présidents :	Vice-Présidents :
1893	* Sorel (Alexandre), ✻, ✠, I. ✠.	De Seroux (Baron Henry).
1894-95	— Période de transition, à raison de la modification des Statuts et de l'instance introduite à l'effet d'obtenir pour la Société le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique.	
1896-97	* Sorel (Alexandre), ✻, ✠, I. ✠.	L'Abbé Morel, ✠, ✠.
1898-99	De Bonnault d'Houet (Baron).	* L'Abbé Vattier.
1900-01	* Sorel (Alexandre), ✻, ✠, I, ✠.	Cauchemé (Victor), ✠.
1902-03	* L'Abbé Vattier.	Plessier (Léon).
1904-05	Plessier (Léon).	Chanoine Morel, ✠, ✠.

Secrétaires :

1868-1900 * De Marsy (Comte Arthur), ✠, I. ✠.

1901-1905 De Bonnault d'Houet (Baron).

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

AU 1er JANVIER 1905.

Bureau de la Société pour les années 1904 et 1905 :

Président.....	MM. PLESSIER (Léon).
Vice-Président	Chanoine MOREL ✿, ✠.
Secrétaire	De BONNAULT D'HOUET (baron).
Secrétaire-Adjoint ..	DERVILLÉ (J.-B.) ✿.
Trésorier	FLAMANT (Victorien).
Trésorier honoraire..	DEHESDIN (Octave).
Archiviste	BENAUT (L.-A.), ✿.
Archiviste-Adjoint ..	CAUCHEMÉ (Victor), ✿.

Commission de Publication :

MM. CAUCHEMÉ, ✿, de ROUCY, X...

Commission des Finances :

MM. BAZIN, ✿, comte de LAMBERTYE, X...

Commission des Excursions :

MM. Docteur CHEVALLIER, Raymond CHEVALLIER, de ROUCY.

Conseil d'administration :

MM. BAZIN, ✿.
BENAUT, ✿.
Baron de BONNAULT D'HOUET.
CAUCHEMÉ, ✿.
DERVILLÉ, ✿.
FLAMANT.
J. du LAC.
Comte de LAMBERTYE.
Chanoine MOREL, ✿, ✠.
PLESSIER.
De ROUCY.
X...

Membres titulaires[1]

MM.

Aigle (comte Louis de l'), avenue Marigny (1890).

Aigle (marquis de l'), ancien député, conseiller général de l'Oise, au Francport, par Choisy-au-Bac (1893).

Archiac (comte d'), ✻, à Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1887).

Argentré (comte d'), rue de la Madeleine (1890).

Arrentières (d'), rue d'Amiens, 25 (1899).

Balny d'Avricourt (comte Fernand), C. ✻, I. ✿, ministre plénipotentiaire, au château d'Avricourt (Oise), et à Paris, 27, rue de la Faisanderie (1881).

Baudoüin, au Rond Royal (1901).

Bazin (Arthur), ✿, ancien percepteur, rue Hurtebise, 11 (1891).

Béjot (Paul), lieutenant d'infanterie au 72e d'infanterie, à Amiens (1887).

Bellin, imprimeur à Montdidier (1904).

Benaut (L.-A.), ✿, archiviste de la Société, rue Hurtebise, 12 (1885).

Bénard (Émile), ✻, architecte du Palais, à Compiègne, rue de l'Arquebuse, 1, et à Paris, boulevard Péreire, 29 (1899).

Benoit, photographe, rue Mounier, 1 (1903).

Bernard (Henri), ✿, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, inspecteur des travaux des Monuments historiques, rue des Cordeliers, 23 (1885).

Bertier de Sauvigny (comte A. de), rue de l'Aigle (*villa Saint-Sébastien*), et à Cœuvres (1890).

Béthune (comte Max de), à Paris, 49, rue Saint-Dominique, et à Rimberlieu, par Coudun (1898).

Bias libraire, rue Solferino (1902).

Binder-Mestro (Madame), à Choisy-au-Bac (1897).

Blanchet (abbé), curé de Marquéglise (1903).

1. Le millésime qui termine la mention concernant chaque membre correspond à l'année de son admission dans la Société.

Blu (Jules), ✿, professeur de dessin au Collège et à l'École municipale, conservateur du Musée Vivenel, place de l'Hôtel-de-Ville, 14 (1884).

Bonnault d'Houët (baron Xavier de), archiviste-paléographe, inspecteur-divisionnaire de la Société française d'Archéologie, place du Palais, 4 (1878).

Boudousquié (Lucien), ✿, ancien secrétaire général de préfecture, rue du Château, 7 (1890).

Bourson (G.), ✿, imprimeur, directeur de la *Gazette de l'Oise*, rue Eugène-Floquet, 15 (1893).

Boyer, ✻, chef de bataillon, rue de Grammont (1904).

Bréda (comte Jacques de), ✻, rue d'Alger, 7 (1873).

Bréda (le comte Robert de), rue François Ier, 19, à Paris (1881).

Breuil (Madame du), rue des Fossés, 3 (1895).

Briatte (Jules), O. ✻, président de chambre honoraire à la Cour des Comptes, et à Paris, rue Bellechasse, 68 (1896).

Brulé (Georges), rue des Minimes, 1 (1889).

Caplain (Albert), docteur en droit, avoué, rue des Minimes, 14 (1897).

Cauchemé (Victor), ✿, inspecteur des bâtiments du Palais, rue de l'Arquebuse, 1 (1889).

Cazin, président honoraire du Tribunal civil, rue de la Sous-Préfecture, 5 (1879).

Chalambert (Louis de), à Montigny, par Crépy (1901).

Champlieux (H. de), à Paris, 3, rue de l'Université (1893).

Chevallier (Paul), médecin légiste, rue de la Sous-Préfecture, 7 (1868).

Chevallier (Raymond), au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (1875).

Chovet (Alphonse), O. ✻, ✿, ✠, sénateur et ancien conseiller général de l'Oise, rue Mounier, 8, et à Paris, boulevard Saint-Germain, 82 (1895).

Colin (Auguste), rue du Petit-Château, 8 (1895).

Coudret (Albert), ancien notaire, à Paris, avenue Victor-Hugo, 72 (1877).

Couteulx de Caumont (Louis le), sous-directeur des Haras, boulevard Victor-Hugo (1896).

Couttolenc, inspecteur-adjoint des Forêts, rue des Réservoirs (1901).

Creuzé de Lesser (baron), 12, rue Volnay, à Paris (1893).

Creuzé de Lesser (baronne), née de Laborde, 12, rue Volney, à Paris (1894).

Dagincourt (docteur), 12, place Victor-Hugo, Paris (1902).

Daussy, entrepreneur de plomberie, rue des Boucheries, 7 (1893).

Decelle E., libraire-éditeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 17 (1899).

Deciry, ancien notaire, place de l'Hôpital, 5, pendant l'hiver et à Trosly-Breuil pendant l'été (1901).

Dehesdin (Octave), juge suppléant au Tribunal civil, rue Mounier, 4 (1872).

Delaidde, ancien notaire, rue Carnot, 23 (1904).

Demouy (l'abbé), curé de Francières, par Estrées-Saint-Denis (1889).

Denis (Madame), à Giraumont (Oise), et à Paris, 69, rue de Bretagne (1894).

Derôme, O. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées, à Passy (1890).

Dervillé (J.-B.), ✠, économe du Collège, rue Hippolyte-Bottier, 33 (1886).

Devise (Albert de), chef d'escadron de l'armée territoriale, à Salency (1881).

Donau, ✻, colonel du 45e de ligne, à Laon (1901).

Doria (comte), à Orrouy (1877).

Dubloc (Edouard), docteur en droit, rue de Pierrefonds, 18 (1882).

Dubois (Henri), entrepreneur de maçonnerie, rue de Pierrefonds, 25 (1875).

Dubois (Félix), percepteur honoraire, à Margny-les-Compiègne (1904).

Dumez, bijoutier, rue Solferino, 29 (1893).

Dutilleul (E.), G. O. ✻, ancien ministre des Finances, ancien député de l'Oise, à Elincourt-Sainte-Marguerite (1874).

Espivent de la Villesboisnet, ✻, ancien capitaine d'état-major, rue des Domeliers, 9 (1895).
Evilliot (Alfred), avocat, rue de Paris, 10 (1904).
Failly (comte Maurice de), rue des Domeliers, 30 (1885).
Fernique, docteur en médecine, rue Napoléon, 5 (1904).
Féron d'Eterpigny (Madame le), à Margny-lès-Compiègne (1895).
Fessart (Paul), ✻, ancien sous-inspecteur des Forêts, chef de bataillon de l'armée territoriale, rue de la Sous-Préfecture, 25 (1873).
Firino (Roger), ancien député, conseiller général de l'Aisne, maire de Fontenoy (Aisne), par Vic-sur-Aisne (1890).
Flamant (Victorien), notaire, rue d'Alger, 11 et 13 (1892).
Fleuret, directeur des eaux de la Ville, rue de Clamart, 56 *bis* (1898).
Foubert-Cazé (D.), ancien juge au Tribunal de Commerce, administrateur de la succursale de la Banque de France, rue de Pierrefonds, 23 (1893).
Fournier-Sarlovèze, conseiller général de l'Oise et maire de Compiègne, rue d'Alger, 5 (1901).
Foy (comte Fernand), membre de la Société des Bibliophiles français, boulevard Gambetta, 90 (1880).
France (vicomte de), G. O. ✻, I. ✠, général de division en retraite, à Croutoy, par Cuise-la-Motte, et 1, avenue de Tourville (1893).
Franquet (Jules), notaire, à Ressons-sur-Matz (1893).
Gaillard (abbé), vicaire de Saint-Antoine (1902).
Gallois (l'abbé), curé d'Elincourt-Sainte-Marguerite (1896).
Guesnet (Louis), à Carlepont (1890).
Harlé d'Ophove, ancien conseiller général de l'Oise, à Chevrières, et à Paris, 34, rue de Grenelle (1870).
Hennet de Bernoville (Paul), à Venette (1890).
Hugues (Louis), rue de Vesoul, 8, à Saint-Quentin (1904).
Humbert (l'abbé), curé de Saint-Germain, à Compiègne (1897).
Jourdain (Emile), notaire, rue Pierre-Sauvage, 47 (1894).
Lac (Jules du), ancien magistrat, rue des Minimes, 10 (1868).
Lac (René du), à Versailles, impasse Montbauron (1875).
Lambertye (comte Gaston de), rue d'Alger, 2 (1868).

Lambin (Paul), rue Saint-Corneille, 45 (1901).

Langlois (Anatole), ancien auditeur au Conseil d'Etat, conseiller général de l'Oise, au Quesnoy-Chevrières (Oise), et à Paris, 55, rue de Vaugirard (1884).

Lara, ✻, capitaine de cavalerie en retraite, à Paris, rue de la Planche, 2, et à Compiègne, rue des Fossés, 9 (1893).

Laze (L.), ✠, ingénieur-chimiste, rue d'Humières, 4 (1893).

Leduc, rue de l'Aigle, *Villa des Sorbiers* (1896).

Lefebvre (Henry), I. ✠, imprimeur, gérant de la *Dépêche de l'Oise*, ancien président du Tribunal de Commerce, rue Solferino, 31 (1876).

Lemaire, docteur en médecine, rue de Pierrefonds, 6 (1901).

Lequeux-Reuchin, pharmacien, rue Saint-Corneille, 42 (1901).

Levéziel, imprimeur, rue des Pâtissiers, 9 et 11 (1902).

Lheureux, percepteur des contributions directes, rue des Fossés, 25 (1895).

Liénart, ✠, ancien commissaire-priseur, à Élincourt-Sainte-Marguerite (1889).

Luppé (marquis de), au château de Beaurepaire, par Pont-Sainte-Maxence (1900).

Magnienville (Roger de), rue Saint-Lazare, 15 (1874).

Maindreville (Léon Doé de), à Aramont-Verberie (1895).

Maintenant (Félix de), ✠, président du Tribunal civil, rue des Minimes, 3 (1874).

Mareuse (Edgar), I. ✠, secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris (1893).

Martin (l'abbé), curé de Villers-Saint-Paul, par Nogent-les-Vierges (1893).

Mazeran (l'abbé), ✻, I. ✠, O. ✠, chanoine honoraire, curé de Saint-Antoine, rue Hersan, 2 (1899).

Meister (abbé), curé d'Halloy, par Grandvilliers (Oise) (1901),

Mennecier (A.), imprimeur, gérant du *Progrès de l'Oise*, conseiller municipal, rue Pierre-Sauvage, 17 (1893).

Meuraine (Louis), rue Saint-Lazare, 30 *bis* (1895).

Meyer (Henri), ingénieur des Arts et Manufactures, 23, rue Le Verrier, à Paris, et à Compiègne, rue Biscuit, 7 (1879).

Moral (Félix), à Chiry-Ourscamp (1890).

Moreau, ✻, inspecteur-adjoint des forêts, en retraite, rue des Veneurs, 13 (1901).

Morel (abbé Émile), ✠, chanoine honoraire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, curé de Chevrières (1875).

Mothe-Houdancourt (duchesse de la), au Fayel, par Canly, et 18, avenue de Tourville, Paris (1899).

Motte (baron de la), O. ✻, inspecteur général honoraire des Haras, rue des Domeliers, 17 (1895).

Mure (Henri), ✻, ancien secrétaire d'ambassade, rue des Domeliers, 13 (1891).

Palat, ✻, colonel du 109e de ligne, à Chaumont (1894).

Paringaux, notaire, rue des Minimes, 18 (1887).

Pasquier, avoué, rue Vivenel, 26 *bis* (1904).

Peiffer (Albert), ✻, ✠, inspecteur des Eaux et Forêts, rue Vivenel, 30 (1900).

Pelletier de Glatigny (baron de), rue de Grammont (1904).

Pépin Lehalleur, rue Nitot, 7, Paris (1903).

Perche (Paul la), 14, avenue Thiers, et 37, rue Jean-Goujon, Paris (1886).

Philippet (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé de Saint-Jacques, rue Mounier, 14 (1889).

Pihan (l'abbé), chanoine prébendé, curé-doyen d'Estrées-Saint-Denis (1898).

Pillon (Alphonse), maire de Roye-sur-Matz, et 10, boulevard Raspail, à Paris (1881).

Pillon (Marcel), à Roye-sur-Matz, et 42, boulevard Raspail, à Paris (1904).

Pion (Maurice), directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Sous-Préfecture, 6 (1901).

Plessier (Léon), président de la Société, rue de Lancry, 9 (1889).

Poilane, avoué, rue d'Alger, 4 (1901).

Poissonnier (Charles), notaire, rue Saint-Antoine, 7 (1879).

Puget (comte Raymond du), avenue Thiers, 22 (1868).

Restoux (Daniel), commissaire-priseur, rue Le Féron, 18 (1903).

Roucy (Francis de), à Clairoix, et rue des Domeliers, 11 (1872).

Roucy (Raoul de), château de l'Abbaye, à Monchy-Humières (1903).

Roy (l'abbé), curé de Tricot (1895).

Royer (Louis de), chalet de Vaudrampont, par Morienval (1902).

Sabatier (Gabriel), ✻, officier supérieur en retraite, place du Palais, 2 (1901).

Sabattier, professeur d'horticulture, boulevard Gambetta, 42 (1904).

Salverte (de), avenue de la Madeleine, 20 *bis* (1904).

Semelaigne, juge suppléant au Tribunal civil, rue des Fossés, 37 (1896).

Seré (Madame Florimond), rue Le Féron, 16 (1896).

Seron, rue de l'Etoile, 3 (1901).

Seroux (baron Henri de), ancien capitaine d'infanterie, rue Hurtebise, 13 (1881).

Seroux (Gérard de), à Béthisy-Saint-Martin (1876).

Soleau (Robert), ✻, conseiller à la Cour d'appel, 78, rue de Rennes, à Paris (1893).

Songeons (comte de), place d'Austerlitz, 1 (1881).

Sorel (Madame), rue des Boucheries, 21 (1902).

Souhart (Roger), ✻, ancien capitaine d'état-major, à Remy (1876).

Tabaraud, ✻, conservateur du Palais (1903).

Théret, notaire, boulevard Saint-Denis, 24, à Paris (1901).

Théry (docteur), rue Joseph-Leprince, 16 (1895).

Thétard (abbé), 1er vicaire de Saint-Jacques, rue Hurtebise, 2 (1904).

Thuisy (marquis de), ✻, ✠, ancien secrétaire d'ambassade, conseiller général de l'Oise, à Baugy (1868).

Trémisot (Maurice de), place du Palais, 10 (1875).

Varanval (Fernand de), à Varanval, près Jaux, par Le Meux (1898).

Villemont (Charles), administrateur de la succursale de la Banque de France, rue de Paris, 82 (1873).

Vimont (Amédée), rue du Château, 3 (1869).

Vorges (Domet de), avenue Thiers, 4 (1904).

Wilhélem (Georges), notaire, rue des Minimes, 24 (1896).

Membres honoraires.

Le Préfet de l'Oise.

Sa Grandeur l'Evêque de Beauvais.

LASTEYRIE (comte Robert de), ✻, ✠ I., membre de l'Institut, ancien député, professeur à l'Ecole des Chartes, à Paris (1893).

LECOT (S. E. Mgr), ✻, ✠ I, cardinal-archevêque de Bordeaux, ancien président de la Société (1886).

Membres correspondants.

MM.

BASSEVILLE (A.), ancien président de la Société historique de l'Orléanais, à Orléans (1894).

BEAUDRY (abbé), curé de Breuil-le-Sec (1904).

BEHAULT DE DORNON (Armand de), à Bruxelles (1893).

BENARD (Pierre), architecte à Saint-Quentin (1894).

BERNHARDT (Frédéric de), ancien chef de bureau au *Foreign Office*, 23, Blenheim Crescent W., à Londres (1878).

BLOMME (A.), ✠, président du tribunal civil, à Termonde (Belgique) (1878).

BROUSSILLON (comte Bertrand de), ✠, au Mans (1894).

CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, 112, boulevard de Courcelles, à Paris (1881).

CALONNE (baron Albéric de), à Amiens (1888).

CAPELLINI (commandeur), O. ✻, professeur à l'Université de Bologne (Italie) (1875).

CARTAILHAC (Emile), ✻, à Toulouse (1875).

CHANTRE (Ernest), ✻, ✠ I, sous-directeur du Muséum de Lyon (1878).

CHARANCEY (comte H. de), membre de la Société asiatique, à Paris (1875).

CHEVALIER (chanoine Ulysse), ✻, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme) (1880).

CONSTANS (Louis), ✠ I, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix (1876).

Corneaux (abbé), ✠, curé de Longpoint (Aisne) (1884).

Couard, ✠ I., archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles (1881).

Delignières (E.), ❋, ✠ I., ancien président de la Société d'Émulation d'Abbeville (1878).

Demorlaine, sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Abbeville (1902).

Depoin (Joseph), ✠, secrétaire de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (1897).

Devillers (Léopold), ✠, ancien archiviste de l'État, à Mons (1896).

Dognée (Eugène), ❋, à Liège (1869).

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers (1898).

Dufour (Auguste), ✠ I., bibliothécaire de la ville, à Corbeil (1888).

Dupont (E.), O. ❋, directeur du Musée d'histoire naturelle, à Bruxelles (1875).

Dupuis (Ernest), ❋, conseiller général de l'Oise, président du Comité archéologique de Senlis, à Pontarmé (Oise) (1895).

Francart (Adolphe), avocat, à Mons (Belgique) (1880).

Frohner, ❋, ancien conservateur au Musée du Louvre, à Paris (1869).

Garrigou (docteur), chargé de cours à l'École de médecine, à Toulouse (1883).

Germain de Maidy (Léon), I. ✠, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy (1880).

Gillet (Auguste), à Arras (1880).

Gressier, 24, rue des Gourneaux (1902).

Guimet (Émile), O. ❋, directeur du Musée Guimet, à Paris (1878).

Hagemans (Gustave), ancien membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles (1875).

Hamard (l'abbé I.-B.), curé de Hermes (Oise) (1882).

Hymans (Henry), membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut, à Bruxelles (1892).

Julliot (G.), I. ✠, membre de la Société archéologique de Sens (1878).

Kanzler (baron), directeur du Musée profane de la Bibliothèque vaticane, Rome (1901).

Laffolye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet, à Paris (1898),

Lagerberg (le chevalier M.), chambellan du roi de Suède, à Gothembourg (Suède) (1872).

Lair (comte Charles), ✠, au château de Blou (Maine-et-Loire (1873).

Langhorne (révérend W. H.), M. A. Camb., recteur de Worton, près Oxfort (Angleterre) (1888).

Latteux (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin (Oise) (1873).

Laugardière (vicomte de), ancien magistrat, à Bourges (1878).

Laurain (Ernest), archiviste, à Laval (1903).

Le Cornu (colonel Ph.-C.), *C*, *M. A.*, président de la Société Jersiaise d'histoire, à Jersey (1883).

Ledouble (chanoine), secrétaire de l'Évêché, à Soissons (1884).

Lefèvre-Pontalis (Eugène), I. ✠, archiviste paléographe. à Paris, 13, rue de Phalsbourg (1888).

Lefranc (Abel), I. ✠, secrétaire du Collège de France, à Paris (1875).

Lèques (Léopold), O. ✻, à Neuilly (Seine), 107, rue Perronet (1888).

Lœrsch (docteur Hugo), professeur à l'Université de Bonn (1869).

Lucas (Charles), I. ✠, architecte, à Paris, 23, rue de Dunkerque (1869).

Luçay (comte de), ✻, correspondant de l'Institut, à Paris, 90, rue de Varennes (1878).

Macqueron (Henri), membre de la Société d'Émulation d'Abbeville (1888).

Marsaux (l'abbé), chanoine honoraire, vicaire général de l'Evêché, à Beauvais (1891).

Meyer (Henri), à Paris, ingénieur civil, 24, avenue Hoche (1888).

Michaux (Alexandre), imprimeur, à Soissons (1883).

Monclar (marquis de), ✻, ministre plénipotentiaire, à Paris, 18, rue de l'Arcade (1868).

Müller (l'abbé Eug.), ✪, chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (1892).

Paisant (Alfred), ✻, président du Tribunal civil de Versailles (1874).

Pécoul (Auguste), archiviste-paléographe, à Paris (1874).

Petit (Ernest), ✻, président de la Société des Sciences de l'Yonne, à Paris, 8, rue du Bellay (1897).

Planté (Adrien), ancien député, maire d'Orthez (Basses-Pyrénées) (1894).

Ponteaumont (Léonce de), à Cherbourg (1875).

Pottier (chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1900).

Prarond (Ernest), ✻, président d'honneur de la Société d'émulation d'Abbeville (1869).

Rendu (Armand), ancien député et ancien conseiller général de l'Oise, à Maignelay (1869).

Rey (Emmanuel), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris (1869).

Richard (J.-M.), ✪, archiviste-paléographe, à Cossé-le-Vidieu (1874).

Romiszowski (de), à Chambois (1904).

Roussel (Ernest), archiviste de l'Oise, à Beauvais (1896).

Ruppert (docteur), O. ✻, conseiller, secrétaire général du gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg (1878).

Saintenoy (Paul), ✪, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 116, rue de l'Arbre-Bénit (1893).

Saint-Paul (Anthyme), ✪, à Paris, 6, rue des Chartreux (1884).

Salambier (l'abbé), docteur en théologie à Lille (1888).

Schmidt (professeur Waldemar), ✻, à Copenhague (1872).

Senneville (G. de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris (1869).

Soil (J.-Eugène), I. ✪, juge d'instruction, conservateur du Musée, à Tournai (1896).

Tranchant (Charles), O. ✻, ancien conseiller d'Etat, à Paris (1872).

Travers (Emile), ancien conseiller de Préfecture, à Caen (1868).

Van den Ghyen (le chanoine G.), directeur de l'Institut Saint-Liévin, à Gand (1896).

Vatin (Eugène), juge de paix, membre du Comité archéologique, à Senlis (1874).

Vayson (Janin), ✻, à Abbeville (1888).

Vinck de Winnezéele (le baron de), secrétaire perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers (1892).

Viollet (Paul), ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire de la Faculté de Droit, à Paris (1872).

LISTE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

AUXQUELS SONT ADRESSÉES LES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

1° Sociétés et Établissements français.

ABBEVILLE (Somme). — Société d'Émulation.
AMIENS (Somme). — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société des Antiquaires de Picardie.
ANGERS (Maine-et-Loire). — Revue du Maine.
ARRAS (Pas-de-Calais). — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
AUXERRE (Yonne). — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Yonne.
BEAUVAIS (Oise). — Archives de l'Oise. — Bibliothèque communale. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
BESANÇON (Doubs). — Société d'Émulation du Doubs.
BOURGES (Cher). — Société des Antiquaires du Centre.
CAEN (Calvados). — Société française d'Archéologie.
CHERBOURG (Manche). — Société académique.
CHATEAU-THIERRY (Aisne). — Société historique et archéologique.
CHAUNY (Aisne). — Société académique.
CLERMONT (Oise). — Société historique et archéologique.
COMPIÈGNE (Oise). — Bibliothèque communale.
DIJON (Côte-d'Or). — Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or.
DOUAI (Nord). — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
EPINAL (Vosges). — Société d'Émulation des Vosges.

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — Société historique et archéologique du Gâtinais.

GAP (Hautes-Alpes). — Société d'études des Hautes-Alpes.

GRENOBLE (Isère). — Académie delphinale.

LAON (Aisne). — Société académique.

LILLE (Nord). — Société d'études de la province de Cambrai.

LYON (Rhône). — Société littéraire, historique et archéologique.

MELUN (Seine-et-Marne). — Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne.

MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne). — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

MONTBRISON (Loire). — La Diana.

NANCY (Meurthe-et-Moselle). — Société d'Archéologie lorraine.

NICE (Alpes-Maritimes). — Société des Letires, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS (Loiret). — Société historique et archéologique de l'Orléanais.

PARIS (Seine). — Musée Carnavalet. — Musée Guimet. — Société d'Anthropologie. — Société des Antiquaires de France. — Société centrale des Architectes. — Société de l'Histoire de France. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

POITIERS (Vienne). — Société des Antiquaires de l'Ouest.

PONTOISE (Seine-et-Oise). — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.

RAMBOUILLET (Seine-et-Oise). — Société archéologique.

RENNES (Ille-et-Vilaine). — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

ROMANS (Drôme). — Société ecclésiastique d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

ROUEN (Seine-Inférieure). — Commission des Antiquités et des Arts de la Seine-Inférieure.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise). — Musée des Antiquités nationales.

Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne). — Société académique des Sciences, Arts, etc.
Senlis (Oise). — Comité archéologique.
Sens (Yonne). — Société archéologique.
Soissons (Aisne). — Société archéologique et scientifique.
Toulouse (Haute-Garonne). — Société archéologique du Midi de la France.
Valence (Drôme). — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
Versailles (Seine-et-Oise). — Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. — Société des Sciences morales, Lettres, etc., de Seine-et-Oise.
Vervins (Aisne). — Société archéologique.

2° Sociétés et Établissements étrangers.

Aix-la-Chapelle (Allemagne). — Société historique.
Anvers (Belgique). — Académie royale d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles (Belgique). — Société d'Archéologie de Bruxelles. — Revue royale de Numismatique belge.
Leuwarden (Hollande). — Société des Antiquités et d'Histoire de la Frise.
Luxembourg (Grand-Duché). — Institut Grand-Ducal (Section historique).
Mons (Belgique). — Cercle archéologique. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.
Namur (Belgique). — Société archéologique.
Stockholm (Suède). — Société des Antiquités du Nord.
Tournai (Belgique). — Société historique et littéraire.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE

Bulletin de la Société.

Tome I, 1869-1873, grand in-8°, 358 pages et 18 planches.
Tome II, 1875, 415 pages et 11 planches
Tome III, 1876, 325 pages et 4 planches.
Tome IV, 1878, 320 pages et 6 planches
Tome V, 1882, 326 pages et 6 planches
Tome VI, 1884, 320 pages et 12 planches.
Tome VII, 1888, 328 pages et 21 planches
Tome VIII, 1895, XXXII-326 pages et 13 planches.
Tome IX, 1899, XXIX-253 pages, 3 planches et 2 fac-similé.
Tome X, 1901, LVI-213 pages, 3 planches et 2 portraits.
Tome XI, 1905, XXXVI-307 pages, 4 planches et 1 fac-similé.

Procès-Verbaux, Rapports et Communications diverses.

Procès-verbaux de 1888 à 1891, in-8°, 188 pages.
Tome I, 1892, in-8°, 120 pages.
Tome II, 1893, 196 pages.
Tome III, 1894, 124 pages.
Tome IV, 1895, 144 pages.
Tome V, 1896, 170 pages.
Tome VI, 1897, 121 pages.
Tome VII, 1898, 193 pages.
Tome VIII, 1899, 107 pages.
Tome IX, 1900, 121 pages.
Tome X, 1901, 199 pages.
Tome XI, 1902, 129 pages.
Tome XII, 1903, 147 pages.
Tome XIII, 1904, 175 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, première série, 1869-1874, grand in-8°, 1875, 87 pages.

Excursions Archéologiques dans les environs de Compiègne, seconde série 1875-1900, grand in-8°, 1900, 297 pages.

Pièces rares relatives à l'Histoire de Compiègne :

I. *Le Séjour royal de Compiègne*, par A. Charpentier (1647), grand in-8°, 1890, 62 pages.
II. *Almanach historique de Compiègne en 1789*, 1891, 96 pages.
III. *Le Camp de Compiègne de 1739*, par Scellier, 1897, 69 pages.

Le Maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne, par M. Roger de MAGNIENVILLE, grand in-8°, 1881, 250 pages et 5 planches.

Le Château du Fayel et ses Seigneurs, par M. le Chanoine E. MOREL, grand in-8°, 1895, 128 pages et 4 planches

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, levé par M. CHANDELLIER, reproduction fac-similé en chromo-lithographie exécutée par MONROCQ, une feuille grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne en 1734, planches complémentaires lithographiées, faubourgs Saint-Lazare et Saint-Germain, deux planches grand-aigle.

Plan de la Ville de Compiègne, gravé par JOLLAIN, vers 1657, reproduction fac-similé, une feuille double in-folio.

Vue et Plan de Compiègne en 1611, par Joachim DUWIERT, une feuille double in-folio.

Compiègne pendant l'Invasion espagnole, par M. A. BAZIN, Compiègne, grand in-8°, 1896, 88 pages.

L'Alimentation à Compiègne : *Les Pâtissiers, les Bouchers,* par MM. A. BAZIN et E. MAUPRIVEZ, grand in-8°, 1896, 118 pages.

Les Francs-Archers de Compiègne (1448-1524), par le Baron de BONNAULT d'HOUET, ancien élève de l'École des Chartes, grand in-8°, 1898, 250 pages

Description des Fouilles Archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne, sous la direction de M Albert de Roucy, par M. V. CAUCHEMÉ, inspecteur du Palais de Compiègne. — Première partie : *Fouilles du Mont-Berny*, 1900, in-4°, 57 pages et 15 planches gravées.

Deuxième partie. — *Fouilles de la Carrière-du-Roi et les Caves Gallo-Romaines,* 1902, in-4°, 18 pages et 26 planches gravées.

L'Instruction publique à Compiègne en 1789, par A. DERVILLÉ, économe du Collège, in-8°, 1896, 44 pages.

Compiègne en 1814, par M. le Lt-Colonel PALAT, 1901, in-8°, 150 pages.

Cartulaire de Saint-Corneille, par le chanoine MOREL, in-4°, 1904, XII-448 pages.

UNIV. OF MICH.

TRIE-LE-CHATEAU. — (1) *Tour de J.-J. Rousseau*

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

AU CHATEAU DE TRIE[1]

Le 4 juin 1891, la Société historique de Compiègne entreprenait une excursion dans une partie des départements de l'Oise et de l'Eure. Elle put ainsi visiter successivement Beauvais et sa magnifique cathédrale, Saint-Germer et sa ravissante chapelle, la curieuse église à deux styles et le donjon féodal de Gisors, Trie-Château et son dolmen, le plus remarquable des monuments mégalithiques du Nord de la France, et enfin Chaumont-en-Vexin, c'est-à-dire une série de localités qui présentent un intérêt exceptionnel au point de vue archéologique.

Après avoir admiré l'élégant portail de l'église de Trie, véritable bijou de l'époque romane, les excursionnistes visitèrent le château qui y touche et dont le propriétaire d'alors, M. Desauney, aujourd'hui décédé, leur fit les honneurs avec une parfaite courtoisie.

La ville de Trie, avant 1260, époque de la réunion de la Normandie à la France, était une place forte d'une certaine importance. On y remarquait un château, d'où lui vient son surnom, construit en 1100 du temps de Philippe Ier. Il se composait d'une double enceinte : la première traversée par le grand chemin de Normandie était bordée au sud-ouest

1. Lecture faite à la séance du 15 mars 1901.

par la Troëne, où il subsiste encore des restes de murs épais ; deux portes la fermaient, l'une vers Gisors qui existe toujours et l'autre du côté opposé ; elle a été détruite en 1825.

La deuxième enceinte, avec tours et machicoulis, renfermait le donjon élevé sur un remblai.

Après que la Normandie fut devenue province française, la plupart des ouvrages de défense furent abattus. Ce qui resta fut nommé le *Vieux Château* lorsque, plus tard, on en bâtit un autre[1].

Les seigneurs de Trie descendaient de la maison de Chaumont-en-Vexin et remontaient au XIIe siècle. Parmi eux nous signalerons Jean II qui se distingua, comme son fils Bernard, à la bataille de Bouvines, en 1214.

Jean II de Trie fut un des célèbres trouvères de son temps, ce qui ne l'empêcha pas d'être un vaillant combattant. La Bibliothèque nationale possède de lui deux chansons manuscrites.

D'après M. Alfred Fitan, les modifications apportées à la forteresse au XIIIe siècle, notamment la porte de Gisors, doivent avoir été faites par ses ordres[2].

Il eut pour successeurs Jean III, Jean IV, Charles de Trie, qui fut fait prisonnier, en 1356, à la bataille de Poitiers, et avec lequel s'éteignit la branche directe de la famille.

La terre de Trie appartint alors à Blanche, sa fille, qui épousa Charles de la Rivière; puis elle passa successivement dans les maisons de La Roche-Guyon, d'Estouteville, de Bourbon Saint-Pol, de Longueville, de Conti, et enfin échut à Monsieur, frère de Louis XVI, qui régna sous le nom de Louis XVIII.

C'est Adrienne d'Estouteville, femme de François de Bourbon, qui fit « abattre les principaux ouvrages de la

1. *Nouveau Précis statistique sur le Canton de Chaumont*, par M. Frion. Beauvais, 1859, p. 189.

2. *Notice historique sur Trie-Château*. Méru, 1891, p. 10.

place. Elle mourut en 1560 et fut inhumée dans l'église de Trie »[1].

La duchesse de Longueville et ses filles reçurent deux fois Henri IV à Trie, en 1592 et 1596.

Plus tard, en 1620, Henri II, duc de Longueville, fit élever le nouveau château dans lequel le grand Condé vint, à l'époque de la Fronde, rendre visite à sa sœur Anne-Geneviève qui avait épousé ce même duc de Longueville et qui exerça sur Turenne une si grande influence.

Toutefois, au dire de M. Frion, ce nouveau château, dont Jacques Gomboust a fait un dessin en 1655, serait dû à l'un des princes de Conti[2].

Quoi qu'il en soit, c'est dans cette demeure seigneuriale, mais quelque peu déchue de sa splendeur, que Louis-François de Bourbon[3], autre prince de Conti, offrit, en 1767, l'hospitalité à Jean-Jacques Rousseau.

Dans quelles circonstances l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* vint-il s'y installer ?

Combien de temps y est-il resté ?

Quelle existence y a-t-il menée ?

Comment, enfin, en est-il parti ?

Ce sont là autant de points qu'il est intéressant de connaître et que je vais tenter de rechercher.

Mais pour mieux comprendre les détails qui se rattachent au séjour de Jean-Jacques à Trie, il est nécessaire de se rappeler sa manière d'être.

Le célèbre philosophe faisait, il faut en convenir, un singulier personnage.

A une intelligence supérieure, mais souvent en contradiction avec elle-même, il joignait un caractère bizarre, susceptible, orgueilleux et pétri d'amour-propre. Il ne se

1. Fitan. *Loc. cit.*, p. 11.

2. *Loc. cit.*, p. 190.

3. Louis-François de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et après la mort de son père, prince de Conti, né le 13 août 1717, mort le 2 juillet 1776.

fixait, pour ainsi dire, sur quoi que ce fût et n'avait d'autre aspiration, tout en gémissant sans cesse, que de vivre, comme il l'a déclaré lui-même, sans gêne et dans un loisir perpétuel. Il était foncièrement paresseux ; c'est encore lui qui, dans une lettre adressée le 4 janvier 1762 au président Malesherbes, en fait l'aveu : « L'esprit de liberté, dit-il, me vient moins d'orgueil que de paresse ; mais cette paresse est incroyable ; tout l'effarouche, les moindres détails de la vie civile lui sont insupportables ; un mot à dire, une lettre à écrire, une visite à faire, dès qu'il le faut, sont pour moi des supplices. Voilà pourquoi, quoique le commerce ordinaire des hommes me soit odieux, l'intime amitié m'est si chère parce qu'il n'y a plus de devoir pour elle ; on suit son cœur et tout est fait... La vie active n'a rien qui me tente ; je consentirais cent fois plutôt à ne jamais rien faire qu'à faire quelque chose malgré moi ».

Trois ans plus tard, dans ses *Confessions*, il ajoute : « L'oisiveté que j'aime n'est pas celle d'un fainéant qui reste les bras croisés dans une inaction totale et ne pense pas plus qu'il n'agit. C'est à la fois celle d'un enfant qui est sans cesse en mouvement pour ne rien faire et celle d'un radoteur dont la tête bat la campagne sitôt que les bras sont en repos. J'aime à m'occuper à faire des riens, à commencer cent choses et n'en achever aucune, à aller et venir, comme la tête me chante, à changer de projet à chaque instant, à suivre une mouche dans toutes ses allures, à vouloir déraciner un rocher pour voir ce qui est dessous, à entreprendre avec ardeur un travail de dix ans et à l'abandonner sans regrets au bout de dix minutes, à muser enfin toute la journée sans ordre et sans suite et à ne suivre en toute chose que le caprice du moment »[1].

Dans cet état d'esprit, il n'est pas étonnant qu'il ait été dominé par une sorte d'hypocondrie et d'orgueil misanthropique, suivant l'expression de Sainte-Beuve[2], et que dans

1. *Les Confessions*, partie IIe, livre XII.

2. *Causeries du Lundi*, III, p. 97.

UNIV. OF MICH.

THERÈSE, FEMME DE J.-J. ROUSSEAU

sa vieillesse il ait été en proie à la manie de la persécution, ce qui lui a valu de la part de lord Byron l'épithète « *d'illustre fou* »[1].

Mais, chose surprenante, plus il fuyait, en apparence, le monde, plus ce dernier semblait le rechercher, de telle sorte que, s'il avait consenti à tirer un profit sérieux des relations qui s'offraient à lui, il aurait tenu un des premiers rangs dans la brillante société du XVIIIe siècle.

Au lieu de cela, on connaît les agitations de sa jeunesse, ses éternelles contradictions avec lui-même, ses constantes pérégrinations, son étrange liaison avec madame de Warens, sa rencontre à Paris dans un modeste hôtel garni de la rue des Cordiers, avec Thérèse Le Vasseur, ouvrière en linge qui n'en était pas à ses premières armes, dont il fit sa concubine pendant près de trente ans et qu'il finit, en dernier lieu, par épouser, bien qu'il lui eut déclaré au début qu'il ne se marierait jamais avec elle, et alors qu'elle lui avait donné cinq enfants qu'il se vanta d'avoir mis *gaillardement* aux *Enfants trouvés*, sous prétexte qu'ils seraient mieux élevés que chez lui et sans prendre même le soin de retenir la date de leur naissance.

Et, au cours de cette existence précaire, aventureuse et frisant le plus souvent la misère, on le voit composant ses remarquables ouvrages, donnant des leçons, allant même jusqu'à copier de la musique pour vivre et, par dessus tout, fixant constamment sur lui l'attention des gens les plus haut placés.

C'est ainsi qu'en 1752 il eut l'occasion de rencontrer madame d'Epinay qui a laissé, elle aussi, de curieux *Mémoires*. Il se lia d'amitié avec elle, à ce point qu'elle l'appelait *son ours*. Ce à quoi Jean-Jacques répondait : « Je bénis le ciel de m'avoir fait ours, ermite et têtu, plutôt que philosophe ».

C'est à elle qu'il écrivait : « Je vous jure que je vous ferois volontiers mettre à la Bastille, si j'étois sûr d'y

1. Lettre du 7 octobre 1808.

pouvoir passer six mois avec vous, tête à tête ; je suis persuadé que nous en sortirions tous deux plus vertueux et plus heureux ». Conclusion plus que douteuse.

En effet, le susdit ours, pour qui le commerce ordinaire des hommes semblait odieux, s'apprivoisait aisément quand il s'agissait d'une femme. Le sentiment qu'il éprouva pour madame d'Houdetot, dont il devint éperdument amoureux sans pouvoir être jamais payé de retour, le prouve entièrement.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'il manifesta l'intention de partir pour Genève, sa patrie, madame d'Epinay parvint à l'en dissuader et à le décider à occuper un petit pavillon connu sous le nom de l'*Ermitage*, situé à Montmorency à proximité de la *Cherrette*, propriété qu'elle habitait elle-même.

Tout alla bien au début : « Vous serez, Madame, écrivait-il en mai 1756, bien aise d'apprendre que mon séjour me charme de plus en plus : Vous ou moi, nous changerons beaucoup ou je n'en sortirai jamais ».

Or, quelques mois plus tard, il quittait l'Ermitage, tout à fait brouillé avec madame d'Epinay ; ils se rejetaient, l'un à l'autre, les causes de cette rupture.

Rousseau se réfugia alors dans une modeste maison qui appartenait au procureur fiscal du prince de Condé et qui dépendait du jardin de *Montlouis*, sis également à Montmorency.

C'est là qu'il reçut entre autres personnes, le célèbre peintre de Latour qui lui apporta le portrait au pastel que la *Société historique* a admiré au Musée de Saint-Quentin lors de son excursion dans cette ville.

C'est là aussi qu'à deux reprises différentes, il eut la visite du prince de Conti, venu tout exprès pour le voir.

A ce sujet Jean-Jacques Rousseau raconte un fait qui mérite d'être rapporté d'autant mieux qu'il se rattache au personnage dont nous aurons à parler plus tard à propos de Trie.

« Comme mon appartement de Montlouis étoit très petit, écrit-il le 17 juin 1760, et que la situation du donjon voisin

étoit charmante, j'y conduisis le prince, qui, pour comble de grâces, voulut que j'eusse l'honneur de faire sa partie aux échecs. Je savois qu'il gagnoit le chevalier de Lorenzy, qui étoit plus fort que moi. Cependant, malgré les signes et les grimaces du chevalier et des assistants, que je ne fis pas semblant de voir, je gagnai les deux parties que nous jouâmes. En finissant, je lui dis d'un ton respectueux, mais grave : « Monseigneur, j'honore trop votre Altesse sérénissime pour ne pas la gagner toujours aux échecs ». Ce grand prince, plein d'esprit et de lumières, et si digne de n'être pas adulé, sentit en effet, du moins je le pense, qu'il n'y avoit là que moi qui le traitasse en homme, et j'ai tout lieu de croire qu'il m'en a vraiment su bon gré ».

Cette réflexion peint bien le caractère de Rousseau.

« Peu de jours après, ajoute-t-il, il me fit envoyer un panier de gibier que je reçus comme je devois. A quelque temps de là, il m'en fit envoyer un autre ; et l'un de ses officiers écrivit, par ses ordres, que c'étoit de la chasse de son Altesse, et du gibier tiré de sa propre main. Je le reçus encore, mais j'écrivis à madame de Boufflers que je n'en recevrois plus ».

Il se trouvait humilié par de pareils procédés.

C'est aussi vraisemblablement dans une de ces visites que le prince de Conti offrit à Jean-Jacques Rousseau de mettre le château de Trie à sa disposition, mais au même moment, le maréchal de Luxembourg et sa femme qui étaient entrés en relations avec lui et qui l'avaient vu si mal logé dans une maison qui tombait en ruines, lui proposèrent le *Petit château de Montmorency* qui leur appartenait, ce qu'il accepta.

La Maréchale raffolait des écrits de Jean-Jacques, notamment de la *Nouvelle Héloïse*. Aussi quand elle apprit qu'il voulait faire imprimer son *Emile* en Hollande, elle fit tout pour l'en dissuader, et, d'accord avec le président Malesherbes qui était chargé de la direction de la librairie, elle obtint que cette impression eut lieu à Paris.

Mal en prit à l'auteur, car à peine le livre fut-il publié, que le parlement lança contre Rousseau un décret de prise de corps dont il fut averti par une lettre du prince de Conti dans laquelle il lui conseillait de fuir au plus vite, sous peine de coucher *tout seul*, à la Bastille.

Alors commença pour le malheureux Jean-Jacques l'existence la plus vagabonde qu'on puisse imaginer. Bien accueilli partout au début, puis expulsé ou se croyant persécuté, on le voit gagner la Suisse avec Thérèse Le Vasseur, se fixer successivement à Yverdun, à Motiers-Travers, où il s'affuble de son costume arménien, ce qui ameute la population contre lui, et où il prétend que le pasteur s'est fait capitaine de *coupe-jarrets*, puis à Genève où il apprend que son livre d'*Emile* a été brûlé en place publique et enfin à Neuchâtel où il ne peut rester davantage et où il prend la détermination de passer en Angleterre, sur l'invitation que lui a faite le célèbre historien David Hume.

Pour s'y rendre il traverse Strasbourg et Paris ; là, le prince de Conti, alors grand prieur du Temple, lui avait ménagé pendant quelques jours un asile à l'hôtel de Saint-Simon dans l'enclos du Temple, ce qui lui fait écrire le 21 décembre 1765 : « J'ai l'honneur d'être l'hôte de M. le prince de Conti. Il a voulu que je fusse logé et servi avec une magnificence qu'il sait bien n'être pas selon mon goût, mais je comprends que, dans la circonstance, il a voulu donner en cela un témoignage public de l'estime dont il m'honore. Il désirait beaucoup me retenir tout à fait et m'établir dans un *de ses châteaux* à douze lieues d'ici ».

C'était le château de Trie.

Néanmoins, le 2 janvier suivant, il partit pour l'Angleterre où il accepta à Wootton, dans le comté de Derby, l'hospitalité que lui offrait un riche propriétaire nommé Davenport, dans une maison qu'il possédait.

Comme toujours, tout, au début, fut merveilleux. « Je suis arrivé au lieu de ma destination, écrivait-il à Hume le 22 mars 1766, mais vous ne pouvez voir tous les charmes

que j'y trouve ». Cependant, bientôt le tableau s'assombrit; la manie de la persécution a repris tout son empire et l'année suivante, l'infortuné philosophe se jugeant victime d'un véritable complot et cédant aux récriminations de Thérèse Le Vasseur qui n'avait d'autre but que de le faire partir, adresse à M. Davenport, le 30 avril 1767, une lettre dans laquelle il lui dit : « Un maître de maison, Monsieur, est obligé de savoir ce qui se passe dans la sienne, surtout à l'égard des étrangers qu'il y reçoit. Si vous ignorez ce qui se passe dans la vôtre à mon égard, depuis Noël, vous avez tort ; si vous le saviez et que vous le souffriez, vous avez plus grand tort ; mais le tort le moins excusable est d'avoir oublié votre promesse et d'être allé vous établir à Davenport, sans vous embarrasser si l'homme, qui vous attendoit ici sur votre parole, y étoit à son aise ou non. En voilà plus qu'il ne faut pour me faire prendre mon parti. Demain, Monsieur, je quitte votre maison ».

En même temps, il s'adresse au général Conway et se plaint à lui des manœuvres dont il a été victime et qui lui rendent le séjour de l'Angleterre insupportable, mais, ajoute-t-il, « on ne veut pas que j'en sorte, je le sens ; j'en ai mille preuves et cet arrangement est très naturel ; on ne doit pas me laisser aller publier au dehors les outrages que j'ai reçus dans l'île ni la captivité dans laquelle j'ai vécu ; on ne veut pas non plus que mes mémoires passent dans le continent et aillent instruire une autre génération des maux que me fait souffrir celle-ci ».

M. Davenport eut le bon esprit de ne pas se fâcher. Il se contenta d'avertir David Hume, qui, lui-même, écrivit à l'autorité anglaise : « Je ne sais si vous avez entendu parler des derniers événements arrivés à ce pauvre malheureux Rousseau, qui est devenu tout à fait extravagant et qui mérite la plus grande compassion.... Ce pauvre homme est absolument fou et ne peut pas être, par conséquent, dans le cas d'être poursuivi par les lois, ni l'objet d'une peine civile... »

Et s'expliquant sur le compte de Thérèse, la lettre se

termine ainsi : « Rousseau est accoutumé à cette femme et elle sait mieux que qui que ce soit entrer dans ses humeurs. On soupçonne qu'elle a entretenu toutes ses chimères afin de le chasser d'un pays où, n'ayant personne avec qui elle pût parler, elle s'ennuyait à la mort ».

Après avoir quitté ainsi Wootton, Jean-Jacques Rousseau se dirigea vers Douvres et s'embarqua pour Calais. Arrivé dans cette ville, la proposition que lui avait faite le prince de Conti, relativement au château de Trie, lui revint à l'esprit et, le 22 mai 1767, il écrivit au marquis de Mirabeau, père du grand orateur : « J'arrive ici, Monsieur, après bien des aventures bizarres (il en convient lui-même), qui feraient un détail plus long qu'amusant, je voudrais de tout mon cœur aller finir mes jours au château de Trie, mais pour entretenir un pareil établissement, il faudrait plus de certitude de sa durée que vous ne pouvez la donner. Je ne vois pour moi qu'un repos stable ; c'est dans l'*Etat de Venise* et, malgré l'immensité du trajet, je suis déterminé à le tenter ».

Quelques jours avant, il écrivait au même, le 8 avril 1767, de Wootton :

« Je ne verrai jamais le château de Trie et ce qui m'afflige encore davantage, selon toute apparence, je ne serai jamais à portée d'en voir le seigneur ; mais je l'honorerai et chérirai toute ma vie ; je me souviendrai toujours que c'est au plus fort de mes misères, que son noble cœur m'a fait des avances d'amitié, et la mienne, qui n'a rien de méprisable, lui est acquise jusqu'à mon dernier soupir. »

Le marquis de Mirabeau n'approuva pas cette détermination et il décida le pauvre Jean-Jacques à venir provisoirement passer quelque temps à *Fleury*, dans une maison de campagne qu'il avait auprès de Meudon.

Avant de s'y rendre, Rousseau avait séjourné à Amiens, à l'*Hôtel des Trois-Maillets*, où il aurait voulu rester inconnu, mais, dit-il, « je crains que mon nom ne me suive à la piste ». En effet, dès qu'on le sut descendu dans cet hôtel, le corps municipal vint lui offrir le vin de la ville ;

et Gresset, soit comme un de ses membres, soit comme président de l'Académie d'Amiens, fondée en 1746, lui qui, huit ans auparavant, avait fait à la religion le sacrifice de ses comédies et de toutes ses poésies mondaines, figurait dans cette députation.

« Ils ne s'étaient jamais rencontrés et se quittèrent très contents, l'un et l'autre : *Je suis persuadé*, dit Rousseau, en sortant, qu'*avant de m'avoir vu, vous aviez de moi une opinion bien différente, mais vous faites si bien parler les perroquets qu'il n'est pas étonnant que vous sachiez apprivoiser les ours* » [1].

En quittant Amiens, Jean-Jacques alla s'installer à Fleury, et, suivant son habitude, il en parut enchanté. « Il faut, Monsieur, écrivait-il le 5 juin 1767, au marquis de Mirabeau, jouir de vos bontés et de vos soins, et ne vous remercier plus de rien. L'air, la maison, le jardin, le parc, tout est admirable et je me suis dépêché de m'emparer de tout par la possession. »

Toutefois, il ne reste pas longtemps à Fleury, et, quinze jours après il partit pour Trie. Le prince de Conti vint tout exprès de Paris pour l'y installer et déclara à ses gens qu'il le *mettait à sa place, avec la même autorité que lui, voulant qu'il soit maître de tout.*

Seulement, ce prince avait exigé qu'il changeât de nom afin de ne pas s'exposer à voir exécuter contre lui l'arrêt du parlement. Il devait donc vivre *incognito*, c'est ce qu'il écrivait au marquis de Mirabeau, en ces termes : « Je vous prie de me garder le secret sur mon asile ; M. le prince de Conti le désire ainsi, et je m'y suis engagé. Le nom de Jacques ne lui ayant pas plu, j'y ai substitué celui de Renou ».

C'est le 21 juin 1767 qu'il arriva à Trie, avec sa Thérèse.

Naturellement, il trouva le pays charmant et, cette fois il n'avait pas tort, car il est impossible de trouver un site

1. G. Petitain. — *Appendice aux Confessions*. Paris, 1839, p. 646.

plus séduisant que celui de Trie, avec ses prairies verdoyantes, arrosées par la Troëne qui va se jeter dans l'Epte, à Gisors.

La Société historique de Compiègne a pu s'en convaincre elle-même. Elle a pu également voir la tour qui existe encore dans le château et où l'illustre écrivain s'installa. Il y occupa une vaste chambre dont le sol était carrelé et les murs entièrement nus. Une cheminée en pierre style Louis XV et quelques meubles indispensables en faisaient tout l'ornement. Parmi ces meubles figurait un modeste bureau en bois blanc qu'on a conservé mais que les vers sont loin d'avoir respecté. C'est sur lui que Rousseau a écrit, outre sa correspondance, les sixième et neuvième livres de ses *Confessions*. On accédait à cette pièce par un petit escalier étroit à larges marches en bois de chêne et, de la lucarne qui éclairait ce pauvre logis, on jouissait d'un panorama d'autant plus ravissant qu'à cette époque n'existaient pas, en face du château, les hautes constructions affectées à des établissements industriels qui masquent aujourd'hui une partie du premier plan.

Dès le matin, notre philosophe faisait de longues et belles promenades. Et, ici, qu'il me soit permis d'emprunter à M. de Vesly, architecte à Rouen, la description aussi fidèle que poëtique qu'il en a faite.

« C'est à l'étude de la botanique, dit-il, que Rousseau se livra plus particulièrement pendant son séjour à Trie [1]. La tradition raconte qu'il a souvent gravi le *Mont-Ouin*, et exploré les bois de la *Garenne*. Il recherchait avec une sorte de volupté les cantons solitaires, disparaissait dans les plus épais taillis et allait s'asseoir et rêver sur les pierres du *Dolmen* qu'ombragent de grands chênes. On le voyait souvent en pleine campagne, songeant tout haut, parlant à des êtres imaginaires, rêvant les yeux ouverts, attentif au vol d'un oiseau, au chant d'un insecte, à la chûte d'une

1. Au bas d'une lettre écrite de Trie, le 25 janvier 1768, à M. Granville, il signe : « *L'Herboriste de la Duchesse de Portland.* »

feuille, à la forme d'un nuage, aux couleurs variées d'une simple fleur des champs et enfin à tout ce qui dans la nature présentait quelque chose de vague, d'animé et de ravissant.

« Trouvait-il une plante nouvelle, il était tout ému de sa découverte et se jetait à genoux pour la considérer de plus près, car il était myope; ses postures accroupies, ses longues rêveries sur les bords de la Troëne où, assis pendant des heures entières, il regardait les eaux limpides s'écouler murmurantes, l'avaient rendu grotesque pour les paysans et il était, à leurs yeux, un sujet de risée...

« Le voici, regagnant le château après une longue marche ; il tient d'une main un bâton noueux et de l'autre une poignée d'herbe qu'il craint de flétrir ; il marche rapidement, car l'heure du repos est depuis longtemps sonnée et le soleil empourpre les nuages à l'horizon. Or, Rousseau ralentit sa marche pour contempler le ciel embrasé et suivre le vol des hirondelles dans leurs chasses fantastiques ; la cloche de l'Angelus tinte doucement et voilà notre philosophe s'arrêtant pour goûter la douce mélancolie, la tendre rêverie que lui apportent l'Aquilon et les brises embaumées du soir. De semblables extases devaient évidemment exciter la brutalité des hommes des champs. »

Tout autre que le pauvre Jean-Jacques aurait méprisé de pareilles manifestations, mais la manie de la persécution qui le possédait de plus en plus grandissait pour lui les choses les plus simples. Aussi, quant au mois d'août qui suivit son installation à Trie, le marquis de Mirabeau lui écrit pour qu'il lui dise sa manière de vivre au château, il répond : « Non, mon respectable ami, je ne déchirerai pas votre noble cœur par un semblable récit. Les traitements que j'éprouve en ce pays de la part de tous les habitants, sans exception, et dès l'instant de mon arrivée, sont trop contraires à la nation et aux intentions du grand prince qui m'a donné cet hospice, pour que je ne les puisse imputer qu'à un esprit de vertige dont je ne veux pas même rechercher la cause. »

Et quelques jours après, il suppliait la maréchale de Luxembourg d'obtenir du prince de Conti la permission de quitter Trie sans encourir sa disgrâce ; puis s'adressant au marquis de Mirabeau, il renouvelait, à peu de choses près, les mêmes doléances qu'à David Hume.

« Ce qu'il faut fuir, disait-il, n'est pas la campagne, mais les maisons des grands et des princes qui ne sont point les maîtres chez eux, et ne savent rien de ce qui s'y passe. Mon malheur est, premièrement, d'habiter dans un château et non pas sous un toit de chaume ; chez autrui et non pas chez moi ; et surtout d'avoir un hôte si élevé, qu'entre lui et moi il faut nécessairement des intermédiaires. »

C'est toujours l'orgueil blessé qui dicte son langage.

Et plus tard, écrivant à M. du Peyrou, il ajoute : « On a suscité contre moi toute la maison du prince, les prêtres, les paysans, tout le pays. »

Cependant, il se ravisa, grâce aux observations de sa sœur qui lui disait : « Attendez, souffrez et prenez patience ; ne donnez pas à vos ennemis l'avantage de crier que vous ne pouvez durer nulle part », ce qui n'était malheureusement que trop vrai ; grâce aussi aux consolations que s'efforçait de lui prodiguer madame de Nardaillac, abbesse de Gomerfontaine dont l'abbaye n'était pas éloignée de Trie. Rousseau avait pris l'habitude de lui rendre visite et il a fait d'elle le plus grand éloge en disant qu'elle était « jeune, bonne et très aimable », qualités plus que suffisantes pour apprivoiser une fois de plus le pauvre *ours* [1].

Et d'ailleurs, à vrai dire, il ne savait plus guère où aller. Il l'avoue lui-même dans sa lettre du 8 septembre 1767, à son ami du Peyrou :

« Où aller, dit-il ? Où me réfugier ? Où trouver un plus sûr abri contre mes ennemis ? Où ne m'atteindront-ils pas, s'ils m'atteignent ici même ? Où aller aux approches de l'hiver, et sentant déjà les atteintes de mon mal ? Une dernière réflexion m'a décidé à tout souffrir et à rester,

1. Lettre du 6 janvier 1768 à M. du Peyrou.

quoi qu'on fasse. Si l'on ne vouloit que s'assurer de moi, c'est ici qu'il me faudroit laisser, car j'y suis à leur merci, pieds et poings liés ; mais on veut absolument m'attirer à Paris ; pourquoi ? Je vous le laisse à deviner. La partie sans doute est liée ; on veut ma perte, on veut ma vie, pour se délivrer de ma garde une fois pour toutes. Il est impossible de donner à ce qui se passe une autre explication. Ainsi rien ne pourra me tirer d'ici que la force ouverte. Outrages, ignominie, mauvais traitements, j'endurerai tout et je me suis déterminé d'y périr. Mon Dieu ! si le public étoit instruit de ce qui se passe, quelle indignation pour les François, qu'on les fît les satellites des Anglois pour assouvir la rage d'un Ecossois, et qu'on les forçât de me punir eux-mêmes d'avoir cherché chez eux un asile contre la barbarie de leurs ennemis naturels. »

A ses yeux, sa brouille avec David Hume avait pris les proportions d'une question internationale ; singulière aberration d'un cerveau malade !

Il resta donc à Trie où le prince de Conti vint le visiter dans les premiers jours d'octobre. « Le *patron de la Case*, écrit-il, le 9 du même mois, est venu ici mardi, seul, et n'a point chassé ; de sorte que j'ai profité de tous les moments que ce grand prince, et, pour plus dire, que ce digne homme a passés ici ; il me les a donnés tous. Vous connaissez mon cœur ; jugez comment j'ai senti cette grâce : hélas ! que ne peut-il voir le mal et en couper la source, mais il ne me reste qu'à me résigner ; et c'est ce que je fais aussi pleinement qu'il se peut. »

La résignation de Rousseau fut de courte durée et le délire de la persécution reprit plus que jamais le dessus dans son imagination. Le 25 février 1768 il écrivait à madame la comtesse de Boufflers, la maîtresse du prince de Conti, et la suppliait de le tirer de l'abîme d'iniquités où, dit-il, il est plongé.

Quelques jours plus tard, le 5 mars, il raconte toutes ses misères à M. du Peyrou. Il lui avait déjà dit que quoique entouré d'arbres et de jardins, il ne pouvait avoir ni fruits

ni légumes provenant du château et qu'il était obligé d'en acheter au dehors à « un bonhomme qui avait trempé mais qui avait fini par se détacher de la ligue. » C'est pour lui un véritable supplice de Tantale. Mais là ne s'arrête pas son ennui.

« Comme on m'attend au passage, écrit-il, on n'épargne rien pour me chasser d'ici ; et il paroit que l'on veut réussir dans peu, de manière ou d'autre. Un des meilleurs moyens que l'on prend pour cela est de lâcher sur moi la populace des villages voisins. On n'ose plus mettre personne au cachot, et dire que c'est moi qui le veux ainsi ; mais on a fermé, barré, barricadé le château de tous les côtés ; il n'y a plus ni passage ni communication par les cours, ni par la terrasse ; et quoique cette clôture me soit très incommode à moi-même, on a soin de répandre, par les gardes ou par d'autres émissaires, que c'est le *Monsieur du Château* qui exige tout cela pour faire pièce aux paysans. J'ai senti l'effet de ce bruit dans deux sorties que j'ai faites, et cela ne m'excitera pas à les multiplier. J'ai prié le fermier de me faire faire une clef de son jardin qui est assez grand, et ma résolution est de borner mes promenades à ce jardin et au petit jardin du prince, qui est grand comme la main et enfoncé comme un puits. Voilà comment, au cœur du royaume de France, les mains étrangères s'appesantissent encore sur moi. A l'égard du Patron de la Case, on l'empêche de rien savoir de ce qui se passe et de s'en mêler. Je suis livré seul et sans ressource à ma constance et à mes persécuteurs. J'espère encore leur faire voir que la besogne qu'ils ont entreprise n'est pas si facile à exécuter qu'ils l'ont cru. »

Malgré cette déclaration, l'esprit de Jean-Jacques s'assombrissait de plus en plus ; aussi le 9 mars adressait-il au marquis de Mirabeau une nouvelle lettre dans laquelle il lui disait : « A mesure que mon abattement et mon découragement augmentent, ma paresse augmente en même raison. Je n'ai plus d'activité pour rien ; plus même pour la promenade à laquelle d'ailleurs je suis forcé de renoncer

depuis quelque temps. Réduit au travail très fatigant de me lever ou de me coucher, je trouve cela de trop encore ; du reste, je suis nul. Ce n'est pas seulement là le mieux pour ma paresse, c'est le mieux aussi pour ma raison. »

Dans de telles conditions le séjour au Château de Trie lui devint odieux et il se détermina à le quitter. A cet effet, il écrivit, le 15 juin 1768, au prince de Conti :

« Monseigneur,

« Ceux qui composent votre maison (je n'en excepte personne) sont peu faits pour me connoître ; soit qu'ils me prennent pour un espion, soit qu'ils me croient honnête homme, tous doivent également craindre mes regards. Aussi, Monseigneur, il n'ont rien épargné et ils n'épargneront rien, chacun par les manœuvres qui leur conviennent, pour me rendre haïssable et méprisable à tous les yeux, et pour me forcer de sortir enfin de votre château. Les grâces dont m'a comblé votre Altesse sérénissime suffisent pour me consoler de tous les malheurs qui m'attendent en sortant de cet asile, où la gloire et l'opprobre ont partagé mon séjour. Ma vie et mon cœur sont à vous, mais mon honneur est à moi ; permettez que j'obéisse à sa voix qui crie, et que je sorte dès demain de chez vous : j'ose dire que vous le devez. Ne laissez pas un coquin de mon espèce parmi ces honnêtes gens. »

En effet, le lendemain il s'esquiva sans bruit ni trompette, laissant mademoiselle Le Vasseur sous la haute direction de l'abbesse de Gomerfontaine, et trois jours après on le trouve à Lyon, et de là à Grenoble, puis à Bourgoin où Thérèse le rejoint et où, toujours sous le nom de Renou, il l'épouse en présence de témoins, sans autre cérémonie ni civile ni religieuse. On lui avait conseillé alors de retourner à Trie, mais le 5 octobre 1768, il répondit : « Quoique ma situation devienne plus cruelle de jour en jour, que je me voie réduit à passer dans un cabaret l'hiver, dont je sens déjà les atteintes, et qu'il ne

me reste pas une pierre pour y poser ma tête, il n'y a point d'extrémité que je n'endure plutôt que de retourner à Trie ; et vous ne me proposeriez sûrement pas ce retour, si vous saviez ce qu'on m'y a fait souffrir, et entre les mains de quelles gens j'étais tombé là. Je frémis seulement à y songer. »

De Bourgoin il alla habiter, à proximité de la ville, une maison vide et solitaire appelée Monquin, qu'on avait mise à sa disposition, mais il finit par s'y déplaire et retourna à Paris, après avoir quitté le nom de Renou et repris celui de Rousseau. Thérèse et lui allèrent demeurer rue Platrière, aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau. Ils occupèrent une modeste chambre au quatrième étage où Bernardin de Saint-Pierre lui rendit visite un jour et le trouva revêtu d'une longue redingote et la tête couverte d'un bonnet blanc. Il n'avait alors d'autre ressource que de copier de la musique pour autrui. C'est ainsi qu'il vécut pendant plusieurs années, mais Thérèse étant tombée malade et le peu d'argent qu'il gagnait devenant insuffisant, il se vit contraint de solliciter de plusieurs personnes un asile où ils pussent subsister tous deux « exempts d'un travail qui désormais passait leurs forces. »

Son appel fut entendu par M. de Girardin qui les accueillit à Ermenonville où, quelques mois plus tard, le 3 juillet 1778, Jean-Jacques Rousseau mourait subitement. On sait que sa mort fut l'objet d'interprétations diverses qui subsistent encore.

Ici, se termine le travail que j'ai entrepris. Toutefois, je ne crois pas devoir l'abandonner sans reproduire le portrait qu'a fait du célèbre philosophe un savant calviniste, le professeur Philippe Schaff. Voici ce qu'il a dit de Rousseau, il y a une trentaine d'années : « Sa vie fut marquée par une série de fautes, de caprices, d'inconséquences étonnantes et d'excès ; il passe du calvinisme au romanisme, du romanisme à l'incrédulité et de l'incrédulité à la demi foi, de la pauvreté et de la misère, de la persécution et de l'exil à la gloire et au bonheur, pour retomber dans l'angoisse et

la détresse ; de la philanthropie à la misanthropie, du parfait bon sens à l'égarement presque de la raison, et il illumine toutes ces phases par des éclairs de génie. Il fut l'un des écrivains les plus éloquents et les plus captivants, mais aussi l'un des plus paradoxaux et des plus dangereux. Il voyait tout avec une imagination vive et chaque ligne de ses écrits porte l'empreinte du sentiment et de la passion. Son jugement était du côté de la religion et de la vertu, mais il reniait dans sa vie tous les principes qu'il prêchait. Il a tracé le tableau le plus attrayant des charmes de la femme, et, après un commerce illégitime qui avait duré longtemps, il épousa sa servante, femme vulgaire et méchante. Il blâma les femmes françaises qui confiaient leurs enfants à des nourrices et il envoya lui-même ses propres enfants à l'hôpital ».

Ecoutons maintenant ce qu'on a dit de Thérèse Le Vasseur, et ici il y a unanimité complète de la part de tous les écrivains.

Un des plus récents, M. Alfred Bougeault, l'a dépeinte ainsi :

« Elle fut une des plaies de l'existence de Jean-Jacques, et la conduite de cette femme à toute époque ne peut inspirer que du mépris. Basse et commune, vraie commère de village, gourmande et fausse, elle avait su accaparer l'homme de génie, se rendre auprès de lui nécessaire, indispensable, et le diriger à sa guise sans qu'il s'en aperçût. Rousseau, l'homme à l'âme fière et haute, traînait partout cette chaîne honteuse et avait toujours l'avilissement à son foyer. Il l'avait prise sans amour, il la garda par habitude, et elle avait fini par lui imposer ses volontés. Tout entier à ses pensées, à ses études, il était heureux d'échapper aux soins matériels, et par le corps, Thérèse dominait l'âme. Elle fut pour beaucoup dans les tracas qui lui furent suscités et dans ses nombreux changements de domicile, car Rousseau ayant eu le tort ou le malheur d'habiter presque toujours chez les autres, Thérèse y produisait des

scènes déplaisantes, des difficultés, des tracas continuels ; il y en a eu à l'Ermitage, à Montmorency, à Wootton, à Trie, à Monquin. Ajoutons que cet état de concubinage, qui dura longtemps, jetait sur Rousseau le discrédit de l'immoralité en compromettant la dignité de sa vie, dont il se targuait si hautement. Il y a plus, un biographe de Rousseau, M. de Barruel, soutient que Jean-Jacques n'était pas le père des enfants de Thérèse Le Vasseur, et qu'il ne l'ignorait pas. Ce serait donc la cause véritable de l'abandon des enfants. Mais si le cas était vrai, la conduite de Rousseau serait encore moins facile à comprendre et surtout à excuser »[1].

On a donc eu raison de proclamer partout que Thérèse Le Vasseur a été pour lui un véritable boulet qu'il traînait au pied. Du reste, il avait été puni par où il avait pêché.

Et maintenant voilà comment une simple promenade de la Société historique de Compiègne à Trie-Château m'a amené à fouiller dans la vie de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, mais j'ai pensé que quand une pareille personnalité était venue habiter une localité du département de l'Oise, ne fut-ce que peu de temps, il y avait un certain intérêt, au point de vue de l'histoire, de rappeler dans quelles conditions son séjour s'était effectué.

ALEXANDRE SOREL.

A CONSULTER

Confessions et Correspondance de J.-J. Rousseau.

Dr Cabanes. Le Cabinet secret de l'histoire. J.-J. Rousseau, ses infirmités physiques et leur influence sur son caractère et son talent, Paris, 3e série, 1898.

1. Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau et sa mort à Ermenonville. In-18, Paris, 1883.

Saint-Marc Girardin. J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres.

Châtelain. La folie de J.-J. Rousseau, Paris, 1890.

Bougeault. Étude sur l'état mental de J.-J. Rousseau, Paris, 1883.

Corancez. La folie de Rousseau, *Journal de Paris*, an VI, t. II, pages 259 et suivantes.

Brunetière. La folie de J.-J. Rousseau, *Revue des Deux-Mondes*, 1890.

Dr Morin. Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau.

Dr Mercier. Explication de la maladie de J.-J. Rousseau, Paris, 1846.

Grand-Carteret. J.-J. Rousseau, Paris, 1890.

Fabre des Essarts. Rousseau et les femmes.

Léo Claretie. Rousseau et ses amies, Paris, 1896.

Georges Sand. Quelques réflexions sur J.-J. Rousseau, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1841 et 15 novembre 1863.

Léon de Vesly. J.-J. Rousseau à Trie-Château, *Bulletin de la Société d'émulation de Rouen*, 1878-1879.

JEANNE D'ARC

DRAME EN TROIS ACTES, EN VERS

1. *La Vocation.*

2. *La Prise de Jeanne à Compiègne.*

3. *Le Martyre.*

PERSONNAGES

JEANNE D'ARC.
JEAN D'AULON, écuyer et frère de lait de Jeanne.
AGNÈS, compagne de Jeanne.
SYBILLE, id.
JACQUES D'ARC, père de Jeanne.
ISABELLE, mère de Jeanne.
WARWICK, capitaine anglais.
GUILLAUME DE FLAVY, gouverneur de Compiègne.
UN HOMME D'ARMES, officier du gouverneur.
FRÈRE PASQUEREL, chapelain de Jeanne d'Arc.
JEAN D'ESTIVET, promoteur du procès.
NICOLAS LOISELEUR, juge au procès.
GORDON, soldat anglais.
GUILLAUME, geôlier de la prison de Rouen.
EUGÉNIE, fille de Guillaume.
Capitaine Anglais chargé de conduire Jeanne eu supplice.
MARIE LEBOUCHER et MARGUERITE, femmes de Compiègne.
Un vieillard et une petite fille.
Saint MICHEL.

PERSONNAGES MUETS :

Sainte CATHERINE, Sainte MARGUERITE.
Le peuple de Compiègne.
Soldats.

JEANNE D'ARC

ACTE PREMIER

LA VOCATION

La scène représente une prairie auprès d'un petit bois, le soir.

SCÈNE PREMIÈRE

JEANNE, JEAN D'AULON, son frère de lait.
Deux jeunes filles, AGNÈS ET SYBILLE, ses compagnes.
SAINT MICHEL

JEANNE.

Mes sœurs, le jour nous quitte et s'éteint dans les cieux,
L'ombre envahit au loin nos champs silencieux,
C'est l'heure où, chaque soir, quittant le pâturage,
Nous ramenons en chœur nos troupeaux au village ;
Mais avant de partir ne voudriez-vous pas
Qu'ensemble nous allions quelques instants là-bas,
Offrir notre prière à la Vierge du chêne ?
Jean gardera bien seul nos moutons dans la plaine.
Mon cœur est triste hélas ! et je sens malgré moi
Tout mon être frémir et de honte et d'émoi
Quand je songe aux douleurs de notre pauvre France.
Dieu n'a donc point pitié de sa longue souffrance !

AGNÈS.

Nous pleurons avec toi, Jeanne, car chaque jour
La guerre et ses horreurs nous frappent tour à tour,

Chaque jour des combats, des luttes meurtrières,
Ravagent ce pays, désolent nos frontières ;
Tous nos frères sont morts, et nos parents en deuil
Préparent chaque jour quelque nouveau cercueil ;
En Lorraine, il n'est plus qu'orphelins et que veuves,
Et notre cimetière est rempli de croix neuves.

JEANNE.

Hélas ! vous ignorez de nos maux la grandeur
Car la France agonise et meurt, frappée au cœur !
Entendez-vous, mes sœurs, la rumeur lointaine ?
Tous ces bruits de carnage et tous ces cris de haine ?
Bourguignons, Armagnacs s'égorgent sans merci,
Des pillards sont venus de Châlons jusqu'ici.
Les nôtres ont lutté sans repos et sans trêve
Ils ne sont plus, et pour finir l'horrible rêve,
Sur ces ruines sans nom, suprême déshonneur,
L'étranger abhorré pose son pied vainqueur.
Paris est pris, on craint qu'Orléans ne succombe
Et de ses défenseurs ne soit bientôt la tombe.
Plus de chefs, de soldats ! Le cheval de Talbot
Dans le sang de nos preux a rougi son sabot.

SIBYLLE.

Comment donc as-tu su la lugubre nouvelle ?

JEAN.

Hier soir, un soldat, chez Jeanne la Pucelle,
Pâle, épuisé, mourant, vint demander du pain :
Elle donna celui qu'elle avait à la main.
Il n'avait point d'abri, Jeanne céda sa couche.
Alors l'infortuné lui fit d'un ton farouche
De nos malheurs présents, le lugubre récit,
Et Dieu seul a connu ce que Jeanne en souffrit.

JEANNE.

Il était de Lorraine et n'avait plus d'armure
Mais portait à la tête une affreuse blessure,
Mes yeux ont vu couler le plus pur sang de France
Et ce sang vers le ciel parut crier vengeance !

AGNÈS.

Mais n'a-t-il point parlé de Charles, notre roi ?

JEANNE.

Charles ne connaît plus son serment et sa foi !
L'unique roi de France, ô féroce ironie,
C'est Henri d'Angleterre ; un frisson d'agonie
Mes sœurs vous étreint l'âme en prononçant ce nom.
Quant au roi légitime, exilé dans Chinon,
Il demande au plaisir d'éteindre sa tristesse
Avec des courtisans sourds à notre détresse.

SYBILLE.

O France, doux pays de l'honneur, de la foi,
Nous faut-il pour toujours désespérer de toi ?

JEAN D'AULON.

Toi, dont longtemps la gloire illumina le monde,
De toutes les vertus, terre à jamais féconde,
Fille chère et souvent le chevalier de Dieu,
Qui fis briller la croix et l'épée en tout lieu,
Est-ce de ta grandeur, est-ce la fin suprême ?
Faut-il que nous perdions jusques à l'espoir même
De te sauver ? Est-tu condamnée à périr,
Toi pour qui nous serions si joyeux de mourir ?

JEANNE.

Seigneur, dans ce pays qui si longtemps fut vôtre
Ne ferez-vous pas naître un guerrier, un apôtre ?

SAINT MICHEL (*apparaissant*).

Enfant, ce sera toi !.....

JEANNE.

... Quel est cet inconnu ?
Ciel ! on dirait encor la voix du Bois-Chenu !
Le messager divin qui me pressait naguère
D'aller trouver le Roi, de voler à la guerre
Sans hésiter.....

SAINT MICHEL.

Je suis l'archange saint Michel.
D'ordinaire à genoux aux pieds de l'Éternel,
Il m'envoie en son nom te dire que tes larmes
L'ont touché ; sa bonté veut calmer des alarmes
Qui depuis trop longtemps ont déchiré ton cœur.
Bientôt apparaîtra le guerrier, le sauveur
Que réclamait en vain votre France meurtrie
Et c'est toi qui seras l'ange de la Patrie.

JEANNE.

Messire, vous sied-il d'abuser une enfant
Dont le cœur est naïf et l'esprit ignorant.
Nourrie en un village inconnu de Lorraine
Je n'ai jamais porté que mon sarrau de laine
Et des sabots de bois trop lourds pour les combats ;
Qui donc me donnera des armes, des soldats ?
Déjà l'on ne craint pas de me traiter de folle,
Les plus sensés au moins riront de ma parole,
Personne n'osera me présenter au Roi.

SAINT MICHEL.

Et comptes-tu pour rien Dieu qui sera pour toi ?

JEANNE.

Il me faudra quitter nos riantes campagnes,
Mes parents bien-aimés, mes frères, mes compagnes,
Ma mère me l'a dit : mon vieux père en mourra.

SAINT MICHEL.

Dieu séchera ses pleurs et le consolera.

JEANNE.

Il a de tant d'amour entouré mon enfance !

SAINT MICHEL.

Jeanne, de ton pays veux-tu la délivrance ?
A ton roi, rendre un trône et sauver Orléans,
De ta patrie en deuil secourir les enfants ?
Hésiter, de ta part, serait folie ou crime !

JEANNE (*tombant à genoux*).

Seigneur, vous le voulez, voici votre victime !

SAINT MICHEL.

Pars donc pour Vaucouleurs d'abord, puis à Chinon,
A Charles, tu diras quelle est ta mission,
Que tu viens le conduire enfin à la victoire ;
S'il sourit, s'il hésite un instant à te croire,
Rassure-toi, le ciel a ses secrets desseins,
Et des rois, Dieu détient le cœur entre ses mains.
Pour aller au combat, il te faut une épée,
Eh bien, il en est une à cette heure cachée
Au monastère, et sous l'autel de Fierbois.
La garde en est rouillée, et porte quatre croix,
Ton bras la brandira toujours avec vaillance
Courage donc, enfant, et pars, c'est pour la France !

SCÈNE II

JEAN (*seul*).

Non, je ne rêve pas, et Jeanne va partir,
Mon pauvre cœur d'enfant en est triste à mourir.
Quoi ! je n'entendrai plus jamais sa voix si douce !
A la suivre au combat, je ne sais qui me pousse,
Mais la voir s'éloigner sans espoir de retour,
Et songer qu'exposée au danger chaque jour,
Elle pourrait tomber au sein de la mêlée
Sans qu'il me soit permis de repousser l'épée
Prête à l'atteindre, non, je ne le pourrai pas ;
C'est fini, jusqu'au bout je m'attache à ses pas.
Sans elle, aucun attrait n'est plus pour moi sur terre ;
Enfant, un Bourguignon, un jour tua mon père,
De Jeanne les parents recueillant l'orphelin
L'ont aimé comme un fils et nourri de leur pain.
Ainsi, pendant quinze ans, je vécus auprès d'elle.
Eh bien, je me ferai son écuyer fidèle,
A toute heure, en tous lieux, je veux suivre son sort,
Avec elle au péril, avec elle à la mort.

Mais je l'entends... Elle a terminé sa prière
Ses compagnes s'en vont...

SCÈNE III

JEANNE, JEAN.

JEANNE (*rentrant sur la scène*).

... Tu pleures, Jean, mon frère ;
Tout à l'heure à genoux, là-bas auprès du bois
Me trompé-je ? j'ai cru reconnaître ta voix.
A qui parlais-tu donc ?

JEAN (*sombre*).

.... Je parlais à moi-même,
Et comprenant enfin, Jeanne, combien je t'aime,
Avec toi je prétends affronter le danger.
J'ai ta vie à défendre et mon père à venger !
Les Anglais l'ont tué. Ne crains pas, je suis homme,
Ce n'est point sans raison que Domrémy me nomme
Jean le brave, et partout je ferai mon devoir.

JEANNE (*triste*).

Laisse donc là, mon Jean, cet amour sans espoir.
Vois-tu, depuis longtemps, dès ma plus tendre enfance,
A Dieu j'offris ma vie et mon cœur à la France ;
Et tu ne songes pas à nos pauvres parents,
Laisseront-ils partir ainsi leurs deux enfants ?
Hélas ! que deviendra notre mère Isabelle,
Enfant, épargne-lui cette douleur nouvelle ;
A sa vieillesse un jour qui donnera du pain ?
Puis, sais-tu quels tourments m'attendent en chemin :
La trahison, la mort, peut être le martyre !
Mon frère je n'ai pas encore osé te dire
Ce que pendant la nuit deux fois mes yeux ont vu
Et l'horrible tableau dans mon rêve entrevu.
Un bûcher se dressait pour moi sur une place
J'y montai ; tout autour l'affreuse populace
Insultait à mes pleurs, et j'ai senti la flamme

Dévorante m'atteindre ; en même temps mon âme
Poussait des cris d'effroi ! Jean, j'ai failli mourir !

JEAN (*résolu*).

Et tu crois que sans moi, seule, tu vas partir !
Jeanne, je t'en supplie, épargne ma faiblesse,
Je veux bien aujourd'hui t'immoler ma tendresse,
A mes rêves d'enfant pour toujours dire adieu,
Ne servir désormais que mon pays et Dieu,
Mais te laisser tenter seule le sort des armes
Bien qu'il me soit très dur de voir couler tes larmes,
Je ne puis m'y résoudre, et ne le ferai pas.
Y consens-tu ? dis-moi ? mais que vois-je là-bas ?

JEANNE.

On dirait deux vieillards s'avançant sur la route.
Seraient-ce nos parents ? Très inquiets sans doute
De notre long retard, ils nous viennent chercher.
O Dieu que dois-je faire ? et faut-il leur cacher
Encore ce secret, par pitié pour leur âge ?
Seigneur, inspirez-moi, donnez-moi du courage
Je vais briser leurs cœurs !...

SCÈNE IV

JEANNE, JEAN, ISABELLE, JACQUES D'ARC, SAINT MICHEL.

ISABELLE.

Nous vous cherchions, enfants.
Pourquoi nous alarmer ainsi ? Depuis longtemps
Tous deux nous avons vu revenir vos compagnes,
Et vous demeurez seuls au fond de ces campagnes
Peu sûres à cette heure, où de *Maxey* les gens,
Du parti de Bourgogne acharnés partisans,
Descendent chaque soir, viennent jusqu'au village
En quête de combats et surtout de pillage.
Jeanne, réponds, ma fille...

JEANNE.

O ma mère, pardon !
Nous songions au retour quand j'entendis mon nom
Prononcé tout à coup ; une voix inconnue,
La voix d'un ange, ici longtemps m'a retenue.

ISABELLE.

Que disait cette voix ? Ne nous fais pas languir ;
Parle !...

JEANNE (*après un silence*).

O mère, je crains de vous faire souffrir !
Elle a parlé du roi. de notre chère France,
Elle a redit ses maux et sa longue souffrance,
Puis l'ange, au nom de Dieu, me fit prêter serment
De vous quitter hélas ! ô ma pauvre maman.

ISABELLE.

Tu ne l'as pas juré ! Dieu ne peut pas permettre
Que tu partes ainsi...

JEANNE.

Il peut tout, c'est le Maître !

ISABELLE.

Il ne souffrira pas que tu sois mon bourreau,
Qu'à ton père et à moi tu creuses un tombeau !
Dis-moi, Jeanne, dis-moi que c'est chose insensée,
Que tu chasses au loin cette horrible pensée
Ton serment ! mais au ciel, enfant, qu'as-tu promis ?

JEANNE.

Ma vie.

ISABELLE.

Il n'en veut pas. Je sais, les ennemis !...
Qu'importe ! as-tu pris soin d'interroger un prêtre !
Va le voir en mon nom... mais tu l'as fait peut-être ?
Eh bien, j'en suis certaine, il t'aura répondu
Que ton serment, le ciel ne l'a pas entendu.

JACQUES D'ARC.

Isabelle, tais-toi, retire ce blasphème

Car Dieu frappe souvent aux cœurs de ceux qu'il aime,
Des desseins éternels, laissons suivre le cours.

JEANNE (*pleurant*).

Ma mère !...

ISABELLE (*très tendrement*).

Mon enfant, tu m'aimes donc toujours !
Tu le vois, je suis bonne encore à quelque chose
Puisque ton cœur meurtri dans mes bras se repose.
Jeanne, sous mes baisers, je veux sécher les pleurs
Qui coulent de tes yeux aussi purs que les fleurs ;
Je t'aime bien, vois-tu, ma petite Jeannette,
Sur mon sein ne crains pas de reposer ta tête,
Car je la veux bercer comme je fis souvent
Quand tu n'étais encor qu'une petite enfant.
Dis-moi que c'est fini ; désormais plus d'orage,
Et sois bien gaie, enfant, comme on l'est à ton âge.

JEANNE.

Mère, Dieu m'est témoin que je voudrais mourir.
Mais sa voix a parlé : je ne puis qu'obéir.
Demain je partirai...

ISABELLE (*d'un ton ferme*).

Toujours cette folie !
Moi je te le défends, Jeanne, je t'en supplie,
Par pitié pour ton père, et par pitié pour moi !

JEANNE.

Mère, je l'ai juré, l'ange a reçu ma foi.

ISABELLE.

Eh bien, puisqu'en dépit de ma douleur extrême,
Enfant, tu veux partir, et nous quitter quand même,
Que le ciel parle donc et donne un ordre ici
Et je m'inclinerai...

SAINT MICHEL (*apparaissant*).

Cet ordre, le voici.
Femme, Dieu, ne peut pas exaucer ta prière,
Mais quand, malgré ses pleurs, il repousse une mère,

C'est que dans sa sagesse il cache des desseins
Que ne peuvent percer les regards des humains.
Oh ! si ton œil pouvait lire à travers l'histoire,
Quel honneur à ton nom, à Jeanne quelle gloire
Dieu réserve ! Ce nom dépassant les plus beaux,
Pour l'acclamer chaque âge ayant des chants nouveaux.
Ta fille, pour toujours, incarnant la Patrie,
Et la France entourant sa mémoire chérie
De respect et d'amour ; tous les siècles, enfin,
S'inclinant à ses pieds, des lauriers à la main ;
Voilà ce que le ciel m'a chargé de te dire,
Consens-tu maintenant ?...

ISABELLE (*tombant dans les bras de Jeanne*).

Pitié, Seigneur, j'expire !

JACQUES D'ARC.

Je répondrai pour elle, ô messager divin.
Ce que Dieu nous demande est presque surhumain,
Et s'il faut obéir à cet ordre céleste,
Je le sens, j'en mourrai, mais qu'importe le reste
Si la France est sauvée ! Au moins, toi, mon cher Jean,
Tu ne nous quittes pas, tu seras notre enfant,
Plus cher encor, puisque Jeanne nous abandonne.

JEAN.

Père, je la suivrai. Que votre cœur pardonne
Si, malgré mon amour, hélas ! en vous quittant,
Je parais bien ingrat ; mais j'ai fait le serment
De suivre votre Jeanne au péril, où qu'elle aille,
De courir avec elle au sein de la bataille
Tant que les étrangers ne seront point bannis.

JACQUES D'ARC (*étendant sur eux sa main*).

Partez donc tous les deux, enfants, je vous bénis !

ACTE DEUXIÈME

LA PRISE DE JEANNE D'ARC

Tout cet acte se passe dans la maison du gouverneur de Compiègne : Guillaume de Flavy. Des fenêtres, on aperçoit l'Oise baignant le pied de la grosse tour, les remparts, et la plaine environnante avec les villages de Margny, Venette et Clairoix.

SCÈNE PREMIÈRE

UN HOMME D'ARMES, GUILLAUME DE FLAVY, WARWICK.

UN HOMME D'ARMES.

Messire, vous plaît-il d'ouïr un capitaine
Qu'amènent dans nos murs la vengeance et la haine.
Il n'a pas dit son nom et c'est un inconnu,
De Paris hier soir à Compiègne venu
Pour lutter avec nous. Sa taille est haute et fière ;
Il porte avec aisance une armure guerrière.

GUILLAUME.

Tu sais bien que je dois préparer le combat.
Qu'il entre, mais soit bref...

WARWICK (*entrant*).

Seigneur, je suis soldat,
Et, trois ans, j'ai servi Philippe de Bourgogne.

GUILLAUME.

Tu dis, si j'entends bien, Philippe de Bourgogne !
Quoi, devant moi, ta bouche a proféré ce nom !
Ne sais-tu qui je suis ? Connais-tu le renom
Du traître, qui toujours à son pays rebelle

Assiège en ce moment notre cité fidèle ?
Mais grâce à Dieu, Guillaume attend ses ennemis
De pied ferme et sans peur ; au roi Charles soumis
Il espère qu'ayant pitié de ses alarmes,
Un jour Dieu donnera la victoire à ses armes.
Tu m'as compris ? Eh bien, prends garde, chevalier,
Il est dans la forêt quelque haut peuplier,
Où le vent balança déjà plus d'un parjure.
Dis-moi la vérité, sinon je te le jure...

WARWICK.

Je partage l'ardeur de votre émotion
Et n'espère, seigneur, qu'un peu d'attention
De votre part ; bientôt vous saurez mon histoire,
Mon passé douloureux ; messire, j'aime à croire
Que vous voudrez alors me juger autrement.
D'ailleurs, si vous croyez que, seul le châtiment
Peut m'absoudre, j'attends la mort avec vaillance.
Pourtant j'aimerais mieux succomber pour la France
Sous ces murs, près de vous. Mourir en combattant :
Tel fut mon rêve d'homme et mon rêve d'enfant.
Voilà pourquoi trois ans j'ai couru la bataille
Frappant de tous côtés, et d'estoc et de taille.
Je croyais bien alors défendre mon pays,
Mon cœur était naïf, et mes yeux éblouis
Ne savaient pas encor distinguer le parjure.
Quelle honte, grand dieu ! quel supplice j'endure
En songeant au passé. De Charles, récemment,
A Reims, je vis le sacre et le couronnement :
Près de lui se tenait l'héroïne immortelle
Qui délivra naguère Orléans. La Pucelle
Jeanne était en prière, et son étendard blanc
Avec celui du roi flottait au premier rang.
Autour de son front pur brillait une auréole
Comme en portent les saints. Croyez-en ma parole,
Tout à coup, du passé mes yeux ont vu l'horreur,
En moi je sentis naître une atroce douleur,
Et de mon cœur brisé monter enfin des larmes ;

Elles tombaient à flots, purifiant les armes
Que je tenais en main. Quand je revins au camp,
Au duc, je me hâtai de dire mon tourment,
Que depuis trop longtemps coulait le sang de France,
Qu'il devait du royaume hâter la délivrance
Et bannir les Anglais ! Pour émouvoir son cœur
J'essayai tout. Philippe avec un air moqueur
M'écouta ; j'insistai, quand soudain, plein de rage,
Le duc m'a souffleté. Mais j'ai gardé l'outrage
Et ne mourrai content que si je meurs vengé !
Voilà pourquoi je viens dans Compiègne assiégé
Offrir avec mon bras mon épée et ma haine
Au vaillant gouverneur, au brave capitaine
Sans reproche et sans peur : Guillaume de Flavy.

GUILLAUME.

Ce récit de tes maux, chevalier, m'a ravi.
Croyant en ton honneur, j'accepte ton épée,
Mais est-elle, dis-moi, solide et bien trempée ?
Car le péril est grand, nos ennemis sont forts
Et je ne sais vraiment si malgré nos efforts
Au roi nous garderons la cité très fidèle.

WARWICK.

Seigneur, auriez-vous donc reçu quelque nouvelle
Alarmante pour vous ?

GUILLAUME.

Hier, Louis de Flavy,
Mon frère, aux Bourguignons a dû rendre Choisy ;
De Philippe vainqueur tu peux suivre l'armée
Cernant de toutes parts notre ville alarmée.
Cinq mille hommes sont là campés sous nos remparts,
Tous Anglais ou Flamands, Bourguignons ou Picards,
Tous félons ; Luxembourg a fait dresser les tentes
De ses mille soldats, à Clairoix, sur les pentes
Du Ganelon.

WARWICK (*ému*).

Seigneur, vous avez dit, je crois,
Du Ganelon !...

GUILLAUME.

Oui, c'est la hauteur que tu vois
Là-bas, qui garde encor le nom maudit du traître ;
L'Anglais campe à Venette, et Philippe doit être,
Avec l'arrière-garde, au château de Coudun.
Voilà les ennemis qui vont tenter demain
L'assaut de nos remparts. J'oubliais que Noyelle
Occupe Marigny. Vers Jeanne la Pucelle
Hier j'ai fait partir un messager certain
Pour mander des renforts, et j'attends ce matin
Sa réponse. Tu vois si je pouvais te dire
Que l'heure est bien critique, et que Compiègne expire !
Il en est temps encore, interroge ton cœur ;
Pour moi, je l'ai juré déjà sur mon honneur,
Ces félons devant eux trouveront nos poitrines,
Ils n'entreront ici qu'en marchant sur des ruines,
Écrasés par le nombre, ou vaincus par le sort.
Les braves ont toujours un refuge : la mort !
J'ai des ordres à donner, chevalier, je te laisse
Un instant seul ici, mais chasse ta tristesse.
A bientôt !

WARWICK.

Oui, Messire.

SCÈNE II

WARWICK, *seul*.

Il n'a rien deviné,
Et son cœur de soldat au traître a pardonné !
S'il savait qui je suis ! Quelle besogne lâche
Je viens faire en ces lieux. Pour cette odieuse tâche
Ah ! je n'étais pas né ! Ganelon ! Ganelon !
J'ai frémi quand sa bouche a prononcé ce nom !

Tromper ainsi son hôte et trahir une femme
C'est complet, n'est-ce pas, c'est odieux, c'est infâme !
Est-ce donc pour cela que je porte une épée !
Quand mon épaule fut de sa lame frappée
Le soldat qui m'arma me dit : Va ton chemin
Et défends en tous lieux la femme et l'orphelin.
Or je viens aujourd'hui tenter de trahir celle
Qui nous a tous vaincus, l'exécrable Pucelle
Jeanne ! Mais après tout, je défends ma patrie,
Nos soldats et mon roi dont la gloire est flétrie,
Mes trois frères, hélas ? tombés au champ d'honneur
Sous les murs d'Orléans. Oh ! pour moi quel bonheur
De voir briller enfin le jour de la vengeance.
Ce soir, j'aurai mon tour. Jeanne, à nous deux, patience !

SCÈNE III

WARWICK, JEAN D'AULON.

JEAN D'AULON *(dans la coulisse).*

Judas !

WARWICK (*tremblant*).

On a parlé, m'aurait-on entendu !

JEAN D'AULON (*toujours dans la coulisse*).

Judas ! Judas !

WARWICK.

On vient ! grand Dieu, je suis perdu !

JEAN D'AULON *(entrant sur la scène).*

Vous êtes bien ému !

WARWICK.

C'est facile à comprendre
Sans vous faire annoncer, vous venez me surprendre,
En prononçant un nom, nom d'opprobre et d'horreur
Qui fait naître un frisson en tout homme d'honneur ;
A qui donniez-vous donc épithète pareille !

JEAN D'AULON.

Je parlais à Dacier, abbé de Saint-Corneille,
Aussi cher aux Anglais qu'aux Bourguignons, dit-on,
Et du nom de Judas je cinglais le félon.
Je crois qu'il m'a compris. Etes-vous seul, messire,
Je cherche en ce moment Guillaume pour lui dire
Que Jeanne est dans vos murs. Quittant Crépy la nuit,
Nous avons chevauché dans la forêt, sans bruit,
Et nous voici cinq cents, tous heureux d'en découdre
Pour Dieu, pour la Patrie, à l'éclair de la poudre,
Jeanne assiste à la messe et sera là bientôt.

WARWICK.

Je vais connaître enfin et ce n'est pas trop tôt,
L'ange inspiré de Dieu, l'invincible Pucelle
Qui, depuis moins d'un an, a tant fait parler d'elle.
Elle est toujours aussi redoutable au combat ?

JEAN D'AULON.

Seigneur, vous le verrez ce soir, si l'on se bat.
Poutant, depuis huit jours, une amère tristesse
L'a saisie ; elle pleure et voudrait qu'on la laisse
Retourner près des siens. Partout la trahison
La guette, avec la mort, pis encore, l'abandon.
Mais je veille sur elle, et ma vaillante épée
Dans le sang des félons, maintes fois s'est trempée ;
Sa lame est ferme et souple, et son tranchant est doux,
Eh bien, sous Orléans, j'ai vu trois Anglais roux
Tomber l'un après l'autre et mordre la poussière
Pour avoir de trop près entouré la guerrière.

WARWICK (*très ému*).

Oh ! ciel !

JEAN D'AULON.

Mais mon récit, Seigneur, ne vous plaît pas
Sans doute ?

WARWICK.

Au contraire, et j'en fais le plus grand cas.

Je vois que vous tenez beaucoup à la Pucelle,
(On crie : Noël ! Noël !)
Justement la voici, Guillaume est avec elle ;
Permettez-moi, Seigneur, d'aller les recevoir.
(*En s'éloignant*) : J'ai mon épée aussi, nous serons deux, ce soir.

SCÈNE IV

JEAN D'AULON, *seul.*

C'est étrange, cet homme, avec sa face blême,
Je l'ai vu quelque part. N'est-ce pas ici même
Quand nous sommes venus pour la première fois ?
Vraiment non. Il ressemble au plus jeune des trois
Anglais frappés par moi. C'est la même figure
Et les mêmes cheveux ! Singulière aventure !
Mais alors, c'est un traître, un lâche sans honneur,
Payé par les Anglais? Par ma foi, j'en ai peur !
J'y songe, il m'écoutait avec un air farouche,
Sa lèvre est dédaigneuse, et son regard est louche.
Ce n'est pas le regard pur et franc du soldat
Qui, le front haut, s'en va de pied ferme au combat.
Oh ! j'aurai l'œil sur lui, mon épée est fidèle
Et pour atteindre Jeanne, il faut passer par elle.
Malheur à toi, si tu nous barres le chemin,
Qui que tu sois, maudit, tu mourras de ma main.

SCÈNE V

JEANNE, GUILLAUME, JEAN D'AULON, WARWICK, FRÈRE PASQUEREL, MARIE LE BOUCHER, VIEILLARD, FEMMES DU PEUPLE *(Une mère avec une petite enfant).*

LE PEUPLE (*dans la coulisse*).

Noël ! Noël ! Noël ! amour, reconnaissance
A l'ange du Seigneur. Pour notre délivrance

Dieu l'envoie aujourd'hui ! Noël ! Noël ! Noël !
Gloire à Jeanne qui vient répondre à notre appel,
Et dans nos cœurs meurtris fait naître l'espérance !

JEANNE.

Amis, Jeanne n'est rien, et c'est gloire à la France
Qu'il faut crier bien haut, et surtout gloire à Dieu !
Dont j'invoquais le nom tout à l'heure au Saint-Lieu.
Gloire au Dieu tout puissant qui donne la victoire !

UN VIEILLARD (*s'approchant*).

Jeanne, je suis bien vieux, et ma pauvre mémoire
N'a guère retenu le nombre de mes ans ;
Pour vous suivre au combat, que n'ai-je encor vingt ans ?
Il me reste du moins mon amour et mes larmes,
Jeanne, je vous bénis.

UNE FEMME DU PEUPLE.

Moi, j'embrasse vos armes
Qui tant de fois ont fait trembler vos ennemis,
Et l'étendard sacré que Dieu lui-même a mis
Entre vos mains. Ce soir qu'il vous conduise encore
A la gloire, à l'honneur !

GUILLAUME DE FLAVY.

Ce peuple vous adore.

UNE MÈRE (*portant une petite fille dans ses bras*).

Voyez-vous dans mes bras cette petite enfant,
Elle devait mourir ; mais un jour en passant
Près de sa mère en pleurs, votre main l'a bénie,
Et le ciel aussitôt lui conserva la vie
Merci, Jeanne, merci !

JEANNE.

Voilà de braves gens !
Et l'on sent battre en eux des cœurs reconnaissants.
J'aimerais reposer ici sur cette terre
Délivrée à jamais des horreurs de la guerre.
A leur ruine aujourd'hui pourrai-je consentir ?
Non, je veux les sauver, quand j'en devrais mourir ?

JEAN D'AULON.

Jeanne, pourquoi toujours cette affreuse pensée ?
J'espérais cependant que tu l'avais chassée !

JEANNE (*triste*).

Non, Jean. Je suis trahie et je marche à la mort ;
Je n'entends plus mes voix, leur puissant réconfort
Manque à mon âme, et Dieu lui-même m'abandonne.
Oh ! je voudrais partir ou bien que Dieu me donne
La force de gravir jusqu'au bout mon Calvaire.

FRÈRE PASQUEREL.

Le ciel a ses desseins, enfant, laisse-le faire.
Jusqu'alors à ta gloire il a manqué la croix.
Si Dieu te la réserve, il saura bien, je crois,
Faire naître en ton cœur et malgré ton jeune âge
Des saints et des martyrs l'héroïque courage.
Ma fille, invoque-le !

JEANNE.

Oui, vous avez raison.
Au Seigneur, devant tous, j'en demande pardon,
Et j'avoue humblement, mon Père, ma faiblesse ;
Que le ciel prenne donc pitié de ma détresse.
Si c'est l'ordre de Dieu, Jeanne ira jusqu'au bout,
Quel que soit le danger, son cœur bravera tout.
Mais j'aurais désiré revoir ma pauvre mère ;
La serrer dans mes bras, et puis à mon vieux père
Dire un dernier adieu. Dans mon cœur endormi,
En mes rêves souvent, je revois Domremy !
Oubliant les horreurs dont son âme est si lasse.
Auprès de ses fuseaux, Jeanne a repris sa place,
Enfant, comme autrefois...
...Chimère, illusion !
Et pourtant que je t'aime, ô chère vision !
Que dis-je, j'ai rêvé, maintenant je m'éveille,
Car des bruits de combats ont frappé mon oreille.
Aux armes, mes amis, sus à l'Anglais ; marchons
Sans crainte de la mort, et sans peur des félons ;

Et si le sort hélas ! trahit l'humble guerrière,
Si Dieu veut que bientôt elle soit prisonnière
Et qu'un traître la livre aux ennemis du Roi,
Vous, que j'ai tant aimés, priez un peu pour moi.
Et puis si l'on vous dit un jour que Jeanne expire,
Gardez un peu d'amour à la pauvre martyre !
(*avec fermeté*).
Maintenant, au combat ! Messire gouverneur,
Auriez-vous dans vos murs quelques hommes de cœur
A joindre à mes soldats ?

GUILLAUME DE FLAVY.

Ils sont prêts. Leur courage,
Vous le reconnaîtrez tout à l'heure à l'ouvrage
Quand fuiront devant eux Bourguignons et Picards.

JEANNE (*résolue*).

Amis, l'heure à sonné de franchir les remparts,
Courons chercher la mort, ou bien la délivrance.
Dieu le veut, en avant !

WARWICK (*sortant le dernier*).

Moi, je tiens ma vengeance !

SCÈNE VI

MARIE LE BOUCHER, MARGUERITE, femme du peuple.

MARIE.

Pendant que sous nos yeux, nos frères, nos époux
Vont combattre, prions toutes deux à genoux.
Hélas ! je sens en moi de mortelles alarmes.
Donnez, Seigneur, donnez la victoire à nos armes.
Toutes les deux à genoux.
O Dieu qui tant de fois avez sauvé les Francs
Ayez enfin pitié des maux de vos enfants.
Nos champs sont dévastés, notre gloire est flétrie,
L'étranger règne en maître au cœur de la patrie,

Il menace nos murs. Vous qui donniez jadis
Aux champs de Tolbiac la victoire à Clovis,
Vous êtes aujourd'hui notre seule espérance.
Mon Dieu, secourez-nous, et délivrez la France !

Elles se relèvent, et regardant par la fenêtre ouverte sur le rempart.

MARGUERITE.

Aux nôtres, un soldat baisse le pont-levis,
Pendant que le canon, dans les rangs ennemis,
Va répandre l'effroi.

MARIE.

C'est la *bonne Bourgeoise* (1)
Qui couvre de ses feux l'autre rive de l'Oise.

MARGUERITE.

Tout est silencieux au camp des Bourguignons,
Dieu voudrait-il, enfin, châtier ces félons !

MARIE.

Jeanne sur son cheval a franchi la barrière,
Je vois briller son casque et flotter sa bannière ;
Jean d'Aulon l'accompagne.

MARGUERITE.

Elle crie en avant,
Et seul, bien loin de tous, bondit son cheval blanc ;
Rien ne résiste au choc de la brave Pucelle.

MARIE.

On accourt de Margny. C'est Baudot de Noyelle
Qui tente d'arrêter un instant les fuyards
Et ramène au combat ses bandes de Picards.

MARGUERITE.

Hélas ! les Bourguignons viennent à la rescousse,
Les nôtres lâchent pied, l'ennemi les repousse
Jusques au boulevard.

(1) On appelait de ce nom une grosse pièce de canon placée sur la tour principale et défendant l'accès du pont.

MARIE.

On sonne le tocsin !
Ciel, voici les Anglais ! Auraient-ils le dessein
De cerner la Pucelle ?

MARGUERITE.

En ce moment suprême,
La guerrière tient bon et résiste quand même.

MARIE.

D'Aulon, son écuyer, a compris le danger,
Il lui fait tourner bride, et pour la protéger
Abat les ennemis acharnés après elle ;
Oh ! le bon chevalier et l'écuyer fidèle !

MARGUERITE *(avec un grand effroi).*

Tout espoir est perdu, les nôtres vont périr,
Serait-il vrai, grand Dieu, que Jeanne doit mourir !

MARIE.

Elle approche du pont, mais on baisse la herse,
Quel est donc le maudit ?...

MARGUERITE.

Jean d'Aulon le transperce
D'un coup de son épée. Oh ! l'horrible combat !
Sur la tête de Jean, la masse d'un soldat
Vient s'abattre. Il rougit de son sang l'herbe verte
Et tombe sur le seuil de la porte entr'ouverte.

MARIE.

Vingt bras ont saisi Jeanne, un d'eux par son manteau
La tire ; elle chancelle !

MARGUERITE *(avec un grand cri).*

Oh ! mon Dieu, le bourreau
L'entraîne, plus d'espoir. Ils ont pris la Pucelle !!!...

MARIE *(pousse un cri).*

Les mains jointes, les regards au ciel.

Pitié, Seigneur, pitié, pour la France et pour elle !

ACTE TROISIÈME

LE MARTYRE

La scène représente une prison. Portes à droite et à gauche. Au fond un grabat recouvert de paille. Des chaînes de fer fixées au mur, une table, une couche, un escabeau.

SCÈNE PREMIÈRE

GORDON, soldat Anglais. GUILLAUME, geôlier de la prison, ancien soldat de Bourgogne. JEANNE, couchée sur le grabat et endormie.

GORDON.

On va nous rendre enfin un peu de liberté,
Car les juges de Jeanne, hier, ont arrêté
Qu'il fallait en finir avec cette Pucelle,
Et ce n'est pas trop tôt, car je crois que sur elle,
Ami, tu commençais vraiment à t'attendrir.

GUILLAUME (*bas*).

Elle dort, pas de bruit, ne la fais point souffrir,
Ce sera bien assez, hélas, lorsque la flamme
Dévorera son corps que le bûcher réclame.
Pauvre corps que le mal n'a jamais effleuré,
Et qui bientôt doit-être à la flamme livré.

GORDON (*riant*).

Oui, les nôtres préparent une splendide fête,
Le bûcher est très haut, et bien en vue, au faîte,
Pour Jeanne, ils ont pris soin de dresser un poteau
Place du Vieux-Marché.

GUILLAUME.

Que je plains le bourreau !

GORDON.

Quoi, tu prendrais pitié d'une affreuse hérétique
Par le diable inspirée.

GUILLAUME.

Elle m'est sympathique,
Que veux-tu ; malgré moi pour cette pauvre enfant,
Mon vieux cœur de soldat éprouve un sentiment
D'amour et de fierté.

GORDON.

Moi, soldat d'Angleterre,
Je la hais ta Pucelle, et songeant à la guerre
Qu'elle a faite à mon Roi, je prête ici serment
D'aller à son bûcher apporter en présent
Un fagot de bois sec. D'ailleurs elle est sorcière ?

GUILLAUME.

Tais-toi, n'insulte pas la vaillante guerrière,
Je l'ai vue à Compiègne à l'heure du combat,
Et n'ai jamais connu de plus hardi soldat,
Bravant la mort avec un plus mâle courage.

GORDON.

Je le sais, et voilà pourquoi mon cœur partage
La colère des miens. Puis-je oublier nos morts,
Notre sang répandu ; que malgré tant d'efforts
On nous chasse. Oh ! son crime a mérité vengeance ,

GUILLAUME.

Son seul crime est d'avoir beaucoup aimé la France.

GORDON.

Luxembourg a touché, dit-on, pour cette enfant,
Forte somme ?

GUILLAUME.

Judas aurait rendu l'argent !
Je ne suis qu'un soldat du duc de Bourgogne,
Mais si l'on m'avait fait cette offre, sans vergogne
Je l'aurais refusée. Garder le prix du sang
Pour un homme d'honneur, c'est triste, conviens-en.

GORDON.

Depuis longtemps déjà, Jeanne s'était soumise,
Devant nombreux témoins, à l'arrêt de l'Église ;
C'est elle qui la livre au bras séculier.

GUILLAUME.

Tu crois ce jugement honnête et régulier ?
Appelles-tu l'Église, un évêque parjure,
Et d'Henri de Beaufort abjecte créature,
Des courtisans vendus, lâches, suant la peur,
Qui demain rougiront d'avoir été sans cœur.
Jeanne attendait l'arrêt du Pontife suprême,
C'était son droit enfin, et la justice même ;
De la part de Beaufort, ah ! c'eut été trop beau,
Elle voulait un juge, il lui donne un bourreau.

GORDON.

Que dis-tu de son Roi qui gaîment l'abandonne,
Comme s'il eut conquis sans elle sa couronne ?

GUILLAUME.

Il a l'oubli facile, et ne méritait pas
Que Jeanne a son service ait mis un jour son bras.

GORDON.

Sans doute, il connaît trop la valeur de nos armes.

GUILLAUME.

Si j'étais Charles sept, je verserais des larmes
De honte et de douleur sur ce crime sans nom.
Ne pouvait-il au moins recueillir la rançon
Qu'exigeait Luxembourg ? Certainement la France
Eut donné sans compter pour cette délivrance ;
En tout cas, il avait son épée à sortir
Et par elle, du moins, sauver Jeanne ou périr.

GORDON.

Pourrais-tu m'expliquer pourquoi cette parjure
A trahi son serment ?

GUILLAUME (*avec fermeté*).

Ça, c'est faux, je le jure.

GORDON.

N'a-t-elle pas promis, sous la foi du serment,
De ne jamais reprendre habits d'homme ?

GUILLAUME.

Comment.
Quand c'est toi qui cachas ses vêtements de femme !

GORDON.

Par ordre, oui, c'est vrai.

GUILLAUME.

Mais alors, c'est infâme !
Et je suis bien heureux de n'être pas Anglais.

GORDON.

Tous les nôtres sont morts, on me dit venge-les,
J'obéis.

GUILLAUME.

Chut ! Tais-toi, car Jeanne se soulève
Par instant, sur sa couche, on dirait qu'elle rêve ;
Dieu ! ne croirait-on pas voir un ange endormi !

JEANNE (*rêvant, les yeux fermés*).

J'aurais tant désiré mourir à Domremy,
Vous revoir un instant, Isabelle ma mère,
Me croire encore enfant auprès de mon vieux père,
Adieu, mon rêve, adieu. La terre sous mes yeux
Disparaît, et je vois s'ouvrir enfin les cieux !
O sainte Marguerite, ô sainte Catherine,
Vous venez me chercher, et mon front s'illumine
De joie et de bonheur. Que ce spectacle est beau.

(*On entend du bruit*).

GORDON (*très fort*).

On vient. Jeanne, debout, car voici le bourreau.

JEANNE (*poussant un cri d'effroi*).

Ah ! pitié !

SCÈNE II

LES DEUX GARDIENS, JEANNE,
UN RELIGIEUX JACOBIN, le capuchon baissé.

LE RELIGIEUX.

Pas encor, mon enfant, du courage ;
Sans doute il est bien dur de mourir à votre âge,
C'est pour cela que Dieu me charge en sa bonté
De préparer votre âme à son éternité.
Mais peut-être avez-vous des aveux à me faire.
Gardes, laissez-nous seuls.

LES GARDIENS.

A vos ordres, mon Père.
(*Ils s'en vont*).

LE RELIGIEUX (*retirant son capuce*).

Jeanne !

JEANNE D'ARC (*reconnaissant Jean d'Aulon*).

Oh ! ciel, est-ce toi, puis-je en croire mes yeux
Toi, Jean, sous ce costume, à cette heure, en ces lieux !
Le bon Dieu me ferait cette grâce suprême
De te revoir encore !

JEAN D'AULON.

Oui, Jeanne, c'est moi-même.
Grièvement blessé, j'ai pu vaincre la mort
Sous les murs de Compiègne, et j'en bénis le sort,
Puisqu'aujourd'hui je viens, enfant, prendre ta place,
Te sauver et mourir. Le temps presse, par grâce,
Ne me refuse pas. Revêts ce noir manteau,
Ma robe, mon capuce, et puis loin du bourreau,
Loin des Anglais, fuis vite et trompe ainsi leur haine ;
Qui donc reconnaîtra notre bonne Lorraine
Sous ce déguisement ?
Jeanne, on pourrait venir,
Hâte-toi.

JEANNE (*triste*).

Non, mon frère, hélas ! je dois mourir.
Je reconnais ton cœur à l'amour qui l'anime,
Mais Dieu, depuis longtemps, a marqué sa victime ;
Pour rançon de la France, il exige mon sang,
Puis-je le refuser ? Il est le Tout-Puissant
Et saura me donner la force que j'espère
Pour marcher au supplice et gravir mon Calvaire.
Oh ! je ne pensais pas te revoir en ce lieu,
Il m'est doux de t'entendre et de te dire adieu,
En te montrant le ciel où ce matin, mon âme
Va monter. Du bûcher je ne crains plus la flamme,
Le bourreau peut venir, puisque je t'ai revu ;
Mais, parle encor, dis-moi, qu'est-il donc advenu,
Quand je fus prise ?

JEAN D'AULON.

Un traître avait baissé la herse,
Mon épée aussitôt, d'un seul coup le transperce,
Mais je tombe, à mon tour, sanglant, à demi-mort,
Auprès du pont-levis. Par un dernier effort
La nuit, je pus rentrer dans la ville assiégée
Et voulus vivre, car tu n'étais pas vengée !
Cinq ou six mois après, du haut de ses remparts
Compiègne voyait fuir Bourguignons et Picards ;
Son peuple était sauvé.

JEANNE.

J'ai su sa délivrance,
Et le ciel, par mes voix, m'en donna connaissance.
Oh ! j'en fus bien heureuse.

JEAN D'AULON.

Et Dieu, dans sa bonté,
M'ayant rendu la vie avec la liberté,
J'allai trouver le Roi. Ma démarche fut vaine ;
Que la France agonise et que Jeanne ait pris peine
De sauver sa couronne et de venger ses droits,
Il n'en a nul souci. L'héritier des Valois

Préfère son repos au hasard des batailles ;
Qu'importe son honneur ! Alors, avec Xaintrailles,
Je voulus sur Rouen tenter un coup de main,
Mais la fortune encor nous trahit en chemin ;
Lahire est prisonnier ; j'ai pu non sans dommage
Et grâce à ce costume échapper à la rage
Des ennemis. Longtemps j'errai près de la tour
Où tu souffrais captive ; enfin le ciel, un jour,
Plaça sur mon chemin une enfant douce et bonne.
Témoin de ma douleur, de suite elle me donne
Le moyen d'attendrir son père, un peu d'argent
Fit le reste.

JEANNE.

Oui, c'est la gracieuse enfant
Qui, depuis de longs mois, soutient mon agonie,
La fille du geolier, la charmante Eugénie.
Mon frère, l'heure passe, encor quelques instants ;
Nous devrons nous quitter, à peine ai-je le temps
D'ajouter en deux mots ce que mon cœur désire.
Quand le bûcher aura mis un terme au martyre
De la triste captive, alors tu partiras
Revoir nos vieux parents qui pleurent seuls là-bas,
A Domremy, dans l'humble et bien aimé village
Où nous avons passé tant de jours sans nuage.
S'ils connaissent mon sort, ajoute simplement
Que leur pauvre Jeannette est morte en les aimant.
Qu'ayant gardé toujours la foi de son enfance
Elle est morte pour Dieu, pour le Roi, pour la France.
Cache-leur mon supplice ; et puis, au vieux pasteur
Qui nous a vus grandir, réclame pour ta sœur
Une messe à l'autel de sainte Catherine,
Pour que Dieu me reçoive en sa bonté divine.
Enfin, dans le jardin par l'Eglise abrité,
Tu verras un rosier que ma main a planté,
Cueilles-en quelques fleurs ; à la Vierge bénie,
Porte-les en mon nom ; et la tâche finie,
Jean, mon frère, aussitôt retourne auprès du Roi ;

Dis-lui que désormais il peut compter sur toi ;
Ne laisse pas longtemps au fourreau ton épée,
Car je le sais, ma foi ne sera point trompée,
Les Anglais auraient-ils cent mille combattants,
Pas un ne sera plus en France dans sept ans.
Leur haine sans pitié décrète que je meure,
Mais leur fortune après n'en sera pas meilleure.

EUGÉNIE (*entrant*).

Partez vite, il le faut, les juges vont venir,
Quand ils seront sortis, vous pourrez revenir.

JEANNE (*pleurant*).

Je me croyais plus forte, adieu, mon frère, adieu,
Ou plutôt, au revoir, au ciel, près du bon Dieu.

JEAN (*avec fermeté*).

Oui, va m'attendre au ciel, adieu, pauvre martyre.
Mais malheur aux bourreaux, mes jours pour les maudire
Seront trop courts, adieu.

SCÈNE III

JEANNE, NICOLAS LOYSELEUR, GORDON, GUILLAUME, JEAN D'ESTIVET, CAPITAINE ANGLAIS, chargé de présider au supplice, QUELQUES SOLDATS.

LOYSELEUR.

Tu devines pourquoi
Jeanne, nous sommes-là, debouts, auprès de toi ?
Le moment est venu de marcher au supplice.

JEANNE.

Oui, mon Père, il est temps que mon tourment finisse.

LOYSELEUR.

Tu ne peux désormais échapper au trépas,
Et le bras de Satan ne te sauverait pas.
Mais avant de mourir, pour que Dieu te pardonne,

Et que, dans sa bonté, tout à l'heure il te donne
Place en son Paradis, abjure tes forfaits.

JEANNE.

Mon père, quels sont-ils ?

LOYSELEUR.

Certes, tu les connais,
Ils sont assez nombreux : blasphèmes, sacrilèges.
Révoltes, trahisons, mensonges, sortilèges,

JEANNE.

Devant tous ces excès, moi-même je frémis.
Mais Dieu sait, que jamais je ne les ai commis !

LOYSELEUR.

Quelle audace !

JEAN D'ESTIVET.

Elle ajoute au blasphème un mensonge.
Vous l'avez entendue.

LOYSELEUR.

Oh ! malheureuse, songe
Que le bûcher t'attend, et confesse humblement
Que ton cœur devant Dieu pêcha grièvement,
Et que jamais le ciel ne t'envoyât ces saintes
Dont tu parlais, que tes visions étaient feintes.

JEANNE.

Pour faire ces aveux, il me faudrait mentir ;
J'ai dit la vérité, je n'en puis départir,
Vous pouvez me tuer.

JEAN D'ESTIVET.

Laissez cette sorcière.

JEANNE.

Sorcière, avez-vous dit, non, mais humble bergère
Qui n'eut jamais quitté son pays, ses troupeaux,
Et veillerait encore auprès de ses fuseaux,
Si Dieu, dans son amour, un jour ne l'eut choisie
Pour défendre son peuple et sauver sa patrie !

JEAN D'ESTIVET.

Tu fis avec bonheur couler le sang chrétien ?

JEANNE.

Je n'en ai point versé, vous le savez très bien,
Et pour armes, je n'eus jamais que ma bannière ;
Je montrais les Anglais, et j'entrais la première
Hardiment et sans peur dans les rangs ennemis.

LE CAPITAINE ANGLAIS.

Conduite par Satan ?

JEANNE.

Défendre son pays
C'est écouter Satan ? je l'ignorais, messire.

LOYSELEUR.

Quel orgueil ! et peut-on, Jeanne, te laisser dire
Pareille chose ! Enfin, pour la dernière fois,
Au nom de ton salut, aux pieds de cette croix,
Abjure !

JEANNE.

En ce moment, elle est mon seul refuge,
La croix ! mais vous, Anglais, Dieu vous voit et vous juge.

JEAN D'ESTIVET.

Alors, tu veux mourir ?

JEANNE (*avec fermeté*).

Oui, le bourreau m'attend.
Quel triomphe pour vous de brûler une enfant !
Mais vous avez compté trop tôt sur ma faiblesse.
Vous espériez que Jeanne, en un cri de détresse,
Vous livrerait son âme et trahirait sa foi ?
Par elle, vous pensiez flétrir aussi son roi ?
Eh bien, quittez, Seigneurs, quittez cette espérance,
Vous pouvez m'égorger et mutiler la France,
Mon âme est à Dieu, seul, et vous ne l'aurez pas.
Le bourreau peut venir, je brave le trépas.

Sachez-le bien, demain, quand Jeanne sera morte,
La France renaîtra plus vaillante et plus forte.
Je connais nos soldats, ils m'ont donné leurs cœurs,
De la lutte bientôt ils sortiront vainqueurs.
Vous serez tous chassés, écrasés par nos armes,
Expiant mes douleurs dans le sang et les larmes

JEAN D'ESTIVET.

Tu connais l'avenir ?

JEANNE.

Non, mais j'entends mes voix
Elles m'ont dit souvent vos revers, je les crois.
Oui, vous serez châtiés, je le répète encore.
Maintenant, hâtez-vous, que le feu me dévore,
Qu'importe l'échafaud où s'arrêtent mes pas,
Si Jeanne va mourir, la France ne meurt pas.
(*Avec exaltation*)
O France, il m'est bien doux de songer à cette heure,
Que c'est pour te sauver que la Pucelle meure,
Va, de ton sol sacré, fais germer les héros,
Pour venger la victime et punir les bourreaux.
Après ces jours de deuil renaîtra l'espérance ;
Toi que j'ai tant aimée, adieu, ma chère France.

LE CAPITAINE ANGLAIS (*tirant son épée*).

Enfin, finiras-tu, démon, fille d'enfer
Tais-toi, si tu ne veux succomber sous ce fer.

JEANNE.

Oh ! ce serait trop beau, milord, et votre haine
Exige mieux.

LE CAPITAINE.

C'est vrai, tu n'en vaux pas la peine.
Gardes, emmenez-là.

SCÈNE III

EUGÉNIE ET JEAN D'AULON
(*rentrant par une porte opposée*).

EUGÉNIE.

C'est fini, plus d'espoir,
Ils n'ont pas eu pitié ! Rouen devais-tu voir
Sous tes yeux, s'accomplir un jour un pareil crime !

JEAN D'AULON.

Anglais, vous aviez donc bien peur de la victime ?
Quoi, six mois de cachots, de fers et d'abandon,
N'auront point su de Jeanne obtenir le pardon ?

EUGÉNIE.

Il n'est guère pourtant de torture et d'outrage
Que leurs soldats n'aient fait subir à son courage,
Que de fois je l'ai vue, au cours de ces longs mois,
Pleurant, le cœur brisé, succomber sous le poids
D'une atroce douleur. Alors la prisonnière
Jetait son âme à Dieu dans une humble prière,
Et ses Saintes venaient apaiser son tourment.
Mon père, un vieux soldat, si cruel un moment,
Sentit son cœur un jour désarmé par ses larmes ;
De Jeanne alors, j'ai pu dissiper les alarmes,
Ma présence souvent égayait sa prison,
Elle oubliait ses maux, quand le soir, ma chanson
Berçait pour un instant son angoisse mortelle.

JEAN (*avec une profonde douleur*).

Elle expire à cette heure !!! Oh ! la bonne Pucelle
De votre part, Anglais, méritait meilleur sort,
Longtemps vous porterez tout le poids de sa mort.
S'il vous fallait le sang de la pauvre bergère,
Que n'êtes-vous allés bien loin, en Angleterre,
Dresser cet échafaud, épargnant à la France
Avec d'amers regrets, la honte et la souffrance

De voir Jeanne mourir en ses bras impuissants,
(*A Eugénie*).
Entends-tu ces rumeurs ? Ce sont bien les accents
D'une foule en délire ! Au loin, je vois la flamme
Monter !... Donnez, Seigneur, du courage à son âme.

EUGÉNIE.

Une épaisse fumée envahit le ciel bleu.
Sur le calvaire aussi quand expirait son Dieu,
Le soleil se voila.

JEAN.

Plus rien que le silence !
De la martyre enfin sonne la délivrance,
La mort a consommé l'œuvre d'iniquité,
Jeanne s'élève au ciel, dans l'immortalité.

EUGÉNIE.

Rouen, ô mon pays, ville où Jeanne succombe
Prépare des lauriers, place-les sur sa tombe
Et de l'ange envolé garde le souvenir.
(*Après un instant de silence*).
Mon Père ne saurait tarder à revenir,
Il me sait triste, hélas !
(*Elle va voir à la fenêtre*).
Par la fenêtre ouverte
Aux pieds de cette tour et sur la branche verte
D'un sapin, tout en haut, j'aperçois un oiseau
Qui gaîment vient s'abattre. Oh ! mon Dieu, qu'il est beau !
On dirait qu'il m'entend ; volant de branche en branche,
Il approche ; au soleil brille son aile blanche ;
Oiseau, tu n'es point fait pour notre monde impur.
Ouvre ton aile, et va te baigner dans l'azur.

JEAN (*regardant le ciel*).

Plus blanche mille fois, l'âme de la Pucelle
Rayonne en ce moment dans la gloire éternelle
Au sein des bienheureux.

EUGÉNIE.

Mon père est de retour.
Je reconnais sa voix.

SCÈNE IV

EUGÉNIE, JEAN D'AULON, GUILLAUME

GUILLAUME.

Ah ! maudit soit le jour
Qui vit un tel forfait ; honte à la félonie !

EUGÉNIE.

De Jeanne vous avez contemplé l'agonie,
Ce fut affreux sans doute ?

GUILLAUME.

Oh ! je vivrai cent ans,
Qu'à toute heure mes yeux reverront ces tourments,
Le bûcher se dressant au milieu de la place,
Et la pauvre victime en vain demandant grâce,
Tandis que les Anglais l'insultaient en passant.
Ces juges étaient là sur la place du sang,
Entourant l'échafaud ; dans leur haine féroce,
Ils voulaient jusqu'au bout suivre le drame atroce.
L'héroïque martyre en son triste abandon,
Levant les yeux au ciel imploraient leur pardon.
Quand la foule la vit debout, l'âme brisée
Attachée au poteau, l'infernale risée
Un instant s'apaisa. Devant tant de douleurs
Tout le monde pleurait. Les lâches insulteurs
S'étaient tus. La Pucelle, oubliant sa souffrance,
Murmure encore ces mots : Mon Dieu, sauvez la France,
Et sa voix expirante a réclamé la croix ;
Un soldat en fait une avec deux bouts de bois ;
Il la présente à Jeanne, et devant cette image
La martyre a senti renaître son courage ;
Son regard s'illumine, on dirait que ses yeux

Se remplissent déjà de la clarté des cieux ;
Son bras noirci se lève à travers la fumée,
Il semble par instant qu'il brandit une épée.
Quel drame ! Le bourreau lui-même est attendri ;
Puis, dans l'affreux silence, on entend un grand cri :
Ah ! Jésus, Maria ; de la brave guerrière
L'âme s'échappe alors avec cette prière,
La flamme a fait son œuvre et ses derniers reflets
D'une honte éternelle ont marqué les Anglais,

EUGÉNIE.

Il ne reste plus rien de la Vierge lorraine !

GUILLAUME.

Non, rien, ma fille, Henri de Beaufort dans sa haine,
A fait par le bourreau jeter sa cendre au vent ;
Chose étrange, son cœur était encore vivant !

JEAN.

Sans doute, Dieu voulait réserver à la France
Ce cœur qui n'a battu que pour sa délivrance.

GUILLAUME.

Il comptait sans Beaufort qui lui l'a condamné
A dormir dans le fleuve.

SCÈNE V

LES MÊMES PERSONNAGES, GORDON,

GORDON (*entrant sur la scène avec un grand effroi*).

Hélas ! je suis damné,
Je sens déjà le feu de l'enfer qui me brûle,
Enfant, n'approche pas, écarte-toi, recule.

GUILLAUME.

Mais, Gordon, qu'as-tu donc ?

GORDON.

J'avais fait le serment
D'apporter au bûcher un fagot en présent ;
J'approche au moment même où la Pucelle expire,

J'entends son cri de mort ; je ne saurais vous dire
Ce qu'alors j'éprouvais, mais, au sein du bûcher,
Quelque chose me pousse. On vient m'en arracher,
Et je tombe à genoux, aux pieds de la victime,
Maudissant mais trop tard la grandeur de mon crime ;
L'infâme Loyseleur s'affaisse évanoui ;
Poussant des cris d'effroi, le bourreau s'est enfui ;
Il a vu, nous dit-il, de la martyre l'âme,
Blanche et pure colombe, échapper à la flamme
Et monter vers le ciel.

EUGÉNIE.

Je l'ai vue à mon tour
Joyeusement s'abattre auprès de cette tour.

GORDON

Pitié, Jeanne, du ciel où vous avez pris place,
Du ciel où tout s'oublie, où tout crime s'efface,
Pitié d'un malheureux implorant son pardon.
Ne le repoussez pas.

JEAN D'AULON

Relève-toi, Gordon,
Jeanne n'a point connu la haine ou la vengeance
Et son dernier soupir, en mourant pour la France,
Fut un cri de pardon. Relève-toi. Pour nous
Qui l'aimions sur la terre, à cette heure il est doux
De songer que son âme, ignorant la souffrance
De son martyre enfin trouve la récompense.
Avec son souvenir nous garderons l'espoir
De la rejoindre un jour pour l'éternel revoir.
En attendant, je veux accomplir ma promesse ;
Hâte-toi, disait-elle, hâte-toi, le temps presse ;
Demain, j'irai servir mon pays et mon Roi,
Et Jeanne veillera sur la France et sur moi.

Abbé G.-H. HUMBERT.

L'ERMITAGE

DU

SAINT-SIGNE

La chapelle du Saint-Signe, avec l'Ermitage qui l'entoure, a été bâtie par les religieux de Saint-Corneille parce que, à cet endroit, les prêtres, qui apportaient à l'abbaye le Saint-Suaire que lui donnait l'Empereur Charles-le-Chauve, s'y arrêtèrent quelque temps afin qu'on pût organiser la procession solennelle qui conduisit à destination la précieuse relique. Cette partie de la forêt, disent les religieux, dans le mémoire qu'ils rédigèrent au sujet du procès dont nous allons parler, leur fut donnée par Charles-le-Chauve avec une portion considérable de la forêt de Cuise, et ils ont bâti la Chapelle et l'Ermitage sur leur propre terrain. Plus tard, les Rois ont repris ce don et réuni cette forêt à leur domaine, mais ils n'ont jamais repris l'emplacement de l'Ermitage qui a toujours été entretenu par l'abbaye et, quand ils ont annexé au domaine royal ce que l'Empereur avait donné, ils ont laissé comme compensation aux religieux le droit de prendre dans la forêt tout le bois nécessaire pour le chauffage et les constructions ou les réparations des bâtiments de l'abbaye et de toutes ses dépendances. L'Ermitage était confié à deux ermites qui prenaient soin de la Chapelle, y recevaient les pèlerins et vivaient comme de saints religieux. Il consistait en une petite chapelle « dédiée en l'honneur du Saint-Suaire, deux ou

« trois petites cellules hautes et basses, à l'usage des « hermittes, et un terrain suffisant préparé et destiné pour « faire quelques chambres propres à y retirer les religieux « malades convalescents de l'abbaye Saint-Corneille, dans « les temps des maladies fâcheuses » [1].

Le 19 juin 1688, le souverain Pontife accordait à l'Ermitage une bulle autorisant la création d'une confrérie du Saint-Signe. Elle débute ainsi (c'est une traduction évidemment) : « Pour rendre la mémoire de ceci perpétuelle, ayant appris qu'il y a une église ou chapelle sous le titre de la Sainte-Croix et du Saint-Signe, scize près de Compiègne, dans le diocèse de Soissons, il y a une pieuse et dévote confrérie canoniquement érigée ou qui se doit ériger sous l'invocation et sous le titre de la Sainte-Croix et du Saint-Suaire pour des personnes de l'un et de l'autre sexe, qui ne sont point d'un même art ni d'une même profession, dont les confrères exercent plusieurs œuvres de charité, afin que cette confrérie reçoive de nouveaux accroissements, nous appuyant sur la miséricorde de Dieu et sur l'autorité des Saints apôtres Pierre et Paul, nous accordons à tout fidèle de l'un et de l'autre sexe qui entreront ci-après dans la dite confrérie, le jour de leur entrée, s'ils sont véritablement pénitens, s'ils ont confessé leurs pèchés et reçu la Sainte-Eucharistie, indulgence plénière, et à tous ceux qui s'y sont fait inscrire et qui s'y feront inscrire, indulgence plénière à l'article de la mort.... » La bulle explique ensuite les conditions de ces indulgences, et d'autres encore qu'elle concède pour certains jours de fête, pour la pratique de certains actes de charité spirituelle ou corporelle. « Donné à Rome à Sainte-Marie Majeure sous l'anneau du Pescheur, le 19 juin 1688, de notre Pontificat, le douzième. Conforme à l'original resté au chartrier de l'abbaye de Saint-Corneille ce 26 janvier 1689 ».

Signé : Frère Nicolas Doé, avec paraphe.

1. Manuscrit du Palais, p. 157.

Quatre-vingts ans auparavant, les deux ermites qui gardaient la chapelle, Claude Leroy et Hilaire Langlois, avaient été assassinés le vendredi 8 mai 1609. C'est l'histoire de ce meurtre que M. Caillette de l'Hervilliers a racontée en une plaquette de six pages, et l'auteur de ce meurtre, comme l'indique une manchette de l'acte que je cite, était le nommé Véron, de Compiègne.

« Evidemment, dit l'aimable auteur, ce Véron était un méchant homme, et son nom même l'indique, puisqu'on dit *des yeux vairons*. C'est un sens nouveau donné à cet adjectif et je ne crois pas que l'Académie l'ait encore adopté. J'y verrais plutôt une traduction un peu libre du mot *varius*, varié ou divers (employé pour désigner deux yeux de couleur différente), ce qui n'exclut pas la méchanceté ». Deux jours plus tard, le chapitre de Saint-Corneille se réunissait sous la présidence de Dom Bernard Lévesque, prêtre, religieux, profès, grand prieur et infirmier de l'abbaye et vicaire de Mr notre Révérend Père général de l'Ordre des Bénédictins associés et unis, et il examinait les requêtes écrites et verbales de Antoine Gasté, se disant natif du faubourg Saint-Germain de cette ville de Compiègne, et Antoine Debry, se disant natif de Béthisy, l'un et l'autre au diocèse de Soissons, demandant qu'il lui « plut les admettre en l'hermitage de la Croix-du-Saint-Signe, dépendant immédiatement de l'abbaye de Saint-Corneille ».

Les deux défunts avaient été inhumés la veille dans la chapelle. Le chapitre accepte les deux candidats sur les bons renseignements fournis à leur endroit et décide que, pour éviter toute contention, les dits Gasté et Debry seront « mis et introduits ensemblement audit hermitage pour y vacquer aux prières selon le *deub* (dû) de leur profession, le tout pour tant et si longuement qu'il plaira aux religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, et y seront tenus prêter obédience chacun an audit chapitre au sieur grand Prieur, mercredi des Cendres, comme ils ont présentement fait. Et à l'instant ont été menés audit hermitage par Dom

Antoine Le Caron et Henri de Blois, prestres religieux, profès de la ditte abbaye, députés pour cet effet par le dit chapitre. »

L'acte est suivi des procès-verbaux d'obédience prêtés en vertu de cette décision en 1610, 1611, 1612, 1613, et signé par le Révérend Vicaire général, avec la marque de Gasté et la signature de Perrin, greffier.

Il paraît bien clairement par tous ces actes que l'abbaye est la fondatrice et la propriétaire légitime de l'Ermitage, et qu'elle exerce régulièrement ses droits sur cette chapelle et ses jardins.

Or, nous trouvons dans le même registre, à la date du 15 janvier 1705, la pièce suivante :

« A Mgr Brulard de Sillery, évesque de Soissons. Supplient humblement les Pères Jésuites du Collège de la ville de Compiègne, diocèse de Soissons, disant que les Roys de France, ayant rendu cette Ville célèbre, tant par leurs séjours que par les marques de leur piété, y ayant fondé, dès la seconde Race, l'abbaye de Saint-Corneille, à laquelle, ils firent présent, peu de temps après, de l'un des Suaires, dont le Sauveur du monde fût enveloppé en son Sépulcre, lequel Saint-Suaire, ayant été reçu en ladite Ville par le Clergé, avec toute la dévotion des peuples, processionnellement assemblés au fond de la forest de Compiègne, cette même dévotion les a portés depuis à planter une croix qu'ils appellent la Croix-du-Saint-Signe, et à construire une Chapelle dans l'enceinte du fossé qui limite la forest dudit Compiègne, dans l'endroit même où cette relique a été apportée et reçue par le Clergé de la ditte Ville, comme un monument éternel du premier dépôt de cette sainte Relique, ainsy que le prouve même une tablette sur laquelle les religieux de Saint-Corneille ont pris soin, depuis quelques années, de faire faire une mention de l'apport et déport dudit Saint-Suaire. Laquelle Chapelle ayant depuis servi de retraite à plusieurs ermites qui se sont maintenus en la possession, jusqu'à ce que le dernier

d'iceux soit mort depuis quelques années (une note dit : Mort seulement au mois de septembre 1704). Votre Grandeur ne souffrant pas d'ermites dans son diocèse, pour de bonnes raisons qui lui sont connues, a permis à un particulier séculier, vivant seulement dans une sorte de retraite, d'occuper ledit lieu pour avoir soin de la Chapelle, mais prétextant que ledit particulier est aussi déceddé[1] et que la dite Chapelle est vacante, et ne peut ni doit être remplie que par quelque Communauté régulière ou séculière, qu'il plaira à Votre Grandeur, pour la desservir, entretenir la dévotion des fidèles, de payer et acquitter les charges si aucunes y a, les suppliants ont cru qu'ils pourroient s'adresser à Votre Grandeur, pour leur être par Elle sur ce pourvu.

« A ces causes, Mgr, requièrent les suppliants, qu'il vous plaise leur accorder Votre agrément pour desservir ladite Chapelle maintenant et à perpétuité, entretenir les choses et lieux qui en dépendent à leurs frais, le tout sous vos ordres, et à telles conditions que Votre Grandeur jugera à propos et l'engager à cet effet ; de quoy et pour en prendre possession, il lui plaira d'accorder aux suppliants Vos ordonnances sur ce requises et nécessaires, et ils continueront leurs vœux et leurs prières pour la conservation de Votre Grandeur. »

L'Évêque écrit au bas : « Soit communiqué au Promoteur, ce 5 Janv. 1705. Signé, A. Desillery, Evesque de Soissons. »

Le promoteur ajoute : « Je n'empèche que la desserte et entretien de la dite Chapelle dénommée, circonstances et dépendances, soit communiquée aux R. R. P. P. Jésuites du Collège de Compiègne, pour le tems qu'il plaira à Mgr l'Evesque de Soissons, etc., etc. »

Suit l'Ordonnance : « Fabio Brulard Desillery, par la

1. En note : Supposition. Il vit, c'est lui qui est en instance contre les Jésuites. Il a obédience de M. M. de Saint-Corneille et non de l'Evêque de Soissons.

miséricorde de Dieu, Évesque de Soissons, doyen et premier suffragant de la Province de Reims, vue la requête ci-dessus, présentée par les R. R. P. P. Jésuites du Collège royal de la ville de Compiègne, signé Aymerez, notaire ordinaire.... Le tout considéré, nous avons, dès maintenant et à perpétuité, commis et commettons la desserte et entretien de la Chapelle du Saint-Signe aux P. P. Jésuites étant du Collège de Compiègne, d'entretenir par leurs exemples et bonnes instructions, la dévotion des peuples pour la dite Chapelle du Saint-Signe, et d'exécuter les obligations et prières ordinaires, et autres charges de la dite Chapelle, etc., etc. »

L'acte est daté du 15 Janvier. Et le 3 Février, entre une heure et deux heures de relevée, le R. P. Jean Plommier, recteur du Collège des Jésuites de Compiègne, assisté du P. Forgerais, ministre, et du P. Réacamp, aussi jésuite, de M. Adrien Monscavoir, notaire royal, et des nommés Barbier et Gournais, maistres des petites écoles de Compiègne, se présentèrent à l'ermitage. La porte leur en fut ouverte par Jacques Frison, d'Attichy, qui aidait et soignait l'ermite, Antoine Portebled, qui souffrait d'une fièvre tierce. Le P. Plommier demanda à visiter l'ermitage et le pauvre malade, reconnaissant sa voix, vint au-devant de lui pour le recevoir. « Le P. Plommier l'embrassant et le baisant d'un visage gai, dit la supplique, lui aurait dit qu'il était gros de voir l'hermitage ; pourquoi le suppliant (l'ermite) l'aurait conduit à l'Eglise avec ses assistants ; après quoi ledit P. Plommier serait entré dans la chambre et aux lieux de l'hermitage, et l'un d'eux serait descendu dans la cave, et après plusieurs questions faites au suppliant, par ledit P. Plommier, ledit Monscavoir aurait tiré un papier plus de moitié écrit, lequel il aurait continué d'écrire après s'être assis ; aussitôt le P. Plommier a dit au suppliant qu'il n'était plus temps de se cacher, qu'il prenait possession dudit hermitage, sans lui expliquer en vertu de quoi, ni par quelle autorité il prétendait le faire, quoique le suppliant l'en ait plusieurs fois requis, et pour toute

réponse, il n'a que celle que le dit P. Plommier lui a faite, de signer, ajoutant que, sur le refus que fairait le suppliant, que s'il ne signait, il le mettrait dehors l'hermitage et y établirait un commissaire, comme n'ayant plus droit audit hermitage, ledit P. Plommier s'en disant le maître au moyen de ce qu'il venait de faire, ce qui effraya et troubla tellement le suppliant, que ne pouvant répondre, et ne sachant quel parti prendre, il aurait, par crainte d'être chassé et expulsé de son hermitage, signé ledit écrit sans savoir ce qu'il contenait, ni que ledit Monscavoir en eût fait lecture, ni le Père Plommier aucune autre explication, laissant le suppliant malade, à demi mort d'inquiétude et de chagrin de ce qui venait de lui arriver, pourquoi il a recours à votre autorité, Monsieur le Lieutenant général. »[1]

On se demande quel motif a pu pousser les Jésuites à se lancer dans une semblable affaire. Ils ne devaient pas ignorer que l'ermitage était aux Bénédictins, ils ne l'ignoraient pas puisqu'ils le disent dans leur requête à l'Évêque de Soissons. Ils ne devaient pas ignorer davantage que l'abbaye de Saint-Corneille était indépendante de l'Évêque diocésain, ne relevant que du Saint-Siège ; qu'en demandant à l'Évêque l'autorisation de prendre possession de cet ermitage sur lequel il n'avait aucun droit, ils soulevaient un conflit de pouvoirs, et qu'évidemment les Bénédictins ne s'inclineraient pas devant une autorité qui ne les touchait en rien, ou, tout au moins, dont les droits n'étaient pas encore absolument établis. L'Évêque, de son côté, savait fort bien que l'ermitage, propriété de l'abbaye, n'était pas de son ressort, et qu'il n'avait aucun droit d'en disposer, même en faveur des Jésuites, puisque l'abbaye n'avait encore consenti à l'abolition de son droit d'exemption. Sans doute, il ne voyait pas de bon œil cette tête indépendante se dressant au milieu de son troupeau, mais les exceptions de ce genre étaient encore nombreuses à cette date et s'ingérer ainsi dans le bien d'autrui c'était évidemment donner lieu

1. Manuscrit du Palais, p. 141, 3.

à un de ces procès qui duraient de si longues années, et qui faisaient user tant d'encre et de papier sans compter les frais sans nombre qu'il fallait payer, qu'on eut ou non le bon droit pour soi. Et, de fait, le papier timbré ne tarda pas à tomber chez les Jésuites, chez le notaire, chez les maîtres des petites écoles. Le pauvre ermite proteste contre la signature qu'on lui a extorquée, elle est nulle, puisqu'il n'a cédé qu'à la menace. Il proteste contre le trouble apporté à sa possession de l'ermitage, possession immémoriale, tant par lui que par ses prédécesseurs ; il fait opposition à la prise de possession du P. Plommier et se met sous l'autorité du Roi et de la justice.

L'acte est signé Seroux d'Agincourt.

Trois jours après, Antoine Portebled, l'ermite évincé, faisait citer devant le Lieutenant général le notaire, Me Monscavoir, à l'effet d'expliquer sa conduite et surtout de présenter l'original du prétendu acte de prise de possession.

La veille, les Jésuites avaient été condamnés par le Lieutenant général. Ils appellent de la sentence comme de juge incompétent, suspect, et de deni de renvoi. Ils qualifient la requête d'Antoine Portebled d'attentat formel aux droits et à l'autorité de l'Épiscopat, qu'il s'agissait de la prise de possession faite de la Chapelle de La Croix-du-Saint-Signe en vertu de l'ordonnance de Mgr l'Évêque de Soissons, qui est un fait purement spirituel dont ledit Seigneur Évêque est seul juge compétent.

La défense était habile, elle n'avait qu'un défaut, c'était de pêcher par la base. Si, en effet, le Seigneur Évêque avait agi dans le ressort de son pouvoir spirituel, ce n'était pas au Lieutenant général, ni au Bailli, à s'opposer à cet exercice légitime de son droit. Mais la prise de possession, si elle pouvait être regardée d'un certain côté comme un acte de juridiction spirituelle, avait aussi un autre aspect, tout à fait temporel. celui-là, qui est l'expulsion d'un possesseur légitime et par des voies qui ne sont pas absolument droites, et surtout, la juridiction de l'Évêque

de Soissons n'avait nullement à agir dans l'espèce, puisque la chapelle était sans contestation du ressort de l'abbaye. Mgr Brulart a-t-il trouvé un certain plaisir à tenter une petite prise de possession dans le domaine rival ? On serait tenté de le croire, et ce n'est pas le premier essai de ce genre que nous ayions pu constater, et que nous ayions eu à signaler à l'égard de Saint-Nicolas. Il est juste d'ajouter que, depuis plusieurs années, les droits d'exemption des abbayes avaient eu déjà à subir quelques assauts, et que, dans nombre de cas, ils ont été presque annulés par les édits royaux. Mais, ici, il nous semble trouver une autre explication de ce fait, dans la présence à Compiègne des R. R. P. P. Jésuites, qui avaient la direction du Collège. Or, à ce moment, ils jouissaient d'une grande influence auprès du Roi, par le moyen du célèbre P. de La Chaise. Une lettre du P. de La Chaise au R. P. Dom Camuset, prieur de Saint-Corneille, et datée de 1702, nous montre dès ce moment l'abbaye se considérant pour ainsi dire comme l'humble servante des R. R. P. P. et les consultant pour ses affaires, et même pour l'élection de la prieure de Saint-Nicolas.

A quel propos ces relations de protecteur à protégé, je l'ignore.

Cependant, l'abbaye, nous l'avons déjà dit, avait rédigé un mémoire établissant son droit de fondatrice sur un terrain à elle donné par Charles-le-Chauve, et que lui avaient laissé les Rois de France quand ils avaient repris le don de l'Empereur; elle rappelait qu'elle avait bâti, entretenu, meublé, réparé en tout temps à ses frais l'ermitage, qu'elle y avait nommé des ermites qui, chaque année, venaient reconnaître ses droits au Mercredi des Cendres, qui assistaient à ses offices aux grandes fêtes et qu'enfin, tout récemment encore, elle y avait établi Antoine Portebled, si singulièrement évincé par les P. P. Jésuites.

Ceux-ci, de leur côté, poursuivaient leur demande de déclinatoire et faisaient imprimer à la Chambre syndicale des Imprimeurs de Paris un mémoire pour leur défense et

le maintien de ce qu'ils appelaient leur bon droit. Le 26 mars, en vertu de la requête et ordonnance du Lieutenant civil de Paris et à la requête des religieux et prieur de l'abbaye Saint-Corneille, Nicolas Thuisy, sergent à verge au Châtelet, se transportait, en compagnie de J.-B. de Soucy, conseiller du Roi et commissaire au Châtelet, à la Chambre syndicale des libraires, et parlant au concierge, Charles Bourdon, demandait à saisir un paquet imprimé et les manuscrits l'accompagnant, énoncés dans la requête, et sur lequel est écrit : Pour le P. François Le Brun, jésuite à Paris.

Le paquet contenait 96 exemplaires du factum pour les R. R. P. P. Jésuites du Collège royal de Compiègne, appelants, contre les R. P. Bénédictins de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, intimés.

Saisie est faite du ballot et les papiers sont paraphés par le commissaire de Soucy. Nous ne suivrons pas dans tous ses détails ce procès qui n'a guère plus d'intérêt que tous les autres de ce genre, et, d'ailleurs, les pièces s'arrêtent à la revendication de la Chambre syndicale contre la saisie des papiers. Mais une lettre privée nous indique quelle fut l'issue de cette étonnante affaire. L'ermitage n'était plus seul en cause, paraît-il, mais il était encore question du Petit-Ourscamp et du Petit-Saint-Corneille.

Cette lettre, signée : Fr. Georges Louvel, est adressée à un religieux de Saint-Corneille :

« Pax Christi. De Paris, ce 22 juin 1705. Mon R. Père, votre ancien prieur est parti ce matin pour son obédience et votre affaire avec les Jésuites retarde de nouveau. Il souhaiterait qu'elle fût terminée avant d'arriver à Compiègne. On n'a jamais vu rien de si irrégulier que votre acte du 6 de ce mois. On y a fait deux aliénations considérables du droit d'indemnité sur le Petit-Ourscamp et de la cession du Petit-Saint-Corneille, sans permission, sans nécessité, sans formalité. Les R. P. Jésuites de Paris en reconnaissent les défauts et avouent que les contractants se sont trompés en se

voulant obliger réciproquement. On est dans d'autres termes présentement, qui reviennent au projet arrêté de l'avis de M. le Président de Lamoignon, qui regarde uniquement l'ermitage, à quoi le règlement du Chapitre général dernier vous ordonnait d'obéir et exécuter. Les R. P. Jésuites s'y réduisent, et ils avouent qu'il vaut mieux qu'ils aient le seul ermitage en toute disposition, en vous en faisant un cens annuel de reconnaissance, que d'en avoir l'usage et que vous demeuriez obligés à l'entretien et aux réparations. Dans cet état, le T. R. P. Général me charge de vous écrire et il vous prie de faire assembler votre communauté et de lui demander une procuration en blanc, pour qui il vous plaira, qui, en votre nom et pour vous, fasse un nouveau traité avec les R. P. Jésuites sur le pied que je vous expose, pour le seul ermitage, et qui casse et annule ce qui a été fait, et le traité du 6 juin..... De cette sorte, vos droits de supériorité sur l'ermitage vous sont conservés, vous êtes déchargés de l'entretien et des réparations, la redevance annuelle marquera qu'ils sont de votre dépendance, il vous est indifférent que ce soient les Jésuites ou l'ermite qui le possèdent ».

Les Jésuites entrent donc en possession et jouissance de La Croix-du-Saint-Signe, et celui qui souffre le plus de cet amiable arrangement est évidemment le brave Antoine Portebled.

AM. VATTIER.

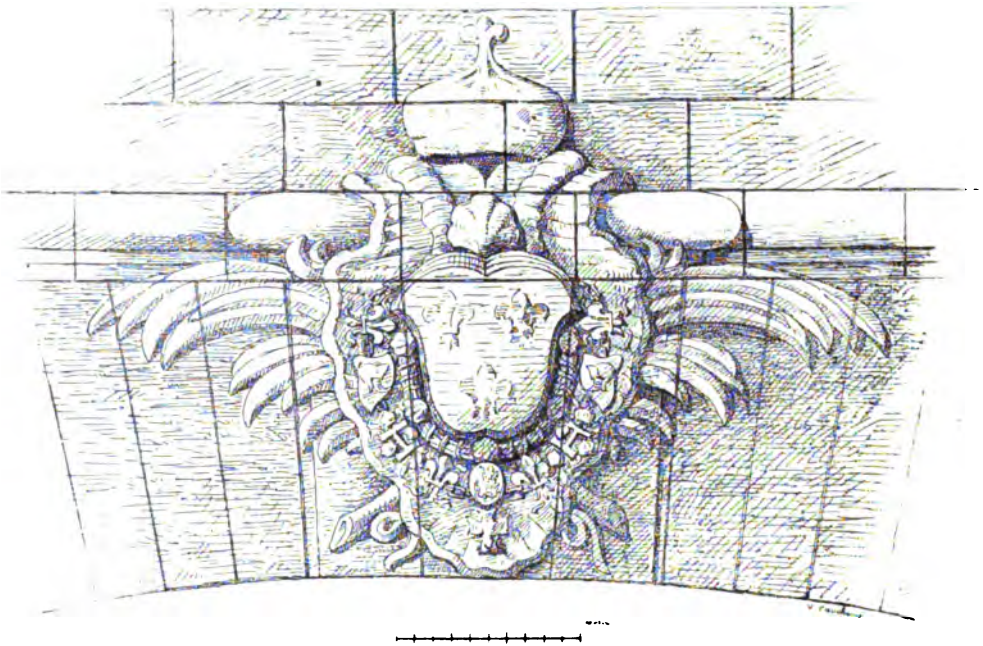

ECUSSON DU PONT DE COMPIÈGNE

L'ÉCUSSON

DU

PONT DE COMPIÈGNE[1]

Dans une des premières séances de l'année dernière, notre ancien et regretté Président, M. Sorel, justement ému du projet de modification et d'élargissement du pont de Compiègne, avait appelé votre attention sur le sort qui serait réservé, dans l'exécution du travail, à l'écusson placé dans l'axe de la façade nord ou d'amont.

Dans cette circonstance, ayant été désigné par votre Bureau pour me rendre auprès de l'Ingénieur, M. Pierret, en vue de tâcher de sauver de la ruine cet intéressant monument, je viens vous rendre compte de ma mission.

Trois moyens avaient été mis en avant pour arriver à un résultat aussi pratique que possible :

Le premier consistait dans la dépose des pierres formant l'écusson et leur repose, assise par assise, dans une des cours de l'Hôtel de Ville ;

Le second, dans l'exécution d'un moulage, avec reproduction d'un exemplaire en plâtre qui aurait été déposé au Musée de la Ville ;

Enfin, le troisième se bornait au relevé d'un simple dessin.

1. Communication faite à la *Société historique* de Compiègne, dans sa séance du 18 juillet 1902.

Après examen, les deux premiers moyens ont dû être abandonnés. Il était matériellement impossible de déposer toutes les assises de l'écusson dont la partie la plus intéressante et la mieux conservée était taillée dans la masse de la clef de voûte et dans les claveaux faisant suite dont la hauteur mesure plus de 1m60. Cette opération, tout en étant très coûteuse, aurait porté atteinte à la construction même.

Quant au moulage sur place, l'Administration se désintéressant de la dépense, la Société en était réduite à ses propres ressources et une somme de 7 à 800 francs au moins devenait nécessaire pour son exécution.

Il ne restait plus que le troisième moyen pour sauver de l'oubli cet écusson véritablement remarquable, c'est-à-dire en faire un dessin aussi exact que possible.

C'est donc ce faible et modeste résultat que je vous apporte aujourd'hui.

Il n'entre pas dans ma pensée de vous donner des détails importants sur l'historique de cet écusson, il me suffira de vous rappeler que ce monument, d'une grande allure d'exécution, représente les Armes de France placées sur un fond de vagues accompagnées de roseaux. La Couronne royale surmonte l'ensemble ; le collier de Saint-Michel et celui du Saint-Esprit encadrent l'écu. Les trois fleurs de lis et la Couronne royale ont été mutilées, probablement à l'époque troublée de la Révolution.

Le développement complet de l'écusson mesure 4m40 de longueur sur 3m00 de hauteur.

Au sujet du pont de Compiègue, voici ce que dit M. Pellassy de l'Ousle, dans son ouvrage sur l'*Histoire du Palais de Compiègne*, publié en 1862 :

« Le vieux pont sur l'Oise, dont la construction est « attribuée à saint Louis, menaçait ruine ; il devint néces- « saire de le démolir et de le remplacer. Pendant son « voyage de 1730, Louis XV décida qu'il en serait cons- « truit un nouveau, dont il arrêta les plans et devis.

« Compiègne s'étant considérablement étendu dans l'espace « compris entre Saint-Corneille et la partie orientale des « remparts, dans l'enclos de Charlemagne, on voulut que le « nouveau pont fût placé de manière à faciliter les com- « munications directes de la rive droite de la rivière avec « le centre de la ville.

« Les travaux furent commencés sans retard ; mais une « maladie épidémique ayant désolé ce pays l'année suivante, « la Cour ne vint pas à Compiègne, et ce ne fut qu'en « 1732 (le 11 mai), que Louis XV posa, avec un grand « appareil, la première pierre, en plaçant dans l'une des « culées une médaille d'or, deux d'argent, trois de cuivre, « que contenait un coffre de bois de cèdre renfermé dans « une boîte de plomb ; sur ces médailles étaient gravées les « inscriptions suivantes :

« COMPENDIVM ORNATVM ET LOCVPLETATVM — PONTE NOVO ISARA « IMPOSITO — ANNO M D CC XXX (1730).

« La construction de ce pont fut terminée l'année suivante « et l'on démolit l'ancien en 1735 ; mais on en conserva les « deux dernières arches du côté de l'Hôtel-Dieu, pour y « établir un abattoir, qui a été détruit il y a peu de temps ; « il a fait place à une halle aux poissons, dont nous ne « contestons assurément pas l'utilité ; nous croyons seule- « ment qu'elle n'embellit pas ce quartier, déjà si triste, « puisqu'elle lui dérobe l'aspect de la rivière et le prive des « derniers rayons du soleil ».

Je reviens à l'écusson faisant l'objet de ma communication.

Le travail de sculpture est attribué à Coustou, jeune. D'après le caractère artistique de l'œuvre, je pense que cette attribution ne semble pas erronée.

Il y a eu trois artistes du nom de Coustou :

Le premier, Nicolas Coustou, statuaire français, né à Lyon en 1658, mort à Paris en 1733, décora Paris, Versailles et Marly de plusieurs morceaux précieux. Ses chefs-d'œuvre

sont : *Commode* représenté en Hercule, à Versailles; *le Berger chasseur, la Seine* et *la Marne*, aux Tuileries.

Son frère, plus jeune, Guillaume Coustou, se rendit aussi célèbre par le nombre et la beauté de ses ouvrages, dont les principaux sont : *l'Océan et la Méditerranée, la Seine et la Fontaine d'Arcueil*, les deux chevaux indomptés des Champs-Elysées.

Je crois que c'est à ce dernier qu'il faut attribuer l'œuvre qui nous occupe.

Le fils de ce statuaire, nommé aussi Guillaume Coustou, a fait le tombeau du Dauphin, père de Louis XVI, la statue de Saint-Roch (dans l'église de ce nom), un *Vulcain* recevant les ordres de Vénus pour forger les armes d'Enée, et enfin d'autres œuvres remarquables.

Je termine ce rapide compte-rendu en adressant des remerciements à M. Pierret, ingénieur, chargé du travail de modification du pont, qui a bien voulu donner toute facilité pour l'accès du chantier et pour l'établissement d'un échafaudage volant, au-dessous de l'écusson, me permettant d'en faire le dessin pour nos archives et dont une reproduction pourrait figurer, avec cette note, dans le *Bulletin de la Société Historique*.

V. Cauchemé.

UNIV. OF MICH.

VITRAIL DE L'ÉGLISE DE CUY (Oise)

VITRAUX DE LA RENAISSANCE

DANS LES CANTONS

DE LASSIGNY ET DE RESSONS-SUR-MATZ (OISE)

Le XVIe siècle, époque si féconde en œuvres d'art, se plut à orner de vitraux la plupart de nos églises : nous en avons la preuve dans les fragments que l'on rencontre presque partout. L'injure du temps et le vandalisme, inconscient ou sectaire, plus destructeur encore, en ont fait disparaître la plus grande partie. Il en reste cependant assez pour nous donner une idée de ce qu'étaient ces petits chefs-d'œuvre et pour faire regretter leur destruction. Une petite excursion dans les cantons de Lassigny et de Ressons nous en fera connaître et apprécier quelques-uns.

I. Vitraux de Cuy et de Dives.

Notre première étape nous conduit à l'église de Cuy. Cet édifice est d'apparence modeste, mais son unique collatéral présente une fenêtre dans le style du XVe siècle, garnie de vitraux du XVIe, restaurés il y a quelques années.

A gauche du meneau qui divise cette baie, est représentée une abbesse en robe et voile noirs, tenant d'une main la crosse et de l'autre un livre ouvert. A ses pieds, se trouvent un agneau et les deux donateurs à genoux vêtus fort simplement. Cette abbesse, qu'on peut appeler Sainte Geneviève ou Sainte Agnès, est encadrée dans un édicule de style Renaissance, dans le fond duquel est tendu un drap

d'honneur, et dont le bas est fermé par une balustrade en forme de balcon.

A droite du meneau sont deux tableaux.

Le tableau supérieur représente Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert. Une perche, reposant par les deux bouts sur les branches de deux arbres, supporte les bras du Précurseur désignant du doigt le Messie qui arrive. Le groupe des auditeurs est traité d'une manière remarquable et l'on peut lire sur le visage de chacun d'eux les sentiments avec lesquels ils accueillent la déclaration qui leur est faite. La figure grassouillette d'un prélat en bonnet carré semble être un portrait. Dans le bas du tableau, le donateur et la donatrice, — celle-ci avec un chapelet dans les mains, — sont à genoux devant Saint Jean-Baptiste.

Au-dessous de ce tableau, se trouve un médaillon représentant la Sainte-Vierge, portant son divin fils, entourée de lumière, au milieu des nuages, les pieds sur le croissant de la lune. C'est la traduction de ce verset de l'Apocalypse : *Signum magnum apparuit in cœlo : mulier amicta sole et luna sub pedibus ejus* (ch. XII, v. 1).

Dans la partie supérieure de la fenêtre, on a rapporté un écu peint en grisaille portant, semble-t-il, une croix componée et ayant pour supports deux bars fantastiques.

Nous jetons un coup d'œil sur le sanctuaire dont les fenêtres à plein cintre ont été ornées, il y a une trentaine d'années, de colonnes avec chapiteaux romans, sur l'antique statue de la Sainte-Vierge (vierge à l'oiseau) qui surmonte le maître-autel, sur deux tableaux, dont l'un est une copie de la *Vierge de Saint-Sixte*, et nous gagnons le village de Dives. De tous les vitraux que possédait l'église de cette localité, construite en 1555, il ne reste qu'un panneau représentant le patron, Saint Martin, partageant son manteau avec un pauvre.

II. Vitraux de Lassigny.

La grande et belle église du chef-lieu de canton a été « construite à plusieurs époques et principalement du XVe au

XVIIe siècle »[1]. Elle possédait une magnifique parure de vitraux, dont elle a conservé quelques débris intéressants et surtout une fenêtre au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge et trois fenêtres dans l'abside.

1° *Vitrail de la Chapelle de la Vierge.* — Il a été restauré récemment. Deux de ses sujets appartenaient à la série qui, de même qu'à Orrouy, racontaient l'histoire de Jésus-Christ ressuscité.

A droite du spectateur est la scène de la Résurrection. Le Sauveur sort triomphant du tombeau, portant l'étendard de la croix ; les gardes, éveillés en sursaut, le regardent avec stupeur.

Dans le haut de la fenêtre, Jésus-Christ s'appuyant sur la bêche du jardinier apparaît à Marie-Madeleine qui se jette à genoux devant lui.

A gauche est représenté Claude d'Humières[2], dans l'attitude de la prière, tête nue, ses gantelets posés à terre, revêtu d'une armature couverte d'une dalmatique blasonnée des armes d'Humières et de Flavy[3].

Au-dessous de ces sujets anciens, on a placé deux panneaux modernes, représentant la Sainte-Vierge de deux façons différentes.

2° *Vitraux de l'abside.* — L'abside est éclairée par cinq fenêtres : deux ont des vitraux modernes et trois ont conservé ceux de la Renaissance.

A. — La première baie, du côté de l'Evangile, représente à sa partie inférieure la touchante légende de Saint

1. *Excursions archéologiques*, 1er fascicule, p. 65.

2. Dans le carrelage nous trouvons la tombe assez bien conservée de Claude d'Humières, seigneur de Lassigny, mort en 1544. (*Excursions*, 1re livr. p. 65).

3. Les armoiries de la famille d'Humières sont d'argent fretté de sable ; celles de Flavy, qu'on y trouve souvent jointes, portent : d'hermine à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or. (Note de M. J. Dulac. Bulletin de la Soc. hist. de Comp. T. III, p. 120).

Julien le Pauvre [1], et à sa partie supérieure un donateur et une donatrice présentés par saint Pierre. Dans le bas de cette fenêtre on a réuni des bordures de la fin du xve siècle, un écusson des cinq plaies du Sauveur, et le commencement et la fin d'une inscription en lettres gothiques :

Jehan co.... l'église.
Pasques .... cesty.
.... 9

B. — La deuxième baie, qui est géminée, fait voir, dans le lobe supérieur, la Sainte-Trinité. Plus bas, à gauche, un prêtre en prière, revêtu d'une soutane violette, d'un surplis à longues manches et d'une étole, est présenté par Saint Pierre. Ce dernier est copié exactement sur le Saint Pierre que nous avons vu dans le vitrail précédent : seule la couleur des vêtements et des clés diffère. Ici, la main du saint s'appuie naturellement sur l'épaule du donateur, tandis que dans l'autre vitrail la main ouverte reste suspendue. Les peintres verriers ne prenaient pas toujours la peine de composer un carton pour chaque vitrail.

A droite est l'image de la Vierge-Mère.

En bas, on admire à gauche un saint portant dans une main la palme, symbole du martyre, et dans l'autre un livre ouvert. Il est vêtu en diacre et des clous sont enfoncés dans ses épaules. Il représente Saint Quentin.

De l'autre côté du meneau est l'image de Sainte Catherine.

La sainte est parée d'une robe de brocart, bordée de fourrures : elle porte l'épée du martyre et un livre ouvert : à ses pieds est la tête du philosophe.

Chacun des sujets de ce vitrail remarquable est repré-

1. Pour expier un double parricide involontaire, saint Julien fit bâtir un hôpital sur le bord d'une rivière dont le passage était dangereux. Une nuit affreuse d'hiver, il s'entendit appeler; se levant aussitôt, il alla passer un pauvre malade couvert de lèpre. Voyant qu'il ne pouvait réchauffer ce malheureux, il le mit dans son lit. Le malade parut alors brillant comme le soleil et disparut en lui assurant que son péché était expié par l'hospitalité qu'il exerçait envers les pauvres.

senté sur une riche console, sous un badalquin et se détache sur une draperie d'honneur.

C. — Plus nombreux sont les personnages de la baie qui fait face à la précédente et qui est privée de son meneau.

Le haut de la fenêtre est occupée par un donateur et une donatrice. Le premier est un chanoine portant l'aumusse : le saint qui le protège est un prélat tenant un livre et coiffé d'un chapeau, sans nimbe. Devant lui, une banderole, qui doit venir d'un autre sujet, porte ces mots en gothique : *Mors non.* La sainte qui est derrière la donatrice a la coiffure des veuves.

Au milieu sont quatre saintes dont le culte était populaire : Sainte Cécile, tenant un petit orgue ; Sainte Agathe, portant les tenailles avec lesquelles le bourreau lui arracha les seins ; Sainte Marguerite, les mains jointes ; Sainte Barbe, avec une palme et une tour. Les trois dernières saintes sont tournées vers Sainte Cécile et semblent chanter sous sa direction.

Au bas, on voit : Saint Eloi, en mître et en chape, portant une enclume, présentant un jeune donateur à genoux : la Sainte-Vierge assise, portant sur ses genoux l'Enfant-Dieu qui se penche gracieusement et appelle d'un geste engageant.

Au-dessous sont des fragments d'inscription en lettres gothiques : *M.. Eloy... querie... Marie... me.*

3° Parmi *les autres débris* moins importants, nous remarquons : Une crucifixion, dans le goût du xve siècle, restaurée et juxtaposée à un vitrail moderne de Saint Nicolas, au-dessus de l'autel de ce saint ; un buste de cardinal portant la croix archiépiscopale dans le bas-côté nord.

Les dates 1531, 1542 sont inscrites sur ces vitraux.

III. Vitrail de Plessier-de-Roye.

De Lassigny à Plessier la distance est vite franchie. L'église de cette paroisse « est un monument assez vaste, élevé. Le portail, les croisées du chœur et de la nef sont

du xve ou du xvie siècle » [1]. Derrière l'autel, dans l'abside à pans coupés, se trouvent deux fenêtres, dont celle du côté de l'Evangile a seule gardé ses vitraux anciens. Ceux-ci ont été restaurés, il y a une cinquantaine d'années, par les soins et aux frais de M. le baron Hubert de Roye de Wichen, descendant des anciens seigneurs de la paroisse.

Un meneau divise cette baie en deux ogives surmontées d'un lobe en forme de cœur. Dans ce lobe se trouve, suspendu à un verne, un écu mi-parti de Roye et du Bois : à dextre, de gueules à la bande d'argent, qui est de Roye ; à senestre, au 1 et 4 d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, au 2 et 8 contre-écartelé d'or et de sable, qui est du Bois.

Dans la partie de la fenêtre, qui est à gauche du spectateur, est représenté, en haut, un personnage ailé, l'archange Saint Michel, vêtu d'une armure complète, couvert d'un manteau écarlate, au moment où il va frapper de son glaive le Dragon dont la queue s'enroule à sa jambe gauche.

Au-dessous de Saint Michel sont deux saints nimbés. Le premier, en costume militaire, a, dans une main, une épée nue et dans l'autre un billot carré avec un hachereau : c'est Saint Adrien [2]. Un lion, dont on ne voit que la tête, repose à ses pieds. Le second, revêtu de la robe monacale, regarde un crucifix. Les stigmates du Sauveur imprimés dans ses mains le font reconnaître pour Saint François d'Assise.

Aux pieds de ces deux saints sont représentées, à genoux, Adrienne et Françoise de Roye, dont les noms sont inscrits en caractères gothiques.

Dans la partie gauche on voit, dans le haut, un prêtre nimbé, revêtu de la chasuble et tenant, dans la main gauche, un livre. Ce personnage, qui est debout dans une barque

1. *Excursions*, 1er fasc. p. 66.

2. Saint Adrien, soldat de Maximien, converti par le spectacle du courage des martyrs, eut les pieds coupés et les membres rompus par ordre de l'Empereur. Il subit son martyre à Nicomédie.

conduite par un ange maniant l'aviron, est Saint Florent, patron de la ville de Roye [1]. Au-dessous sont deux saints : l'un revêtu d'une robe violette et tenant dans sa main gauche une croix, est l'apôtre Saint Philippe [2] ; l'autre, à la grande barbe, ayant un livre dans la main gauche, porte la robe des ermites. Le bâton à potence sur lequel il s'appuie et le pourceau qui est à ses pieds, le font reconnaître pour Saint Antoine.

Aux pieds de ces deux saints, on a représenté, à genoux, Philippe, Florent et Antoine de Roye, dont les noms sont auprès des figures. Les deux premiers sont de jeunes enfants ; le troisième semble avoir quinze ans. Il est figuré revêtu d'une armure couverte d'une tunique écarlate, que traverse en sautoir un baudrier blanc. Devant lui sont posés son casque et ses gantelets.

Sur tout le bas de la fenêtre, règne cette inscription en lettres gothiques :

Messire Anth^e de Roye, chvlr, fils aîné de Jehan de Roye et de Mada^e Marguerite du Bois, lequel morut à la bataille oultre les môs l'an mil V^c et XV, priés Dieu p^r luy.

IV. Vitraux de Saint-Nicaise.

Nous traversons Roye-sur-Matz. Le temps ne nous permet pas d'en visiter l'église, où, comme le dit excellemment M. le chanoine Müller, « sur un bloc de grès de plus de trente mètres de longueur, des murs et des piliers à peine équarris supportent haut une architecture délicate de la fin du XIIe siècle » [3].

1. Saint Florent, un dimanche, séparé de la ville de Lyon par le Rhône, désirait traverser ce fleuve pour assister à la messe. Ne trouvant qu'une vieille barque toute brisée, il se mit en prières. Un ange vint alors, le fit entrer dans cette barque et le conduisit sain et sauf sur l'autre bord où il put satisfaire sa dévotion. Saint Florent mourut le 22 septembre 440, à l'âge de 123 ans.

2. La caractéristique de Saint Philippe est la croix triomphale.

3. *Promenade archéologique*, p. 21.

Nous quittons le canton de Lassigny pour entrer dans celui de Ressons et nous aurons désormais l'heureuse fortune d'avoir pour guides MM. les chanoines Martinval et Müller. Le premier a décrit *les Églises du Doyenné*, le second, dans une intéressante *Course archéologique*, a savamment contrôlé et parfois rectifié les assertions de son confrère.

La petite église de Saint-Nicaise, autrefois du diocèse d'Amiens, tandis que la paroisse de Conchy, à laquelle elle appartient maintenant, était du diocèse de Noyon, est digne de l'attention au point de vue architectural et surtout à cause des vitraux qui garnissent trois fenêtres de son abside à pans coupés. « En 1870 (1868), nous dit M. Martinval, un vitrier a entrepris la restauration de ces vitraux qu'il a raccordés tant bien que mal ».

A. — Dans la fenêtre centrale, derrière l'autel, est représentée la Crucifixion. A la croix du milieu, est suspendu le corps du divin supplicié ; sa tête penchée indique qu'il a rendu le dernier soupir. A droite et à gauche, les deux larrons expirent sur des croix auxquelles ils sont attachés. Un majestueux officier, monté sar un fringant coursier, perce de sa lance le côté du Sauveur ; le centurion, accompagné de deux soldats, proclame la divinité de celui qui vient de mourir ; des soldats, dont les yeux brillent de cupidité, jouent aux dés la tunique sans couture ; tandis que Marie-Madeleine enlace de ses bras l'arbre de la croix, les saintes femmes soutiennent la mère désolée qui défaut.

« Au bas du vitrail, dit M. Martinval, est le chevalier donateur, à genoux, les mains jointes, présenté par ses deux patrons. Le premier, qui est derrière, peut être Saint-Louis, roi de France. Il est habillé aussi en chevalier et sa tête est ceinte d'une couronne d'épines. Le second, placé en face du donateur, est Saint François d'Assise, dont la main gauche porte un stigmate. Le chevalier donateur s'appelait donc Louis-François »[1].

1. *Doyenné de Ressons*, p. 47.

M. Müller[1] fait remarquer que la tête couronnée d'épines est une pièce égarée d'un *Ecce homo*, et verrait volontiers dans le chevalier donateur François de Soyecourt présenté à son patron Saint François d'Assise par Saint Charlemagne, lequel rappelle peut-être Charlotte de Mailly, ou François de Montmorency († 1551) marié à Charlotte d'Humières.

B. — La fenêtre du côté de l'Épître contient l'arbre de Jessé. De la poitrine de ce patriarche, couché au bas du vitrail, sort un cep de vigne serpentant autour du meneau central et portant sur ses rameaux les ancêtres du Rédempteur, dont les noms sont inscrits sur des banderoles. Cet arbre porte à sa cime l'image de la Vierge ayant son fils en ses bras. Au pied du cep, à droite et à gauche, se trouvent deux prophètes auprès desquels se déroulent des phylactères où se lisent ces paroles : *Dom. desideratus gentibus. Egredietur virga de radice Jesse*, et d'autres que leur mauvaise disposition rend inintelligibles.

Les rameaux de gauche portent : David, Ezéchias, Roboam, Achaz, Osias et Joatham ; ceux de droite : Salomon, ... ? Asa, Josaphat, Abias et Manassé.

Le donateur est représenté à la hauteur des genoux de Jessé. Il a le costume ecclésiastique et il est protégé par Saint Jean, l'évangéliste, que caractérise la coupe d'où sort un dragon.

Ces deux premiers vitraux ont un fond clair ; la gamme des couleurs en est douce ; le peintre semble s'inspirer de l'École romaine.

C. — Le vitrail du côté de l'Évangile est plus monté en couleur. Il représente l'histoire de Saint Jean-Baptiste.

Dans le lobe supérieur, apparaît Sainte Élisabeth couchée, à laquelle une jeune femme apporte un bol de bouillon, tandis que la Sainte Vierge assise tient le nouveau-né dans ses bras.

1. *Course archéologique*, p. 39.

A gauche, en haut, est peinte la scène de la Visitation. Sainte Élisabeth reçoit à genoux la Sainte Vierge.

A droite, en face, est un paysage.

Plus bas, à gauche, le Précurseur baptise Jésus-Christ. Le Saint-Esprit descend sous la forme d'une colombe ; un nuage enveloppe le Père dont la voix se fait entendre.

En face, Saint Jean-Baptiste, dans le désert, prêche la pénitence à un groupe d'auditeurs.

A mi-hauteur, Saint Jean-Baptiste est conduit en prison par deux soldats. En face, un soldat tient d'une main le glaive avec lequel il vient de décapiter le Précurseur dont le tronc git à ses pieds, et de l'autre met la tête coupée dans un plat présenté par la jeune Hérodiade.

Au panneau inférieur de gauche, on voit le roi Hérode à table avec ses convives, au moment où la jeune fille apporte la tête du martyr. La stupeur est peinte sur tous les visages, excepté sur celui d'Hérodiade qui, fait remarquer M. Müller, perce de son couteau l'œil de sa victime.

Dans le panneau de droite, Julien l'apostat fait brûler sur la place publique de Sébaste les reliques du plus grand des prophètes ; pendant qu'on les recueille pour les brûler, des moines de Jérusalem se mêlent aux payens et emportent une grande partie des saints ossements.

Le donateur est peint au bas de la scène du festin. C'est un ecclésiastique vêtu d'un surplis violet à grandes manches, présenté par un évêque céphalophore qui est probablement Saint Nicaise, patron de l'église.

Le tas d'herbes amoncelé par les oiseaux entre le vitrail et le grillage qui le protège, rend difficile la lecture de l'inscription qui court au bas de cette verrière. M. Martinval y a lu : *En l'an de grace mil V^c... sire Jehan d... ans pré... a cette... priez Dieu pour lui.*

Et M. Müller : *1566* (messire) *Jehan de ceas* (? céans) *pbre donna... priez Dieu pour son âme.*

« Qui a exécuté ces vitraux ? ajoute M. Müller. Roye eut, d'après M. Coët, ses peintres verriers : François Carpentier en 1563, Pierre Gaviel (? Garriel ou Yvorel) 1585,

Guillaume Yvorel 1588, Pierre Lemoine 1590. Les vitraux de Conchy sont probablement du milieu du XVIe siècle »[1].

V. Vitraux de Margny-sur-Matz, de Vignemont et de Braisne.

Le train nous transporte de Roye-sur-Matz à Marquéglise, d'où il est facile de gagner la curieuse église de Margny, dans laquelle tous les siècles depuis le XIe ont laissé leur trace. Cette église était autrefois riche en vitraux, dont il ne lui reste que des débris. Le plus important est un fragment de l'adoration des Mages qui se trouve dans le collatéral nord. Dans le haut de cette fenêtre, est l'Agneau triomphant avec cette inscription : *Ecce agnus Dey.*

Dans une autre des fenêtres de ce collatéral est figuré Saint Waast, patron de l'église, avec l'ours qui est sa caractéristique. Une troisième présente une figure du Christ avec nimbe crucifère, entouré des emblèmes des quatre évangélistes.

Derrière l'autel de la Sainte Vierge, dans le transept gauche, est une fenêtre garnie de grisailles, dont les lobes supérieurs ont gardé leurs vitraux Renaissance. Dans le quatrefeuille du milieu, on voit le Père émergeant de nuages, coiffé de la tiare, bénissant de la main droite et appuyant la main gauche sur le globe surmonté de la croix. Sur une banderole, on lit : *Tota pulchra es amica mea et macula...* ce qui fait supposer que les sujets qui ornaient le reste de la fenêtre se rapportaient à la Sainte Vierge. Au-dessous, deux prophètes écrivent sur une bande de parchemin et surmontent une architecture qui ne laisse aucun doute sur l'époque de ces vitraux.

Dans le haut de la fenêtre qui surmonte l'autel de Saint Waast, dans le transept droit, on trouve encore quelques restes de peinture sur verre : têtes d'anges, colombe entourée de flammes, sainte portant une colombe, évêque portant une croix, anges sonnant de la trompette. Nous ne

1. *Course archéologique,* p. 40.

pensons pas qu'on y puisse voir les restes d'un vitrail représentant le jugement dernier, comme l'a fait un vénérable archéologue.

Prenant à travers la colline, nous arrivons vite à Vignemont, dont le beau clocher Renaissance attire d'abord nos regards.

Dans l'une des fenêtres du sanctuaire nous trouvons un médaillon d'environ 20 centimètres de diamètre, datant de la décadence de la peinture sur verre, représentant Saint Nicolas, patron du prieuré bénédictin voisin de l'église. Les figures sont grossièrement dessinées au trait noir sur une des faces du verre ; sur l'autre face, l'artiste a étendu une couleur jaune correspondant, à peu près, aux traits du dessin.

Nous traversons, encore une fois, la ligne du chemin de fer pour nous diriger vers la petite église de Braisne. Dans le sanctuaire on a réuni, en un seul panneau, les restes de deux vitraux d'une réelle valeur artistique. L'un d'eux représentait Saint Martin, aux portes d'Amiens, partageant son manteau pour couvrir un pauvre ; l'autre, le martyre de Saint Etienne, patron de l'église.

VI. Vitraux de Baugy.

Notre dernière station, et non la moins intéressante, sera à l'église de Baugy, dont les vitraux ont été le but de nombreux pèlerinages artistiques.

A. — Au-dessus de l'autel est la scène de la *crucifixion*. « Le corps du Christ, dit M. Müller, est dessiné avec une science scrupuleuse et les chairs peintes avec un modelé léger et transparent. » [1].

Deux anges aux ailes de pourpre recueillent le sang qui découle des mains et du côté du Sauveur. Au pied de la croix, Madeleine contemple douloureusement son divin maître. A gauche se tient la Vierge debout et détournant

1. *Course archéologique*, page 46.

la tête : à droite est Saint Jean l'Evangéliste et dans le fond, Jérusalem.

« Un panneau, rapporté dans le haut de cette verrière, dit M. de Marsy, nous montre un écu armorié, de forme flamande, soutenu par deux sauvages » [1].

« Cet écu est de gueules au lion d'argent, surmonté d'une étoile en chef, de même ; le cimier est d'argent avec un dextrochère de sinople qui tient élevée une épée dont la garde est d'or et la lame d'azur. » [2].

« A la partie inférieure, — laquelle a subi des réparations maladroites, — un personnage, tête découverte, armé d'une cuirasse et de cuissarts à tassettes, s'incline sous la bénédiction d'un saint, son patron » [3].

Au milieu de morceaux juxtaposés à l'aventure, M. Müller a distingué des armoiries : de gueules à deux croissants d'argent chargés d'une croix de même, l'un en chef, l'autre en pointe, accompagnés de deux besants de même [4].

« Quant à la coloration de cette fenêtre, dit encore M. Müller, on y admire les bleu, les violet, les jaune, les blanc les plus délicats, se fondant dans une gamme d'une puissante et délicieuse harmonie [5].

B. — Le sujet de la fenêtre, du côté de l'Epître, est un *arbre de Jessé*, auquel manque la partie inférieure. La mort de la Sainte Vierge, provenant d'une autre baie, est à la place que devait occuper le patriarche Jessé.

La scène de la mort de Marie reproduit, avec de charmants anachronismes, ce qui se passait au XVIe siècle, à un trépas chrétien. La Vierge, les mains jointes, repose habillée sur un lit qu'entourent les apôtres. Saint Pierre, vêtu de blanc, en qualité de Souverain Pontife, jette de

1. *Excursions archéologique*, 1er fascicule, page 41.
2. *Course archéologique, loco citato.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*

l'eau bénite sur le corps de la mère du Sauveur, tandis qu'un apôtre tient un cierge allumé et que Saint Jean, debout près du lit, témoigne d'une profonde affliction. Un des apôtres se penche et examine avec anxiété si Marie respire encore.

Sur un fond bleu, au-dessus de cette scène touchante, l'arbre de Jessé jette ses rameaux à droite et à gauche et porte les ancêtres de Jésus-Christ richement et pittoresquement drapés. Il se termine par une corolle de lis, d'où émerge la Sainte Vierge ayant sur ses genoux son divin fils qui se penche gracieusement et appelle d'un geste engageant.

A droite de la Vierge, s'agenouille un bienheureux qui la supplie ; à gauche, un ange, dans la même position, tend les mains vers elle. Ils répètent l'antienne écrite sur les banderoles qui les accompagnent : *Ave, regina cœlorum, ave, domina angelorum...*

C. — La verrière qui fait face à l'arbre de Jessé nous présente l'image par laquelle le XVIe siècle aimait à proclamer la pureté sans tache de Marie. La miniature, la sculpture, la gravure, la peinture l'ont reproduite comme à l'envi.

Au centre, apparaît la Vierge au milieu d'une gloire lumineuse, les mains jointes, la chevelure flottant sur les épaules. Sa robe est violette et son manteau, blanc bordé d'or. Autour, sont représentés, avec une légende, les symboles divers exprimant dans les Saintes Ecritures la Prédestination et la Pureté immaculée de Marie :

Le soleil, *electa ut sol;* la lune, *pulcra ut luna;* un miroir, *speculum sine macula;* un cèdre, *sedrus* (pour *cedrus*) *exaltata;* un buisson de roses blanches, *plantacio rose;* une fontaine jaillissante, *fons ortorum;* un jardin entouré d'une clôture, *ortus conclus;* une ville forte, *civitas dei;* une porte défendue par deux tours, *porta cœli* ; un lis au milieu d'épines, *lilium inter spinas;* une fontaine, *fons signatus;* une tour, *touris* (pour *turris*) *David;* un olivier, *oliva speciosa;* une étoile, *stella maris.*

Au-dessus de Marie, le Père éternel, émergeant de nuages, portant la tiare, l'étole croisée, la chape, bénit tendrement sa fille privilégiée en prononçant ces paroles qu'on lit sur une banderole : *Tota pulcra es amica mea et macula non est in te.*

Au-dessus de la composition principale, sous un portique, l'artiste a placé les donateurs : A droite, de profil, un pèlerin avec un bourdon et une pannetière ; à gauche, une femme vêtue d'une robe violette surmontée d'une guimpe blanche. Ces deux personnages sont à genoux devant une sainte, coiffée d'une couronne impériale, portant un livre et une croix ; ce qui la fait reconnaître pour Sainte Hélène.

Peut-on souscrire, sans réserve, à cette sentence portée par une école d'archéologie : « A partir du XIVe siècle, le vitrail est en décadence ? »

On peut admettre que, « à cette époque, le vitrail fut remplacé par la peinture sur verre ». Mais il ne s'ensuit pas que l'emploi des nouveaux procédés constitue une décadence.

Le Moyen-Age, avec des moyens primitifs et défectueux, a su faire des œuvres admirables. Malgré l'incorrection du dessin, l'insuffisance des couleurs, la gaucherie des attitudes, on se sent attiré vers ces figures naïves, où rayonne l'aspiration vers l'Idéal. Mais ces imperfections font-elles partie intégrante du Beau ? L'union de la forme et de l'idée n'est-elle pas la perfection ? [1]

1. Le poëte disait à David d'Angers :

« La forme, ô grand sculpteur, c'est tout et ce n'est rien.
« Ce n'est rien sans l'esprit, c'est tout avec l'idée ».

V. Hugo. — *Rayons et Ombres.* XX.

Sans discuter cette opinion soutenue par d'éminents archéologues, nous nous contenterons de constater que les œuvres que nous avons sous les yeux sont indemnes des défauts reprochés ordinairement à la peinture sur verre du XVIe siècle.

On dit que « le soin des détails prime tout dans le vitrail Renaissance, et que, si on le voit de loin, les lignes se confondent dans le vague ». Nos artistes ont prévu et évité cet inconvénient. Ils ont placé les vitraux historiés, qui demandent à être vus de près, dans les petites églises, comme celles de Baugy et de Saint-Nicaise, ou dans les bas-côtés. Dans les grands vaisseaux, comme à Lassigny, ils ont eu soin de garnir les baies de l'abside de personnages isolés, dont les fidèles, du fond de la nef, voient les grandes lignes, et dont on admire les détails en s'en rapprochant.

L'architecture, qui avait introduit le vitrail dans l'église, comme un simple auxiliaire, vit de mauvais œil la place qu'il y prenait et reprocha au peintre-verrier « de rompre l'harmonie des lignes de l'édifice et d'ouvrir des perspectives profondes là où l'architecte n'avait voulu établir qu'une cloison plate et transparente » [1].

En effet, le vitrail, tel que le comprend la Renaissance, accapare l'attention et la distrait des lignes architecturales. On comprend le dépit de l'architecte, mais les règles qu'il impose sont excessives. Si on condamne la perspective dans le vitrail, on la chassera pour la même raison de la fresque et l'on n'admettra dans les églises que des esquisses enfantines, dignes à peine d'être comparés aux paravents chinois.

Les Pinaigrier, les Leprince, les Lepot, n'ont pas craint de faire enjamber les meneaux à leurs compositions, comme on le voit dans le Jugement de Salomon, à Saint-Gervais, dans celui de Saint Eustache, à Saint-Etienne de Beauvais. Qui songerait à leur en faire reproche en face de ces chefs-d'œuvre ?

1. Viollet-le-Duc, cité par M. le chanoine Pihan, dans son *Etude sur les Vitraux*, page 30.

Nos artistes n'ont pas agi avec le même sans-façon. Ils ont eu soin de renfermer leur sujet dans le compartiment préparé par l'architecte. Si l'*arbre de Jessé* de Saint-Nicaise jette ses rameaux de chaque côté du meneau, le cep, en s'enroulant autour de celui-ci, comme autour d'un tuteur, rend cette disposition naturelle.

Nos peintres ont évité le sensualisme et le mépris des traditions dont ont fait preuve trop d'artistes. Le naturel élégant de leurs créations démontre qu'ils possédaient à fond la science de l'anatomie, mais ils n'en ont pas fait parade en abusant du nu et en exagérant la musculature. Ils ont conservé aux saints leurs attributs traditionnels, en ajoutant le livre, réservé précédemment aux Apôtres et aux Évangélistes. Pour eux, le livre était le symbole de la science infinie dont Dieu comble les élus dans le ciel. Cette conception n'a rien d'étonnant de la part des contemporains de l'invention de l'imprimerie.

Les vitraux que nous avons examinés n'ont point une égale valeur au point de vue artistique ; mais presque tous mettent au service de l'idée spiritualiste la correction du dessin, la beauté de la forme, la richesse des costumes, l'habileté dans la mise en scène. L'idée mystique même n'est pas étrangère à nos artistes : ils font recueillir le sang du Christ par les anges, à Baugy.

Depuis les catacombes, la peinture a été pour l'Église un moyen d'édifier en instruisant.

Le concile de Trente (1545-1563), fidèle aux traditions, recommande de représenter dans les églises, « par la peinture ou par d'autres moyens analogues, l'histoire des mystères de notre Rédemption, pour instruire le peuple et affermir le souvenir des articles de notre Foi » [1].

Tandis que la parole s'adresse à l'intelligence, l'image rend les vérités sensibles. La lumière, en traversant le vitrail, lui donne une vie que l'on demanderait en vain à la peinture et l'impose à l'attention. Un concile d'Arras a pu l'appeler avec raison « le livre des laïques ».

1. XXVe session, 2e décret.

Les théories de Saints, tout brillants de gloire, rappellent que les tribulations de cette vie si courte, seront compensées par le bonheur sans fin du Paradis.

La crucifixion, qui surmonte ordinairement l'autel où s'offre la sainte victime, fait saisir le lien qui unit les deux sacrifices. La coupe dans la main des anges fait comprendre que dans le calice consacré de l'autel coule le sang du divin Crucifié.

Le vitrail, qui était un moyen de compléter l'instruction religieuse, contribuait aussi à développer le sens artistique,

L'évolution de l'architecture, qui adopta le style néo-grec, et multiplia les pleins dans les édifices, fit d'abord dégénérer la peinture sur verre qui, pour laisser passer la lumière, renonça au coloris, puis la fit disparaître des églises.

On ne voulut plus de ces vitraux qui « permettaient à peine de lire son bréviaire en plein midi. »

Le livre prit la place du vitrail et, comme dit le poète : « Ceci tua cela. »

J'aime le livre, mais je ne puis ne pas admirer le vitrail.

C'est pour cela que je vois avec plaisir nos contemporains apprécier, comme il convient, ces reliques du passé et prendre les moyens de les arracher à la ruine. J'applaudis aux efforts des artistes consciencieux qui, usant des ressources fournies par les découvertes modernes, marchent sur les traces de leurs devanciers.

Et je souhaite à la nouvelle Renaissance, le succès et la gloire de la première.

Abbé Gallois.

RÉJOUISSANCES PUBLIQUES

A COMPIÈGNE

A L'OCCASION DE LA PAIX DE RYSWICK

(1697)

Louis XIV venait de mettre un terme à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), en proposant la paix à ses nombreux ennemis. Malgré les succès éclatants des ses armées en Italie et dans les Pays-Bas, le grand Roi en avait assez de cette longue lutte. De plus, la succession au trône d'Espagne le préoccupait et il lui importait, avant tout, de dissoudre la coalition européenne.

Le Congrès fut ouvert à Ryswick, le 9 mai 1697.

Enfin, le 10 septembre, trois traités étaient signés avec la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne, et, le 30 octobre suivant, un quatrième entre la France, l'Empereur et les Princes de l'Empire.

La France était lasse et épuisée par dix années de luttes contre l'Europe coalisée. Aussi la signature de la paix générale fut partout bien accueillie et donna lieu à des réjouissances publiques.

Le duc d'Estrées, gouverneur de l'Isle-de-France, adressait, le 5 novembre 1697, aux maire et gouverneurs attournés de la ville de Compiègne, la lettre suivante :

A Versailles, ce 5 novembre 1697.

Messieurs,

Le Roy m'aiant envoié ses ordres pour la publication de la paix

faite entre la France, l'Angleterre et les Etats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, et pour faire allumer des feux de joyes, tirer le canon et donner les autres marques de réjouissances publiques dans l'étendue de mon gouvernement, je vous envoie une coppie afin que vous les fassiez exécuter pour ce qui regardera les fonctions de vos charges, observant les formalités qui se pratiquent en pareilles occasions, dont vous me rendrez compte incessamment.

Je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur.

Signé : LE DUC D'ESTRÉES.

M. Esmangard de Beauval, maire perpétuel, était un homme expéditif, car quatre jours plus tard les ordres du Roi, à Compiègne, étaient pleinement exécutés.

Le compte-rendu de cette fête est reproduit dans un registre non catalogué des Archives municipales. Nous le donnons ci-après dans son entier :

Nous, Maire de la ville de Compiègne, gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers de ladite ville, certifions que pour l'exécution des ordres du Roy à nous adressés par Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la Province, pour la publication de la paix entre la France et l'Angleterre, nous avons fait faire ladite publication cejourd'huy neuf novembre 1697 en la forme et manière qui suit :

1° Nous avons fait assembler en l'Hostel de Ville sur la requeste du procureur du Roy, les capitaine et officiers de l'arquebuse et tous les chevaliers de leur compagnie ;

Le lieutenant de courte-robbe avec les archers de sa compagnie ;

Le prévost des maréchaux avec ses archers ;

Plus tous les officiers et principaux habitants de la ville ;

Et avons choisy et nommé pour héraut d'armes le sieur Thibaut de Chambaudon pour faire faire ladite publication de la paix.

Et estans tous assemblés audit hostel,

Lesdits lieutenant de courte-robbe et prévost des maréchaux avec leurs archers estans à la porte de l'Hostel de Ville, tous bien montés à cheval et bien équipés, ont marché à la teste de la cérémonie.

Après eux les sept valets et archers de la ville avec leurs hallebardes, ornés de leurs casaques et livrées de la ville,

Ensuite les quatre gardes de Monseigneur le duc de Humières,

gouverneur de la ville, ornés de leurs bandouillères et livrées de mondit seigneur, armés de leurs mousquetons et à cheval ;

Après eux les quatre huissiers de ladite ville aussy à cheval, bien montés ;

Ensuite les six violons de la ville ;

Le greffier de la ville aussy à cheval ;

Après, ledit sieur Thibaut de Chambaudon, héraut, fils du sieur capitaine de la compagnie des arquebusiers, avec sa cotte d'armes et bâton royal ;

Et après luy, les capitaine, lieutenant, enseigne, cornette et chevaliers de l'arquebuse, au nombre de soixante, tous bien montés à cheval et bien esquipés, quy avoient tous les tambours et trompettes de la ville à leur teste.

La première publication a esté faitte à la porte dudit Hostel de Ville par ledit héraut d'armes en présence de nous, maire, gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers et principaux habitans de ladite Ville, après avoir crié : Vive le Roy.

Ensuite, les autres publications ont été faittes dans tous les carrefours de la ville et la dernière à la porte dudit Hostel de Ville par une répétition de ladite publication en la manière accoutumée.

Après quoy l'on a fait. en la grande salle dudit Hostel de Ville, une collation générale à tous les assistans à ladite publication et à tous les habitans de ladite ville.

Après la collation, nous, maire de la ville de Compiègne, accompagné des gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers de ladite ville, avons allumé le feu de joye que nous avons fait faire à la porte dudit Hostel de Ville, aussy en la manière accoutumée, après avoir crié : Vive le Roy, avec les acclamations publiques et la descharge des mousquets qui estoit continuellement faitte par les chevaliers de l'arquebuse quy estoient autour du feu, au son de la cloche du beffroy de la ville et au bruit des canons.

Et en faveur de la réjouissance de la paix, nous, maire, gouverneurs attournés et procureur du Roy, avons fait donner un prix pour tirer par lesdits officiers et chevaliers de l'arquebuse.

Au bas de ce procès-verbal, nous relevons les signatures de :

ESMANGART DE BEAUVAL, R. LÉVESQUE, COUSTANT, ESMANGART et BOITEL.

Dix jours après, c'est-à-dire le 19 novembre, semblable cortège parcourait de nouveau les rues de la ville, mais cette fois en l'honneur de la publication de la paix conclue entre la France et l'Espagne.

En l'absence du maire, M. Esmangart de Beauval, la cérémonie était conduite par M. Raoul Lévesque, conseiller du Roi, président en l'élection et premier gouverneur attourné.

Cette publication eut lieu avec le même appareil et dans le même ordre que la précédente, à l'exception des fonctions de héraut d'armes qui furent remplies par le fils du premier gouverneur attourné.

Le 9 janvier 1698, le duc d'Estrées adressait, de Versailles, une troisième lettre à « messieurs les Maire et Echevins de la ville de Compiègne » pour que la « publication de la la paix faite entre la France, l'Empereur, les Electeurs, Princes et Etats de l'Empire » fût accompagnée de réjouissances publiques et pour les inviter à convenir du jour avec le lieutenant-général de la ville.

Outre un cortège très imposant, la fête comportait cette fois un *Te Deum* solennel en l'abbaye de Saint-Corneille, un banquet et un bal à l'Hôtel de Ville, des feux de joie dans les rues et une distribution d'argent et de vin aux habitants.

Laissons maintenant la parole à M. Esmangart de Beauval, qui a fait rédiger sur cette fête un compte-rendu très important.

Le 26 janvier, jour de la cérémonie, M. le Maire faisait publier l'ordonnance suivante :

De par le Roy,

Et monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province, et nous, maire et gouverneurs attournés de cette ville de Compiègne, il est ordonné à tous les habitans de ladite ville de telle condition et qualité qu'ils soient de se trouver en l'Hostel de Ville pour y prendre chacun leur rang suivant leur condition et qualité, et d'assister au *Te Deum* quy se doit chanter cejourd'huy 26 janvier 1698, trois

heures après-midy, en l'église de Saint-Corneille, en actions de grâces de la Paix entre la France, l'Empire et les Princes de l'Empire.

Il est aussy ordonné à tous les habitans de faire faire des feux de joye à leur porte, sytôt après que le feu aura esté allumé à la porte de l'Hostel de Ville et de faire tout ce quy est accontumé d'estre fait en semblables occasions pour témoigner la réjouissance de ladite Paix, à peine de désobéissance contre les contrevenans et d'y estre contrains par emprisonnement de leurs personnes ».

Puis, vers les deux heures de l'après-midi, se réunissaient à l'Hôtel de Ville les gouverneurs attournés, le procureur du Roi, les assesseurs, le substitut du procureur, les receveur et contrôleur de la ville, les anciens gouverneurs attournés, les administrateurs de l'Hôpital général, les notables invités ainsi que les officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines de la milice bourgeoise et les habitants en armes.

Le cortège se formait aussitôt, et, au son de la cloche du beffroi, le maire et les autorités sortaient de l'Hôtel de Ville pour aller assister au chant du *Te Deum* à l'église Saint-Corneille.

Voici quel fut le cérémonial suivi en cette circonstance :

Et ledit jour sur les deux heures après-midy, nous nous sommes assemblés en l'Hostel commun de ladite ville avec les officiers du corps d'ycelle où se sont aussy trouvés sur les ordres par nous donnés, les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse avec les capitaines de quartier et tous les bourgeois et habitans sous les armes, après avoir fait sonner la cloche du beffroy de la ville pour marquer notre marche et sommes sortis dudit Hostel de Ville pour aller et assister au *Te Deum* qu'y se devoit chanter dans ladite église de Saint-Corneil en action de grâce de ladite Paix et l'ordre et cérémonie quy suit :

Les capitaines des bourgeois et habitans sous les armes estoient en haye depuis ledit Hostel de Ville jusqu'en ladite église de Saint-Corneil et les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse au nombre de 80, des principaux officiers, nobles et bourgeois de la ville aussy sous les armes, tous ornés de cocardes, de plusieurs livrées quy leur avoient esté données par lesdits officiers, marchoient

en teste de la cérémonie et avoient trompettes, tambours et hautbois en leur compagnie.

Après ladite compagnie des arquebusiers marchoient les six violons de la ville aussy ornés de cocardes et livrées de la ville ; ensuite marchoient les sept valets archers de la ville avec chacun leur casaque et livrée de ladite ville, armés chacun de leur hallebarde et espée ordinaire aussy ornés de cocardes et livrées de la ville.

Après eux les quatre gardes du gouverneur ornés de leurs bandouillères et livrées de Monseigneur le duc de Humières, gouverneur de la ville, armés chacun de leur mousqueton sur l'épaule et avoient aussy chacun une cocarde et livrée de la ville.

Après eux marchoient quatre huissiers de la ville et immédiatement devant nous les deux trompettes et timballier du Roy de la garnison de la ville, leurs trompettes et timballes aussy ornées des cocardes et livrées de la ville ;

Et nous, Maire, à la teste des gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, substitut du procureur du Roy, receveur et contrôleur de ladite ville, anciens gouverneurs attournés, administrateurs de l'Hospital général et autres officiers de ladite ville, nous sommes transportés en ladite église de Saint-Corneil, toujours marchant dans les rangs de ladite bourgeoisie sous les armes.

Et les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse estant aussy en haye dans ladite église depuis la nef jusqu'au chœur.

Les violons, trompettes et timballes marchant à notre teste dans le chœur jusqu'aux degrés d'iceluy, nous sommes montés dans les stalles et avons pris nos places ordinaires à la teste desdites stalles.

Et aussytôt les canonniers suivant les ordres à eux donnés par nous avoient fait tirer leurs canons sur les remparts et les boettes quy estoient autour de ladite église. Après quoy lesdits chevaliers de l'arquebuse avoient aussy fait la décharge de tous leurs mousquets en la nef de ladite église avec tout l'ordre qu'on pouvoit désirer en semblables occasions. Et après, le *Te Deum* chanté par le R. P. Prieur dudit Saint-Corneil avec tous les autres officians et religieux, ses assistans, au son des orgues de ladite église.

Et pendant tout le temps que l'on a chanté le *Te Deum*, lesdits chevaliers de l'arquebuse faisant le tour du clocher du couvent dudit Saint-Corneil, ont fait de continuelles descharges de leurs mousquets à la porte quy donne du costé de ladite église.

Et après le *Te Deum* chanté sommes sortis de ladite église dans l'ordre quy suit :

Les capitaines des bourgeois à la teste chacun de leurs compa-

gnies, des habitans estant encor en haye depuis le grand portail de ladite église de Saint-Corneil jusqu'audit Hostel de Ville par le tour du Change.

Les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse, reprenant leurs rangs à la teste, accompagnés desdits trompettes, tambours et hautbois, violons, valets archers de ville, gardes du gouverneur, huissiers de la ville, trompettes et timballes du Roy, nous sommes sortis de ladite église, et estans parvenus au bout de la place qui est vis-à-vis ladite église, nommée pannetière, où il y avait une grande foule du peuple, nous aurions fait faire par lesdits huissiers de la ville une distribution publique de deniers que nous avons fait jetter à tous les présents.

Et ayant continué notre marche entre les rangs desdits bourgeois en haye, et estant parvenus à la porte dudit Hostel de Ville, lesdits sieurs chevaliers de l'arquebuse s'estans mis en double haye à la porte dudit Hostel, auroient fait à notre arrivée encore une décharge généralle de leurs mousquets.

A laquelle porte dudit Hostel de Ville toute la populace estant assemblée, nous avons encore fait faire une grande distribution de deniers par les quatre huissiers de la ville à ceux quy estoient présents.

Après quoy sommes entré dans la grande salle de l'Hostel de Ville avec les gouverneurs attournés de la ville, les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenants et autres officiers des bourgeois et tous les principaux habitans de la ville que nous avions conviés au repas général que nous avions fait préparer.

Et nous estant assis aux tables quy estoient préparées avec lesdits sieurs gouverneurs attournés de ladite ville, tous les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenants et autres officiers des bourgeois et de tous les principaux habitans de la ville.

Nous avons au son des trompettes et timballes du Roy, violons, hautbois, fifres et tambours, le chapeau bas et le verre à la main et debout bu à la santé du Roy en criant : Vive le Roy ; à quoy tous ceux quy composoient l'assemblée avaient répondu avec une acclamation généralle et répétition de Vive le Roi !

Ensuite, et dans le même ordre, le Maire boit à la santé de : Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France ; de Monseigneur le duc d'Humières, gouverneur de la ville ; de la

maréchale duchesse d'Humières, et, enfin, de M. Philippeaux, conseiller d'Etat, intendant de la généralité de Paris.

Après ledit repas, fait à la satisfaction de tous ceux quy y assistoient, nous avons esté en la même forme et ordre que nous avions esté en l'église de Saint-Corneil pour assister au *Te Deum*, allumer le feu de joye quy estoit extraodinairement fait à la porte dudit Hostel de Ville.

Les capitaines et officiers des bourgs et habitants estant encore sous les armes sur la place vis-à-vis ledit hostel faisant plusieurs grands cercles autour du feu.

Les chevaliers de l'arquebuse à la teste de la cérémonie avec leurs tambours, fifres et trompettes ont marché et fait le tour du feu avec leurs mousquets et se sont mis en petit cercle ;

Après eux lesdits violons et hautbois ;

Les valets et archers de la ville avec leurs hallebardes, portant chacun un flambeau de cire blanche ;

Ensuite les quatre gardes du Gouverneur avec leurs mousquetons ;

Les quatre huissiers de la ville ;

Et après les trompettes et timballes du Roy ;

Nous, maire, assisté desdits Gouverneurs attournés, du procureur du Roy, assesseurs, substitut, receveur, contrôleur et autres officiers du corps de ville, accompagné des anciens gouverneurs attournés de la ville et des administrateurs de l'Hospital général, au son de la cloche du beffroy de la ville, au bruit des canons et des boettes quy estoient autour de la place, nous avons allumé ledit feu de joye en criant vive le Roy ; ce cri auroit esté répetté pour tous lesdits gouverneurs attournés, procureur du Roy et officiers de la ville, officiers et chevaliers de l'arquebuse, officiers des bourgeois et par tous les habitants avec un cry public accompagné de la descharge entière et généralle de tous les mousquets desdits sieurs chevaliers de l'arquebuse et de tous les habitans quy estoient sous les armes qu'ils ont réitéré à plusieurs fois tant que le feu a duré.

Et après le feu finy, nous sommes rentré en ladite grande salle avec lesdits gouverneurs attournés, procureur du Roy et tous les autres officiers de la ville, de l'arquebuse et de la bourgeoisie avec les principaux habitans où l'on auroit donné encore la collation générale et donné du vin à tous ceux quy ont assisté à ladite cérémonie.

Et ensuite fait distribuer du vin à tous les habitans quy avoient esté

sous les armes pour aller boire chacun aux feux particuliers que nous leur avons ordonné de faire chacun devant leur maison.

La collation faite nous aurions esté en la même marche que cy devant accompagné des gouverneurs attournés, procureur du Roy, officiers de la ville, précédés des officiers et chevaliers de l'arquebuse et avec tous les instruments et plusieurs flambeaux qui estoient portés par les valets de ville, fait tous les tours de la ville pour animer et exciter les habitans à la joye publique et connoître s'ils s'estoient rendus à leur devoir en faisant des feux de joye en exécution de l'ordre du Roy, de Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la Province et ceux que nous leur avons donnés et fait publier.

Et dans la tournée nous avons veu des feux à toutes les portes des habitans, lesquels s'excitaient à la joye en buvant et dansant autour de leurs feux et criant : Vive le Roy !

Estans retourné audit Hostel de Ville, nous aurions trouvé en la salle d'icelle touttes les dames, damoiselles et principalles bourgeoises de ladite ville que nous aurions conviées au bal général quy a esté fait et où l'on a dansé jusqu'à deux heures après minuit, pendant tout lequel temps nous aurions fait donner du vin et des gâteaux à tous ceux et celles quy estoient présents.

Et tout ce que dessus s'est passé avec tout l'ordre et la subordination qu'on pouvoit désirer en semblable occasion.

Mais là ne s'arrête point ce compte-rendu.

Au temps de Louis XIV, comme de nos jours, il n'y avait pas de fête sans lendemain.

M. le Maire nous en donne la preuve en disant :

Et le vingt-sept janvier 1698, nous, maire, estant en notre Hostel, y seroient venus plusieurs officiers de bourgeoisie avec les habitans sous les armes, même ceux du faubourg de Saint-Germain et Royallieu faire des descharges de leurs mousquets auxquels nous aurions encore fait distribuer du vin à tous pour les exciter à continuer leur joye et réjouissance.

Et avons aussy fait distribuer du vin aux pauvres de l'Hospital général pour les faire ressentir de la joye publique ; dont et de tout ce que dessus avons ordonné le présent enregistrement pour rendre compte à la Cour de notre conduitte et du zèle de tous nos habitans pour l'exécution des ordres du Roy et témoignage de leur joye pour la paix généralle. En foy de quoy avons signé lesdits jour et an.

Signé : Esmangart de Beauval, R. Lévesque, Coustant, Esmangart et Boitel.

Louis XIV, qui avait lui-même offert la paix à ses ennemis, voulut prouver à l'Europe qu'il était toujours le grand Roi et que sa puissance militaire était loin d'être affaiblie.

C'est ainsi que vers la fin du mois d'août, de cette année, il donnait des ordres pour réunir, sous prétexte d'instruire le duc de Bourgogne, son petit-fils, dans l'art de la guerre, en un camp aux environs de Compiègne, cinquante mille hommes de ses plus belles troupes qu'il plaça sous le commandement du maréchal de Boufflers, camp si célèbre dans les fastes militaires sous le nom de camp de Coudun.

Le duc de Saint-Simon en a décrit la splendeur dans des pages admirables.

La Cour, la noblesse, quantité d'étrangers s'étaient donné rendez-vous à Compiègne.

Pendant près de trois semaines que dura le voyage du Roi, écrit le narrateur des Annales bénédictines, notre église (Saint-Corneille) ne désemplit point d'une infinité de monde qu'un camp de cinquante mille hommes que Sa Majesté avait fait aux environs de Compiègne, le long de la rivière d'Aronde, pour apprendre à Messeigneurs les Princes, ses petits-fils, le métier de la guerre et pour régaler en même temps toute sa Cour, avait attirée non seulement de tous les endroits de la France, mais aussi de toutes les nations étrangères. Quantité de princes, princesses, ducs, duchesses et autres seigneurs de la Cour, et quantité de seigneurs étrangers vinrent voir le trésor.

Mgr le cardinal de Janson, évesque de Beauvais, grand aumosnier du camp, logeait dans notre abbaye où, pendant toute la durée du camp, il avait table ouverte à laquelle vinrent la plupart des grands de la Cour.

Enfin, le Roy partit de sa bonne Ville de Compiègne pour retourner à Versailles, le 22 septembre 1698.

Telles furent les réjouissances données en notre ville, en l'honneur de la signature du traité de Ryswick.

L'impression qui se dégage des documents réunis dans cette étude, c'est qu'une grande joie envahit à ce moment toutes les classes de la société. Nous voyons le peuple

s'adonner tout entier à la plus franche gaîté et les autorités faire tout le possible pour garantir à ces fêtes un éclat inaccoutumé. C'est qu'un double sentiment conseillait l'allégresse. Le patriotisme de nos populations était flatté des derniers succès remportés. On avait encore présent à la mémoire le souvenir des victoires de Fleurus, Steinkerque et Nerwinden ; on songeait aux drapeaux ennemis tapissant les murs de Notre-Dame. D'un autre côté, la campagne de la ligue d'Augsbourg avait été lourde en sacrifices de toutes sortes et l'on escomptait, non sans plaisir, les bienfaits d'une paix durable qui permettrait d'ajouter aux lauriers cueillis sur le champ de bataille, le rameau d'olivier, gage d'abondance et d'heureuse tranquillité.

B.-A. Dervillé.

LE SAINT SUAIRE

DE SAINT-CORNEILLE DE COMPIÈGNE

I. La Sépulture de Notre-Seigneur. — Son Suaire aux mains des Juifs. — Récit de saint Adaman.

Après avoir reçu le corps du Sauveur, dit saint Matthieu [1], Joseph d'Arimathie l'enveloppa dans un linceul blanc, *in sindone munda*, et le déposa dans le sépulcre neuf qu'il s'était fait creuser dans le rocher. Saint Marc [2] et saint Luc [3] racontent cet ensevelissement en termes analogues et avec la même concision. Tous les deux appellent également *sindon* le linceul qu'acheta Joseph. Saint Jean [4] est moins bref. Nous lui devons les détails suivants : Joseph et Nicodème prirent le corps de Jésus et le lièrent avec des bandes de toile enduites d'aromates, selon le mode d'ensevelissement usité chez les Juifs [5]. Le premier jour de la semaine, de grand matin, Simon Pierre et Jean se hâtèrent d'aller au sépulcre. La pierre qui le fermait en était enlevée. Jean courut plus vite que Pierre et arriva le premier. S'étant baissé, il aperçut des linges pliés *vidit posita linteamina*, mais il n'entra pas. Pierre qui le suivait de près, l'eut vite

1. Matth., XXVII, 59, 60.
2. Marc., XV, 46.
3. Luc., XXIII, 53.
4. Joann., XIX, 40, et XX, 1-7.
5. Ligaverunt eum linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire (Joann. XIX, 40).

rejoint, entra dans le sépulcre, vit les linges pliés et le suaire qui avait été mis sur la tête de Jésus, non placé avec les linges, mais roulé en un lieu à part[1].

Les Juifs avaient l'habitude d'envelopper d'un linceul le corps des défunts, qu'ils liaient aux pieds et aux mains avec des bandelettes. En outre, ils leur mettaient un suaire sur la figure. C'est du moins ce qui fut pratiqué pour Lazare, dont il est dit formellement qu'il sortit de son tombeau les pieds et les mains liés avec des bandelettes, et le visage entortillé dans un suaire[2].

La *sindon* et le *sudarium* étaient-ils deux linges différents, dont le premier enveloppait le corps et le second le visage ? Cela paraît très vraisemblable. Il est prudent de ne pas trop affirmer cependant.

Que devinrent les linges et les bandelettes qui servirent à ensevelir Notre-Seigneur ? Ils furent, à n'en pas douter, recueillis et conservés avec autant de soin que de vénération. Mais il n'en est guère question, dans les documents datés, avant la fin du VIIe siècle.

Le bénédictin saint Adaman, abbé d'Hy, dans l'île d'Iona, l'une des Hébrides, décédé presque octogénaire le 23 septembre 704, a, dans son traité *De Locis Sanctis*, livre 1er, chapitre 10[3], consacré un long article au Suaire qui couvrit le chef du Seigneur au sépulcre. Il tenait ses renseigne-

1. Vidit linteamina posita et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum (Joann., XX, 7).

2. Prodiit qui fuerat mortuus, ligatis pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata (Joann., XI, 44).

3. ADAMANNI, Scotohiberni abbatis celeberrimi. *De situ terræ sanctæ et quorumdam aliorum locorum, ut Alexandriæ et Constantinopoleos, libri tres,* ante annos nongentos et amplius conscripti et nunc primum in lucem prolati, studio Jacobi Gretseri, societatis Jesu theologi. Accessit eorumdum librorum breviarium seu compendium, breviatore venerabli Beda presbytero, cum prolegomenis et notis. — Ingolstadi, apud Elisabetham Angermariam, vid., sumptibus Joannis Hertsroy bibliopolæ monacensis. Anno MDCXIX, in-4° p. 21-25. — *Patrol. lat.* t. LXXXVIII, col. 785-787.

ments de saint Arcoul, *Arculfus,* évêque français [1], qui avait passé neuf mois à Jérusalem. Saint Adaman n'a-t-il pas été trop crédule ? Son récit nous permettra d'en juger.

« Ce que je vais, dit-il, vous raconter du très saint Suaire qui fut placé sur la tête du Christ, je l'ai appris de saint Arcoul, qui l'a vu de ses yeux, et tout le peuple de Jérusalem peut en certifier l'exactitude. Voici ce qu'il a entendu répéter bien souvent et qu'il a écouté avec grande attention. Il n'y a guère plus de trois ans que le fait s'est passé. Le sacro-saint linceul fut dérobé au sépulcre du Seigneur par un juif, qui en savait le prix et le cacha longtemps en sa maison.

« C'est par une permission du ciel, qu'après un grand nombre d'années, on finit par l'y découvrir. Cet heureux et habile voleur, à la fin de sa carrière, fit venir ses deux fils, leur montra son larcin et leur dit : « Qui de vous deux préfère ce saint Suaire du Seigneur à tous mes biens ? » « Je le prendrai volontiers », répondit l'un des deux frères. A l'autre échut tout le patrimoine. Ses vœux étaient comblés. Mais du jour où sa fortune se fut accrue de la sorte, ses affaires cessèrent de prospérer. Bientôt ce fut pour lui la ruine. Son frère, qui avait sacrifié sa part d'héritage pour avoir le Suaire, ne tarda pas à voir, grâce à Dieu, la richesse affluer chez lui. Les biens célestes ne lui firent pas non plus défaut. Le saint Suaire fut religieusement conservé par les descendants de cet homme trois fois heureux, jusqu'à la cinquième génération. Alors seulement, à la suite de procès, il tomba entre les mains de juifs sans foi. Ceux-ci, quoique indignes, ne le profanèrent point et, avec la permission du Très-Haut, réalisèrent de merveilleux bénéfices.

« Les juifs chrétiens ne manquèrent pas de discuter avec les juifs infidèles sur la provenance et les vertus du linge sacré et d'en revendiquer la propriété. Le peuple de Jérusalem vite se divisa en deux camps à son sujet. D'un côté

1. C'était peut-être un évêque de Périgueux, dit M. le chanoine Ulysse Chevalier (*Etude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*. Paris, 1900, p. 9).

se rangèrent les fidèles, les croyants, de l'autre les infidèles, les incrédules. Majuvius[1], roi des Sarrazins, fut appelé comme arbitre. « Donnez-moi, dit-il, le saint linge. » On le remit entre ses mains. Il le reçut avec révérence et fit immédiatement allumer un bûcher sur la place publique. Quand le brasier fut ardent, il dit à l'assemblée : Que le Christ, sauveur du monde, mort pour le genre humain, mis au tombeau avec ce Suaire sur la tête, juge entre vous par la flamme de ce feu, et fasse connaître à qui le linge doit appartenir. En même temps, il lança le saint Suaire dans le brasier.

« Les flammes ne purent l'atteindre. Il s'envola très haut dans les airs, comme un oiseau, les ailes étendues, tourbillonna quelque temps au-dessus des deux camps, puis descendit doucement vers le camp des chrétiens, qui suppliaient Dieu de se prononcer en leur faveur. Les fidèles, remplis de joie, tombèrent à genoux et levèrent les mains vers le ciel en actions de grâces. Puis prenant avec une grande révérence le précieux don que leur envoyait le Seigneur, au chant des hymnes, ils enveloppèrent le saint Suaire dans un autre linge et le déposèrent dans le trésor de l'église. Notre frère Arcoul l'a vu et l'a baisé un jour qu'on le donnait à baiser à la foule. Ce linge sacré est long d'environ huit pieds [2]. »

S'il est, dans cette narration, des détails qui semblent accuser la chaude et fertile imagination des orientaux, elle n'en a pas moins trouvé crédit auprès du vénérable Bède († 735), qui l'a insérée, en l'abrégeant, dans son traité *de Locis Sanctis*[3]. Ce saint docteur a même pris soin de nous avertir que, soucieux avant tout de l'exactitude histo-

1 Des lectures défectueuses ont fait de ce nom Navias et aussi Najuvias.

2. Quod noster frater Arculfus alio die de scrinio elevatum vidit, et inter populi multitudinem illud osculantis et ipse osculatus est in ecclesiæ conventu, mensuram longitudinis quasi octonos habens pedes. *(Patrol. lat.* t. LXXXVIII, col. 787.)

3. Appendice n° I.

rique, il s'en est tenu aux paroles de l'évêque français, Arcoul, dont le très érudit prêtre Adaman a longuement raconté les pèlerinages en trois livres. Il déclare en outre que le roi des Sarrasins, Majuvius, a été son contemporain.

Quatre cents ans plus tard, Pierre, diacre, bibliothécaire du Mont-Cassin († vers 1140), n'a trouvé rien de mieux que de reproduire textuellement le récit du vénérable Bède. Et pour que nous n'en soyons pas surpris, il avoue, en toute humilité, qu'il a rédigé son *Itinéraire aux Saints Lieux*, tant bien que mal, en copiant un peu dans tous les livres [1].

Quelle que soit la valeur de cette histoire, deux faits y sont établis avec certitude : 1° saint Arcoul a vu le Saint Suaire à Jérusalem ; 2° ce saint Suaire avait environ huit pieds, plus de deux mètres et demi de longueur.

II. Les Reliques de la Passion envoyées à Charlemagne.

Un siècle après le pèlerinage de saint Arcoul, Charlemagne, en son palais d'Aix-la-Chapelle, reçut de nombreuses reliques du patriarche de Jérusalem. Eginhard, chef des travaux publics sous ce grand emperenr, raconte l'événement en ces termes dans ses *Annales*, à la date de 799 : « Un moine de Jérusalem apporta la bénédiction et les reliques du lieu de la Résurrection du Seigneur qu'envoyait au roi le patriarche.

« Le roi célébra la Nativité du Seigneur dans le même palais d'Aix-la-Chapelle, donna ensuite congé au moine pressé de repartir, chargea l'un des prêtres de son palais, nommé Zacharie, de l'accompagner à Jérusalem, et confia à ce prêtre les offrandes qu'il destinait aux lieux saints [2]. »

1. *Itinerarium de Locis Sanctis* a nobis utcumque exaratum et ex omnibus, ut ita dicam, libris collectum. *(Patrol. lat.* t. CLXXII, col. 1118 et 1121.

2. Monachus quidam de Hierosolima veniens, benedictionem et reliquias de loco Resurrectionis Dominicæ, quæ patriarcha regi

Les Annales de Laurisheim (diocèse de Worms) fournissent cette variante : En cette même année 799, un moine venant de Jérusalem apporta la bénédiction et les reliques du sépulcre du Seigneur qu'envoyait au seigneur roi le patriarche de Jérusalem[1].

La *Chronique d'Adon*[2], évêque de Vienne (869-874), les *Annales de Metz*[3] et celles de Fulda[4], les *Annales* de la bibliothèque de Jean du Tillet[5], et celles que possédait Antoine Loisel[6] mentionnent l'envoi des reliques du Saint-Sépulcre à Charlemagne en termes presque identiques.

Citons encore les *Chroniques de l'abbaye de Saint-Denis sur les Gestes de Charlemagne*, chroniques rédigées d'abord en latin sous la direction de Suger et traduites en français à la fin du XIIIe siècle : « Li patriarches de Jérusalem li envoya par un moine la bénéiçon et autres reliques du saint lieu de la résurrection. Congié li donna quant il s'en vout (voulut) retourner et envoya avec lui Zacarie, l'un des prestres du palais, et li charga dons et offrandes por porter au Saint-Sépulcre de Jérusalem. Tant demoura li rois à Es-la-Chapèle que il i célébra la Nativité notre Seignour ». Suivant les mêmes chroniques, l'an 800, le 24 novembre, « en l'uitième kal. de décembre... entra li rois (Karles) en la cité de Roume ». Sept jours après, le 1er décembre, il réunit tous les cardinaux et les prélats autour du pape Léon III à Saint-Pierre, puis il reçoit la visite du prêtre Zacharie, revenu de Jérusalem. « En ce jour meisme vint à Roume le prestre Zacaries, que li rois ot envoié en Jérusalem. Avec lui

miserat detulit. Et rex Natalem Domini, in eodem palatio residens, celebravit, ac monachum reverti volentem absolvens, Zachariam quendam presbiterum de palatio suo, cum eo ire jussit, cui et donaria sua ad illa veneranda loca deferenda commisit (*Annales Eginhardi. Patrol. lat.*, CIV, 457).

1. Eodem anno monachus quidam de Hierosolima veniens, benedictionem et reliquias de sepulchro Domini, quas patriarcha Hierosolimitanus domno regi miserat, detulit (*Patrol. lat.*, t. CIV, col. 454).

2. *Patrol lat.*, t. CXXIII, col. 129. — 3. *Histor. Fr.*, t. V, p. 349. — 4. *Ibid.*, 331. — 5. *Ibid.*, 23. — 6. *Ibid.*, 52.

amena dui (deux) moines, messagiers du patriarche, qui de par li li aportoient les clés du Saint-Sépulcre et du mont Calvaire et une enseigne de soi[1] ».

Ce nouveau don fait à Charlemagne est ainsi relaté dans les *Annales de Metz* : « Le même jour arrivait à Rome le prêtre Zacharie, accompagné de deux moines, l'un du Mont des Oliviers, l'autre de Bethléem. Ces moines apportaient au roi de la part du patriarche, en guise de bénédiction, les clefs du Saint-Sépulcre du Seigneur et du lieu du Calvaire, ainsi que les clefs de la ville et un étendard. Le roi leur fit le meilleur accueil, les retint quelques jours auprès de lui et au mois d'avril les congédia avec des présents[2] ».

Toutes les annales et les chroniques, dont nous avons parlé à propos des saintes reliques, rapportent également l'envoi des clefs du Saint-Sépulcre.

Eginhard, dans sa *Vie de Charlemagne*, nous apprend que le Kalife Haroun-al-Raschid, nommé par lui Aaron, roi des Perses, ne fut pas étranger à cet envoi. D'après lui, « les messagers que Charlemagne fit partir avec des présents pour le Saint-Sépulcre de notre Seigneur et Sauveur du monde et pour le lieu de la résurrection, vinrent trouver Aaron et lui exprimèrent les désirs de leur maître. Le roi des Perses, non seulement leur accorda tout ce qui lui était demandé, mais il abandonna aussi à Charles, ce saint et salutaire lieu, pour qu'il demeurât sous sa domination[3].

1. *Chroniques de Saint-Denis*, sur les Gestes de Charlemagne, l. I, ch. XI. D. Bouquet. Histor. de France, t. V, p. 248.

2. Eadem die Zacharias presbyter cum duobus monachis, uno de monte Oliveti, altero de Bethleem, Romam venit, quos episcopus Hierosolimitanorum ad regem direxit qui, benedictionis causa, claves sepulchri Domini et loci calvariæ, claves etiam civitatis cum vexillo detulerunt, quos rex benigne suscipiens, aliquot dies secum detinuit et mense Aprili remuneratos absolvit (*Annales Metenses*. D. Bouquet. Histor. de la France, t. V, 350).

3. Cum legati ejus, quos cum donariis ad sacratissimum Domini ac salvatoris mundi sepulchrum locumque resurrectionis miserat, ad eum venissent, et ei domini sui voluntatem indicassent, non solum

« Les empereurs de Constantinople eux-mêmes, Nicéphore Michel et Léon recherchèrent l'amitié et l'alliance de Charlemagne et lui envoyèrent plusieurs ambassades[1] ».

La *Chronique de Théophane*, rédigée au commencement du IXe siècle, nous fait également savoir qu'en 781 l'impératrice Irène fit demander à Charlemagne sa fille Rotrude pour son fils Constantin[2].

Les occasions ne manquèrent donc pas au puissant monarque de l'Occident d'obtenir des reliques de la Passion du Sauveur. On ne saurait mettre en doute qu'il en reçût du patriarche de Jérusalem et que parmi elles se trouvât le saint Suaire qui enveloppa notre Seigneur au tombeau.

Si l'on en pouvait croire un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis, analysé par dom Doublet[3], ou les Chroniques de ce même monastère, l'empereur Charlemagne serait allé lui-même en Orient et aurait rapporté de Jérusalem ou de Constantinople les saintes reliques dont parlent les annalistes. Voici comment se seraient passés les événements :

L'empereur Constantin, faisant la guerre aux Bulgares, fut vaincu par eux. Ses pertes furent considérables. Il rentra humilié dans sa capitale. Sur ces entrefaites, Jean, patriarche de Jérusalem, chassé de son siège, vint à Constantinople lui exposer, à lui et à son fils, Léon, la triste situation de la Terre-Sainte, ravagée par les Sarrasins. L'empereur s'émut à ce récit. Deux lettres furent immédiatement rédigées, l'une par lui, l'autre par le patriarche.

Quatre ambassadeurs, deux Juifs, Isaac et Samuel, et deux Chrétiens, Jean, évêque de Naples, et David, archiprêtre de Jérusalem, furent chargés de les porter à l'empereur

quæ petebantur fieri permisit, sed etiam sacrum illum et salutarem locum, ut illius potestati adscriberetur concessit (EGINHARD. *Vita Caroli magni*. — D. BOUQUET. Histor. Fr., t. V, p. 95).

1. D. BOUQUET. Histor. de France, t. V, p. 95.

2. D. BOUQUET. *Ibid.*, p. 187-188.

3. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, Paris, Buon, t. II, 1625, p. 1205-1210.

Charlemagne. Ce prince était à la tête de ses armées en Auvergne, quand ils arrivèrent à Reims. Ils ne se seraient guère arrêtés en cette ville, si l'évêque de Naples, Jean, chef de l'Ambassade, ne s'était déclaré incapable de continuer le voyage. De violents maux de tête et d'estomac paralysaient ses forces. Ce malaise fut heureusement de courte durée.

Les ambassadeurs se dirigèrent alors vers Paris. L'abbaye de Saint-Denis, qu'ils furent heureux de visiter, les retint trois jours. Quand ils pénétrèrent dans Paris, Charlemagne les y avait devancés. Les lettres qu'ils lui apportèrent lui firent verser des larmes. Il les fit traduire aux officiers de sa cour par l'archevêque Turpin, puis par un édit solennel, il enjoignit à tous ses sujets, capables de porter les armes, de se tenir prêts à jour fixe, sous peine d'une amende annuelle et perpétuelle de quatre deniers d'argent par famille, en signe de servitude. Une brillante armée fut bientôt équipée. Les Sarrasins succombèrent sous ses coups. Jérusalem et la Terre-Sainte bénirent Dieu de leur délivrance.

Pour remercier Charlemagne de ce signalé service, l'empereur Constantin lui fit don des reliques sacrées de la Passion de Notre Seigneur. Douze pieux personnages reçurent la mission de les tirer du temple de Sainte-Sophie. Ils s'y préparèrent durant trois jours par le jeûne et la prière. La cérémonie eut lieu en présence des empereurs d'Orient et d'Occident, du patriarche de Constantinople, des prélats, des princes et du clergé. Les Français, à qui les saintes reliques devaient être livrées, s'étaient également disposés à les recevoir par le jeûne et la confession de leurs péchés. Elles furent confiées à l'évêque de Naples, Jean, qui les porta en la compagnie de Charlemagne jusqu'à Aix-la-Chapelle.

Suivant les Chroniques de Saint-Denis « toutes ces saintes reliques furent mises en divers saz, chacune par lui, et puis furent mises toutes ensamble en un grant sac de cuir de bugle, que li empereres portoit atachié à

son col : c'est assavoir, la sainte couronne d'espines, le saint clou, une pièce du fust de la sainte Croiz, le suaire Nostre Seigneur, la chemise Nostre Dame. que elle avoit vestue en celle heure que elle enfanta sans paine Nostre Sauveour, et la ceinture dont elle ceint Nostre Seignour Jésu-Crist ou bercueill, le braz destre saint Syméon, dont il reçut Nostre Sauveour le jour que il fu offers ou temple[1] ».

Portées soit par l'évêque de Naples, soit par Charlemagne lui-même, les saintes reliques arrivèrent enfin à Aix.

Les miracles s'étaient multipliés pendant leur translation. Trois cents personnes avaient été délivrées de diverses maladies. Des morts étaient ressuscités. Les prodiges ne furent pas moins nombreux à Notre-Dame d'Aix. Un mort revint à la vie. Douze possédés du démon, huit paralytiques, quinze boîteux, quatorze manchots, trente bossus, cinquante-deux épileptiques, cinquante-cinq goitreux et diverses personnes atteintes de fièvre obtinrent leur complet rétablissement.

Charlemagne, en vue de faciliter à toutes les nations la vénération des saintes reliques, fixa pour leur exposition une époque qui se nomma *indictum* l'endit. Mais tout d'abord il convoqua à Aix-la-Chapelle, pour les ides de juin, c'est-à-dire pour le 13 juin, tous les archevêques et évêques du monde, et les pria d'annoncer partout la grande fête de la translation de ces saintes reliques et les indulgences que pouvaient gagner en ce jour les pieux fidèles.

Cette imposante assemblée que présida le pape Léon III comprenait sept archevêques, trente-cinq évêques, cinq archidiacres et nombre de prêtres[2].

L'intérêt qui s'attache à ce récit, emprunté presque tout entier à dom Doublet, est assurément considérable. Mais il

1. Dom Bouquet. *Histor. de France*, t. V, 277-278.

2. D. Jacques Doublet. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis en France*. Paris, Nicolas Buon, 1625, t. II, p. 1205-1209. — Dom Gilleson. *Mémoires*. Bibl. Nation. ms. fr. 19841, f° 92-98. — Voyez Appendice n°s II et III.

nous faut reconnaître que la trame des faits est en complet désaccord avec les données de l'histoire.

Sans doute, Constantin Copronyme fit la guerre aux Bulgares avec des chances diverses. Son règne qui s'étend de 747 à 775, et celui de son fils Léon IV Chazare, qui, né en 750, mourut le 8 septembre 780, coïncident suffisamment avec celui de Charlemagne. En 771, Léon, âgé de vingt-et-un ans, pouvait déjà prendre part aux affaires publiques. A cette date, Charlemagne, après la mort de son frère Carloman, demeurait seul maître de la France, autrement dit de tout l'Occident. Jean, patriarche de Jérusalem, pouvait alors également, aussi bien adresser d'humbles suppliques à Constantin, que se signaler, comme il le fit, par une invective contre ce prince iconoclaste, publiée parmi les œuvres de saint Jean Damascène. Occupa-t-il le siège patriarcal entre Théodore, vivant encore en 767, et Eusèbe dont il est fait mention en 772? Cela n'est pas prouvé.

Si donc le patriarche de Jérusalem, l'empereur Constantin et son fils Léon ont fait parvenir des lettres à Charlemagne, ce ne peut être qu'en 771. Mais ces lettres donnent à Charlemagne le titre d'empereur qu'il prit seulement en l'an 800, le jour de Noël, après son sacre et son couronnement à Saint-Pierre de Rome par le pape Léon III. Peut-on supposer qu'il ait longtemps tardé à partir pour la Terre-Sainte ou qu'il y soit resté vingt-cinq ans et n'en soit revenu qu'à la fin du siècle? Il faudrait ne pas connaître l'histoire de cette époque.

La Chanson du voyage de Charlemagne à Jérusalem est sortie toute entière de l'imagination des ménestrels. Rédigée vers 1075, suivant les savantes déductions du regretté M. Gaston Paris, elle ne fait que reproduire les légendes alors accréditées. Rien n'est gracieux comme son récit du don du saint Suaire. A la demande que Charlemagne adresse au patriarche, celui-ci répond : « Je vous donnerai ces reliques. Il n'en est pas de plus précieuses sous le ciel. C'est le Suaire que Jésus avait sur la tête, quand, placé et couché au sépulcre, il fut gardé par les Juifs, armés d'étin-

celantes épées[1]. » Nous avons là une preuve qu'au XIe siècle personne ne doutait que Charlemagne eût reçu de nombreuses reliques de Jérusalem. Le fait d'ailleurs est incontestable. Il a été enregistré par tous les annalistes, nous l'avons constaté.

Il n'en reste pas moins vrai, que l'ambassade envoyée à Charlemagne et le voyage de ce prince en Orient doivent être mis au nombre des élucubrations romanesques. Le dénombrement de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle ne saurait obtenir plus de créance.

Le pape saint Léon III, nous le reconnaissons, vint deux fois en France visiter Charlemagne, la première fois en 799, la seconde fois en 804. La chronique de Moissac nous apprend même qu'un concile fut tenu à Aix-la-Chapelle en 802, au mois d'octobre. On s'accorde à dire que la consécration de la basilique Notre-Dame d'Aix a pu avoir lieu soit en 799, soit plus probablement le 6 janvier 805[2],

1. 169 Durrai vus tels reliques, meillurs n'en at suz ciel :
Del sudarie Jesu, que il out en sun chief,
Cum il fut al sépulcre e posez e culchiez,
Quant Judeu le guardèrent as espées d'acier.

(MICHELANT et RAYNAUD. *Itinéraires à Jérusalem*. Genève, 1882, p. 5. — Le chanoine Ulysse CHEVALIER. *Etude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, Paris, 1900, p. 11).

On trouvera plus loin (Appendice, n° III A) toute la partie de *la Chanson du Voyage de Charlemagne à Jérusalem,* relative aux saintes Reliques, données par le patriarche.

2. E. TEICHMANN. *Sur la consécration de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle par le pape Léon III*. ROMANIA, t. XXVIII, 1899, p. 269-273.

« Que le pape Léon III ait été à Aix, pendant les premières semaines de l'année 805, personne ne saurait le contester. Or, la chapelle de Notre-Dame d'Aix, dont la construction est mentionnée pour la première fois en 796, ne peut avoir été achevée en moins de huit ans, ce qui nous mène précisément à cette date de 805. D'autre part, rien au monde ne répondait mieux au sentiment de Charlemagne qu'une solennelle consécration du nouveau temple par le chef spirituel de la chrétienté. C'est donc pour déférer au vœu de l'empereur, que le pape, quittant avec lui Quierzy-sur-Oise, où ils avaient célébré ensemble la fête de Noël, se dirigea vers Aix, pour y accomplir, le 6 janvier 805, la céré-

mais aucun des archevêques et des évêques, cités comme présents à la cérémonie, ne figure, à ces dates, dans les listes du *Gallia Christiana*. Turpin occupait-il encore le siège de Reims? Nous ne saurions l'affirmer. Lyon avait pour archevêque Leidrad et non Jean. L'archevêque de Tours n'était pas Arnoul, mais Joseph. Celui de Sens était Ragembert ou Magne et non Haimbert. Bourges avait à sa tête saint David ou saint Etienne, et non Gosbert. Ce n'était pas Grimoud qui était archevêque de Rouen, mais bien Mainard. Dans ce dénombrement, l'évêque de Beauvais est appelé Macarius. Aucun évêque du nom de Macaire n'a gouverné l'église de Beauvais. L'évêque d'Amiens était Jessé et non Richard; l'évêque d'Orléans Théodulphe, et non Guibert. Il est inutile de poursuivre plus loin notre examen. Tout est faux dans ce dénombrement.

Vincent de Beauvais, cependant, dans son *Miroir historial*[1], a jugé utile de mentionner tant le don des reliques fait à Charlemagne, à la suite d'une brillante expédition en Terre-Sainte, que la translation de ces reliques et la solennité de leur susception à Aix-la-Chapelle.

Il n'est, en réalité, que deux faits sur lesquels nous ayons jusqu'ici une certitude absolue. Le premier est que saint Arcoul a vénéré le saint Suaire à Jérusalem, vers l'an 690, et le second que Charlemagne a reçu des reliques de la Passion à Aix-la-Chapelle en 799. A moins de dire que saint Arcoul et Charlemagne ont été l'objet d'une mystification de la part du patriarche de Jérusalem, il faut bien admettre que si le premier a vu le saint Suaire dans la

monie dédicatoire. » (M. Loersch. Analyse de la *Vita Karoli magni* dans Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen*, p. 181, 183. — E. Teichmann. *Op. cit.*

Ipse (imperator) obviam illi (Leoni pape) Remorum civitatem profectus est, ibique susceptum, primo Carisiacum villam, ubi Natalem Domini celebravit (anno DCCCIV) deinde Aquisgrani perduxit (Eginhardi *Annales. Patrol. lat.*, t. CIV, col. 464).

1. *Speculum historiale*, l. XXV, c. 4 et 5. *Bibliotheca mundi*, t. IV, p. 664, col. 2. — Voir Appendice, n° V.

ville sainte, au second furent remises, à Aix-la-Chapelle, de véritables reliques du tombeau de Notre Seigneur et, parmi ces vénérables monuments, le saint Suaire, dont il sera facile désormais de suivre la trace.

Un certain nombre d'églises ont prétendu posséder cette dernière relique. Besançon, Cadouin, Cahors, Carcassonne, Turin et d'autres encore ont disputé cette gloire à Compiègne. Turin doit y renoncer, car il a été démontré que son Suaire n'est qu'une représentation, un fac-simile, œuvre d'un peintre du XIVe siècle [1]. Les prétentions de Besançon ne sont guère mieux fondées. Il est prouvé que son Suaire n'était, lui aussi, qu'un simple accessoire d'un drame liturgique, remontant seulement à l'an 1208, et qu'il servait encore comme tel au XVIe siècle [2]. Le Suaire de Cadouin, au diocèse de Périgueux, était inconnu avant 1210. On voit apparaître la sainte Coiffe de Cahors vers l'an 1230. Du saint Cabouin de Carcassonne, il n'est parlé nulle part avant le XIIIe siècle. Tous ces suaires ont de la peine à établir leur provenance [3]. Seul, le saint Suaire de Saint-Corneille de Compiègne a des titres d'une réelle valeur à partir de 799.

III. Le Saint Suaire à Aix-la-Chapelle.

Un examen attentif des diverses annales, relatant l'envoi à Charlemagne des reliques du Saint-Sépulcre, nous a permis d'y constater beaucoup d'emprunts à une source commune. Les mêmes procédés apparaissent dans la série des chroniques rapportant les translations de ces reliques d'abord dans la basilique d'Aix, puis d'Aix à l'abbaye de Saint-Denis. Il est à remarquer que plus la narration remonte

1. U. Chevalier. *Étude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, Paris, Picard, 1900, p. 18-20.

2. *Le saint Suaire de Besançon et ses pélerins*, par M. Jules Gauthier ; *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1902, p. 168.

3. U. Chevalier. *Ibid.*

haut sur l'échelle des siècles, plus elle est concise. Nous possédons quatre, si ce n'est cinq récits des translations qui nous occupent. Tous suivent le même ordre. Les amplifications seules les différencient. Les derniers, évidemment, ont pris pour modèle les premiers et ne se sont pas fait faute de les copier.

Le texte le plus abrégé et vraisemblablement le plus ancien est celui qu'a publié Charles du Saussay dans ses *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*[1], pour mettre en lumière le mytique évêque d'Orléans, Guibert. Il l'a tiré, dit-il, d'un vieux manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis. Ce texte, cependant, ne peut être antérieur à 876. Dans quel dessein les moines l'auraient-ils rédigé, si ce n'est celui d'établir l'authenticité des reliques que venait de leur apporter Charles le Chauve ? Il n'en est pas moins précieux à raison de l'état qu'il renferme des reliques envoyées à Aix-la-Chapelle. L'original, hélas ! semble à jamais perdu. Il nous aurait permis de juger si ce texte est vraiment de la fin du IXe siècle. Toutefois, nous remontons avec lui jusque vers l'an 800. Du Saussay dit 804, ce pourrait aussi bien être 799. L'année 804, il est vrai, est la date plus probable qu'à la suite de Baronius, du Saussay assigne à la consécration de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle par le pape Léon III[2].

A-t-on, immédiatement après cette consécration, consigné par écrit, à Aix, tous les détails de la fête ? Nous ne sommes pas autorisés à l'affirmer, mais ce n'est pas invraisemblable. Dans cette hypothèse, les moines de Saint-Denis n'auraient eu, pour cette partie de leur manuscrit, que le rôle de copistes.

Le saint Suaire *Sudarium Domini* y figure entre huit épines de la sainte Couronne du Christ, l'un des clous de la Passion et un fragment de la vraie croix, d'une part, et

1. Charles du SAUSSAY. *Annales Ecclesiæ Aurelianensis,* Paris. Drouart, 1615, in-4°, p. 278-280. — Appendice, n° III B. — Cf. D. GRENIER, t. LXVI, p. 93.

2. Le 6 janvier de l'année 804 (vieux style) appartient en réalité à l'année 805.

la chemise de la Sainte Vierge, la ceinture de Notre Seigneur au berceau et le bras de saint Siméon, d'autre part.

Un second texte, se rapprochant assez de celui de du Saussay, nous a été conservé par dom Jacques Doublet, qui l'a inséré dans son *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis* [1]. Une petite addition s'y fait déjà remarquer à la liste des reliques. Le texte de du Saussay porte *huit épines de la couronne du Seigneur*, celui-ci ajoute *avec le fragment de tige qui les portait*. Faut-il lui assigner comme date le milieu du xe siècle ? L'original nous manque encore pour asseoir notre jugement.

M. Gerhard Rauschen [2] s'est fait l'annotateur d'un troisième texte qui a pour titre : *Descriptio qualiter Karolus magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani detulerit, qualiterque Karolus Calvus hec ad sanctum Dyonisium retulerit*[3]. Il existe deux manuscrits de ce précieux document; l'un est à la Bibliothèque Nationale parmi les manuscrits latins, sous le n° 12710, l'autre appartient à la bibliothèque de la Cour de Vienne. Au manuscrit de la Bibliothèque Nationale, le récit des translations, dont il s'agit, se trouve contenu dans les douze premiers folios. Suivant M. Gaston Paris, il a pu être rédigé entre 1050 et 1075[4]. Ces trois textes similaires renferment le même

1. D. Doublet, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis*, p. 1209. — D. Gilleson, *Mémoires*, Bibl. nat. ms. fr. 19841, f° 92-93. — Appendice, n° III C.

2. Gerhard Rauschen. *Publikation der Gesellschaft für reinische Geschichtskunde*, VII. *Die Legende Karls des Grossen im 11, und 12 Iahrkundert*. Leipzig, 1890, p. 103-125.

3. Appendice n° III D.

4. L'exposition des saintes reliques, y est-il dit, aura lieu tous les ans à Aix, au mois de juin, dans la seconde semaine, pendant le jeûne, c'est-à-dire le mercredi des Quatre-Temps, *in Junio mense et in ebdomada secunda, in jejunio, scilicet Quatuor Temporum quarta feria*. Le jeûne des Quatre-Temps pour l'été restait donc, encore à cette époque, fixé à la seconde semaine de juin, conformément à l'ancien

catalogue des reliques données à Aix-la-Chapelle par Charlemagne. Le dernier désigne ainsi la chemise de la Sainte Vierge : *Interulam quoque beatissime Marie, matris ipsius Domini, semper virginis, quam in ipso partu habuit.* Les deux premiers disent simplement *Camisia beate virginis Marie, matris Christi.* La mention du saint Suaire ne varie pas. C'est toujours *Sudarium Domini* ou *Sudarium ejusdem Domini.*

Quel est parmi ces textes celui qui est entré dans les Chroniques de Saint-Denis ? A ne considérer que la similitude des expressions, ce doit être le troisième[1]. Pour s'en

Ordo Romain. C'est le pape saint Grégoire VII qui l'a déplacé et lui a assigné l'octave de la Pentecôte. Nous nous en rapportons au *Micrologue* (ch. XXV. — *Patrol. lat.*, t. CLI, col. 997).

1. Dom Bouquet (*Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* t. V, p. 269) ne semble pas avoir attaché d'importance à cette multiple rédaction d'un même récit aux trois quarts controuvé. « Toute cette narration, dit-il, est tirée d'un manuscrit latin de l'abbaye de Saint-Denis, comme le témoigne Doublet dans les Antiquités de cette abbaye, livre 4, ch. 3. J'en ai trouvé aussi le latin dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, n° 646, sous ce titre : « *Incipit descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani attulerit qualiterque Karolus Calvus haec ad sanctum Dionysium retulerit.* Tout y est fabuleux : Charlemagne n'alla jamais à Jérusalem ni à Constantinople. Le Père Le Cointe réfute au long cette fable dans les *Annales Ecclésiastiques*, à l'an 800, n° 28, et les suivans ». Le manuscrit n° 646 de Saint-Germain-des-Prés, hâtons-nous de le faire observer, est devenu le n° 12710 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. La mention *Sancti Germani a Pratis*, *n°* 1085 *olim* 646, inscrite sur la garde, ne laisse aucun doute sur la provenance.

Il n'est pas hors de propos de relater ici le jugement porté par M. Gaston Paris, en 1880, sur la partie de ce manuscrit renfermant la narration en question. « Vers la fin du second tiers du XIe siècle, dit-il, fut composée la légende latine (du pèlerinage de Charlemagne) une des fraudes à la fois les plus grossières et les plus audacieuses, qui soient sorties des officines monacales. L'auteur ne connaît, à Constantinople, d'autre souverain contemporain de Charlemagne que Constantin, fait venir le pape à Aix pour consacrer les prétendues reliques, réunit au même effet un concile imaginaire, où figurent les abbés de monastères fondés à la fin du Xe siècle, et prouve, en un mot, autant d'ignorance que d'effronterie. Son ouvrage n'en eut pas moins le plus grand

convaincre, il suffit de le mettre en regard de la traduction française des Chroniques faites au XIIIe siècle[1]. Philippe Mouskès s'en est également servi pour rédiger sa Chronique rimée vers 1240. Le *Sudarium Domini* devient, dans les Chroniques de Saint-Denis, « le saint Suaire en quoi il fu envelopez ou sepulcre ». Dans la Chronique de Mouskès, il est dit que Charlemagne :

11430 Et le Suaire Jhesu Christ
Ki viertus et miracles fist,
Dont il ot la face couverte
Aporta-il, c'est cose apierte[2].

Il est donc bien avéré qu'Aix-la-Chapelle a possédé le saint Suaire de Notre Seigneur, avec beaucoup d'autres reliques, dont cette ville fut redevable à la piété de Charlemagne. Tous les chroniqueurs depuis le IXe siècle sont d'accord sur ce point, aussi bien les trois vieux manuscrits

succès. Dès 1124, Louis VI, ou plutôt Suger, abbé de Saint-Denis, s'y réfère comme à un document authentique. Plus tard, il passa dans toutes les compilations historiques et ne tomba dans le mépris qui lui est dû qu'à la renaissance des lettres ». Dans une note, M. Gaston Paris ajoutait : « Malgré la justice de ce mépris, la *Descriptio* offre aujourd'hui de l'intérêt à divers points de vue » (G. Paris. *La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne*. Romania, 1880, t. IX, p. 32.)

Depuis, le ton du savant critique s'est quelque peu adouci. En 1899, il a fait paraître chez Hachette un volume in-12, intitulé *La Poésie du Moyen-Age. La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne* (p. 119-149) lui fournit l'occasion de parler encore de la *Descriptio* en ces termes : « Une légende latine, écrite à Aix et remaniée à Saint-Denis vers 1070, racontait que Charlemagne avait rapporté (de Jérusalem ou de Constantinople) différentes reliques, et qu'il les avait déposées à sa chapelle d'Aix, d'où, plus tard, Charles-le-Chauve les avait tirées pour les offrir à l'abbaye française ».

Quoi qu'il en soit de ces divers jugements, la liste des saintes Reliques ainsi que leur arrivée à Aix-la-Chapelle et leur translation tant à Saint-Denis qu'à Compiègne ne sauraient inspirer la moindre suscipion.

1. Appendice, n° III E.

2. Appendice, n° VI.

latins des abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, que la *Chanson du Pèlerinage de Charlemagne*, le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* et *La Chronique rimée* de Philippe Moukès. La fable relative au voyage de Charlemagne à Jérusalem a pu facilement échapper au contrôle, de même que le dénombrement des évêques présents à la consécration de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. Il en fut tout différemment pour les Reliques que l'on visitait continuellement. Nous avons toute garantie à leur sujet [1].

IV. La Translation du saint Suaire à Compiègne.

Charlemagne avait construit dans son palais d'Aix-en-Allemagne une chapelle en l'honneur de la bienheureuse Vierge, Mère de Dieu. Pour le remède de son âme et la rémission de ses péchés, et aussi parce que là se trouvait le siège de son empire, il en avait confié l'administration à cent clercs. Afin de rendre ce lieu vénérable, il y avait déposé une grande quantité de reliques et l'avait décoré d'ornements de tout genre [2].

Charles-le-Chauve, qui n'eut pas Aix-la-Chapelle dans sa part d'héritage, voulut, lui aussi, à l'exemple de son aïeul, avoir une chapelle dédiée à la Sainte Vierge dans l'un de

1. Nous devons à M. le Dr E. Teichmann, d'Aix-la-Chapelle, la plupart des documents relatifs au séjour du saint Suaire à Aix. Qu'il nous soit permis de lui en exprimer ici toute notre reconnaissance. — Voyez *Aachen in Philipp Mouskets Reimchronik* II. Teil, von E. Teichmann. Hermann Kaatzer, Aachen 1903, in-8°.

2. Karolus, cui divina Providentia monarchiam totius hujus imperii conferre dignata est, in palatio Aquensi cappellam in honore beatæ Dei Genitricis et virginis Mariæ construxisse, ac clericos inibi Domino ob suæ animæ remedium atque peccaminum absolutionem pariterque ob dignitatem apicis imperialis deservire constituisse ac congerie quamplurima reliquiarum eundem locum sacrasse multiplicibusque ornamentis excoluisse dinoscitur (E. Morel. *Cartulaire de Saint-Corneille*, n° I).

ses palais, et c'est Compiègne qu'il choisit pour réaliser son pieux dessein. Le 5 mai 877, le pape Jean VIII, entouré de soixante-douze évêques, consacra solennellement la basilique de Sainte-Marie au monastère de Compiègne qui, plus tard, à la réception des reliques de Saint Corneille et de Saint Cyprien, ajouta les noms de ces deux saints à son titre d'abbaye de Notre-Dame[1].

C'est à cette basilique que Charles-le-Chauve confia la garde du saint Suaire. L'histoire de la translation des saintes reliques d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis[2] le dit formellement : « Après la mort de ses trois frères, y lisons-nous, Charles-le-Chauve gouverna seul les quatre royaumes. Son règne fut pacifique. Il joignit à son empire tous les Etats qui venaient de lui échoir. Il l'emporta sur tous les rois de France, passés et futurs, par son incomparable piété et par son exquise bonté, et il les surpassa de même en générosité à l'égard des églises. Car il multiplia les monastères dans toute l'étendue de son empire, et se signala par ses largesses envers eux.

« Le couvent de Saint-Denis, l'aréopagite, où repose le corps de notre glorieux patron, a été merveilleusement enrichi par lui d'ornements précieux et doté de nombreuses terres. Il a somptueusement installé le monastère de Saint-Corneille de Compiègne. En outre, après de longues années, se souvenant des rapines dont il s'était rendu coupable dans l'église de Dieu et de son saint martyr Denis, à laquelle il avait enlevé l'or, l'argent et les autres dons, qu'avaient offerts pour l'expiation de leurs péchés les ducs, comtes et autres personnages, il apporta dévotement à cette église la couronne d'épines de Notre Seigneur et l'un des clous qui avaient transpercé sa chair, du bois de la Croix et plusieurs autres reliques encore. Mais il laissa à Compiègne le saint Suaire, *Sudarium Domini Compennii dimisit.*

« Il avait conçu le dessein de faire de cette ville une

1. *Cart. de Saint-Corneille*, chartes I, XVII, XVIII, XIX, XXI.

2. Appendice, n° III D.

place forte sur le modèle de Constantinople et, à la suite de nombreux travaux, il lui avait donné son nom, l'appelant Carlopole, comme jadis fit Constantin pour Constantinople. »

Un siècle plus tard, Richard de Poitiers (1156-1174), dans sa chronique, s'est fait l'écho de cette narration. « Charles le Chauve, dit-il, après la mort de ses frères, régna sur les Francs pendant vingt ans. Il reconstruisit à Compiègne une église en un fort beau style et la combla de revenus et de domaines fonciers. En outre, il l'enrichit de reliques qu'il apporta de Jérusalem et de Constantinople. Au nombre des reliques qu'il y plaça, figure le très saint Suaire que le Christ Notre-Seigneur eut dans le tombeau. Il s'y est conservé jusqu'à ce jour[1] ».

Un fragment d'histoire de France, publié par André Duchesne, porte également : Le roi des Francs, Charles, a bâti Compiègne, ville de France, et l'a fait appeler de son nom Carnopolis. Il lui a donné un titre de noblesse en lui confiant le précieux Suaire de Notre-Seigneur[2].

« Lorsque le saint Suaire, dit Langellé[3], approcha de la

1. Karolus Calvus, post mortem fratrum suorum regnat super Francos annis XX. Hic cum Normannis et Britonibus sæpe conflixit. In Hierusalem quoque cum magno, ut fertur, perrexit exercitu, orationis gratia. Inde vero post, Constantinopolim rediens, repetiit Franciam, ubi nobilem ecclesiam apud Compendium castrum de novo construxit, multisque redditibus et prædiis illam ditavit, insuper reliquiis quas de Hierosolymis et Constantinopoli advexerat eamdem insignivit ; inter quæ pretiosissimum Sudarium Domini, quod in sepulchro habuit in præfata ecclesia reposuit, quod usque hodie ibidem asservatur. (*Chronicon fratris Richardi Cluniacensis monachi*, 1156-1174. D. Martène. *Veter. Scriptor. et Monument. Collect.* 1729, t. V. c. 1166. D. Bouquet. *Histor. de la France,* t. VII, p. 259.)

2. Rex quoque Francorum Karolus Compendium, Gallie villam, edificavit et eam Carnopolim suo de nomine vocari precepit, quam etiam precioso Domini nostri Syndone nobiliter insignivit (*Fragmentum Histor. Francicæ* a Ludovico pio ad regem Robertum. A. Duchesne. *Hist. Franc.* t. VI, p. 225).

3. *Histoire du saint Suaire de Compiègne, par dom Jacques Lengellé, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur.* Paris, J.-B. Coignard, in-12, 1684, p. 41-42.

ville de Compiègne, sur la fin de l'année 876, ou bien au commencement de la suivante, le clergé et les habitans allèrent le recevoir à un demy-quart de lieue de la ville. On éleva une croix dans ce lieu et depuis une chapelle qui fut appellée du saint Signe (saint Suaire). C'est à présent un ermitage au bord de la forest. On le visite très souvent à cause de la dévotion que l'on a pour le saint Suaire qui a reposé dans ce lieu. Les deux frères ermites, qui dépendent de saint Corneille, montrent encore quelques écritures gothiques qui font foy de ce que je viens de dire. On dit que Charles le Chauve composa l'office et les répons propres à la procession du saint Suaire, mais je n'ose l'assurer que sur la bonne foy des titres anciens que j'ai leus. Depuis huit cens ans que le saint Suaire a esté apporté à Compiègne, l'on a conservé la mémoire de cette faveur par une procession dans laquelle on a toujours porté la sainte relique à l'ermitage du saint Signe, le mercredi d'après Pasques. »

Il ne serait resté aucun souvenir des fêtes de la translation du saint Suaire à Compiègne par Charles le Chauve, si la piété des fidèles n'avait élevé la croix et la chapelle, dont vient de nous entretenir dom Lengellé. L'ermitage n'existe plus. Sur l'emplacement de la chapelle est une habitation de garde forestier qui continue à s'appeler la Croix du saint Signe. Ce nom avec la tradition qui s'y rattache ne suppléent que bien imparfaitement au silence des annalistes. Sans doute, ils suffisent à attester l'enthousiasme de la population à l'arrivée de la vénérable relique, mais nous n'en ignorons pas moins l'année, le jour et le cérémonial de la solennité de la susception.

V. La Translation du saint Suaire dans une châsse d'or.

La translation du saint Suaire dans la châsse d'or qui l'a renfermé jusqu'à la Révolution nous est mieux connue. Quand a-t-elle eu lieu ? Si l'on s'en tenait à la charte donnée

à cette occasion par le roi Philippe Ier, on pourrait croire que ce fut à la Mi-Carême de l'année 1092, la quinzième de l'indiction.

Nous avons en effet dans cette charte, conservée au cartulaire de l'abbaye de saint Corneille [1], tout le détail de la cérémonie.

« Pour témoigner, dit le roi, notre reconnaissance à Dieu et pour répondre à l'humble requête des frères de l'église de Compiègne, et principalement aux instances réitérées de la très chrétienne Mahaut, reine d'Angleterre, il nous a plu de procéder à la translation des reliques de Notre-Seigneur et Sauveur. L'empereur Charles le Chauve, prince très chrétien et monarque magnifique du monde entier, avait placé ces reliques avec une grande dévotion dans un vase d'ivoire, à Compiègne, séjour royal et vénérable. Nous les avons déposées dans un autre vase en or, merveilleusement orné de gemmes et autres pierres précieuses que la susdite reine d'Angleterre avait envoyé à l'église de Compiègne. C'est le dimanche *Lætare Jerusalem* que s'est faite cette translation, selon le cérémonial qui avait été arrêté et réglé entre les évêques et les fidèles du Christ. Trois jours de jeûne ont précédé l'exposition de ces reliques sacro-saintes, savoir le *linteamen*, le linceul dans lequel le corps du Christ fut enveloppé dans le tombeau et que nous nommons *Sindon* avec l'évangéliste. Puis, nous les avons retirées du vase d'ivoire pour les enchâsser dans le vase d'or. La cérémonie s'est faite au milieu des actions de grâce et des vœux des fidèles, en présence d'une innombrable et presque infinie multitude de chrétiens [2]. »

1. E. Morel. *Cartul. de saint Corneille*, n° XXII.

2. Ammonitus divina Dei propitiatione et fratrum Compendiensis ecclesie supplici commonitione et precipue creberrima flagitatione christianissime Mathildis, Anglorum regine, placuit nobis, ut Domini et Salvatoris relliquias quas imperator Karolus, vir christianissimus et totius orbis monarcha magnificus, Compendii, in loco regio et venerabili, posuerat et cum summa devotione in vase eburneo condiderat, inde in aliud vas, quod predicta Anglorum regina auro gemmis et

Comme on a pu le remarquer, le roi ne dit pas du reliquaire, que la reine Mahaut vient de l'envoyer au monastère, mais qu'elle l'avait envoyé, *transmiserat*. Il ne dit pas non plus du cérémonial, qu'il a été arrêté entre les évêques et les fidèles, mais qu'il avait été arrêté *sicut ordinatum et dispositum fuerat*. Un certain temps s'était donc écoulé entre la translation du saint Suaire et la confection de l'acte qui en décrit la solennité, sinon la rédaction aurait porté *transmisit, dispositum fuit*.

La reine Mahaut de Flandres vivait encore quand eut lieu la cérémonie. Or, nous savons qu'elle est décédée le jeudi 2 novembre 1083.

D'autre part, nous lisons dans la vie de saint Simon, comte de Crépy, qui se fit moine bénédictin au monastère de Saint-Claude ou Saint-Oyend-de-Joux en Franche-Comté :

« Vers le même temps (1082), l'abbé de Cluny, Hugues de bonne mémoire, pria le bienheureux (Simon) d'aller en France porter au roi Philippe ses réclamations et ses remontrances, au sujet des usurpations dont il avait à se plaindre. Pour obéir à son abbé, Simon partit. En route, il apprend qu'à Compiègne, séjour royal, on se prépare à transférer solennellement le saint Suaire dans une châsse d'or. Changeant quelque peu de direction, il se rend en cette ville par le chemin le plus court. Dieu aidant, son voyage s'effectue avec rapidité. Son premier souci est d'entrer incognito dans l'église de Saint-Corneille pour y prier. Il est vite reconnu par les assistants. Sa présence n'est bientôt plus

preciosissimis lapidibus mirifice ornatum et decoratum ecclesie Compendiensi transmiserat, deponeremus. Factum est igitur hoc, sicut ordinatum et dispositum fuerat, ab episcopis et Christi fidelibus, die dominica Letare Iherusalem, que est media Quadragesime, et, peractis triduanis jejuniis, exposita sunt illa sacrorum sacra, LINTEAMEN videlicet in quo Dominicum corpus in sepulchro jacuisse perhibetur, quod Sindonem, secundum Evangelistam, nominamus, et ex eburneo in supradicto vase aureo deposita cum gratiarum actione et votis fidelium, congregata innumerabili et infinita christianorum multitudine. (E. MOREL. *Cartul. de saint Corneille*, n° XXII).

un secret pour personne. La foule pousse des cris de joie. On l'entoure, on l'acclame. Il a peine à se soustraire aux obsessions de la multitude, pour se rendre au palais.

« Le roi qui vient d'arriver l'accueille avec affection et respect, le traite avec beaucoup d'égards, s'informe du motif de son voyage et promet de lui donner pleine satisfaction. Simon s'acquitte de sa mission, expose ses griefs et obtient tout ce qu'il demande. Le lendemain, après avoir assisté à la cérémonie et vénéré les reliques du Seigneur, il s'en va en Normandie rendre visite au roi et à la reine d'Angleterre qui l'ont élevé[1] ».

La suite du récit nous montre saint Simon rentrant au monastère de Saint-Claude, puis aussitôt mandé à Rome par le pape, saint Grégoire VII. Il y meurt. La reine Mahaut envoie une grande somme d'or et d'argent pour orner son tombeau.

La chronique d'Albéric de Trois-Fontaines nous donne la date de la mort de saint Simon de Crépy. L'an 1082, dit-elle, fortifié par les sacrements du Seigneur, Simon rendit son âme à Dieu la veille des calendes d'octobre, le 30 septembre. Le nécrologe de Saint-Claude avance cette mort d'un jour. *III Kalendas octobris, obiit Simon, comes*, le 29 septembre, décès du comte Simon.

Toutes les dates que nous venons de rapporter sont vraies. C'est bien le quatrième dimanche de Carême, 3 avril 1082, qu'eut lieu la translation du saint Suaire. C'est le 29 ou le 30 septembre de la même année, qu'est mort saint Simon de Crépy. C'est le 2 novembre de l'année suivante, qu'est décédée la reine Mahaut. C'est dix ans plus tard, l'an 1092, la quinzième de l'indiction, date bien précisée quant au temps et au lieu, que, pendant son séjour au palais de Compiègne, le roi Philippe Ier fit dresser acte des privilèges qu'il avait accordés aux clercs de Saint-

1. *Vita beati Simonis, comitis Crespeiensis*, c. XI. L. d'Achery. *Œuvres de Guibert de Nogent*, Paris, 1651, in-f°, p. 676 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CLVI, col. 1219.

Corneille, à l'occasion de la solennité du saint Suaire. Il suffit d'examiner minutieusement les textes, pour constater qu'il n'existe aucune contradiction entre eux.

VI. Description du saint Suaire et de sa châsse.

En quoi consistait le saint Suaire et quelle fut la châsse donnée par la reine Mahaut ? L'historien de la ville de Compiègne et de l'abbaye de Saint-Corneille, D. Bertheau, va nous l'apprendre :

« Le saint Suaire de Compiègne, dans lequel, dit-il, le corps de Jésus a toujours demeuré gisant ensevely dans le sépulchre est faict et composé de toille fine et déliée, toute tissue de lin, ayant encore sa blancheur naturelle sans tache aucune, du moins qui soit bien apparente, fort long et large et capable de contenir et envelopper un grand corps humain, auprès duquel se trouve encore un aultre linge non moins précieux que le premier assçavoir : le linceul sacré qui couvrit le chef adorable du mesme Jésus dans le sépulchre, que l'évangéliste sainct Jean (ch. XX, 7) appelle le Suaire qui estoit sur le chef de Jésus, que les anges ne meslèrent pas avec les aultres linges, mais le meirent à part tout enveloppé par révérence, comme le tesmoigne le mesme évangéliste. Ce linceul, en comparaison du précédent, est fort petit, mais néantmoins capable de couvrir la teste, estant de la grandeur d'un amict dont se sert le prestre se revestant pour dire la messe.

« L'église de Compiègne a l'obligation de ces deux rares et très sainctes relicques à l'empereur Charles-le-Chauve, son fondateur, qui la voulant honorer et enrichir entre touttes celles du royaume, la feist dépositaire de ces thrésors sacréz et de plusieurs aultres qu'il feist apporter de la ville d'Aix en Allemagne, où Charlemagne, son aïeul, les avoit faict mettre pendant son vivant.

« L'on tient communément par une tradition fort ancienne

que lorsque ces précieuses reliques furent apportées en France, la famine qui pour lors estoit généralle cessa miraculeusement, et de plus qu'il se feist un aultre signalé miracle en un lieu où elles furent posées en les apportant à Compiègne, qui n'est qu'à demy lieue d'icelle, qui depuis en mémoire d'une telle merveille fut nommé sainct Signe (*sanctum Sudarium*) où se veoit encore à présent un hermitage qui est fort ancien.

« Ces deux suaires estoient ensemble dans un mesme vaisseau d'ivoire, qui se garde encore dans le thrésor pour marque aussi certaine qu'évidente de leur antiquité, d'où du depuis ils furent transféréz fort solennellement dans une aultre très riche du don de Mathilde royne d'Angleterre, femme de Guillaume le Conquérant, très devotte princesse qui vivoit il y a près de six cens ans[1], qui l'envoia pour cest effect, beau présent digne dépositaire d'un tel thrésor, si touttefois il s'en peut trouver d'assez digne.

« Ce vaisseau est d'or pur en forme de châsse, ayant de longueur un pied quatre poulces (0,44 centim.) et de douze poulces (0,33 cent.) de haulteur, soustenue de quatre lions d'argent doré. Le bas de la châsse en forme de piedestal large d'un grand poulce (0,03 centim.) et plus, tout d'ouvrage de roulement de fil, orné de quantité de grosses perles rondes avec grenats, cornalines et onix gravéz et, entre deux, fleurons esmaillés d'ouvrage d'applicque en forme de croix.

« Au dessus sont les douze apostres, assis dans des chaires tout autour, excepté à l'un des bouts où se veoit l'ange qui salue la Vierge. Le tout en figures demy ronde bosse, chacune en sa niche. Entre lesquelles figures sont des colonnes plattes ou pilastres et piédestaux qui portent le dessus des dictes niches, estant les dictes colonnes d'or esmaillé de plusieurs couleurs claires, aussi bien que le tour desdictes figures faict en forme de croissant (demy

1. Dom Bertheau écrivait vers 1650.

cercle), entre lesquelles, à chacune séparation, s'élève un champ en forme de tierpoinct d'ouvrage de roulement de fil enrichi de plusieurs belles pierres, comme améthistes, jacinthes, cornalines et grosses perles rondes.

« Aux quatre coings de la dicte châsse est une façon de pilastres ronds, esmailléz comme ci devant, et au dessus desdicts pilastres quatre pommes d'or, dont communicque tout autour de la dicte châsse mesme bordement rond que lesdicts pilastres, au dessoubz duquel se forme une riche bordeure en forme de quadre qui ferme les figures de chaque costé, estant icelle bordeure d'ouvrage de fil et garnye de grosses perles rondes, esmeraudes saphirs et rubis.

« Sur la couverture de la mesme châsse sont les trois Marie qui visitent le sépulchre de Nostre Seigneur, l'ange y estant avec les gardes ; de l'aultre costé l'adoration des trois roys, le tout de mesme ouvrage que les aultres figures cy devant. Au meslieu de ladicte adoration se veoit une pièce adjoustée d'or esmaillé de la figure et grandeur d'une grande médaille où sont représentés neuf personnages, entre lesquels paroist Nostre Seigneur tout au beau meslieu, qui estendant ses bras pose ses deux mains sur la teste de deux petits enfans, qui luy sont présentéz par leurs parens, d'un costé et d'aultre, avec ces paroles burinées au dessus : *Sinite parvulos venire ad me*, laissez venir les petits à moy, car à eulx est le royaume de Dieu ; le tout en figure de ronde bosse, ouvrage fort exquis et excellent.

« A l'un des bouts de la dicte couverture, est représenté Nostre Seigneur ressuscité, qui d'un pied marche sur un lion et de l'aultre sur un dragon ; et à l'aultre bout, se veoit sa descente dans les limbes ; l'un et l'aultre de mesme ouvrage que cy-devant, assçavoir à demy ronde bosse. Estant les dictes quatre tables, tant des dicts bouts que du devant et derrière de la dicte couverture, environnées de chacun son quadre de bel ouvrage de fil de rapport, dont le bort d'embas est large d'un poulce (0,027), ou grosse

avelaine, celui du derrière de mesme et enrichi de semblables pierres, en pareil nombre et pareille grosseur, comme pareillement ceulx des deux bouts de chacun trois aultres qui sont améthistes et saphirs ; et entre touttes les dictes pierres, sont enchassées pareil nombre de perles rondes de la grosseur d'un gros pois avec quelques baroques et aultres pierreries. Le surplus des dicts quadres plus estroit, mais enrichi de mesme de plusieurs belles perles et pierreries en quantité. Estant d'abondant, au dessoubz du bord d'en haut du quadre de devant et de derrière, une belle lame ou bordement d'or esmaillé à roses d'esmaulx clairs.

« Sur le comble de la dicte châsse est une bordeure de cuivre doré d'ouvrage d'oiseaux et d'animaux de ronde bosse, percée à jour ; aux extrêmitez de laquelle est un roulement qui soustient une couronne d'or de vingt-quatre poulces (0,65 c.) de tour, enrichie de plusieurs rosettes d'or, garnies de rubis, saphirs et grenats, et, entre d'eux, de roses, de perles rondes en mesme quantité.

« Au meslieu de la dicte couronne, s'eslève, du comble de la dicte même châsse, une piramide quarrée haulte d'un pied (0,325 mill.) et large à proportion, assçavoir chacune face du quarré de trois poulces ou environ (0,081 mill.) par le bas et le reste en diminuant à proportion ; laquelle piramide porte une croix large d'un poulce (0,027 mill.) avec un crucifix pour son amortissement ; icelle croix d'image de rapport de fil enrichi de plusieurs perles rondes, esmeraudes et petites cornalines en ovales. Pour champ de la piramide, d'un costé sur le devant sont deux figures esmaillées de taille basse, assçavoir un saint Michel Archange qui combat le dragon et au dessus un roy tenant son sceptre en main, et derrière est représenté un séraphin et au dessus un aultre roy comme au précédent. Les deux costés de la mesme piramide de pièces d'applicques esmaillées d'esmaux clairs, le tout environné, sçavoir chacque tableau ou figure d'un quadre d'ouvrage de fil avec plusieurs perles rondes, esmeraudes, cornalines et améthistes. Plus hault sont deux

grosses pommes, sçavoir une quarrée qui en porte une ronde qui soustient la croix, enrichies l'une et l'autre de pierres, d'esmaux et perles et pierreries comme dessus.

« Voilà l'estat où se trouve quant à présent le dict vaisseau, lequel aultrefois estoit encore de beaucoup plus richement orné ; car oultre la grande châsse ou couronne dont nous avons parlé cy-dessus, il en avoit encore deux aultres au-dessus environnant la dicte piramide, de sorte que ces trois couronnes estoient l'une sur l'autre, en montant à distance égale. En la seconde desquelles, il y avoit comme à la première plusieurs boutons de roses jusques au nombre de vingt et deux, et entre deux des fleurs de lys et petits pilliers, le tout de pur or enrichy de grand nombre de pierreries, particulièrement de beaux diamants, entre lesquels s'en voioit un de grand prix donné par un duc de Bourgogne, les aultres ayant esté pareillement donnés par d'aultres princes et princesses qui tenoient à gloire de contribuer à l'enrichissement de ce vaisseau pour marque de leur dévotion envers le saint Suaire de Nostre Seigneur. Cette précieuse couronne fut prise du consentement des religieux par le cardinal de Bourbon, abbé commendataire du monastère de Compiègne (1535-1550), à la charge de faire réédifier l'église. La troisième et dernière de ces couronnes qui estoit au-dessus des deux aultres comme le chapeau de la dicte châsse estoit partiellement d'or en forme de chaisne bien travaillée. Il ne fault pas doubter qu'elle ne fust bien enrichie de pierreries et perles comme les aultres, d'autant que Dom Anthoine de la Haye, abbé de ce lieu, en 1490, en feist faire le grand crucifix d'argent qui est fort riche [1] ».

VII. Le saint Suaire dans l'histoire.

Le saint Suaire n'a pas cessé d'attirer l'attention des chroniqueurs et des hagiographes aussi bien que des pèlerins à travers les siècles.

1. D. Grenier, t. LXVI, p. 47-49.

Les rois eux-mêmes ont tenu à montrer qu'ils n'avaient pas pour lui moins de vénération que leurs sujets.

Dans la charte par laquelle il accorde à Compiègne des libertés, des privilèges et des immunités, Louis le Gros (1108-1128) rappelle que ses prédécesseurs ont toujours eu pour cette ville, leur résidence favorite, une affection toute particulière, à cause de la dignité de son insigne relique le saint Suaire et à raison des nombreuses faveurs qu'il procure, *ob dignitatem singularis Sanctuarii ususque sui multiplicitatem, quodam amoris privilegio caram esse cognovimus*[1].

Au canevas d'un sermon *ad Iherosolimitas* (vers 1146), on a ajouté un catalogue de reliques où nous trouvons : *Apud Compendium, Sudarium Domini,* à Compiègne on vénère le Suaire du Seigneur[2].

Au mois de septembre 1150, les chanoines de Saint-Corneille, dont la conduite avait depuis longtemps cessé d'être édifiante, furent remplacés par des moines bénédictins ; mais ils opposèrent une vive résistance à leur expulsion. L'abbé de Saint-Denis, Suger, pour en avoir raison, dut recourir à l'intervention du comte Raoul de Vermandois. Il lui raconta que Philippe de France, frère du roi, précédemment trésorier de Saint-Corneille, avait pénétré de force dans le couvent, s'était emparé d'une châsse contenant une grande quantité de reliques et avait tenté même d'enlever la sainte Couronne d'épines et le saint Suaire. Les bourgeois, ajouta-t-il, se sont émus en apprenant ce forfait, tant à cause des vénérables reliques qui ont rendu ce lieu célèbre par toute la terre, que pour la fidélité qu'ils ont jurée à l'abbé et à ses religieux[3].

Rendant compte, quelques jours après au pape Eugène III, des difficultés qu'il avait rencontrées pour installer les béné-

1. E. Morel. *Cartul. de Saint-Corneille,* n° XLII.

2. Riant. *Alexii I Comneni... epist. spuria,* p. 47-48 ; U. Chevalier, *Le saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin,* p. 10.

3. E. Morel. *Cartulaire de Saint-Corneille,* n° LXVI.

dictins à Compiègne, il lui retraça les scènes de violence dont il avait été le témoin. Les chanoines, lui écrivit-il, avec une audace sacrilège ont fait irruption dans l'église et se sont précipités sur les très saintes reliques de la Couronne d'épines de Notre Seigneur et du saint Suaire, sur les trésors de la basilique et aussi sur les livres et les ornements sacerdotaux, pour ôter aux moines les moyens de célébrer les offices [1].

Le saint Suaire, on vient de le voir, avait établi la réputation de l'abbaye de Saint-Corneille dans le monde entier. L'acharnement des chanoines, à le disputer aux religieux, et l'ardeur des bourgeois de la ville, à le défendre contre toute attaque, montrent bien l'importance que tous attachaient à la possession de cet inestimable trésor.

Dans la vie de saint Gossuin, abbé d'Anchin, écrite, croit-on, par Alexandre, son successeur immédiat, il est fait mention du saint Suaire à propos de la réforme opérée à Saint-Corneille en 1150. Nous y lisons : « Le pape Eugène III fit appel à l'expérience de saint Gossuin pour rétablir l'ordre, la saine doctrine et les bonnes mœurs dans ce monastère. Dieu s'était plu à le soigner comme une vigne spéciale. Il l'avait entouré d'un mur de pierres vives, je parle de ses puissants patrons, Corneille et Cyprien, et il l'avait comblé d'honneur en le gratifiant de l'Epine dont il avait été couronné et du blanc Suaire dont il fut enveloppé [2] ».

Philippe-Auguste, vers 1185, informe tous les archevêques, évêques, abbés, archidiacres, prieurs, prévôts, doyens et prêtres, ainsi que tous les ducs, comtes et châtelains de son royaume, qu'il a pris sous sa protection les religieux de Saint-Corneille qui portent par toute la France

1. E. Morel. *Op. cit.*, n° LXXI.

2. Plantaverat siquidem eam sibi Dominus in vineam specialem. Circumdederat ei maceriem de vivis lapidibus fortium patronorum, Cornelium loquor et Cyprianum....., insigniens eam Spina qua coronatus et munda Syndone qua fuerat involutus. (*Histor. de la France*, t. XIV, p. 447. — Cf. *Vita sancti Gossuini*, a R. P. Gerard Gibbon, soc. Jesu, edita, 1640).

le *très précieux Suaire* pour recueillir des aumônes. Il prescrit à tous ses sujets de traiter ces religieux avec respect et prie les archevêques et évêques de leur donner au besoin des lettres de recommandation[1].

Par une bulle, donnée à Rome, près saint Pierre, le 16 juin 1194[2], le pape Célestin III accorde vingt jours d'indulgence aux pèlerins qui, à la Mi-Carême, se rendront à l'église de Saint-Corneille pour y vénérer le saint Suaire et les reliques des Saints, et y apporteront leurs offrandes.

Il y a, nous apprend Jacques Langellée, dans un manuscrit du XIIIe siècle, dont l'auteur est R. Trecellus, une description des saints lieux que l'on révère aux environs de Jérusalem. On y remarque un catalogue des reliques qui se trouvaient alors à Constantinople, dans le palais de l'empereur, c'est-à-dire dans le trésor de la chapelle de Bucoléon.

Après avoir mentionné cet article : une partie des linges funéraires de Jésus-Christ, Trecellus explique qu'il n'entend pas parler du saint Suaire, don de Charles-le-Chauve, qu'on vénère à Compiègne. *Item pars linteaminum quibus crucifixum Christi corpus meruit involvere jamdictus Arimathensis Joseph in supradicta imperiali capella continetur. Syndon enim parsque coronæ Christi, ex Karoli Calvi dono habetur Carlopoli Galliæ*[3].

Cet inventaire, dit M. le chanoine Ulysse Chevalier, a probablement été dressé par un pèlerin de la troisième

1. Latores presentium sancte Compendiensis ecclesie cum pretiosissimo Seudario et rebus aliis in conductu et protectione nostra consistunt. (E. Morel. *Cartulaire de Saint-Corneille*, n° CLXII).

2. Universis Christi fidelibus, qui dicto termino (in media quadragesima), fideliter et devote convenient ad illam ecclesiam, causa Sanctuarium et sanctorum reliquias, que ibidem in pace sepulte sunt, fusis precibus vel allatis oblationibus, honorandi, viginti dies de injuncta sibi penitentia relaxamus. (E. Morel. *Cartul. de Saint-Corneille*, n° CCVI).

3. *Histoire du saint Suaire*. Manuscrit de D. Langellé. Bibl. de M. Chrétien, doyen de Ressons, p. 23. — Riant. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, t. II, p. 217.

croisade, vers 1190, et pourrait bien remonter au milieu du XIIe siècle[1].

Au mois de mars 1234, Raoul de Rouvillers, abbé de Saint-Corneille, publia les indulgences que le pape Célestin III avait accordées, le 16 juin 1194, aux fidèles qui viendraient vénérer le saint Suaire à la Mi-Carême et celles que l'abbaye avait obtenues de Grégoire IX, le 20 octobre 1233, en faveur des personnes qui visiteraient l'église du monastère, l'un des jours de l'octave de la dédicace, c'est-à-dire du 5 au 12 mai. L'indulgence de Célestin III était de vingt jours et celle de Grégoire IX de quarante.

Une semblable publication fut faite dans le diocèse de Noyon par l'Official, le 24 avril 1237. Robert de Cressonsacq, évêque de Beauvais, et Adam de Chambly, évêque de Senlis, donnèrent un *Vidimus* des bulles pontificales au mois d'avril 1244. L'existence de ces bulles[2] avait été mise en doute. Leur contenu parvint ainsi à la connaissance de tous.

Saint Elinand, moine de Froidmont, mort en 1237, a ainsi résumé dans sa chronique l'histoire de la translation des reliques d'Aix-la-Chapelle : « Charles-le-Chauve a fondé et installé à Compiègne le monastère de Saint-Corneille. Il avait eu la pensée de faire de cette ville une place forte à l'instar de Constantinople et il l'appela de son nom Carlopole, ville de Charles. Ce prince établit à Saint-Denis une foire de l'Indict ou Lendit, semblable à celle que Charlemagne avait créée à Aix-la-Chapelle, et comme il avait enlevé de l'église de Saint-Denis beaucoup de choses données par les pieux fidèles, il y apporta la Couronne d'épines de Notre Seigneur Jésus-Christ, un des clous de la Passion, du bois de la vraie Croix, et d'autres reliques encore. Quant au Suaire, il le laissa à Compiègne, *Sudarium autem apud Compendium reliquit*[3].

1. U. Chevalier. *Le saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, p. 15.

2. Toutes les bulles et chartes relatives à ces indulgences figureront à leurs dates au *Cartulaire de Saint-Corneille*.

3. Appendice n° V.

Dans sa chronique rimée, Philippe Mouskès, vers 1240, nous fait entendre le même langage :

Et pour çou que biens i aviègne
Si dona-il droit à Compiègne
Le Suaire Nostre Signour
A Saint Cornille pour s'ounour.

Traduisons :

Et pour qu'ainsi tout bien lui advienne
Il a donné directement à Compiègne
Le Suaire de Notre-Seigneur
Il l'a donné à Saint-Corneille pour son honneur [1].

Albéric de Trois-Fontaines, mort vers 1241, raconte, dans sa chronique, d'après Raoul de Caen, que des fouilles faites en 1198, dans la basilique de Saint-Pierre d'Antioche, ont amené la découverte de la lance de Longin ou sainte Lance. Il ajoute, mais non plus d'après Raoul de Caen :

« Près de cette insigne relique se trouvait un vase de plomb qu'ouvrit l'évêque du Puy. Ce vase renfermait un Suaire de Notre Seigneur, soigneusement plié, non le Suaire qui est à Compiègne, mais un autre. Ce Suaire était-il le Suaire de la tête ou celui du corps ? Je ne puis me prononcer, car, suivant l'Evangile, il y eut plusieurs linges autour du corps de Notre Seigneur [2] ».

Dans son Miroir historial, Vincent de Beauvais, mort en 1264, reproduit textuellement le récit de saint Élinand que nous avons donné plus haut, sans oublier la remarque concernant le saint Suaire [3].

1. Appendice n° VI.

2. Cum lancea ista quoddam vasculum plumbeum fuit inventum... Et erat in eodem vasculo Sudarium Domini Nostri Jesu Christi diligentissime locatum, non illud Sudarium quod est apud Compendium, sed aliud. (D. Grenier, t. LXVI, p. 75-76 ; D. Bertheau, *Histoire de Compiègne*, ms. lat. 13891, f° 12 v°).

3. *Speculum historiale.* Nuremberg, 1483, lib. XXV, cap 43 ; Bibl. nat., réserve G 538, in-f°. — *Bibliotheca mundi seu speculum majoris*

Au XIVe siècle, Jean d'Outremeuse, après avoir noté la fondation du monastère de Saint-Corneille, parle des insignes reliques que Charles le Chauve y apporta, « assavoir de la Couronne d'espines Nostre Signour Jhesu Christ, de saint Sydoine, del Sponge, de Sudaire [1] ».

La bibliothèqne du Chapitre de Noyon possédait autrefois une vieille chronique manuscrite remontant à 1384, dans laquelle on lisait semblablement : « L'empereur Charles le Chauve a bâti ou restauré les églises des saints en divers lieux à travers la France. A Compiègne, qu'il appela de son nom Carrolopole ou ville de Charles, ayant rêvé d'y établir une grande cité, il fit construire l'église des saints Corneille et Cyprien et dans son palais même, en ce lieu susdit, fut la basilique de la Sainte-Mère de Dieu qu'il enrichit de précieuses reliques, savoir de la Couronne d'épines du Seigneur, de la Syndon et du Suaire. Il lui fit don aussi des reliques de saint Cyprien et de saint Corneille, pour la réception desquelles il composa le répons que chante l'église *Cives apostolorum et domestici Dei* [2] ».

Un autre vieux manuscrit, autrefois conservé en l'abbaye de Corbie, et datant de l'an 1400, renfermait cette mention : « Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, ce prince qui bâtit à Compiègne le couvent de Saint-Corneille, où il

Vincentii Burdigundi præsulis Bellovacensis ordinis prædicatorum, theologi ac doctoris eximii. Duaci, 1624, in-f°, t. IV. p. 979, col. 1. *Speculum historiale*, lib. XXIV, cap. 43.

1. *Le Myreur des histors.* t. IV, p. 90. — F. DE MÉLY, *Notes et Etudes archéologiques*, La Sainte Couronne, p. 236.

2. Karolus imperator, in diversis locis per Franciam, sanctorum ecclesias aut edificavit aut restauravit. Apud Compendium quam Carrolopolim ex nomine suo appellavit, quia ibi civitatem magnam facere disposuerat, ecclesiam sanctorum Cornelii et Cypriani construxit et in palatio suo sancte Dei Genitricis in eodem loco (fuit ecclesia) quam pretiosissimis adornavit reliquiis, scilicet de Corona spinea Domini, de Syndone et Sudario et Spongia. Reliquias etiam sanctorum Cypriani et Cornelii ibidem posuit in quorum adventu composuit responsorium quod cantat ecclesia : *Cives apostolorum et domestici Dei.* (D. GRENIER, t. LXVI, p. 93.)

plaça le Suaire du Christ, qui lui était arrivé de Constantinople [1] ».

Saint Antonin, archevêque de Florence, mort en 1459, reprenant, lui aussi, dans sa *Somme historique*, la narration de saint Elinand, dit que Charles le Chauve laissa à Compiègne le saint Suaire, non pas celui qu'on montre à Rome, mais le Suaire qui resta dans le sépulcre du Christ après sa résurrection [2].

Nicole Gilles, secrétaire de Louis XI, écrit à son tour dans ses *Chroniques et Annales de France* : « Charles le Chauve feit apporter en l'abbaye Sainct-Denis l'un des clous de quoi Nostre Segneur Jésus-Christ fut crucifié, grande partie du fust de la vraye Croix et des espines de la couronne et les autres reliques que Charlemagne, son ayeul, avoit apportées de Constantinople et mises en la chapelle d'Aiz, où il est enterré, réservé le saint Suaire qu'il feit mettre en l'abbaye de Sainct-Corneille de Compiègne qu'il avoit fondée, comme aussi il feit la ville mesme de Compiègne, laquelle il nomma Carnopoli [3].... »

Robert Gaguin, général des Trinitaires, insérait, vers 1494, dans son histoire *de Gestis Francorum* [4], à la date de 878, la mention suivante : « Charles le Chauve bâtit à Compiègne un monastère où il déposa le Suaire du Christ, qu'il avait reçu de Constantinople ».

1. Ludovicus Balbus, filius Caroli Calvi, ejus videlicet qui edificavit cenobium Sancti Cornelii in Compendio, ubi Christi Sudarium quod ex Constantinopoli ad se adventum erat reposuit. (D. Grenier, t. LXVI, p. 93.)

2. Sudarium autem apud Compendium reliquit quod non intelligo de Sudario, quod Rome ostenditur, sed quod remansit in sepulchro Christi, ipso resuscitato. (*Historiarum opus trium partium historialium seu Chronica*, in-f°, Lyon 1517. Pars IIe, tit. 16, c. 2, n° 3).

3. *Les Chroniques et Annales de France dès l'origine des Françoys et leur venue en Gaules, faites jadis briefvement par Nicole Gilles, secrétaire du roy, jusqu'au roy Charles VIII, depuis continuées par Denis Sauvage jusqu'au roy Françoys II, revues par Françoys de Belleforest, Comingeois.* Paris, Buon, 1573, in-f°, p. 83.

4. *De Gestis Francorum lib. 5.*

Nous avons tenu à relever toutes les appréciations, tous les témoignages des historiens sur le saint Suaire de Compiègne, afin de bien montrer qu'il a toujours joui d'une grande célébrité. Antoine Dominicy, consulteur du saint office, dont l'histoire du saint Suaire de Cahors[1] s'imprimait en 1640, ne l'ignorait pas. C'est pourquoi il éprouve quelque embarras à défendre l'authenticité de sa relique. Aussi essaya-t-il d'un moyen ingénieux pour tout concilier. « La ville de Compiègne, dit-il, est honorée du Suaire net qui a servi à envelopper Notre Seigneur au tombeau. On conserve à Turin un linge marqué de son sang et de l'impression de son corps. Besançon révère un autre Suaire, rempli de baume et reproduisant les traits de son visage. Enfin, la ville de Cahors est en possession du Suaire qui couvrit la tête du Christ ».

Avant Dominicy, un médecin, Jean-Jacques Chifflet[2], avait déjà proposé cette explication, pleine d'habilité, dans son traité historique sur les linges funéraires du Christ. Sa valeur reste toujours la même, quelle que soit la finesse d'esprit de ses auteurs.

VIII. Dévotion au saint Suaire. Confrérie, Messe, Processions en son honneur. Reconnaissance de l'insigne Relique. Ouverture de sa châsse.

Antoine de la Haye, dit Passavant, qui fut abbé de Saint-Corneille de 1483 à 1499, a établi dans son monastère une confrérie en l'honneur du saint Suaire et en a dressé les statuts que nous a conservés Dom Bertheau[3]. Sur les registres de cette confrérie, figuraient les noms les plus illustres de France, Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame

1. *De Sudario capitis Christi liber singularis.* Cahors, 1640, in-4°.

2. Joh-Jacobi Chiffletii *de Linteis Sepulchralibus Christi servatoris Crisis historica.* Aptverpiæ, Plantin, 1624, in-4° et 2e *éd.* 1688, in-4°.

3. Appendice n° IX.

de Soissons et fille de Charles, duc de Vendôme, le duc de Longueville et Catherine de Gonzague, sa femme, Jacques Amyot, évêque d'Auxerre et grand aumônier de France, des membres des familles d'Humières, de Broully, de Viole, de Monchy, de Gamaches, d'Ailly, de Goussencourt, de Vieuxpont, de Béthisy, d'Harville, d'Ognies, de Mailly, de la Mothe-Houdancourt, des Ursins, de Thiercelin, etc.[1].

Le 17 février 1536, Louis, cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Corneille, accorda 100 jours d'indulgence[2] aux membres de la confrérie du saint Suaire, qui, après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, visiteraient l'église abbatiale, les dimanches de la Mi-Carême et des Rameaux, les jeudi et vendredi saints et le jour de Pâques.

Par bulle donnée à Rome le 8 avril 1628, Urbain VIII enrichit la confrérie de nouvelles indulgences[3].

La reine Marie de Médicis, le roi Louis XIII, Anne d'Autriche et Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, vinrent bien des fois se prosterner devant la châsse du saint Suaire.

Au mois d'août 1667, le Dauphin Louis tomba malade à Compiègne. Une neuvaine au saint Suaire fut faite à son intention. Le samedi 20, il put venir lui-même à Saint-Corneille remercier Dieu de sa guérison. De fort beaux lambris sculptés, portant ses armes, furent placés dans la nef de la basilique en témoignage de sa reconnaissance[4].

La description que nous a faite Dom Bertheau de la châsse du saint Suaire, nous a permis d'apprécier la richesse incomparable de ce reliquaire. Les dons ne cessaient d'y affluer. Plusieurs diamants en furent aliénés par Antoine de la Haye, l'abbé qui érigea la confrérie, afin de couvrir les frais d'un crucifix d'argent massif qu'il fit élever sur la porte du chœur. Ce crucifix pesait quarante marcs, environ

1. Dom Langellé. *Hist. du saint Suaire*, ms. p. 65-66.
2. Appendice n° XII.
3. Appendice n° XIV.
4. Dom Langellé. *Histoire du saint Suaire*, ms. p. 38.

dix kilogrammes, qui, en numéraire, formeraient aujourd'hui au moins deux mille francs.

Le reliquaire n'en parut guère appauvri. Un inventaire de 1507, dom Langellé en fait la remarque, porte qu'avec les pierreries dont il était encore chargé on fit une couronne, prisée plus de cent mille écus par les joailliers de l'époque. La plus grande partie de ces pierreries fut vendue pour édifier le portail de Saint-Corneille et commencer une nouvelle église. Le reste fut dépensé pendant la Ligue [1].

Mais, dans l'intervalle de ces aliénations, d'autres dons étaient venus les compenser.

François Ier avait envoyé vingt-deux boutons de roses d'or, enrichis de perles et pierreries et fixés à vingt fleurs de lis d'or. Un gros diamant avait été offert par un duc de Bourgogne. Au mois de décembre 1539, le prince de la Roche-sur-Yon avait orné la châsse d'un signet d'or garni de seize rubis [2].

En cette même année 1539, raconte dom Langellé, le sieur Lescrivain dit Roze, l'un des premiers bourgeois de la ville, fonda une messe du saint Suaire pour tous les vendredis de l'année. Le motif qui le guida fut « sa révérence dou benoist sainct Suaire, auquel nostre créateur Jésus-Christ fut mis et posé au sépulchre au jour de sa benoiste passion. »

Cette messe était annoncée par une sonnerie solennelle.

Deux gros cierges y devaient brûler dans la chapelle, indépendamment de ceux de l'autel [3]. De 1570 à 1580, un gros cierge, fourni par la ville, fut constamment allumé devant le saint Suaire. On en faisait les frais au moyen d'une quête à domicile [4].

Nous avons trouvé la messe et la prose du saint Suaire dans un missel de Saint-Corneille, datant du XIIIe siècle [5].

1. D. Langellé. *Hist. du saint Suaire*, ms. p. 40.
2. *Op. cit.* p. 39.
3. D. Langellé. *Hist. du saint Suaire*, ms. p. 41.
4. D. Grenier, t. LXVI, p. 93.
5. Appendice n° XV.

Dom Jacques Langellé nous apprend qu'un ancien rituel de plus de quatre cents ans, par conséquent un rituel du XIIIe siècle encore, règlait toutes les cérémonies à observer pour tirer le saint Suaire du trésor de l'église.

Le prêtre, désigné à cet effet, se revêtait de la chasuble, et des acolythes, portant des flambeaux, l'accompagnaient. « On y voit aussi, nous dit encore D. Langellé [1], l'ordre de la procession si célèbre qui se fait à Compiègne, tous les ans, le quatrième dimanche de Caresme [2], qui est le jour marqué par les prélats de France pour la feste de nostre saint Suaire, qui est porté par toute la ville avec grande cérémonie. Les gouverneurs attournez ou eschevins y assistent avec leurs gardes et portent des flambeaux autour de la châsse. Le concours du monde était si grand qu'on fut obligé d'éclairer toutes les rues pendant la nuit, afin d'éviter le désordre. Nous avons conservé jusqu'à présent la pratique de cette illumination qui s'observe encore pendant les trois jours que la solennité dure. »

Dom Jacques Langellé, qui nous renseigne si bien, était un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, résidant au monastère de Compiègne. Il a écrit, à la fin du XVIIe siècle, une *Histoire du saint Suaire de Compiègne,* qui se vendait à Paris, chez J.-B. Coignard, imprimeur et libraire ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à la Bible d'or. Nous lui avons fait plusieurs emprunts que nous avons soigneusement indiqués.

En 1761, Louis Bertrand, imprimeur à Compiègne, édita deux cantiques en l'honneur du saint Suaire, que nous donnons à la suite de cette étude [3].

1. *Hist. du saint Suaire,* p. 47.

2. Dominica *Lætare,* omnes sint in albis et fiat processio et deferatur Sanctuarium (S. Sudarium). Post processionem faciat abbas sermonem ad populum vel cui jusserit ipse, et recitetur indulgentia domini pape (Celestini IIIi). Domnus abbas et socii ejus eant in lectorium cum Sanctuario et cereis et thuribulo. (D. Langellé, *Hist. du saint Suaire,* ms. p. 24.)

3. Appendice, nos XVII et XVIII.

En 1770, s'imprimait à Paris une *Description historique des reliques et des monuments remarquables qui sont dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne.* Le saint Suaire et son reliquaire d'or y sont longuement décrits. Au n° 41, se trouve ainsi mentionné le premier reliquaire : « Un très ancien reliquaire d'yvoire en forme d'église. C'est dans ce vaisseau que fut apporté le saint Suaire, dans lequel il demeura jusqu'en 1092 ».

Dom Gilleson, dans ses Mémoires relatifs à l'abbaye de Saint-Corneille, nous a conservé divers inventaires des reliques de son monastère, notamment ceux des années 1507, 1552, 1650. Partout figure la châsse du saint Suaire décrite à peu près dans les mêmes termes qu'a employés D. Bertheau.

Il s'est fait plusieurs reconnaissances de cette insigne relique de la Passion. Celle du 21 octobre 1516[1] fut particulièrement solennelle. Elle eut lieu à la demande du roi François Ier. Foucaud de Bonneval, évêque de Soissons, a consigné tout le détail de la cérémonie dans le procès-verbal qu'il fit alors dresser. Chacun s'était préparé à cette solennité par le jeune, les veilles et la prière. On vit arriver, à Compiègne, François d'Halluin, évêque d'Amiens, Jean Olivier, abbé de Saint-Médard de Soissons, Nicolas Parent, abbé d'Ourscamp, Fr. Guillaume Parvi, confesseur du roi. Dom Robert Orget, prieur claustral, D. Pierre de Mara, trésorier, D. Antoine Brion, prieur de Saint-Pierre, D. Jacques Parquier, prévôt, Robert Sénale, pénitencier de Soissons, Laurent le Tondeur, vicaire général, Jean d'Atiches, doyen de Saint-Clément, Laurent le Caron, lieutenant du bailli de Senlis, Pierre Meurien, procureur du roi, et Laurent Thibaut, jurisconsulte, furent également présents à l'ouverture de la châsse.

On eut recours à un orfèvre qui ôta une plaque d'argent à la partie inférieure du reliquaire. On en retira d'abord un

1. Appendice, n° X.

petit linge plié en trois, semblable à un corporal et ensuite un paquet enveloppé dans une étoffe de soie de diverses couleurs et lié avec des rubans de soie. Quand on l'eut déplié, on y trouva un drap de lin aux extrémités duquel figuraient dans la trame trois lignes de couleurs différentes, puis un autre petit drap de soie blanche, et enfin, dans un étui rond long de trois palmes (0.30 cent.) et large de deux, le très auguste, très saint et très vénérable linge, tissu de lin très pur et très fin qu'y avait fait renfermer le très pieux roi Philippe Ier.

L'évêque d'Amiens baisa la sainte relique le premier, puis la porta sur le maître-autel. L'évêque de Soissons célébra la messe, présenta ensuite le saint Suaire à la vénération des fidèles et le replaça dans le reliquaire d'or donné par Mahaut de Flandres.

André du Saussay, dans son *Martyrologe gallican*, publié en 1637, a inséré au 21 octobre, sous forme d'éloge, un résumé du procès-verbal d'ouverture de la châsse du saint Suaire en 1516[1].

François Ier, par une charte[2] datée de Fontainebleau, août 1519, permit d'exposer le saint Suaire pour satisfaire la dévotion des pèlerins, deux fois l'an, le dimanche de *Lætare*, à la Mi-Carême, et le jour de la dédicace de Saint-Corneille, le 5 mai.

Henri IV renouvela cette autorisation par une charte donnée à Paris, le 23 juillet 1601[3].

Une nouvelle ouverture de la châsse eut lieu le 15 août 1628, en présence des bénédictins réformés de la Congrégation de Saint-Maur, introduits dans le monastère deux ans auparavant, le 17 octobre 1626. Nous publions plus loin le procès-verbal de cette reconnaissance[4].

1. Appendice, n° XVI.
2. Appendice, n° XI.
3. Appendice, n° XIII.
4. Appendice, n° XIV.

La Révolution s'empara de la châsse du saint Suaire pour la convertir en monnaie. La sainte relique ne fut pas cependant profanée. Jusqu'en 1840, elle reçut les hommages des fidèles en l'église de Saint-Jacques. La maladresse d'une servante qui voulut lui rendre sa première blancheur la fit tomber en bouillie dans une cuve d'eau chaude.

E. Morel.

APPENDICE

I

Venerabilis Bedæ presbyteri epitome trium libellorum, quos Adamannus DE LOCIS SANCTIS *conscripsit*, lib. I, cap. V.

Sudarium capitis Domini, post resurrectionem ejus, mox christianissimus quidam judaeus furatus, usque ad obitum, divitiis affluentibus, habuit, qui moriturus interrogat filios, qui Domini Sudarium, qui ceteras patris velit accipere divitias. Major thesauros rerum, minor elegit Sudarium. Et mox illi decrescunt opes usque ad paupertatem : fratri autem cum fide crescunt et opes, quod usque ad quintam generationem fideles tenuere. Hinc ad impios perveniens, divitias tantum auxit, ut judaeis, et hoc multo tempore, donec post longa litigia, quibus christiani judaei se Christi, infideles vero se patrum suorum affirmabant haeredes.

Majuvius, Saracenorum rex, qui nostra aetate fuit, judex postulatur. Qui accensa grandi pyra, Christum judicem precatur, qui hoc pro suorum salute super caput habere dignatus est. Missum ergo in ignem Sudarium, veloci raptu effugiens, evolat, et in summo aere diutissime, quasi ludendo volucritans[1], ad ultimum, cunctis utrinque intuentibus, sese leviter in cujusdam de christiana plebe sinum deposuit, quod mane mox totus populus summa veneratione salutabat et osculabatur. Habebat autem longitudinis pedes octo.

ADAMANNI scotohiberni abbatis celeberrimi, de SITU TERRÆ SANCTÆ et quorumdum aliorum locorum, ut Alexandriæ et Constantinopolis, libri tres, ante annos nongentos et amplius conscripti et nunc primum in lucem prolati, studio Jacobi Gretseri, societatis Jesu theologi. Accessit eorumdem librorum Breviarium seu Compendium, breviatore venerabili Beda, presbytero, cum prolegomenis et notis. Ingolstadi, apud

1. *Aliter* volitans.

Elisabetham Angermariam, vid., sumptibus Joannis Hertsroy, bibliopolæ monacencis, anno MDCXIX, in-4°. Ven. Bedæ Epitome, p. 24 et 26. — BEDÆ, opera, Coloniæ, 1688, t. III, 365.

*
* *

Venerabilis Bedæ, de Locis Sanctis, lib. III.

Versus Bedæ.

Descripsi breviter fines situsque locorum
Pagina sacra magis quæ memoranda refert,
Beda, sequens veterum monimenta simulque novorum,
Charta magistrorum quæ sonet inspiciens.
Da Jesu, patriam semper tendamus ad illam,
Quam beat æternum visio summa tui.

Peroratio.

Haec de locis sanctis, prout potui, fidem historicam secutus posui, et maxime Arculphi dictatus Galliarum episcopi, quos eruditissimus in scripturis presbyter Adamannus, lacinioso sermone describens, tribus libellis comprehendit. Si quidem memoratus antistes, desiderio locorum sanctorum, patriam deserens, terram repromissionis adiit, aliquot mensibus Hierosolymis demoratus, veterano monacho, nomine Petro, duce pariter atque interprete, usus cuncta in circuitu quæ desideraverat vivida intentione lustravit...

ADAMANNI. *Op. cit.* p. 106 et 108.

II

Ambassade envoyée par Jean, patriarche de Jérusalem, l'empereur Constantin Copronyme et Léon, son fils, à Charlemagne.

Constantinus imperator adversus Bulgaros exercitum movens, victus et fugatus ab eis, multis suorum amissis, Constantinopolim rediit inglorius. Dum hic Constantinus arcem teneret imperii Constantinopolitani, apud Hierusalem inter Sarracenos et Christicolas adeo mota fuerat tam magna discordia, ut patriarcha, vir perfectissime religionis, de civitate expulsus, ad imperatorem Constantinum et Leonem, filium ejus, Constantinopolim fugiendo pervenerit, cum multis aliis Christianis [1].

His lacrymabiliter exponens que et quanta turpia fuerant illata populo christiano, et qualiter pessimi Sarraceni ipsum sanctum sepulchrum (quo secundum carnem triduo, Dominus noster Jesus Christus jacuit, atque inde ipsam eamdem carnem quam de beatissima matre, semper Virgine Maria, assumpsit, in celi arce, ut Deus, nihil corruptionis perpessus, relevans, collocavit) inordinate tractabant, unde debebant dolere omnes Christicole, ingemiscens enarravit [2].

His auditis ad nostratem imperatorem Gallorum, Karolum magnum, cujus fidei ac simplicitatis bonitatisque fama Orientalium aures

1. Li Sarrazin entrèrent en la terre de Surie, la cité de Jérusalem pristrent, le saint Sepulcre et les sainta Liex violèrent, le patriarche chacièrent qui estoit homme de grant sainteté et de parfaite religion. Toutevois eschapa-il de leur mainz et autres personnes avec lui, avec l'aide Nostre Seigneur : en Constantinople s'enfui a Constantin l'empereour et à son fils Léon *(Chroniques de Saint-Denis* sur les Gestes de Charlemagne, liv. III, ch. IV, n° IV. Dom Bouquet. *Histor. de France*, t. V, p. 269).

2. A plours et à lermes leur conta la grant doleur et la grant persécution qui en la terre d'outremer estoit avenue, et comment li felon Sarrazin avoient la cité prise, le saint Sepulcre ordoié et violé.... et tant avoient fait de honte à Nostre Signeur et de persécution au pueple que il n'estoit cuer de bon crestien qui n'en deust estre dolens et courrouciez (*Hist. de France*, t. V, *ibid.*).

jamdudum diverberaverat, ut recta serie verborum superius enucleamus[1], legati cum litteris missi sunt. Legationis vero latores duo Judei et duo Christiani extiterunt qui utrique in lingua sua attulerunt litteras ad regem, quarum tenor sequitur in hunc modum[2]. :

Servus, servorum Dei, Johannes[3] urbis Hierusalem divina miseratione episcopus, unaque Orientalium imperator Constantinus et filius ejus Leo Contantinopolis, regi inclito Occidentalium triumphatorique semper augusto, regnum feliciter, in Domino favorabilis. Apostolice doctrine gratia, magno rutilamine pacis splendens ad nos usque pervenit[4] et splendoris et letitie fidelibus tantum infulsit, ut gaudentes Deo uberrimas persolvere gratias deberent, nosque uberiores semper fateremur debere; multo magis vero adeo jocundati sumus, quod perspicue omnibus tue inquisitis fraternitatis actuum lateribus, ita procul dubio factum pietate ac patientia tantum cognovimus ut in omnibus Deum laudemus[5], sed ipsum successum

1. Le récit des hauts faits de Charlemagne se trouvait plus haut dans le manuscrit.

2. A la parfin fu la chose acordée..... que cilz meschiez et ceste douleur seroit mandéz à Challemaine, l'empereour des Roumains; car la haute renoumée de son nom et de ses faiz s'estoit ja espandue par toutes les contrées d'Orient. Quatre messages eslurent pour ceste besoigne fournir, dont li dui furent Crestien et li dui Ebrieu : li dui Crestien furent Jehans, evesques de Naples, et David, archiprestres de l'église de Jérusalem. Si estoit homs loiaux et droituriers, simples comme un coulons (*columba*), et David estoit homs loiaux et droituriers et pleins de la paour Nostre Seignour. Li autres dui messages Ebrieu avoient non Isaac et Samuel. Cilz Isaac estoit de grant simplece et de grand sens selonc sa loy et cilz Samuel estoit evesque de sa loy, et de grant religion en leur manière..... Li dui messagé Crestien Jehan et David aportoient la chartre, où li mandemens estoit escris par la main Jehan le patriarche et seelé par le commandement l'empereour Constantin, et li dui Ebrieu aportoient la chartre l'empereour seelée de son propre seel (*Hist. de France. Ibid.*).

3. Il n'y a pas eu de patriarche de Jérusalem de ce nom pendant tout le temps de Charlemagne (Note de Dom Bouquet).

4. La grace des doctrines des apostres est venue jusques à nous resplendissant de la grant clarté de pais (*Hist. de France. Ibid.*).

5. Moult nous éjoions en Nostre Seignour selonc ce que nous avons enquis de tes mours et de tes fais et de ce qu'il nous convient rendre loenges à Dieu en ta bonté et en ta pascience (*Hist. de France. Ibid.*).

ideo tuis laboribus evenisse prosperum videmus, quod tota animi virtute, pacis amator, Christus eam repetitam invenerit, et repertam summa charitate servaverit.

Multa ergo in Jerosolymitanis partibus sancte ecclesie catholice turpia et nunquam ab aliquo fideli diutius ferenda, et nobis, Clarissime, paganos cognoscas intulisse. Namque egomet de sede, quam prior sanctus Jacobus, jubente Domino, possedit intrepidus[1], ejectus sum et Jerusalem campis urbibusque ac castris quampluribus depopulatis et multis Christi confessoribus interemptis, plerisque christicolis captivatis et multis aliis mulctatis, et, quod majus est, captivato Domini sepulchro nimisque dedecorato, ita his talibus commoti et quampluribus constricti, a te, o Mitissime Karole, Magne, Auguste, suffragium suspirantes, maxime scriptitamus.

Proinde nos, ne quid meritis benevolentie tue videremur derogare, ad te, maxime potentissimum regem, scripta direximus, que in omnium fratrum principum, coepiscoporum nostrorum notitiam ire facias, non solummodo eorum qui in tua sunt potentia, sed etiam qui tue dilectionis vicinis adjunguntur provinciis. Sciat quoque hoc quisquis auxiliari nobis, apostolica doctrina de pace catholice ecclesie postposita, neglexerit, a Deo esse vindicandum districtius, minime vero dubitet sibi ullam silentii rationem constare, si ipsum Domini sepulchrum quo pro nobis humanitus triduo jacuit et resurrexit, a pravis hominibus tractari patiatur, necnon hoc putet, post auxilium prohibitum a Domino, impune non omitti; etenim contumelie superbieque fit studio, si quodcumque ecclesie Dei est contrarium maneat a christianis intactum. Quid plura ? Multa vero hujusmodi et plura potuissemus scribere, sed quia dolore et lachrymis impediti sumus, et silentio fideli satis est dictum, et quod quisquis conquerens sua dicta putat omnibus esse cognita, obmittamus, Pie Karole Magne, sub lachrymis.

Vive capax vite, memorareque dicta benigne.
Aie, cave pestes et corpore corde rebelles[2].
Ut vis et volumus, valeas sine fine beatus.

1. Saches tu donques, très chier sires, que li paien ont fait si très grant honte et si très grant doumages à Nostre Seignour ès parties de Jérusalem que nus bons Crestiens (ne le) devoit soufrir. Je meismes sui getez du (siège) ou mesires saint Jacques fu premièrement par le commandement Nostre Seigneur (*Hist. de France. Ibid.*).

2. Prince éloquent, défiez-vous, comme de la peste, de ceux qui sont rebelles de corps et de cœur.

Sed sacre Constantini imperatoris et epistole patriarche una et eadem prope erat summa.

Tenor autem epistole talis erat :

Constantinus, imperator, et Leo, filius ejus eque imperator et rex orientalium, omnium minimus et vix imperator dici dignus, Karolo Magno regi occidentalium famosissimo, fideliter regnum et dominium et coronam utriusque feliciter.

Après lesquelles paroles, dit Jacques Doublet, l'empereur Constantin faict un grand discours de la vision qu'il avoit eue par laquelle il estoit chargé d'envoyer vers iceluy Charlemagne et après est escrit (à l'ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis) :

Magna ergo in Jerusalem catholice ecclesie turpia horrenda et a nemine fideli patienda paganos, Karissime, injecisse cognoscas, sed hec quidem, Deo cooperante, possunt a te resecari levissime. Ne quid itaque nos tue charitatis meritis videremur subtrahere, ad te regem a Deo preelectum scripsimus magnopere. Quid plura ? Habeo enim valentes causas quibus debes favere ocyssime. Quis etenim quem Deus hortatur potest dehortari ? Age jam, Rex Auguste, et que a Deo quantocius mandata sunt impleas, ne amplius percunctando gravem culpam incurras. Qui vero jussionibus Dei refugit, inobedientie minime culpam evadere poterit.

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en France, contenant les antiquités, les fondations, prérogatives et privilèges, ensemble les tombeaux et épitaphes des roys, reynes, enfans de France et autres signalés personnages qui s'y treuvent, jusques à présent, le tout recueilli de plusieurs histoires, bulles des papes et chartes des roys, princes, et autres documens authentiques — par F. Jacques Doublet, religieux de la dite abbaye. — Paris, Nicolas Buon, 1625, 2 vol. in-4°. — T. II, l. IV, ch. III. De l'empereur et roy de France saint Charlemagne, p. 1205-1207.

Dom Gilleson. Mémoires. Bibl. nat. ms. franc. 19841, f°s 92 et 98.

De sanctitate meritorum et gloria miraculorum beati Karoli Magni, ad honorem et laudem nominis Dei. *Liber secundus*. De peregrinatione beati Karoli Magni in laudem Dei facta et qualiter a Constantinopoli apud Aquile Capelam clavum et coronam Domini attulerit. — *Cap. II*. De expulsione Iherosolimitani patriarche. — *Cap. III*. De legatione ad imperatorem directa. — *Cap. IV*. Exemplar epistole Johannis patriarche. — *Cap. V*. Exemplar epistole Constantinopolitani imperatoris. — Gerhard Rauschen. Publikation der Gesellschaft für reiniche Geschistskunde, VII, Die Legende Karls des Grossen im 11 und 12. Jahrhundert, Leipzig, 1890, p. 45-49.

III A

Les saintes Reliques de la Passion données par le Patriarche de Jérusalem.

Extrait de la *Chanson du Voyage de Charlemagne.*

148. E dist li patriarches : « Dunt estes, Sire, néz ?
Unkes mais n'osat hoem en cest mustier entrer,
150. Si ne li cumandai, u ne li oi ruvet [1] ».
« Sire, je ai nun Charles, si sui de France néz.
Duze reis ai cunquis par force e par barnet [2],
Le trézime vois querre [3] dunt ai oi parler,
Vinc en Jérusalem pur l'amistet de Deu [4],
La Cruiz e le Sepulcre sui venuz aürer [5] ».
E dist li patriarches : « Sire, mult estes ber [6] !
Sis as en la chaere ù fist meismes Deus [7].
Aies nun Charlemaignes sur tuz reis curunez [8] ».
E dist li emperère : « Cinc cenz merciz de Deu [9] !
De vos saintes reliques, si vus plaist, me dunez,
Que porterai en France, qu'en voil enluminer [10] ».
Respont li patriarches : « A plenté [11] en avrez :
Le braz saint Siméon aparmaines [12] avrez
E le chief saint Lazare vus ferai aporter,
E del sanc saint Estefne, ki martir fu pur Deu [13] ».
Charlemaines l'en rent saluz et amistéz.
E dist li patriarches : « Ben avez expleitiet,
Quant Deus venistes querre estre vus en deit mielz [14].
Durrai vus tels reliques, meillurs n'en at suz ciel :
Del sudarie Jesu, que il out en son chief,

1. Où êtes-vous né ? jamais personne n'osa entrer en cette église, si je ne l'y ai autorisé, ou si je ne l'ai oui le demander. — 2. J'ai conquis douze rois par force et par jugement. — 3. Je vais chercher le treizième. — 4. Je suis venu à Jérusalem pour l'amour de Dieu. — 5. Adorer. — 6. Sire, vous êtes un grand homme. — 7. Vous êtes en la chaire où parut Dieu lui-même. — 8. Sur tous rois couronnés. — 9. Cinq cents mercis de Dieu. — 10. Que je veux ennoblir. — 11. *Ad plenitudinem* en quantité. — 12. Tout de suite. — 13. Et du sang de saint Etienne qui fut martyr pour Dieu. — 14. Vous avez bien agi, quand vous êtes venu chercher Dieu où l'on doit mieux le voir.

Cum il fut al sépulcre e poséz e culchiéz.
Quant Judeu le guardèrent as espées d'acier.
(Al tierz jurn relevat, si cum il out préchiet,
E il vint as apostles, pur el esléécier [1]).
Et un des clous avrez, que il out en sun piet,
E la sainte corune, que Deus out en sun chief,
Et avrez le calice que il beneïsquiet [2].
L'escuèle d'argent vus durrai [3] volentiers
A pières préciuses, entailliée à or mier [4]
Et avrez le cultel [5] que Deus tint al mangier,
De la barbe saint Pierre, des chevols [6] de sun chief ».
Charlemaines l'en rent saluz et amistiéz :
Tuz li cors li tressailt de joie e de pitiet [7].

MICHELANT et RAYNAUD. Itinéraires à Jérusalem. Société de l'Orient latin, série géographique, t. III. Genève, 1882, p. 4 et 5.

***

Dans son « Etude sur la date, le caractère et l'origine de la Chanson du Pèlerinage de Charlemagne » (ROMANIA, t. XIII, 1884, p. 232), M. H. Morf fait cette remarque : « Le Pèlerinage de Charlemagne, poème populaire, composé avant 1080, est un remaniement de la chanson dont la *Karla magnus Saga* de Norvège nous a conservé un résumé ».

M. Gaston Paris (*La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne*, ROMANIA, t. IX, 1880, p. 33 et 34) cite de cette chanson norvégienne le fragment suivant relatif aux reliques :

« L'empereur des Grecs donna à Charlemagne du *Suaire de Notre Seigneur* et ses chaussettes, du bois de la sainte Croix et la pointe de la lance qui perça son côté et la lance de saint Mercure (martyrisé sous Dèce).... Charles revint en France et arriva à Aix. Il y laissa les chaussettes, *le saint Suaire à Compiègne* KOMPARINS, la sainte Croix à Orléans ; il garda la pointe de la lance et la fit incruster dans la poignée de son épée, à cause de quoi il l'appela JOYEUSE, et c'est pour cela que les chevaliers, quand ils veulent s'encourager au combat, crient : MONTJOIE ».

1. Le troisième jour, il est ressuscité, comme il l'avait annoncé, et il est venu vers ses apôtres pour les réjouir. — 2. Le calice qu'il a béni. — 3. Donnerai. — 4. En or pur, *auro mero*. — 5. Couteau. — 6. Cheveux. — 7. Tout son corps tressaillit de joie et de piété.

Le terme que M. Gaston Paris a rendu par chaussettes est *hosa*. M. H. Morf prétend que ce mot signifie plutôt *perizonium*, dont Philippe de Vigneulles dit en sa *Chronique* : « Apourtairent un petit drapz de linge avec aulcune figure de sanc, lequel drap fut celluy que le doulz Jhésus avoit en l'airbre de la Crois par devant son humanité » (MOLAND, *Orig litt.*, p. 397).

Les chaussettes de saint Joseph, que mentionne également Philippe de Vigneulles, ne sont, toujours suivant M. Morf, que « les deux langes de l'enfant Jésus, *l'un noir et l'autre comme tanné*. La tradition populaire, et non seulement à Aix, ajoute M. Morf, dit que saint Joseph fit de nécessité vertu et coupa sa chemise (ou bien ses chaussettes) pour y emmaillotter l'enfant ». (H. MORF, op. cit. p. 216).

La *Karla magnus Saga* veut que Charlemagne ait laissé lui-même le saint Suaire à Compiègne. Jacques de Guise, abbé de Saint-Vincent de Laon, est du même avis. Dans son *Histoire Universelle*, qui s'étend de l'origine du monde à la fin du XIVe siècle, il raconte qu'Autbert, prévôt ou abbé de Saint-Quentin-en-l'Isle, assista avec un grand nombre de prélats et d'abbés à la réception du saint Suaire à Compiègne en l'an 800. Les auteurs du *Gallia Christiana* font, à deux reprises différentes, justice de cette grave erreur, par laquelle Jacques de Guise confond Charles-le-Chauve avec Charlemagne.

Voici leurs deux réflexions :

Nec vacat, intrusum a Jacobo de Guisia, proferre Autbertum Insulanum abbatem, anno, si superis placet, 800, *Dominicum Sudarium excipientem Compendii* cum aliis ; quippe, nonnisi post annum 875 in conditam ab se S. Cornelii basilicam hæc aliaque cimelia Carolus Calvus rex intulit. Hunc in annum si differretur Autbertus, nil obesset quominus huic celebritati dici posset interfuisse. (GALLIA CHRIST., t. IX, col. 1079).

Autbertum profert (præpositum Quintinianæ Veteris Cellæ) Jacobus de Guisia, Laudunensis ad S. Vincentium abbas, eumque tradit *exceptioni Dominici Sudarii apud Compendium adfuisse*, quum Carolus rex et imperator basilicam sacris reliquiis ditaret. Penes auctorem sit fides. (GALLIA CHRIST., t. IX, col. 1086).

III B

La Translation des saintes Reliques de la Passion dans la basilique de Notre-Dame d'Aix en Allemagne [1].

Récit de Charles du Saussay, dans ses *Annales de l'Église d'Orléans*, au chapitre relatif à l'évêque Guibert.

GUIBERTUS.

XL. Hic, ab omnibus incelebratus hactenus, ex veteribus manuscriptis sancti Dionisii in Francia nobis emicuit, ex quibus haec exscripta sunt :

« Rex Carolus legatos regios per totum pene orbem terrarum destinavit, monens, ut omnes, in idibus mensis Junii, Aquisgrani convenirent, ad adorandas sacrosanctas reliquias, quarum hic est catalogus, videlicet de spinea corona Domini octo spinae, unus de clavis Domini, de cruce unum frustum, *Sudarium Domini*, camisia beatae Mariae virginis matris Christi, fascia qua corpus Domini strinxit et in praesepio ligavit et brachium sancti senis Simeonis.

Sanxit autem summus pontifex Leo ; nec non inclytus rex Carolus Magnus, tum etiam archiepiscopi, episcopi, abbates, aliique ecclesiae dignitatis quamplures sanxerunt et confirmaverunt indictum et indulgentiam indicti, ut omnes, qui ad visitandas ac venerandas istas sacrosanctas reliquias accederent, omnium suorum delictorum veniam acciperent, dummodo primum peccata sua pure confessi fuissent.

Haec sunt nomina praelatorum : Leo papa, Turpinus archiepiscopus Remensis, Justinus Coloniensis archiepiscopus, etc., Humbertus episcopus Xantonensis, Guibertus episcopus Aurelianensis, Joannes Abrincensis, Godofredus Noviomensis, Israel Metensis, Rodolfus Cameracensis, etc. », cum multis aliis, quorum nomina hic inserere videtur supervacaneum.

Hoc manuscriptum existimatur esse Rigordi, cui consentiunt Annales vulgo nuncupati sancti Dionysii, ex quibus intelligitur reliquias illas Carolo donatas a Constantino imperatore, Guibertum vero sedisse sub Leone III pontifice, Carolo Magno rege Francorum. Quod quam certum sit, fides sit penes authores.

Annales Ecclesiae Aurelianensis, auctore Carolo Sausseyo. Paris, Drouart, 1615, in-4°, p. 278-280.

1. M. le baron de Bonnault d'Houët nous a grandement aidé à réunir les documents relatifs à la translation du Saint Suaire. Il nous est bien agréable d'avoir à lui en exprimer toute notre gratitude.

III C

La Translation des saintes Reliques de la Passion dans la basilique de Notre-Dame d'Aix en Allemagne.

Extrait du *Vieux Manuscrit de Saint-Denis*, publié par D. Doublet.

Rex Karolus legatos regios per totum pene orbem terrarum destinavit, ut omnes, in idibus mensis junii, Aquisgrani convenirent, ad adorandum sacrosanctas reliquias, quas de Constantinopoli attulerat.

Inter illas habebatur de spinis coronae Domini octo spinae cum roboris parte ubi fuerant infixae, unus de clavis Domini, et de cruce ejus unum frustum, *Sudarium Domini*, camisia beatae virginis Mariae, Matris Christi, fascia etiam quae corpus Domini strinxit et in praesepio ligavit, brachium quoque sancti Simeonis, cum multis aliis sacrosanctis reliquiis.

Sanxit autem summus pontifex Leo, necnon inclytus rex Karolus magnus, tum etiam archiepiscopi, episcopi, abbates, aliique ecclesiasticae dignitatis quamplures sanxerunt et confirmaverunt indictum et indulgentiam indicti, ut omnes, qui ad visitandas ac venerandas istas sacrosanctas reliquias accederent, remedium ac veniam delictorum suorum acciperent, dummodo pure peccata sua confessi fuissent.

Haec sunt vero nomina praelatorum :

Praedictus Leo papa, Turpinus archiepiscopus Rhemensis, Johannes archiepiscopus Lugdunensis, Arnulphus archiepiscopus Turonensis, Haimbertus, archiepiscopus Senonensis, Gosbertus archiepiscopus Bituricensis, Grimoldus archiepiscopus Rothomagensis.

Macharius Belvacensis episcopus, Justinus Laudunensis, Formondus Leodii, Robertus Suessionensis, Guibertus Sainctionensis, Girbertus Aurelianensis, Johannes Abrincensis, Gaufredus Noviomensis, Israel Metensis, Radulfus Cameracensis, Gosbertus Trecarum, Richardus Ambianensis, Tothaedus Flandriae praesul, Gervinus Papiae, Eusebius Babiloniae, Achilles Alexandriae, Theophilus Antiochiae. Stephanus Augustae, Petrus Mediolani, Ursus, Ravennae, Theodorus Pentapolis Lybiae, Antoninus Placentiae, Torpes Pisanae, Desiderius Lingonis, Lichnius Andegavis *qui supra corpus cujusdam mortui Sudarium Domini posuit et revixit*,

Philippus Coloniae, Fortunatus Valentiae archidiaconus, Luppicinus ejusdem civitatis episcopus, Pontianus Arelatensis, Nicolaus Viennae et Suldanus ejus archidiaconus, Natius Tholosanae, Anconius Viridunensis, Macharius Vultrectri et Anconius ejus archidiaconus, Severinus Pictaviae, Sergius Cabiloniae, Raboldus Liquiedonensis, Ranbaldus Marsiliae, Rigomerus Meldis episcopi.

Nec non Fulradus abbas sancti Dionisii in Francia, Florianus abbas Montis Cassini, Suppicinus Ludgunensis territorii, Petrus Laudunensis pagi, Sergius Remensis pagi, Johannes Cabillonensis territorii, Petrus Nivellae, Albertus sancti Quintini de monte, itemque abbas sancti Quintini in Insula, Johannes Carbonellus Liquiedonnensis, omnes abbates. Spectius archidiaconus Liquiedonensis, Felix presbiter Valentiae, Piguienius Luniae archidiaconus, Rabodus sancti Praejecti atque Guido ejusdem sancti Quintini decanus.

Hii omnes subscripserunt indicto et indulgentiae indicti, et per unum mensem ac tres dies ad populi utilitatem sacrosanctas reliquias praescriptas servaverunt extractas. Postea vero abierunt omnes in regiones suas.

Inclitus autem rex Karolus magnus eas in memorata capella decentissime reposuit et quandiu vixit continuavit indictum.

Quod quidem indictum cum magna parte reliquiarum praedictarum Karolus Calvus rex atque imperator (filii sui Ludovici regis ac imperatoris filius) ad ecclesiam sancti Dionisii Franciae peculiaris patroni postmodum transtulit.

D. Doublet. Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, t. II, p. 1209. — D. Gilleson. Mémoires. Bibl. nat., ms. franc. 19841, f° 93.

III D

La Translation des Saintes Reliques de la Passion dans la basilique de Notre-Dame d'Aix-en-Allemagne, puis dans l'église abbatiale de Saint-Denis et dans celle de Saint-Corneille de Compiègne.

Extrait du *Vieux Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés.*

[F° 1° v°, col. 2.] *Incipit descriptio qualiter Karolus Magnus Clavum et Coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani attulerit, qualiterque Karolus Calvus hec ad sanctum Dyonisium retulerit.*

[KAROLUS MAGNUS]

. . . . . .

[F° 4, col. 2]. Denique per totum pene orbem terrarum legatos suos misit (Karolus Magnus) nuntiantes quatinus, in idibus junii mensis, omnes homines venirent Aquisgrani videre que de Iherusalem et de Constantinopoli secum detulerat, scilicet de spinea Corona, quam Dominus noster Jhesus Christus sustinuit, octo videlicet spinas cum parte roboris ubi fuerant infixe; et unum de clavis; et de ipsa cruce; et *Sudarium* ejusdem Domini; interulam quoque beatissime Marie, matris ipsius Domini, semper virginis, quem in ipso partu habuit, atque fasciam qua strinxit eum in presepio; et sancti senis Simeonis brachium, alia quoque multa. Itaque turbis undique advolantibus, factus est statim sine numero populus. Ceterum postquam ventum est ad constitutum diem, imperator consilio archiepiscoporum, presulum et abbatum et aliorum sanctorum virorum, doctos pontifices et alios bonos doctores, sermocinando per trigenta loca indicere jussit catervis, quoniam multitudo enormis erat, ut priusquam accederent ad tam sancta videre, confiterentur puro corde peccata sua. Quod factum est.

Postea vero rex, cum clero Dei laudibus vacante, in promunctorium quoddam foris castrum venit, secum sancta deferens; deinde circumstanti populo omnique clero que apportaverat prememorata sancta satagebat denudare. Preterea qui aderant sancti viri fecerunt sermonem ad populum atque quotannis fieri indixerunt indictum spinee corone Domini, clavi et ligni Crucis *Sudariique* ac plurimarum sanctarum reliquiarum, et hoc tempore in junio mense, et in

ebdomada secunda, in jejunio scilicet quatuor temporum quarta feria; et bene in jejuniis, quia nemo ad tam sancta nisi sobrius et jejunus purificatusque atque mundus accedere debet. Sic itaque, ut digne signaculum ab eis possit percipere, in remissionem peccatorum, quisque se studiose vera purificet confessione[1]. Vocatur autem indictum ab indicendo.

Sed quoniam ad peccatorum mentionem venimus, opere precium est dicere de peccatorum remissione, que fit in sanctorum visitatione. Huncque archiepiscopi pontifices quoque, ad memoriam nostre redemptionis, fructum penitencie, ad locum et ad terminum prescriptum, multitudini indixerunt si quotannis venire satagant. Si quis vero pure sua confessus est peccata, et, ut dictum est, causa indulgentie ad hoc indictum venerit, vere penitentie faciens fructum, ipsi remedium veniat [f° 4 v°] usque ad terciam partem penitencie, quodcumque sit (peccatum). Et hoc etiam sacerdoti, cui confessus fuerat peccata sua, prius denunciet, et ita sanctarum reliquiarum visitatione et benedictione exhilaratus, cum pace et jocunditate domum suam quisque redeat letificatus. Uxorem tamen suam, si voluerit, et filios suos aut amicos, si meruerint, participes facere

1. Toute cette narration, depuis *Denique per totum pene orbem terrarum*, jusqu'à *se studiose vera purificet confessione*, se trouve reproduite mot pour mot dans la *Vie de Charlemagne*, publiée par Rauschen, sous le titre : *De sanctitate meritorum et gloria miraculorum beati Karoli Magni ad honorem et laudem nominis Dei.* Chapitre XXIV : *De convocatione principum et tocius populi.* Le récit se poursuit de la manière suivante, sur un ton assez ironique à l'endroit de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle :

Quapropter ab indicendo indictum vocatur.

Si quis vero scire affectat nomina et numerum archiepiscoporum episcoporum et abbatum ad idem sollempne indictum convocatorum, historiam unde hec excerpta sunt, perlegat. Nusquam tamen perfecte omnium nomina et numerum esse comprehensa certissime confidimus, cum scriptorum incuria vel ignorantia in his et similibus quamplurima diminuta pertranseat. Ignorare autem fidelium Christi nolo diligentiam, quia in eadem curie celebritate, inter cetera Dei magnifica et laudande majestatis opera, cujusdam mortui legitur facta resuscitatio, *super corpus exanime posito Domini Sudario*, omni clero et populo laudes illi decantante, cui honor et imperium in secula seculorum sine fine. Amen.

Explicit liber secundus.

(G. Rauschen. Die Legende Karls des Grossen im 11. und 12. Iahrhundert, p. 65 et 66.)

elemosinarum orationumque, quas in ipsa via vel in stacione fecerit, bene poterit, ita profectus, ut dixi.

Et hoc sanxerunt omnes archiepiscopi atque episcopi, sancti sacerdotes et abbates doctique monachi quibus prerogativa scientie facundieque erat, quorum nomina hec sunt :

In primis dominus Leo Romane ecclesie papa, Tilpinus Remorum archiepiscopus, Justinus Laudunensis episcopus, Johannes Lugdunensis archiepiscopus,..... Goffredus Noviomensis episcopus,..... Ricardus Ambianensis presul,..... Macharius Belge episcopus, Frotmundus Leodii episcopus, Robertus Suessionensis presul..... Fortunatus Valentie archidiaconus, Lupicinus quoque episcopus ejusdem, qui supra cadaver cujusdam mortui Sudarium Domini posuerunt, qui statim surrexit illesus. Et hoc miraculum voluit Deus coram populo manifestare, ut credo, quatinus posteris luceret pro lumine et hujus rei probatione.....

Itaque hi omnes atque alii sanctissimi viri sanxerunt hoc indictum ; per unum vero mensem et tres dies servaverunt ibi dulcissime prescriptas Domini nostri Jesu Christi penas, extractas ad utilitatem confluentis populi ; postea quidem reversi sunt jocundati, quisque in regionem suam. Interea imperator basilicam construxit inibi magnifice ; eadem autem intentione et devotione quotannis indictum statutum est fieri et divulgatum per omnes fere regiones mundi, quamdiu Karolus Magnus piissimus rex vixit (f° 4 v° col. 1. finis).

[KAROLUS CALVUS]

[Tribus] itaque illis defunctis, [f° 5] Karolus Calvus quatuor regna solus gubernavit. Qui in regno quiete degens et ceteros fratres suos supervive[ns], omnia regna eorum suo conjunxit imperio. Quique incomparabilis existens bonitate priores et futuros Francorum reges superavit munificientia ecclesiastica. Nam totius regni sui monasteria largitate precipua augendo multiplicavit. Insuper cenobium beati Dionisi Ariopagite, ubi ipse dominus noster corpore quiescit, mirabiliter ornamentis incomparabilibus et terris ditavit monasteriumque Compenii sancti Cornelii funditus instruxit. Preterea post multa annorum curricula, quoniam quidem de auro et de argento, et de illis pluribus, que antea et adhuc usque hodie reges, duces atque consules unaque alii homines in templo Dei et sancti predicti martiris Dionisii pro peccatis suis obtulerant, sed ipse rapuerat, spineam Domini coronam et unum de clavis, qui in carne ejus fuerunt, et de ligno Crucis, et alia quedam ad ecclesiam ter

beati Dionisi, martiris devote attulit. Nam *Sudarium Domini Compennii* dimisit, quod castrum ad instar Constantinopolis urbis facere moliebatur, ac ita parato opere, suo nomine titularat, sic appellans Karnopolis, ut Constantinus suo Constantinopolis. Preterea vero ipsum idem indictum per totum prope orbem terrarum eodem modo, quo Karolus Magnus Aquile Capella indixit quotannis fieri, ut superius diximus, apud villam ter beatissimi Dionisii Aripagite stabilivit in Domino; de venia vero penitencie, sicut in priori fuisse sancitum, sic in secundo confirmatum indicto fore perhibemus, quando quidem ab ipso rege stabilitum fuisse cognoscimus.

Biblioth. Nation., ms. latin 12710; Sancti Germani à Pratis, n° 1085, olim 646, f°s 4 et 5. — Gerhard Rauschen. Publikation der Gesellschaft für reinische Geschichtskunde, vii. Die Legende Karls des Grossen, im 11. und 12. Iahrhundert, Leipzig, 1890, p. 120-124.

III E

La Translation des Saintes Reliques de la Passion dans la basilique d'Aix-la-Chapelle.

Extrait des *Grandes Chroniques de Saint-Denis.*

Après envoia ses coursiers aussi comme partout le monde et fist crier que tuit (tous) venissent à Es la Chapèle aux Ides de juing por veoir et por aourer les saintes reliques que il avoit aportées de Jérusalem et de Constantinoble :

C'est à savoir VIII des espines de la sainte couronne de Nostre Seigneur, que il ot (eut) sour son chief le jour de sa Passion, et une partie du fust de la Sainte Crois, le saint Suaire en quoi il fu envelopez ou sépulcre, la chemise Nostre Dame que elle ot vestue en son beneoit enfantement, et le bras destre saint Syméon dont il reçut Nostre Seignour ou temple le jour de la Chandelour et maintes autres précieuses reliques. En poi de tens après ce que il ot einsi fait crier, y assembla tant de pueple que nus ne le pooit esmer (estimer).

Quant ce vint au jour qui i fu mis, c'est à savoir le secont mercredi de juing, li emperes ot conseil aus évesques et aus archevesques, aus abbez et aus autres personnes de dignité, comment il ouveroit (opérerait) et pour ce que la multitude du pueple estoit si grans, que nus ne la pooit ne nombrer ne esmer (estimer), fist il preeschier aus prélats en XXX lieux et amonnester le pueple que il fussent confés et repentant de leur pechiez avant que il aprochassent aus saintes reliques.

Quant ce vint au jour qui i fu mis, et li prelat et li pueples furent asamblé, li empereres descouvri les saintes reliques pour monstrer au pueple : li prelat et li evesque firent sermons en XXX lieux : là establi li empereres le lendit par la constitucion des prelaz, qui là furent present, en la quarte fere (férie) de la seconde semaine de juing, aus geunes des IIII tans. Si fu bien avenant chose que il fust establiz au tens des geunes ; car nus ne doit atouchier à tex saintuaires, se il n'est geuns et sobres et saintefiez par confession et par penitance. Mes pour ce que nous avons ici fait mencion de la remission des pechiez, volons ci parler et deviser de la miséricorde et de l'indulgence des pechiez qui là fu establie. Car li prélat qui

là furent establirent pardon ; que quiconque vendroit a ce lendit [au temps] que nous avons nonmé, pour aourer (adorer) les saintes reliques, pour quoi il fust confés et repentans de ses pechiez, les dui (deux) parties de la pénitance de ses pechiez li seroient relachies, de quelque péchié que ce fust, et plus encore que il peust faire parçonniers (participants) du fruit de sa voie sa fame et ses enfans et ses amis, pourquoi il fussent en tel point que il le peussent avoir.

A ce s'asentirent et establirent tuit li prélat qui la furent archevesque et evesque et abbé desquiex les nons sont ci mis.

Premierement li apostoles Léon, Turpins archevesques de Rains, Justins archevesques de Lyons, Jehans archevesques de Treves,.... Giefrois evesques de Noion,... . Richard evesque d'Amiens,..... Machaires evesques de Belge, Fromons evesques de Liege, Robers evesque de Soissons,..... Lupicins evesques de Valence et Fortunaz archediacres de ce lieu meisme. I cil dui (ces deux) mistrent le suaire Notre Seignour sour le cors d'un mort qui maintenant fu resuscitez. Ce miracle vout nostre Sires faire devant son pueple, si com je croi, pour ce que il fust lumière de foi et de creance aus presens et à ceulz qui après vendroient.....

Tuit cil prelat, qui ci sont nommé, et maintes autres dignes personnes confermerent par leur seaus ceste constitucion que li empereres establi ; et demourerent là un mois et troiz jours, pour garder les saintes reliques, à l'onnour de Dieu, et au profit du pueple.... Atant s'en departirent et retourna chacuns en sa contrée, en loant et en graciant le Roi qui regne et qui regnera par tous les siecles des siecles. Amen.

Grandes Chroniques de Saint-Denis sur les gestes de Charlemagne, liv. III, chap. XI et XII ; D. Bouquet, *Rec. des Histor. des Gaules et de la France*, t. V, 279-281.

IV

La Translation du Saint Suaire à Compiègne.

Extrait de la *Chronique de saint Elinand.*

Karolus iste Calvus monasterium sancti Cornelii apud Compendium fundavit et perfecit. Hoc castrum cogitaverat facere ad instar Constantinopolis et de nomine suo illud appellavit Karlopolim. Hic indictum diem, quem Carolus magnus apud Aquilam Capellam suam instituerat Aquisgrani, instituit apud villam S. Dionysii ; et cum in ecclesia sancti Dionysii multa rapuerat, quae alii dederant, spineam coronam Domini et unum de clavis et de ligno crucis et alia quaedam ibi attulit. Sudarium autem apud Compendium reliquit.

Chronique d'Elinand, l. 46, 1re page du manuscrit venant de l'abbaye de Froidmont.

V

L'Expédition de Charlemagne en Terre-Sainte. Les Saintes Reliques qu'il en a rapportées.

Extrait du *Miroir historial de Vincent de Beauvais.*

Lib. XXV, IIII. *Qualiter Karolus juxta divinam revelationem liberavit terram sanctam.*

Helinandus. — Legitur quod eo tempore quo Karolo datum est Romanum imperium, patriarcha Hierosolimitanus, de civitate expulsus a paganis, venit Constantinopolim ad imperatorem Constantinum et filium ejus Leonem, et cum eo Johannes Neapolis sacerdos et David Hierosolimitanus archipresbiter, quos ille ad Karolum misit cum epistola Johannis patriarche manu ipsius et Constantini scripta. Et cum duobus prefatis fuerunt alii duo legati hebrei, Ysaac et Samuel. . . . . .

Hi legati regem Parisius invenerunt et ei epistolas tradiderunt. Quibus perlectis, rex lacrimari cepit pro sepulcro Domini. Has epistolas jussit rex exponere Turpinum archiepiscopum coram omni populo. Quibus auditis omnes proficisci regem precabantur.

Quo audito, mox rex edictum proposuit ut omnes qui possent arma ferre irent secum contra paganos, et qui non irent ipsi et filii eorum servi quatuor nummorum essent. Itaque majorem exercitum quam unquam ante habuisset congregavit et profecti sunt.....

Fugatis paganis et recuperata terra, petivit rex licentiam repatriandi ab imperatore Constantinopoleos et Hierosolimitano patriarcha. Quem per unum diem retinuit imperator apud Constantinopolim et interim fecit parari ante portam civitatis animalia diversi generis et coloris, et aurum et gemmas. Karolus autem, ne inurbanus videretur, si nihil acciperet, quesivit consilium a proceribus suis quid facere deberet. Qui responderunt a nullo debere eum aliquod munus accipere pro labore quem pro solius Dei amore susceperat, qui, laudans consilium, jussit omnibus suis, ut omnes res appositas nec respicere dignarentur.

V. *De Sacris reliquiis quas inde Aquisgranum detulit.*

Tandem adjuratus et coactus aliquod munus pro amore Dei accipere, petivit de reliquiis Passionis Dominice. Inito autem

consilio, indictum est jejunium triduanum omnibus nostris et XII personis grecis que electe sunt ad hoc sanctuarium dividendum. Tercia die Karolus peccata sua confessus est Ebroino archiepiscopo. Deinde utrique cleri psalmos cum letania inchoant.

Cum autem Daniel Neopolitanus antistes aperuisset thecam, in qua erat spinea corona, tantus odor exiit inde, ut omnes putarent se in paradiso esse. Tunc Karolus, prostratus in pavimentum, plenus fide, oravit Dominum, ut propter gloriam nominis sui, miracula sue Passionis et Resurrectionis renovaret. Et cum orasset, statim ros celitus veniens lignum infudit et inebriavit et flores emittere fecit, tantaque lux cum odore affluit ut omnes sua vestimenta celestia esse putarent. Cunque Daniel adunca forcipe robur ipsius ligni secare inciperet, tunc magis ac magis florere cepit. Tunc Karolus in arboreo pallio quod ad hoc preparaverat suscepit de floribus et implevit mantum suum dextrum. Dehinc alium mantum ad suscipiendas spinas preparans, tradidit illum cum floribus Ebroino archiepiscopo. Cunque utriusque oculi pre lacrimis impediti essent, ille putans se accepisse et ille dedisse, uterque mantum dereliquit. Qui fere unius hore spacio pependit in aere. Cunque alterum mantum rex spinis implesset et illud episcopo tradere voluisset, vidit illum primum pendere in aere. Post hoc cum flores de manto ejicere cuperet, conversi sunt in manna; et hoc manna modo est apud sanctum Dyonisium, quod a multis putatur esse de illo et manna antiquo quod pluit Dominus in deserto. Omnes egri qui ibi aderant, ad odorem florum, sani facti sunt.

His ita gestis, ecce turba infinita ecclesiam violenter intrans clamare cepit : Vere hodie est Resurrectionis dies; nam odor de floribus exiens totam civitatem impleverat et CCC et unum egros sanaverat. Quidam eger ibi erat, XXIII annos et tres menses habens, in extractione spinee corone visum recepit, in sectione auditum, in emissione florum loquelam.

Post hoc prefatus Daniel Dominicum Clavum manibus elatis regi tribuit. Qui cum de alabastro in quo absconditus erat extraheretur, sanatus est puer quidam sinistram manum et totum latus sinistrum ab utero matris habens aridum, et cucurrit ad ecclesiam dicens, quod circa horam nonam lecto jacens, quasi in extasi positus, videre sibi visus est quendam canutum fabrum adunca forcipe extrahere ex sinistra manu sua et sinistro pede similiter arido clavum et a latere lanceam. Data sunt preterea regi Karolo frustum Crucis Dominice, et Domini SUDARIUM, et camisia beate Marie, et fascia qua puerum Jesum in cunabulis cinxit, et brachium sancti senis Simeonis

que omnia recondidit in sacco de bubalino tergore facto, et ad collum suum suspendit ad instar peregrini. Veniens autem ad castrum nomine Ligmedo, puerum mortuum per tactum Reliquiarum suscitavit et L egri promiscui sexus ibi curati sunt. Ibi sedit Karolus sex mensibus et uno die.

Veniente autem eo Aquisgranum, sanati sunt ceci innumeri, febricitantes innumeri, demoniosi XII, leprosi VIII, paralytici XV, claudi XIV, manci XXX, globosi LII, caduci LXV, gutturnosi plures, et ex vicinis locis quamplures. Denique indixit per totum orbem, ut idibus junii venirent Aquisgranum videre reliquias, quas de Hierusalem et de Constantinopoli advexerat, prius peccata sua confitentes. Et statutum est ibi, ut semper quarta feria jejuniorum quatuor temporum, in mense junio, fieret indictio ista reliquiarum.

In hoc concilio fuit Leo papa et Turpinus archiepiscopus, Achilleus Alexandrinus episcopus, et Theophilus Antiochenus et alii plurimi episcopi et abbates. Ibi etiam suscitatus est mortuus. . . . .

XLIII. *De gestis Karoli Calvi.*

. . . . . *Helinandus ubi supra.*

Karolus iste Calvus *etc. ut supra* (*Vide num IV*) Sudarium autem apud Compendium reliquit, et hoc instituit ipso tempore Nicolai pape. Antequam autem reliquie ostenderentur populo, tanta fames solebat esse in Francia, ut asinos et caballos comederent; que per Domini misericordiam postea cessavit.

Sigibertus dicit hunc Karolum in reditu a Roma mortuum esse Mantue. Alibi legi ego quod, Romam pergens, obiit in itinere et sepultus est apud Lugdunum in monasterio Antonay.

Speculum historiale perlustrati fratris Vincentii, ordinis Predicatorum professoris, per Antonium Koburger Nuremberge incolam impressum, finit feliciter. Consummatum sub nostri Salvatoris anno incarnato MCCCCLXXXIII in vigilia sancti Jacobi, de quo fine laus et gloria Altissimo sit per evum. Amen. (Bibl. Nation. Réserve G. 538, in-f°). — Bibliotheca mundi seu speculum majoris Vincentii Burdigundi, praesulis Bellovacensis, ordinis Praedicatorum theologi ac doctoris eximii, Duaci 1624 (4 t. in-f°). Speculum historiale, lib. XXIV, cap. IV, V et XLIII, in t. IV, p. 964 et 977.

VI

Les Reliques d'Aix-la-Chapelle, de Saint-Denis, et de Compiègne.

Extrait de la *Chronique rimée de Philippe Mouskès.*

A. — AIX-LA-CHAPELLE. — DON DE CHARLEMAGNE.

Vers 11368 A Ais ne quidiés[1] que je mence[2]
Vint Karle par un diemence,
11370 Et quant les reliques apertes[3]
Furent à la Kapièle offertes
U tous iert assanblés li peules[4]
Si r'enlumina[5] Dieux aveules[6].
. . . . . .
11388 Dont establirent par teus fais
De buen cuer, à la glise d'Ais,
11390 L'arcevesqes et l'apostoles
Et li clergiés, od leur estoles,
Le grant pardon as pélerins[7],
Ki la venroient des cemins
Et si metroient leur offrandes,
11395 Fussent u petites u grandes[8].
Pour cel pardon faire et esbatre,
S'ot à cel jour quarante et quatre,
Qu'arceveskes qu'evesques là[9] ;
Et des abés tant il ala
11400 Et d'autre clergiet par vierté[10],
K'il n'en i ot nombre conté ;
Et de gent laie n'i fu contes,
Tant i ot rois et dus et contes ;
De l'autre gent conte ne sai,

1. Croyez. — 2. Mente. — 3. Ouvertes. — 4. Où tout le peuple était assemblé. — 5. Rendit la vue, illumina de nouveau. — 6. Aveugles. — 7. Donc ont établi par tous ces moyens, de bon cœur, en l'église d'Aix, les archevêques, le pape et le clergé, chacun selon son pouvoir *apud suam stolam,* le grand pardon pour les pèlerins. — 8. Fussent-elles, soit petites, soit grandes. — 9. Il s'y trouva en ce jour quarante-quatre, tant archevêques qu'évêques. — 10. Par vérité.

11405 Moult en i vint deviers Ausai
Et d'Engletiere et de Saisogne,
Pour emferté et pour besogne [1].
Les relikes vous nommerai
Si com par l'estore [2] les sai ;
11410 Demie la couronne Deu,
Qu'el cief li misent li Judeu
D'espines aspres et poignans,
Ki li furent al cief joignans [3].
Si aporta des flors avoec,
11415 Ki flories furent illuec [4]
U la couronne fut trencie.
Quant li rois en ot sa partie,
Ces flors en manne se muèrent,
Voiant çaus qui la présent èrent [5].
11420 Encore est-ele à Saint Denise,
Ce nos dist l'estore et devise.
L'un des claus dont Diex fut clofis [6]
Aporta-il, g'en sui tous fis [7],
En I vasciel d'ivore mis
11425 Envolepé d'un vert samis [8].
S'ot [9] une pièce de la Crois,
U pendus fu Jhesus li rois,
Quant des Juis fu cloficiés [10]
Et des III claus bien ataciés ;
11430 Et le suaire Jhésu Christ,
Ki viertus et miracles fist,
Dont il ot [11] la face couvierte,
Aporta-il, c'est cose apierte [12].
S'ot la cemise [13] Nostre Dame,
11435 Ki de toutes autres est gemme [14]
La gloriouse mère de Dieu,

1. Un grand nombre vint d'Auxerre, d'Angleterre, de Saintonge, pour leurs infirmités et leurs besoins. — 2. L'histoire. — 3. Il donna *(dimisit)* la couronne de Dieu que les Juifs lui mirent sur le chef, l'ayant faite d'épines aiguës et piquantes qui pénétrèrent dans la tête. — 4. Illico. — 5. *Erant* étaient. — 6. Dont Dieu fut cloué. — 7. J'en suis bien assuré, *fisus sum*. — 8. Enveloppé dans une étoffe de velours vert. — 9. Il eut. — 10. Fixé avec des clous. — 11. Eut. — 12. Chose évidente. — 13. Il eut la chemise. — 14. Perle.

Ki miracles fist en maint lieu.
Apriès s'aporta la çainture,
Dont li fius Dieu en noreture [1]
11440 Est esté estrains el bercuel [2];
Sel [3] virent moult de gens aluel [4].
Si fu li bras saint Simeon,
Del keute jusqu'as dois en son [5],
Dont il reciut Dieu a offrande
11445 Par quoi il ot esté en grande [6],
Quant sa mère li présenta
Et *Nunc dimittis* commença,
Que on cante encore à Complie
Ensi fu la cose aemplie [7].

Chronique rimée de Philippe Mouskès, publiée par le baron de Reiffenberg, in-4°, Bruxelles, 1866, t. I, p. 438-441. — Biblioth. nation. ms. franc. 4963.

B. — Saint-Denis et Compiègne. — Dons de Charles-le-Chauve.

12680 Puis s'en ala petit avant
Carles à Ais, à la capièle
Que Carlemainne ot faite biele
Et mainte riçaice i o mise.
S'en aporta à Saint Denise
12685 Des reliques que Carlemainne,
A son travail et à sa painne,
En aporta de Jursalem
De Surie et de Belleem.
En France avoit si grant famine
12690 Et si grant plenté de viermine [8],
Que de viermine, sans reclaim [9],
Moroient les gens et de faim,
Quant Carles, qui on l'enorta [10],
Les saintuaires aporta.

1. Dont le fils de Dieu prenant sa nourriture. — 2. Fut retenu dans le berceau. — 3. Celle-ci. — 4. Là, en cet endroit. — 5. Du coude au bout des doigts *ad digitos summos*. — 6. Honneur. — 7. La chose terminée. — 8. Si grande plénitude, abondance de vermine. — 9. Sans rémission. — 10. Qu'on avait poussé à cela, exhorté en ce sens.

12695 Teus[1] com jou les vous nommerai,
Si com par l'estore le sai :
L'un des claus dont Dieux fu clofis[2]
Aporta-il à Saint Denis;
Et la cemise Nostre Dame
12700 Aporta-il à Cartres pour s'ame[3]
Et, pour çou que biens i aviègne[4],
Si dona-il droit à Compiègne
Le suaire Nostre Signour
A Saint Cornille pour s'ounour[5].
12705 Et tamaintes autres relikes,
Dignes, précioises et rikes,
Douna Karles par la contrée
Ki de famine iert[6] désiertée.
Et si envoia à Sessons[7],
12710 U on en fait les orisons,
I des sollers, à cele fie[8],
Dont la Mère Dieu fut caucie.
Adont si fist Karles li Caus,
Qui de biens fu engriés et caus[9],
12715 Faire et estorer le pardon
Pour aumosne et pour gueredon[10],
Ki devant ot a Ais esté,
Entre Montmartre et la cité
De Paris tout droit al Lendi[11].
12720 Si fu fait par I venredi.
La dure VIII jors li pardons
Et la digne bénéiçons[12].
Si furent gari et refait
Les gens ausi, com par souhait;
12725 Et de lor pain tant solement
Se refaisoient si forment,
Com il euissent plusieurs més ;

1. Tels *ou* tous. — 2. Cloué. — 3. A Chartres pour le salut de son âme. — 4. Et pour qu'ainsi biens lui adviennent. — 5. Pour l'honorer. — 6. Etait *erat*. — 7. Soissons. — 8. A cette fin. — 9. Qui fut zélé et chaud *(gravidus et calidus)* pour le bien. — 10. Rétablir le pardon pour aumône et pour guérison. — 11. *Indictum*, la foire du Lendit. — 12. Bénédiction donnée par l'évêque ou le pénitencier.

Ne famine n'i dura més,
Et la mortalités cessa :
12730 Teus miracles i demoustra.
Puis furent li saint mis en saus[1] ;
C'avint al tans Carlou le Caus,
C'on tint à sage et à preudome.
Puis s'en ala Carles à Roume,
12735 A loi de preudome et de sage,
Ausi com en pélerinage ;
Mais il moru en cele voie.

Chronique rimée de Philippe Mouskès. Bruxelles 1838, in-4°, t. II, p. 23.

1. En sûreté.

VII

Comment le saint Suaire a esté apporté de Notre-Dame d'Aix-en-Allemagne en l'église et monastère de Saint-Corneil de Compiègne (vers 876).

Récitent l'historiographe Vincent après Helinandus au IVe volume, liv. 25, ch. 48, et Anthoninus en sa deuxième partye, 6e tiltre et 3me sermon, mesme Guaguin, très élégant chroniqueur de France au commencement de son Ve livre, que l'an de l'Incarnation N. S. 877, Charles dict le Chauve, empereur de Rome, régnant en France, constructeur et fondateur de ce présent monastère et abbaye de Saint-Corneil de Compiègne (qui par privilège papal est puis dicte et appellée la sainte église de Compiègne) prépara et assembla une très grosse et puissante armée contre ses deux frères, c'est assavoir Lothaire et Louys de Bavière, lesquels vaincus, mena ledit Charles son ost et armée jusques à Aix en Allemagne. Et luy estant audit lieu eut récordation de son monastère de Compiègne, lequel avoit faict et construit, ensemble de l'église Saint-Denys en France, pour ce qu'y avoit prins et emprumpté plusieurs dons et biens de prédécesseurs. Désirant icelles églises doter et sur touttes les aultres honnorer, translata une partye des reliques dessus dites et apporta dudit Aix en France, dont il mit des dictes espines, un des clouds et de la vraye Croix avec aultres saintuaires audit Saint-Denys ; et le très saint et sacré Suaire, qu'entend le dit Anthonin estre celuy quy demeura au tombeau, Notre Seigneur ressuscité, comme le plus noble et précieux joyau, le réserva et donna à l'église de céans avec quatre espines de la dicte couronne N. S. J.-C., pourtant qu'il aymoit beaucoup Compiègne et que de son nom la voulut nommer Carlopolis, que l'on souloit dire Carnoble, lequel précieux saint Suaire fut mys en un vaisseau d'yvoire qui est encore en l'église de céans, auquel a esté depuis ledit an huict cent soixante-dix-sept jusques en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil quatre-vingt et douze, faisant plusieurs grands miracles et évidens, car avant la venue des dites reliques en France, avoit régné et duré une si grande famine, qu'il estoit nécessaire manger les asnes et chevaulx, laquelle, incontinent les dites reliques venues, cessa et fut totallement appaisée à l'honneur des dites reliques et soulagement du pais.

Ce récit et celui de la translation du saint Suaire en 1092 ont été copiés par dom Bertheau sur l'original, grand rouleau de parchemin conservé autrefois dans les archives de Saint-Corneille.

D. Bertheau. *Histoire de Compiègne*. Biblioth. nation., ms. latin, 13891, f° 64.

VIII

Comment le saint Suaire a esté translaté du vaisseau d'yvoire en celuy d'or par le Roy Philippe, premier de ce nom (1082).

Il y a chartre en l'église de céans, soubz le signe et seau de Philippe, Roy de France, premier de ce nom, comme l'an de l'Incarnation M IIII^xx XII, par admonition divine et interpellation des frères de l'église de céans, principallement par la grande efflagitation et supplication de très dévote et très vertueuse princesse Mathilde, reyne d'Angleterre, ledit Philippe a translaté et faict transporter, en présence de luy et de plusieurs évesques et infinie multitude de populaire, les dites reliques, le dimanche de *Lætare*, à la mi-caresme, c'est assavoir ledit saint Suaire, que avoit apporté, comme dit est dessus, Charles le Chauve, monarque et empereur de Rome, dudit vaisseau d'yvoire en cestuy d'or, orné, muny et garny de plusieurs pierres précieuses que avoit par dévotion donné et envoié ladite Mathilde, Reyne, à l'église de céans, après cérémonies de jeusnes, prières et oraisons observées et gardées l'espace de trois jours, tant par le susdit Roy Philippe que ses sujets, rendant cy-après graces à Dieu d'avoir accomply si très grand et excellent mystère. En recognoissance desquelles graces, il a donné et octroyé à l'église de céans les privilèges que ladite église a audit mi-karesme, que on appelle les trois jours du prévost, comme chacun le sait et cognoist. Et a esté audit vaisseau d'or, sans veoir visiter ne ouvrir depuis le dit an M IIII^xx XII jusques en l'an de l'Incarnation M V^c XVI que par l'ordonnance du roy, nostre sire, François, roy de France, premier de ce nom, à présent régnant, par la bonne et meure délibération de son conseil, comme appert par lettres de luy données, a esté ouvert et visité par Messieurs les Révérends Pères en Dieu, Foulcauld, évesque de Soissons, François de Hallwin, évesque d'Amiens, Jehan Olivier, abbé de Saint-Médard de Soissons, Nicholas Parent, abbé d'Ourscamp, Fr. Guillaume Parvy, confesseur du roy, nostre dit seigneur, et plusieurs qui a ce ont esté présens, affin que ce noble joyau et saint Suaire ne fut absconsé et mis hors de la cognoissance des bons et fidèlles chrestiens, mais que chacun y ait ferme foy et stable croyance et que ledit reliquaire en soit plus révéré et honnoré, desquelles choses nous doive faire et accomplir la grace de Dieu le Père, le Fils et Saint-Esprit. Amen.

D. Bertheau. *Histoire de Compiègne*. Biblioth. nat. ms. lat. 13.891, f° 64.

IX

Institution de la Confrairie du benoist saint Suaire de N. S. J. C. en l'église de Saint-Corneil de Compiègne (vers 1485).

De nouvel a esté instituée la dite Confrairie au royal monastère N. D. Saint-Corneil et Saint-Cyprien de Compiègne, auquel gist et repose iceluy saint Suaire, par R. P. en Dieu dom Anthoine de la Haye, alors abbé dudit lieu[1] et de Fescamp, du conseil et à la requeste, prières et supplications, tant des vénérables religieux dudit lieu, comme de plusieurs notables personnages, gens d'église, notables et nobles, officiers, bourgeois dudit Compiègne.

Premier, que tous ceulx et celles, qui voudront entrer en icelle Confrairie, seront tenus paier pour entrer deux sols parisis, et pour l'entretenement d'icelle seize deniers parisis chacun an, au jour que se fait la solennité et feste de la dite Confrairie qui est le dimanche de la micaresme, que l'on chante à l'Introït *Lætare Jerusalem*, pour ce que en tel jour fut divinement et miraculeusement faicte la translation dudit saint Suaire du vaisseau d'yvoire, auquel il estoit lors, au vaisseau et capse de fin or auquel il est à présent, comme plus amplement est contenu ès chartes de la dite église contenantes l'approbation dudit mystère.

Item, et en premières vespres, qui se diront le samedy précédent, à la procession et messe solemnelle dudit jour, qui sera ditte et célébrée au grand autel d'icelle église, tant et jusques à ce qu'il y ait chapelle fondée ou qu'aultrement en sera ordonné ; et pareillement en grandes vespres, seront tenus de assister tous et chacun des confraires et consœurs ; et mesmement à la ditte procession qui se faict chacun an aval la ville, tenant quelque luminaire de cire ardent, chacun à sa dévotion, pour vénérer et honnorer le dit précieux reliquaire, qui sera porté en icelle.

Item, et pour le salut des âmes des frères et sœurs deffuncts, sera ditte et célébrée le lendemain du dit jour de *Lætare* une messe solennelle de *Requiem* à diacre et soubz-diacre, là ou les dits frères et sœurs et chacun d'eulx, au moins ceux qui sont demeurans en cette ville, seront tenus pareillement de assister.

1. Antoine de la Haye fut abbé de Saint-Corneille de 1483 à 1499.

Item, pour le salut des dits frères et sœurs vivans et trépassés sera ditte et célébrée chacun vendredy de l'an audit autel, heure de l'appeau de prime, et au son de la grosse cloche de la dite église, qui tintera trois fois et puis sonnera à vollée, compareront ceulx qui auront dévotion d'y assister. Le service se fera des deniers de la dite Confrairie.

Item, que quand il décédera de ce siècle aucun des dits frères et sœurs, se fera aux despens de la dite Confrairie un service solemnel, vigiles et haulte messe de *Requiem* pour l'âme du deffunct, le plus brief après la mort seue, auquel service chacun des dits frères et sœurs seront tenus assister.

Item, tous ceulx et celles qui voudront entrer en icelle Confrairie seront tenus à leur pouvoir, tenir, entretenir, observer et garder les statuts et ordonnances d'icelles, mesme de paier et continuer les dits seize deniers parisis par chacun an ; et pour ce faire, fournir et y estre contraincts se assujectiront à la jurisdiction et correction de quelque estat que ce soit.

Item, quand aucuns se voudront démettre et retirer de la ditte Confrairie et fraternité, faire le pourra en payant deux sols parisis pour issue, avec les arrérages, si aucun en doibt et non aultrement.

Et pour faire entretenir le service divin de la dite Confrairie plus honnorablement, mesmement de célébrer les dites messes et le résidu, en tant qu'en luy pourra, sera commis un chapelain ordinaire de la ditte Confrairie, religieux, tel qu'il plaira audit abbé et couvent qui de présent et pour lors sera.

Item, seront esleus et choisys deux prévosts et gouverneurs d'icelle Confrairie tant par le dit abbé que par les dits confrères les plus apparens, lesquels prévosts et gouverneurs seront tenus de rédiger bien et loyallement par escript tous ceulx et celles qui entreront et en isront, en mettant le jour et l'an, et chacun an renouveler le rolle et sur iceluy mettre les paiemens qu'ils en auront reçeu. Et seront tenus iceulx prévosts faire les paiements des dits deniers tant audit chapelain, comme en cire et ornemens, et tant de la recepte, comme des messes, par eulx faict, chacun an, bon compte, pardevant le dit abbé ou son commis, premier auditeur des dits comptes, avec deux ou trois aultres auditeurs, qui pour lors seront, ou aultres qui seront à ce commis et députéz par la communauté des dits confraires, ainsy que besoing le requerra.

Dom Bertheau. *Histoire de Compiègne*. Preuves. Biblioth. nat. ms. lat. 13891, f° 64 v°.

X

Ouverture de la Châsse du saint Suaire, faite le 21 octobre 1516.

Carta Focaldi de Bonneval, episcopi Suessionensis, qui anno Domini M° D° XVI°, die vero vigesima prima mensis octobris, in ecclesia cenobii B. M. Virginis sanctorumque martyrum Cornelii et Cypriani de Compendio, sacratissimum linthcamen, ab Evangelista sindonem mundam nuncupatum et quo Dominicum corpus biduo in sepulchro involutum est, recognovit.

Universis orthodoxis atque fidei catholice cultoribus, Focaldus de Bonneval, Suessionensis episcopus, salutem in Domino sempiternam. Notum facimus quod hodie, data presentium, ex ordinatione et sedula domini nostri Francisci, Francorum regis piissimi, hujusce nominis primi, efflagitatione, in venerabili ecclesia cenobii beate Marie Virginis et sanctorum martyrum Cornelii et Cypriani de Compendio, ordinis sancti Benedicti, ad Romanam curiam nullo medio pertinentis, in Suessionensi diocesi, nobiscum congregatis reverendis in Christo patribus Francisco, episcopo Ambianensi, Johanne Olivier, abbate monasterii sancti Medardi Suessionensis, ipsius domini nostri regis serenissimi cronographo, Nicholao Parent, abbate monasterii beate Marie de Ursicampo, Noviomensis diocesis, sacre theologie professore, fratre Guillermo Parvi, prefati domini regis confessionum auditore ordinario, et pro rege assistente, necnon venerabilibus et religiosis fratribus Roberto Orget, priore claustrali, Petro de Mara thesaurario, Anthonio Brion, priore prioratus sancti Petri Compendiensis, Johanne Parquier, preposito, et aliis religiosis dicte ecclesie Compendiensis simul assistentibus, una cum circumspectis viris magistro Roberto Senalis, sacre theologie professore, penitentiarioque Suessionensi, magistro Laurentio Letondeur, curie spiritualis Compendiensis communi vicario, Johanne d'Atiches, ecclesie collegiate sancti Clementis Compendiensis decano, honorabilibusque viris magistro Laurentio le Caron, in legibus licentiato ac domini ballivi Silvanectensis locum tenente, magistro Petro Meurien, procuratore regio, et magistris Nicholao de Henault et Laurentio Thibault, jurisperitis, memorati cenobii Compendiensis consiliariis, pluribusque aliis et ecclesiasticis et secularibus viris,

ad aperiendam capsam, purissimo auro conflatam, lapillis gemmisque preciosissimis fabricatam, in qua quidem sacrum et venerabile lintheamen ab evangelista Sindonem mundam nuncupatum et quo Dominicum corpus triduo in sepulchro involutum est, ab imperatore siquidem Carolo, viro christianissimo et totius orbis monarcha magnifico, in prefato Compendiensi cenobio repositum et cum cordis eximia devotione in vase eburneo conditum, et postmodum in hujuscemodi capsa a Mathilde, pia Anglorum regina, transmissa ad Philippi Dei providentia Francorum regis serenissimi devotam intentionem, in ejus presentia plurimorum reverendorum presulum, aliarumque dignitatum personarum una cum numerosa plebis multitudine extitit introclusum, prout id nobis, per litteras autenticas ipsius regis Philippi, quarum subscribitur tenor, constanti fide innotuit :

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Philippus Dei providentia Francorum rex piisimus. Ammonitus divina Dei propitiatione . . . . . .
et reliqua ut in Cartulario sancti Cornelii, nº XXII.

Actum est hoc Compendii, in palatio regio, anno ab Incarnato Verbo Dei Mº XCº. IIº, indictione quintadecima.

Hubertus cancellarius scripsit et subscripsit.

Signum Philippi gloriosi *(Monogramma)* Francorum regis.

Sane quidem, negotio hujuscemodi assumpto, non ab re visum est eodem contextu illud exequi, prout hac in re vires preberet Dominus. Igitur jejuniis, excubiis peractis et orationibus crebris ad eumdem Dominum effusis, atque capsa hujusmodi super altare revestiarii prefati cenobii pretensa ac exposita et ex ea per aurifabrum ingeniosum diligenti opere lamina argentea inferius exinde acta, quodam ligneo et admodum parvo hostio reserato, in eadem capsa prius se obtulit parvum lintheolum, parvi corporalis instar, plicis tribus complicatum, subsequenter fasciculum panno sericeo diversorum colorum loris sericeis circumligatum infra inventum inde extractum est. Quo siquidem explicato, aliud lineum pannum in cujus extremitatibus tres erant linee diversorum colorum uno artificio contexte, una cum alio parvo panno sericeo albo in quibus, in rotundo globo longitudinis trium palmarum et latitudinis duarum, similibus modis et forma quibus piisimus ille Philippus, Francorum rex prenotatus, introcludi decreverat, illud augustissimum sacratissimumque maxime venerandum lintheamen ex purissimo et tenuissimo lino contextum extitit repertum. Tunc prefatus reverendus

pater Ambianensis presul, abbatibus sancti Medardi, Nostre Domine de Ursicampo, confessore regio, priore claustrali, thesaurario ac notariis subrogatis secum assistentibus, eidem oscula figens longiusculam habuit supplicationem genibus flexis, Christum omnium sanctorum regem laudando, venerando, adorando et ipsum in suis exuviis invocando. Nec mora ad nos idem Ambianensis presul illud sacratissimum passionis Domini nostri Jesu Christi pignus ad sacratum et majus altare, majorem in modum, venerandis sanctorum reliquiis, preciosis lapillis, nonnullisque ornamentis adornatum, sacrificium (quod peculiariter missam nuncupamus) celebrantes, pro sua humanitate attulit. Quod itaque ad manus modestissime acceptum officiose, pure, sancte ac devote, non sine lachrimis venerari et adorare censentes, in finem sacrificii super altare (Christum Dominum nostrum representans) cum reverentia collocavimus; proinde sacrificio misse expleto ac cantico leticie et exultationis *Veni Creator Spiritus* (quatenus sue charitatis ignem immitteret roremque celestem infunderet) decantato, libet illud exuviarum Christi pignus assistenti plebi, prone supine et Domino jugiter servienti ac intente, spectandum preferre ad Dei beneficium agnoscendum et venerandum qui sua bonitate cunctis lucet et clarescit. Unde publicus declamator ad hujuscemodi plebem pro manifestanda veritate et eorum mentes a falsitatis errore astus maligni (qui ad decipiendas animas callidissimus est sophistes) avertendo verba fecit. Tandem nostro ex officio, nos una cum presulibus et officiariis regiis prelibatis illud venerandissimum Christi pignus in ejus capsa recondi decernentes, ex fratrum religiosorum prefati cenobii proborumque virorum Compendii sedula ac importuna instantia, sollennem processionem (in qua nobiscum presules, fratres cenobii, predicatores, minores, ecclesiasticique plebs Compendiensis convenientes) instituimus. Nequit enim paternitas nostra silentio preterire quod ille populus Compendiensis, admodum devotus, in contione publica tunc habita in atrio cenobii, ad illa visibilia passionis Domini nostri Jesu Christi monumenta venerandissima, devotione afficiebatur quadringentis vigintique quatuor annis latitata spectanda oculis corporis offerri, non quod fidem in hiisce que offerebantur collocaret, sed quod ab ecclesia recepta ac vere approbata arbitrabatur. Demum circa horam tertiam post meridianam nos suprafatus episcopus Suessionensis, ad instantiam supradicti domini confessoris regii, una nobis astantibus dictis dominis patribus religiosis, priore et thesaurario, officiariis regiis et notariis, sacrum et sanctissimum lintheum prememoratum, successive modo et forma

quibus involutum et inventum fuerat, in ejus capsa recondi et recludi fecimus, sigillisque reverendi in Christo Patris predicti domini Ambianensis presulis, conventusque predicti cenobii Compendiensis ac supradicti locum tenentis ballivi Silvanectensis communiri hujusmodi capsam ad laminam argenteam de parte inferiori, eam reponi cum reliquiis (donec ex consilio serenissimi regis Francisci alioqui ordinatum extitisset) jussimus et mandavimus, ad laudem Domini Nostri Jesu Christi qui pro nobis mortuus et sepultus est, vere descendit ad inferos regna tartarea mite subacturus, perfracturus, spoliaturus, qui vere tertia die resurrexit a mortuis, sedet nunc in dextera Patris, cui cum eterno Patre et Spiritu Sancto communis honor, par gloria, equa potestas per infinita seculorum secula. Amen.

De et super quibus omnibus et singulis litteras per notarios subsignatos fieri mandavimus et jussimus una cum appensione sigilli nostri.

Acta fuerunt hec hodie, vicesima prima octobris, anno Domini millesimo quingentesimo decimo sexto.

M. Fabri,
prefati reverendi in Christo patris et domini Ambianensis episcopi secretarius.

C. de Beauregard,
Secretarius prefati reverendi domini Suessionensis episcopi.

Ego Anthonius Raquet, presbyter, artium liberalium magister, Suessionensis diocesis, publicus sacris apostolica et imperiali curieque spiritualis Belvacensis notarius juratus, quia prefatam congregationem, capse apertionem, sacratissimi Sindonis Domini nostri Jesu Christi inventionem [intuitus sum], omnibusque aliis et [per] singulas omnes, [dum], sicut premittitur, per predictum dominum episcopum Suessionensem et coram eo agerentur et fierent, presens fui, eaque sic fieri vidi et audivi ac in notarii sumptibus signoque et nomine, modis solitis et consuetis una cum prefati domini episcopi sigilli appensione presentes litteras signavi, in fidem robur et tutelam premissorum, requisitus et rogatus.

Raquet.

Le sceau de Foucaud de Bonneval, évêque de Soissons, jadis appendu à la charte a été enlevé.

Original en parchemin aux Archives de l'Oise, H, 2168. — Dom Bertheau. *Histoire de Compiègne,* Biblioth. Nation. ms. lat. 13891, f° 93.

XI

Le roi François premier autorise les religieux de Saint-Corneille à exposer le saint Suaire à la vénération des fidèles deux fois l'an, le cinq mai, jour de la dédicace de l'église abbatiale, et le quatrième dimanche de Carême, anniversaire de la translation du saint Suaire.

Fontainebleau, août 1519.

François, par la grace de Dieu, Roy de France, sçavoir faisons à tous présens et advenir, comme en l'année mil cinq cens seize, ou mois d'octobre, nous estans en nostre ville de Compiègne, meus de grande et singulière dévotion, que avions au sainct Suaire de Nostre Seigneur Jésus-Christ qui est et repose en l'église et monastère de Sainct-Cornille et Sainct-Cyprian de l'ordre de sainct Benoist ou diocèse de Soissons, nous ayons faict ouvrir la châsse d'or d'iceluy, lequel en toutte humilité et révérence ayons visité et adoré et, en iceluy visitant, trouvé que en icelle châsse d'or le sainct Suaire a esté translaté d'une châsse d'yvoire par le feu roy Philippes nostre prédécesseur, en l'an mil IIII^xx et XII, et de ce nous fut dès lors deuement apparu par lettres de chartre dudit Roy Philippes, données audict Compiègne en icelle année, lesquelles ayons en nostre présence faict lire de mot à mot, depuis lequel temps qui est de IIII^c XXIIII ans, iceluy sainct Suaire n'ait esté veu ne monstré comme nous ont faict entendre les dicts religieux d'icelle abbaye, au moyen de quoy la dévotion du peuple, qui y fut venu en grande révérence, a esté discontinuée et retardée, et ledit lieu demeuré incogneu à iceluy ; pour quoy nous ces choses considérées, désirans faire à nostre Créateur chose qui luy soit agréable, et ledit sainct lieu estre à un chacun cogneu et manifesté, affin de rendre le peuple doresnavant plus enclin à le révérer et honnorer, qui sera par ce moien l'augmentation et décoration d'icelle église et le salut des bons chrestiens, pour ces causes et aultres justes et raisonnables considérations à ce nous mouvans, avons de nostre propre mouvement, certaine science, grace espécial, plaine puissance et auctorité royalle, voulu, permis et accordé, voulons, permettons et accordons par ces présentes que ledict sainct Suaire soit doresnavant monstré à nostre dict peuple publiquement le plus dignement et solemnellement que faire se pourra deux fois

l'an, assavoir est le cinquiesme de may qui est jour de la dédicace d'icelle église et le jour de *Dominica Letare* qui est le jour que fut faicte ladicte translation, pour iceluy estre veu et adoré en ferme foy et créance par nostre dict peuple en tout honneur et révérence car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous avons faict mettre notre seel à ces présentes, sauf en aultre chose nostre droict et l'aultruy en touttes.

Donné à Fontainebleau, ou mois d'aoust, l'an de grâce mil cinq cens dix neuf et de nostre règne le cinquiesme.

Et plus bas est escrit : Par le roy, *signé* De Neufville *avec parafe.*

A l'original, sceau de cire verte sur lacs de soie de diverses couleurs.

D. Bertheau. *Histoire de Compiègne.* Preuves. Biblioth. Nation. ms. lat. 13891 f° 94 v°.

XII

Le Cardinal Louis de Bourbon, abbé de Saint-Corneille, accorde cent jours d'indulgence aux fidèles qui assisteront aux offices en l'église abbatiale le quatrième dimanche de Carême, le dimanche des Rameaux, le Jeudi-Saint, le Vendredi-Saint et le jour de Pâques et feront une aumône à la Confrérie du saint Suaire.

Compiègne, 17 février 1536.

Ludovicus, miseratione divina tituli sancte Sabine sacrosancte Romane ecclesie presbiter cardinalis de Borbonio, archiepiscopus Senonensis, Galliarum et Germanie primas, episcopus dux Laudunensis, par Francie, abbas commendatarius monasterii sanctorum Cornelii et Cypriani de Compendio, diocesis Suessionensis, ordinis sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino sempiternam. Quanto frequentius[1] Christi fidelium mentes ad spiritualia opera inducimus, tanto salubrius animarum suarum saluti consulimus. Cum itaque, sicut accepimus, laudabilis quedam confratria sancti Sudarii Domini nostri Jesu Christi a pluribus annis instituta ordinata et approbata extiterit et confirmata, divinumque ipsius confratrie servitium, ad laudem et honorem ejusdem Domini nostri Jesu Christi, in ecclesia nostra abbatiali festivitatibus et diebus ad id ordinatis celebrari, consueverit; cupientes igitur ut predicta confratria in suo statu manuteneatur, cultus divinus ferventiori devotionis zelo inibi accrescat, necnon Christi fideles ipsi eo libentius confluant, ut eorum preconiis Salvatorem nostrum eundem Dominum nostrum Jesum Christum, qui, pro peccatorum nostrorum labe abluenda, in ara crucis pendens, salutem nostram in medio mundi operatus est, colere et venerari non desinant, quo ex hoc ibidem dono celestis gratie uberius senserint se refectos; nos igitur, Ludovicus, cardinalis de Borbonio, prefatus, supplicationibus domini Johannis le Mattre, religiosi, dicte confratrie capellani, nobis super hoc humiliter porrectis, inclinati, de omnipotentis Dei miseri cordia, beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, auctoritate confisi, omnibus et singulis Christi fidelibus utriusque sexus vere peniten

1. *Var.* ferventius *D. Bertheau.*

tibus et confessis, qui in singulis, videlicet dominicarum *Letare Hierusalem* et in Ramis palmarum, feriarum quinte in cena Domini et sexte in Parasceve seu Veneris Sancte et Resurrectionis ejusdem Domini nostri Jesu Christi festivitatibus et diebus divino servitio, in honorem et laudem memorati sanctissimi Sudarii Domini nostri Jesu Christi, in dicta ecclesia abbatiali celebrari solito, astiterint et de bonis, a Deo sibi collatis, pro dicte confratrie manutentione, quid elargiti fuerint, pro singulis festivitatibus et diebus predictis, quibus id fecerint, centum dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer in Domino relaxamus, presentibus perpetuo duraturis. In quorum omnium fidem presentes litteras fieri et per secretarium nostrum signari, sigillique nostri jussimus et fecimus appensione communiri.

Datum Compendii in dicta nostra abbatia, Suessionensis diocesis, die decima septima mensis februarii, anno Domini millesimo quingentesimo tricesimo sexto, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Pauli, divina Providentia pape III[i], anno tertio.

D. Bertheau. *Histoire de Compiègne*, Biblioth. Nation., ms. lat. 13891, f° 156. — D. Gilleson. *Mémoires*, t. II, f° 587.

XIII

Le roi Henry IV renouvelle l'autorisation d'exposer le saint Suaire à la vénération des fidèles le 5 mai et le quatrième dimanche de Carême.

Paris, 23 juillet 1601.

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous presens et advenir.

Comme le feu Roy François Ier, meu de singulière piété et dévotion, eust en l'année mil cinq cens seize faict ouvrir la chasse d'or du saint Suaire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, qui repose en l'église et abbaye Saint-Cornille et Saint-Cyprian, et permis et accordé aux abbé et religieux de la dicte abbaye de monstrer le dit saint Suaire au peuple chrestien, qui le voudroit visiter et adorer avec humilité et révérence qu'il convient, et ce deux fois l'an, assavoir le cinq may qui est le jour de la dédicace d'icelle église et le jour de *Dominica Lætare* qui est le jour auquel fut faicte la translation dudit saint Suaire d'une chasse d'yvoire en une d'or, en laquelle il est encor à présent, ainsy qu'il nous est apparu par les lettres patentes en forme de charte du roy François, du privilége desquelles lesdits abbé et religieux..... nous ayans très humblement supplié de leur accorder confirmation, nonobstant la discontinuation qui a esté faicte de monstrer ledit saint Suaire, tant à l'occasion des troubles que aultres empeschemens depuis survenus. Savoir faisons que nous, ne désirans tesmoigner moins de religion et de piété que les roys nos prédécesseurs, à l'endroit d'une relique si précieuse et vénérable que le dit saint Suaire, avons de nostre grace spécialle pleine puissance et auctorité royalle, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces présentes auxdits abbé et religieux de Saint-Cornille et Saint-Cyprian, le privilége et permission de monstrer ledit saint Suaire, le plus dignement et solennellement que faire se pourra, es dits jours de la dédicace d'icelle église et *Dominica* LÆTARE, pour iceluy estre doresnavant veu et adoré en ferme foy et créance par nostre dit peuple, en tout honneur et révérence aux jours dessus dits, nonobstant que lesdits abbé et religieux de la dicte abbaye n'ayent obtenu confirmation de la dicte permission de nos prédécesseurs roys, de temps en temps, depuis le décéz dudit feu

Roy François premier, dont nous les avons relevéz et dispenséz, relevons et dispensons par ces dites présentes, car tel est nostre plaisir.

Donné à Paris, le XXIII jour de juillet M VI^c et un, de nostre règne le XIIe.

Et plus bas est escript : De par le Roy, *signé :* de Neufville.

D. BERTHEAU, *Histoire de Compiègne*. Preuves. Biblioth. Nation., ms. lat. 13891, f° 94 v°.

XIV

Procès-verbal de l'ouverture de la châsse d'or du saint Suaire, faite le 14 août 1628. — Extrait fait par Dom Bertheau.

Le lundi quatorze aoust mil six cens vingt huit, six heures du soir, vénérable et discrette personne dom François Couppye, presbtre religieux de l'église et abbaye de Sainct-Cornille et Sainct-Cyprian de Compiègne, ordre de sainct Benoist, diocèse de Soissons, ressortissant en cour de Rome sans moien, grand vicaire de Révérend Père en Dieu, Messire Claude le Gras, aumosnier du roy, abbé commandataire de ladicte église et abbaye, seroit venu vers nous (Tristan Honorat Alart, conseiller et maistre des requestes ordinaires de la reyne, bailly général de ladicte église et abbaye).

Et nous auroit dict que ledict sieur abbé, — considérant l'introduction et admission qu'il auroit faicte le dix sept octobre mil six cens vingt six, des pères religieux bénédictins de la congrégation de sainct Maur en ladite église et abbaye, et délaissement qui leur auroit esté faict par les anciens religieux de la direction du service divin, charge et garde des joyaux, dignitéz et reliques estans en ladite église, les clefs du thrésor desquelles leur auroient esté dès lors mises ès mains avec inventaire, entre lesquelles est le vaisseau d'or, où repose le sainct Suaire de Nostre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, de l'existence duquel on pourroit apporter quelque doubte, pour ne rester vivant aucune personne qui l'aye vue, pour de quoy obvier et rendre lesdicts religieux bénédictins certains de ce qui leur auroit esté déposé et laissé en charge, ... — il auroit prins résolution de faire ouverture dudit vaisseau d'or pour leur faire veoir et recognoistre l'estat dudit sainct Suaire.

Représentant qu'il ne pouvoit faire choix de temps ny jour, où luy et les religieux et habitans de cette ville fussent mieux préparéz que le jour et feste de l'Assomption de la saincte et sacrée Vierge Marie, qui se solemnise le jour de demain, — ayant esgard que lesdits religieux et habitans de cette ville s'estoient grandement préparéz par prières et processions publiques, faictes les jours de jeudy, samedy et dimanche, par jeûnes et visitations des hospitaulx et lieux saincts, les vendredy, samedy et cejourd'huy, distributions de leurs charitéz et aultres œuvres pieuses, mesmes aucuns par fréquentes

confessions et communions, qui se devoient repéter le jour de demain, pour obtenir et avoir part aux indulgences décernées par la bulle de N. S. Père le Pape Urbain VIII, donnée à Rome le 8 apvril de l'an présent, à laquelle fin ledict sieur révérend se trouveroit aux matines qui se chantent en ladicte église à deux heures de nuit, pour procéder à l'ouverture dudict vaisseau à la fin et issue d'icelles environ les quatre heures du matin, à ce que nous eussions à nous trouver en ladicte église à ladicte heure.

Pour satisfaire auquel commandement ledit jour feste de l'Assomption.... quatre heures du matin.....

Nous estant rendu en ladicte église (où estoit desja assembléz tant ledict abbé que tous les religieux d'icelle tant anciens, que modernes ou réforméz y dénomméz, dont le prieur se nommoit dom Michel Pirou) avec les aultres officiers de justice de ladicte église et abbaye, ensemble tous les officiers de la justice royalle de ladicte ville y pareillement dénomméz, dont estoit le chef noble homme Jacques des Préz, conseiller du roy, lieutenant civil et criminel à Compiègne, item Simon le Caron, lieutenant particulier, César le Féron, lieutenant criminel de robe courte, Jérosme le Caron, sieur de Brissancourt, prévost pour le roy ès chastellenies de Compiègne et de Thourotte, et aultres en grand nombre.

En présence de tous lesquels, après les prières requises et accoustumées en semblables cérémonies, auroit esté procédé à l'ouverture dudict vaisseau, qui se feist sur des tables préparées à cet effet, au costé dextre du grand autel de ladicte église; et qu'icelle faicte auroit esté veu ce qui s'ensuit :

Un drap de soye de plusieurs couleurs tant rouges, bleues que jaulnes, qui auroit esté tiré dudit vaisseau, et en après un pacquet de taffetas blanc liez d'un linge blanc, ayant sur les deux bouts plusieurs rayes de soye violette, façon de ceinture tissue à la mosaïque.

Lequel linge estant délié et le taffetas blanc desplié et estendu sur la table pour ce préparée, qu'il auroit entièrement couverte, auroit esté veu un aultre linge fort ancien et si ancien qu'à grand peine pouvoit-on recognoistre et discerner la qualité de l'estoffe, ayant en longueur deux aulnes et plus qu'une aulne de largeur, coffiné et faisant plusieurs replys.

Et au dessoubs d'iceluy, un drap de soye ou coton fort blanc, pouvant avoir demy-aulne en tous sens, sur lequel paroissoit quelques marques ou vestiges de choses rouges.

A la première veue desquels linges, auroit esté chanté l'hymne *Vexilla* avec les oraisons convenables, tous les assistans estans prosternés à genoux, qui auroient reçeu telle esmotion et eslancement de la première veue dudit linge, qu'ils ne pouvoient fixement arrester leur veue sur iceluy, prévenus de crainte et de frémissement qui les forçoient d'eulx divertir sans arrester leurs veues.

Auroit esté encore trouvé en ladite châsse un petit linge en forme de mouchoir ou corporallier qui auroit esté replié avec ledict taffetas, sur lequel estoit estendu et cousu le linge du saint Suaire de Nostre Seigneur, auquel on peut juger des apparences des liqueurs et onguents aromatiques qui le rendent plus espais que les linges communs, et empesche que l'on puisse discerner la couleur, ny l'estoffe estimée par la plupart des assistans estre de coton ou fin lin, tissu façon toille de Damas et recogneu pour estre cet auguste, sainct et sacré linge, de la mesme forme qu'il est rapporté ès chartes des roys Philippe et François premiers des noms.

Et après les humbles prières et vœux des assistans, lesdits linges et taffetas repliés et remis dans le vaisseau d'or, auroit esté chanté le cantique *Te Deum laudamus* avec les oraisons convenables, et pendant lesdictes prières le vaisseau auroit esté décemment reporté et remis dans le thrésor avec les aultres joyaux et reliquaires.....

De quoy nous avons audit révérend abbé deslivré le présent procès-verbal pour lui servir et auxdits religieux ce que de raison.

D. Bertheau. *Histoire de Compiègne.* Preuves. Biblioth. Nat., ms. lat. 13891 f° 61.

XV

Missa de sancto Sudario.

Introitus misse sancti sudarii.

Dominus regnavit, decorem indutus est. Indutus est Dominus fortitudinem et precinxit se. *Versus.* Salvavit sibi dextera ejus. ℟. Et brachium sanctum ejus. Gloria Patri. Sicut erat.

Oratio. Domine, Jesu Christe, qui presentia tui sancti Sudarii ecclesiam tuam mirabiliter decorasti, concede propitius, ut qui illud temporali veneramur officio, etiam tibi dignis conversationibus jugiter serviamus, qui cum Deo Patre et Spiritu.

Lectio Actuum Apostolorum (II, 22-37). In diebus illis, aperiens Petrus os suum dixit : Viri Israelite, audite verba hec : Ihesum Nazarenum virum approbatum a Deo in vobis virtutibus et prodigiis ac signis que fecit per illum Deus in medio vestri, sicut vos scitis, hunc difinito consilio et prescientia Dei traditum per manus iniquorum affigentes interemistis : quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo. David enim dicit in eum : Providebam Dominum in conspectu meo semper : quoniam a dextris est mihi ne commovear : propter hoc letatum est cor meum et exultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe : quoniam non derelinques animam mea in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. Notas mihi fecisti vias vite et replebis me jocunditate cum facie tua. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est et sepultus : et sepulchrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem. Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus : providens locutus est de resurrectione Christi, quia non derelictus est in inferno neque caro ejus vidit corruptionem. Hunc Ihesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus. Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus Sancti accepta a Patre, effudit hunc, quem vos videtis et auditis. Non enim David ascendit in celum : dixit autem ipse : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum. Certissime sciat ergo omnis domus Israel, quia et Dominum eum et Christum Deus fecit,

hunc Jhesum, quem vos crucifixistis. His auditis compuncti sunt corde.

℟. Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra ?

℣. Iste formosus in stola sua, gradiens in multutidine virtutis sue.

Alleluia. Te sindonem veneramur,
Qua quievit corpus Christi,
Quo resurgente liberemur
Ab inferni morte tristi.

Prosa. Christe, per tue sindonis
Veneranda solemnia,
Fraudes repelle demonis
Ab hac tua familia.
In tua tecum gloria
Nos satians vite bona. Amen.

Secundum Matheum (XXVII, 57-61). In illo tempore, cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathia, nomine Joseph, qui et ipse erat discipulus Ihesu. Hic accessit ad Pilatum et petivit corpus Jhesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. Et accepto corpore, Joseph involvit illud in Sindone munda. Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. Erant [autem] ibi Maria Magdalene, et altera Maria sedentes contra sepulcrum.

Offertorium. Accepto Joseph corpore Ihesu, involvit illud in Sindone munda et posuit illud in monumento suo novo quod exciderat in petra.

Secreta. Suscipe munera, quesumus Domine, exultantis ecclesie tue, et cui causam tanti presidii prestitisti, perpetuum fructum concede letitie, Per.

Prefatio. Te quidem.

Postcommunio. Propter nos es minoratus, Domine, qui semper es in tue carnis pressura, sancta perunctus mixtura cum myrra et aloe.

Oratio. Sacramenta que sumpsimus, quesumus Domine, et spiritualibus nos instruant alimentis, et corporalibus tueantur auxiliis. Per.

Laus Deo Patri et Filio et Spiritui Sancto.

Missale sancti Cornelii. Biblioth. Nation., ms. lat. 17321, f°s 1, 2.

XVI

Elogium sancti Sudarii.

(Extrait du *Martyrologium Gallicanum* d'André du Saussay.)

Duodecimo kalendas novembris (die 21ª octobris). Hodie facta est apud Compendium reseratio et propalatio Dominicae Sindonis, hoc est sacri et venerabilis LINTEAMINIS, quo corpus Christi ipsius, Servatoris, involutum triduo in sepulchro requievit, sacrario basilicae sanctorum martyrum Cornelii et Cypriani Compendiensis pridem a Carolo Calvo, imperatore, illati ac conditi in vase eburneo, e quo, praesente Philippo primo, rege christianissimo, Mathildis, pientissima Anglorum regina, voto obstricta, in capsam auro gemmisque decoratam transponi fecerit anno Christi millesimo nonagesimo secundo, magna cum multitudinis assistentium devotione. A quo tempore pignus ipsum adorandum minime e scrinio depromptum fuerat, donec, anno salutis millesimo quingentesimo decimo sexto, religiosa Francisci primi Francorum regis efflagitatione, ingenti cum apparatus celebritate, elicitum fuit e sanctuario publicaeque venerationi expositum per Focaldum de Bonneval episcopum Suessionensem et Franciscum Ambianensem, assistentibus Joanne sancti Medardi Suessionensis, Nicolao Ursicampi abbatibus et fratre Guillelmo Parvi, regis a sacro confessionale, cum copioso sacerdotio et magistratibus peneque innumera populi multitudine, quae sacratissimae Christi passionis monimento, tanquam in speculo, livores quos pro humana redemptione perpessus est intuita, miris pii horroris concussa stimulis, magno cum religionis sensu ac spiritu profusisque animae gemitibus, stupendum opus divinae misericordiae ac patientiae adoravit.

ANDRÉ DU SAUSSAY, évêque de Toul de 1656 à 1675. *Martyrologium Gallicanum*, in-f°, Paris, 1637, t. II, p. 765 et 766.

XVII

Canticum in honorem sancti Domini nostri Jesu Christi Sudarii.

Salve, decens involucrum,
In quo caput Christi sacrum
Quievit sub tumulo.

Tu texisti Christi vultum
Et mereris esse cultum
A frequente populo.

Venerantur cum tremore,
Et involvunt cum decore
Hoc cœlestes Spiritus.

Haurit inde quoddam decus,
Quod divisim unus locus
Est illi sepositus.

Locum tenet dignum per se,
Cum confusa sint inter se
Sparsa linteamina.

Illis corpus involutum,
Hoc est tecta quæ primatum
Tenet cervix Domina.

Deitatis est beatæ
Caput thronus, incarnatæ
Arx est sapientiæ.

Licet texant illam spinæ,
Caput sedes est coronæ,
Sedes patientiæ.

Cantique en l'honneur du saint Suaire de Notre Seigneur.

Gloire, honneur et respect à l'auguste Suaire,
En qui le sacré chef d'un Dieu dans le tombeau
Dormit, pendant trois jours, un sommeil volontaire,
Pour nous donner un jour nouveau

Ce linge précieux, ce linceul admirable,
Dont la Vierge couvrit la face du Sauveur,
Ne mérite-t-il pas, étant si vénérable,
Qu'on lui rende partout honneur ?

Les célestes Esprits ne le voient qu'avec crainte ;
Sur un si digne objet, frappés d'étonnement,
Ils ne portent la main à cette toile sainte,
Que pour la plier décemment.

C'est pour ce saint Suaire un grand sujet de gloire,
Que le ciel ait voulu, par un très juste égard,
Aux siècles à venir consacrer sa mémoire,
Lui marquant un endroit à part.

En ce rang que lui seul obtient par son mérite,
Lorsque tout est confus en dedans du tombeau,
Il tient si dignement la place favorite
Que l'œil n'y voit rien de plus beau.

Tout est digne d'honneur en cette sépulture,
Mais si de l'Homme-Dieu d'autres couvrent le corps,
Ce linge si sacré, cette toile si pure
Couvre le chef du divin mort.

Ce saint chef est le trône où préside Dieu même :
Il s'y plait, il y règne, il y fait son séjour :
C'est là que s'incarnant, la Sagesse suprême
Voulut s'enfermer par amour.

On le voit, il est vrai, tout hérissé d'épines :
Mais c'est un Dieu qui souffre, et qui souffre pour tous ;
Telle était la couronne et les palmes divines,
Qu'il fallait remporter pour nous.

Isto fonte profluebant
Verba vitæ, quæ spirabant
Sanctitatis gratiam.

Isto vultu lux prodibat
Quæ in terram non cadebat,
Fallens efficaciam.

Huic tortores linteamen
Circumducunt, addunt crimen,
Cum colaphis impetunt.

Sub hoc velo vir dolorum,
Et postremus est virorum,
Cui vires non suppetunt.

At defuncto Mater addit
Velum candens, et abscondit
Faciem Sudario.

Sub hoc velo delitescit
Homo liber et quiescit,
Carens adjutorio.

Novus venas intrans vigor,
Novus frontem clarans fulgor,
Velum procul avocat.

Adest statim turma cœli,
Quæ, curata sorte veli,
Hoc seorsim collocat.

Sol æterne, atras nubes,
Peccatorum nempe labes
Ab animis disjice.

Là, toujours le pécheur, touché de repentance,
Trouvait le vrai remède au mal qui l'accablait ;
Car de ce divin front coulait en abondance
L'eau vive qui le guérissait.

De ce visage saint sortait une lumière,
Dont les cœurs pénétrés brûlaient si vivement,
Qu'entrant de leur plein gré dans la sainte carrière,
Ils y couraient très librement.

D'un infâme drapeau, des soldats pleins de rage
Viennent de ce Sauveur la face envelopper :
Et pour comble d'affront, pour consommer l'outrage,
Ils osent même la frapper.

Jésus dessous ce voile est l'homme du prophète,
Accablé de douleurs, des hommes le rebut,
Sans force, sans secours ; son adorable tête
A tous leurs traits se voit en but.

Mais dès qu'il a rendu son esprit à son Père,
Que tout est consommé, qu'il ne voit plus le jour :
D'un linge précieux, on voit sa sainte Mère
Couvrir l'objet de son amour.

Sous ce voile divin, maître de la nature,
Il est homme, il est Dieu, si libre de son sort,
Qu'il peut, sans le secours d'aucune créature,
Se tirer des mains de la mort.

Il s'en tire en effet, au point que sa belle âme
Rendant à son visage un éclat merveilleux,
Tout son corps animé de cette vive flamme
Paraît sans voile et glorieux.

On admire à l'instant une troupe angélique
Qui de ce sacré linge à l'envi prend le soin,
Et qui non sans sujet, ni sans raison mystique,
Des autres le place assez loin.

O Soleil éternel, ô lumière ineffable,
Nous sommes du péché dans le nuage affreux :
Chassez de nos esprits cette nuit effroyable,
Qui les rendrait tous ténébreux ;

Ut cernamus corde mundi,
Post supremum finem mundi,
Deum sine obice.

Amen.

Afin qu'à la faveur de votre sainte étoile,
Évitant mille écueils, et marchant droit à Dieu,
Nous puissions d'un cœur pur, le contempler sans voile,
Face à face dans son saint lieu.

Ainsi-soit-il.

Cantiques en l'honneur du saint Suaire de N. S. Jésus-Christ et du Voile de la Très-Sainte Vierge, avec quelques prières aux saints, dont il y a des reliques considérables dans l'église de Saint Corneille de Compiègne (A Compiègne, de l'imprimerie de Louis Bertrand, 1761. Et se trouve à la sacristie de l'abbaye de Saint Corneille, 35 pages in-8), p. 6-11.

XVIII

Alterum de sacro Domini nostri Sudario canticum.

Inter probra, Christus audit :
Prophetiza quis te tundit ?
Quis velavit faciem ?

Sed dic, Christe, quis velavit ?
Quis defuncti sacram lavit
A capite saniem ?

Caput mater luctu plena,
Pedes curat Magdalena,
Viri curant cætera.

Tunc amisi meam lucem,
Cum te, inquit, vidi crucem
Pati sponte libera.

O cervicis pulchra moles !
O valete mei soles,
Oculorum lumina !

Tu, facunda lingua, taces,
Quæ fundebas vite voces,
Verbi sacri flumina.

O divini fons amoris,
Nunc turpate decor oris,
Te supremum video.

Intras, Nate, specus cæcum :
Cor assume matris tecum
Quod involvo linteo.

Autre cantique en l'honneur du saint Suaire de Notre Seigneur.

Au milieu des tourmens et de l'ignominie,
Parmi les coups sanglans, sous un voile d'horreur,
Prophétise-nous, Christ, dit la juive manie,
Qui t'a fait sentir sa fureur ?

Mais plutôt dites-nous, ô Sauveur débonnaire,
Quelle dévote main vous essuya le front ?
Qui vous enveloppa la tête d'un suaire,
Avec un respect si profond ?

A votre sacré chef, triste et fondant en larmes,
Votre mère s'attache, et l'aime quoique mort ;
Madeleine à vos pieds trouve de nouveaux charmes ;
Joseph embaume votre corps.

Alors, j'ai tout perdu, j'ai perdu ma lumière
Mes sens et ma raison, la parole et la voix,
Dit la Mère, ô mon Fils, quand ma faible paupière
Vous vit expirer sur la Croix.

O l'aimable fardeau de ce chef adorable !
Vous ne m'éclairez plus chastes et divins yeux :
Adieu mes deux soleils ; puis-je être consolable,
Perdant la lumière des cieux ?

Et vous, ô langue sainte, à quel triste silence
N'êtes-vous point réduite ? Ah, j'en fus aux abois !
Vous qui faisant aux cœurs doucement violence
Les avez changés tant de fois.

O fontaine d'amour, ô céleste visage,
En quel état d'horreur faut-il vous contempler ?
Hélas ! peut-on me voir mettre tout en usage
Pour vous cacher et vous voiler !

Enfin, mon cher Enfant, vous entrez sous la pierre,
Vous vous enveloppez dans l'ombre du cercueil :
Souffrez donc que mon cœur avec vous dans la bière
Se perde et consomme son deuil.

Surge, Mater, surge gaudens,
Sol resurgit, novis splendens
E sepulchro radiis.

Sol umbrari nequit velo,
Qui jam fulget alte cœlo,
Ut te donet gaudiis.

A te Christo coaptatum,
Velum decet sic plicatum.
Manibus angelicis.

Dignitatis est majoris;
Et sejunctum, docti viris
Scimus apostolicis.

Ede plausus, Urbs beata ;
Habes bina velamenta
Capitum illustrium.

Cœli dona reverere,
Dic jucunda, te tenere
Bonorum compendium.

Mais non, ô Mère Sainte, et plus digne de joie,
Levez, oh ! levez-vous, voyez un jour nouveau :
Votre soleil renaît, son Père vous l'octroie,
Et le rend vainqueur du tombeau.

Avez-vous pu penser qu'un linceul le plus sombre,
Pût jamais éclipser ce bel astre des cieux ?
Voilà que sa splendeur chasse et dissipe l'ombre
Qui le dérobait à vos yeux.

Vous l'aviez ajusté, ce linceul admirable,
Autour du sacré chef du vrai Roi des humains :
Mais pour le replier, comme il est convenable,
Il fallait d'angéliques mains.

Quel honneur n'est-ce point à ce divin ouvrage,
A ce linge sacré d'être mis à l'écart ?
Ce fait est avéré des Saints du premier âge,
Qui l'ont vu des autres à part.

Avec tes plus beaux chants célèbre la mémoire,
Du voile de la Mère, et du vrai Fils de Dieu :
Puisqu'ils sont, Ville heureuse, et l'éclat de ta gloire,
Et te distinguent en tout lieu.

Garde ces dons du Ciel en toute révérence,
Et qu'ils soient à jamais ta force et ton soutien :
Compiègne, l'abrégé des beautés de la France,
En eux tu possèdes tout bien.

Cantiques en l'honneur du saint Suaire de N. S. Jésus-Christ et du Voile de la Très-Sainte Vierge, p. 10-15.

XIX

Commemoratio de sancto Sudario.

Liturgie ancienne.

Ant. Te syndonem veneramur
Qua quievit corpus Christi,
Quo resurgente liberemur
Ab inferni morte tristi, Alleluya.

℣. Dicite in nationibus, Alleluya :
℟. Quia Dominus regnavit à ligno, Alleluya.

OREMUS. Domine Jesu Christe... *ut in missa de sancto Sudario, supra n° XV.*

D. Bertheau. Histoire de Compiègne, Bibl. nat. ms lat. 13891, f° 65.

Liturgie du XVIIIe siècle.

Ant. Venit ergo Simon Petrus, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita, et Sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.

℣. Protector noster, aspice, Deus ;
℟, Et respice in faciem Christi tui.

OREMUS

Omnipotens sempiterne Deus, da nobis ita Dominicæ Passionis instrumenta colere, testimoniumque resurrectionis Domini nostri Jesu Christi sacrosanctum ejus *Sudarium* venerari, ut quod fideliter petimus, efficaciter consequamur. Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum.... Amen.

Cantiques en l'honneur du saint Suaire de N. S. Jésus-Christ et du Voile de la Très-Sainte Vierge, p. 22.

E. Morel.

UN BUDGET DE LA FRANCE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION DE 1789

Démontrer, au vingtième siècle, la nécessité ou l'utilité d'un *budget*, pour l'Etat et même le simple particulier, serait aussi puéril que superflu. Bien que le *mot* soit relativement nouveau[1], la *chose* paraît d'ailleurs des plus anciennes et nous fut transmise, par le moyen-âge, sous la désignation de *Dépenses et Recettes, Comptes des Finances, Etats des Finances* ou *Aperçus des Finances*, — telle que nous la voyons figurer au tableau qui doit nous occuper — lorsqu'il s'agit de l'Etat, et sous le nom, bien plus significatif encore de *Livre de Raison*, pour le modeste particulier.

La rencontre d'un document se rapportant au premier ordre d'idées et offrant, pour une époque déjà lointaine, d'incontestables caractères d'authenticité, doit donc être considérée comme une bonne fortune et semble digne, à tous égards, de fixer l'attention et de faire l'objet d'une étude spéciale.

Ce document, recueilli naguère chez un villageois de nos amis[2], se présente sous la forme d'un grand tableau synop-

1. « Ce mot, emprunté à l'anglais, dans les premières années du XIXe siècle, figure pour la première fois, comme signifiant l'ensemble des Dépenses et des Recettes de l'Etat, dans : Rapport au Roi sur la situation des Finances au 1er avril 1814, et sur les budgets des années 1814 et 1815. » — Littré. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1878-1882, au mot : BUDGET.

2. M. Ch. Foulon, demeurant à Cuignières (Oise), décédé depuis, et qui, par son père, tenait le document d'un grand oncle, du même nom, employé jadis aux bureaux des Finances, à Paris.

tique, établi sur fort papier vergé. Il mesure exactement, hors cadre ou entourage, neuf cent quatre-vingt-neuf millimètres de largeur, sur six cent vingt-huit millimètres de hauteur.

Il a pour titre principal : APPERÇU (sic) DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE LA FRANCE, 1786.

Par sa teneur, cette pièce forme un véritable *Memento* financier du royaume, en 1786, ou mieux, constitue implicitement, pour l'année 1787, cet *Etat des Prévisions* correspondant exactement à un *Projet de Budget* actuel. Sa composition et les détails qu'elle contient la rendent donc des plus intéressantes, au triple point de vue de la calligraphie, de l'histoire et des finances françaises.

Au point de vue calligraphique, notre document présente bien tous les caractères de l'époque. Une ample bordure, composée de filets ou traits plus ou moins larges, alternativement noirs, verts, rouges ou dorés, le circonscrit de toutes parts, en lui servant de gracieux encadrement. La même bordure, mais plus étroite, en sépare également les parties principales, tandis que des filets, d'où le noir a disparu, délimitent les parties secondaires, et que d'autres filets, simples ou doubles et plus minces encore, séparent les colonnes de chiffres.

Outre ce titre général : *Apperçu* (sic) *de l'Administration des Finances de la France, 1786,* qui en occupe toute la largeur, cette pièce offre une série de tableaux symétriques dont les titres particuliers, par rapport au lecteur ou à l'observateur qui en considère l'ensemble, sont les suivants :

1° A gauche, *Revenus et Dettes de l'Etat, Revenus du Roi, Dette publique*, *Remboursement ;*

2° Au milieu, *Administration, Population et Impositions* (par généralité), *Charges des Finances, Compagnies de Finances, Balances du Commerce de la France avec l'Etranger*, *Rapports de la Population et du Commerce des Colonies ;*

Et 3° A droite, *Dépenses générales de l'Etat, Dépenses militaires*, *Frais de Recouvrement*, *Résumé des Dépenses*, et

enfin, *Rapprochement des Dépenses aux* (sic) *Revenus,* aboutissant à une balance finale pour l'exercice en vue.

Quant aux écritures, chiffres, etc., ils sont en excellente cursive bâtarde ou en ronde de l'époque, avec accolades multicolores un peu lourdes ; l'encre employée est noire, rouge, verte ou bleue, et l'or domine dans les larges traits. En outre, les premières lettres des mots sont en rouge rehaussé d'or et la plupart des titres et sous-titres sont ornés latéralement de bouquets de roses ou de fleurettes polychromes qui donnent à l'ensemble, dont la disposition générale est du reste pleine de goût, un véritable cachet artistique.

Au point de vue historique, le document en question nous fait connaître :

1° Le haut personnel de l'Administration financière, à la tête duquel se trouve M. *de Calonne*, comme Contrôleur général et Ministre d'Etat ;

2° Le Comité des Affaires contentieuses, composé de MM. *de Fourqueux*, *de la Tour-Lambert* et *Bacquencourt* ;

3° Les divers départements des Finances, avec la désignation de leurs intendants, savoir :

La Compagnie des Indes.....	MM. *de Boullongne*[1].
La Lég^on^ des Monnaies.....	*Boutin.*
L'Administration de la Loterie..	*de la Michodière.*
Le Contentieux des Postes.....	*de Marecheval.*
Les Péages et Pêcheries.....	*de Persan.*
Le Bureau des Finances.....	*X...*
Les Ecoles vétérinaires.....	*Bertier.*
Les Forges royales.....	*Chardon.*
Les Subsistances.....	*de Montarau.*
La Régie générale.....	*de Granvelle.*

1. Les noms ont été rectifiés ou rétablis suivant les indications de l'*Almanach Royal,* de l'année 1786.

Les Mines et Bois.....	MM.	*de la Boullaye.*
Les Municipalités.....		*de Lessart.*
Les Domaines et Bois.....		*de Forges.*
Les Ponts et Chaussées.....		*de la Millière.*
La Ferme Générale.....		*de Colonia.*
L'Administration de la Corse...		*Blondel.*
Les Impositions.....		*de Vergennes.*

L'Assemblée des Intendants aux départements des Finances avait alors pour président M. *Le Noir*, et pour premier commis *Gojard.*

En outre, des deux tableaux latéraux peuvent être extraits les renseignements suivants, relatifs anx généralités et que, pour plus de simplicité, nous reproduisons également sous forme synoptique [1]:

GÉNÉRALITÉS	SUPERFICIE en Lieues carrées	POPULATION PAR Généralité	POPULATION PAR Lieue carrée	INTENDANTS DES PROVINCES	INTENDANTS DU COMMERCE
		Habitants	Habitants	*MM.*	
Aix.....	1.146	754.400	658	*de la Tour*	
Alençon.....	464	528.300	1 138	*Julien*	
Amiens.....	458	533.000	1.164	*d'Agay*	Les manufactures
Auch.....	970	762.000	786	*Fournier de la Chapelle*	de toiles et les toileries,
Besançon....	971 1/2	678.800	699	*de Saint-Ange*	excepté
Bordeaux....	1.033	850 000	823	*de Néville*	la ville de Paris :
Bourges.....	686 1/2	512.500	747	*de Villeneuve*	
Caen.....	583 1/6	644.000	1.104	*de Brou*	*M. de Montarau*
A reporter	6.312 1/6	5.263.000	7.119		

1. Le document original présente un certain nombre d'erreurs que nous avons, autant que possible, rectifiées dans notre travail et dans la reproduction de ce document.

GÉNÉRALITÉS	SUPERFICIE en Lieues carrées	POPULATION PAR Généralité	POPULATION PAR Lieue carrée	INTENDANTS DES PROVINCES	INTENDANTS DU COMMERCE
		Habitants	Habitants		
Report.....	6.312 1/6	5.263 000	7.119	*MM.*	
Châlons.....	1.226 1/6	812.800	663	*d'Orfeuil*	Les manufactures de bas et ouvrages de bonneterie :
Clermont	651	681.500	1.047	*de Chazerat*	
Dijon.....	1.184 1/4	1.087.000	918	*Amelot de Chaillou*	
Grenoble.....	1.024	644.600	629	*de la Bove*	
La Rochelle..	464	479 700	1.034	*de Reverseaux*	*M. de Tolozan*
Lille.....	416 1/4	734.600	1.766	*Esmangard*	adjoint :
Limoges.....	854	646.500	757	*d'Ablois*	
Lyon.....	416 1/4	633.600	1.523	*Terray*	*M. de Minut*
Metz..... ...	514	349.200	679	*de Pont*	———
Montpellier...	583 3/4	530.200	908	*de Trimont*	
Montauban...	2.140 3/4	1.699.300	794	*Debalinvillers*	Les manufactures de soie :
Moulins.....	897	564.000	629	*de Mazirot*	
Nancy.....	894	834.600	934	*de la Porte*	*M. de Gallande*
Orléans.....	1.021 1/4	709.400	695	*de Cypierre*	
Paris.....	1.157	1.781.700	1 540	*Bertier*	———
Pau, Bayonne.	920	640.000	696	*de Boucheporn*	
Perpignan....	286 1/2	188.900	660	*de Saint-Sauveur*	Les papeteries et les tanneries :
Poitiers... ..	1.057 1/4	690.500	653	*de Nanteuil*	
Rennes.....	1.774 1/2	2.276.000	1.283	*de Molleville*	*M. Blondel*
Rouen.....	587 1/4	740.700	1.262	*de Villedeuil*	
Soissons.....	445 1/3	432.200	970	*de la Bourdonnaye*	———
Strasbourg. .	529 2/3	626.400	1.183	*de la Galaisière*	
Tours.....	1.388 1/4	1.338.700	966	*d'Aine*	Le commerce extérieur et maritime :
Valenciennes.	257 1/4	265.200	1.031	*Senac de Meilhan*	
Ile de Corse .	540	124.000	230	*de la Guillaumie*	*M. de la Porte*
TOTAUX....	24.890 7/12	24,800.000	Moy. 996		

Enfin, l'important tableau du bas, toujours au centre, fournit de précieux renseignements sur nos colonies d'alors, et nous ne croyons mieux faire que d'en reproduire fidèlement les parties essentielles, en ajoutant toutefois une colonne pour la totalisation des habitants, et en rectifiant ceux des totaux qui étaient erronés :

COLONIES	ANNÉE de Recensement	NOMBRE D'HABITANTS				INTENDANTS DES COLONIES	PRODUCTIONS PAR ANNÉE MOYENNE				
		Blancs	Gens de couleur	Esclaves	TOTAL		NATURE	QUANTITÉ	VALEUR d'après le prix commun		
								livres	livres	s	d
Saint-Domingue..	1779	32.650	7.053	249.098	288.801	*MM. de Marbois.*	Sucres.....	166.353.824	61.849.381	1	9
La Martinique ...	1776	11.619	2 892	71.268	85.779	*de Foulquier.*	Cafés.....	61.991.699	29.421.039	10	6
Sainte-Lucie.....	1779	2.397	1.050	10.752	14.199		Indigo.....	2.567.498	17.573.733	»	»
Tabago.....	1784	1.420	986	10.800	13.206		Cacao.....	1.562 027	1.093.419	10	»
La Guadeloupe...	1779	1.358	1.382	85.327	88.067	*de Foulon.*	Rocou.....	352.216	2.220.369	10	»
Cayenne.....	1780	369	»	10.539	10.908	*L'Escalier.*	Cotons.....	3.407.157	11.017.892	10	»
Le Sénégal-Gorée.	1780	636	»	3.887	4.523	*d'Aigremont.*	Cuirs.....	16.123	180.078	»	»
Saint-Pierre-de-Miquelon...	1780	200	»	2.000	2.200		Carrets.....	8.916	89.120	»	»
L'Isle-de-France .	1779	6.386	1.199	25.154	32.739		Canefiée.....	206.916	206.916	9	»
L'Isle-de-Bourbon.	1776	6.340	»	26.175	32.515	*Motais.*	Bois.....	9.441.900	922.222	7	5
							Menues denrées	»	1.352.148	»	»
TOTAUX.....		63.375	14.562	495.000	572.937		Argent.....	»	2.600.000	»	»
							RÉSUMÉ ou TOTAUX....	»	128.527.219	18	8

Mais, ainsi que nous l'avons dit, le plus grand intérêt de notre document réside surtout dans son caractère financier. Nous y trouvons, en effet, d'importantes indications, tant sur les éléments constitutifs des anciens impôts, que sur leur quotité, ainsi que la nomenclature et les chiffres exacts des dépenses ou charges de toutes sortes qui pouvaient incomber au Trésor, à la veille de 1789.

Il comprend donc deux grandes divisions essentielles, la première relative aux *Revenus* ou *Ressources*, et la seconde, aux *Dépenses* de l'État. Toutes les autres parties, au contraire, ne sont qu'accessoires et ne constituent que les éléments ou justifications des premières.

Ces parties ou tableaux secondaires sont cependant encore des plus dignes d'intérêt ou d'attention, car ils jettent une vive lumière sur la décomposition des ressources et, à la fois, sur celle des dépenses ou charges publiques.

C'est ainsi que l'un nous montre que la *Dette* atteint le total de 211.800.000 l., dans lequel les *Rentes perpétuelles* entrent pour 134.600.000 l. et les *Rentes viagères* pour 77.200.000 l. ; deux autres, que les *Charges* ou *Offices* des Finances sont évaluées au capital de 122.140.000 l., représentant un intérêt global de 6.057.000 l., et les *Compagnies de Finance*, à 131,930.000 l., correspondant à 6.590.000 l. d'intérêts. Nous voyons aussi que, dans ces dernières sommes, la *Ferme générale* figure pour 63.950.000 l. de capital, ou 3.197.500 l. d'intérêts ; les *Domaines* et la *Régie*, pour chacun 27.000.000 l., ou 1.350.000 l. d'intérêts ; les *Postes* pour 5.000.000 l. et la *Loterie* pour 4.000.000 l., ou respectivement 250.000 l. et 200.000 l. d'intérêts, etc., etc.

Un quatrième tableau nous énumère les *Dépenses militaires*, décomposées en *Dépenses de la Guerre*, se montant à 105.600.000 l., en *Dépenses de la Marine*, atteignant 45.200.000 l., soit un total de 150.800.000 l. ; un cinquième, les frais de recouvrement, s'élevant à 58.000.000 l. Un dernier tableau concerne le remboursement de certaines portions de la dette publique, pour un total de 37.000.000 l. et portant principalement sur les actions des Indes, pour 700.000 l.,

sur la loterie de 1780 et les deux de 1783, pour 7.400.000 l.; et, pour le reste, sur toute une série d'emprunts, parmi lesquels se distinguent celui de deux cents millions, réduit ensuite à cent, ceux des pays d'États, du Clergé, des Fermiers généraux, etc., etc.

Après les accessoires, nous arrivons aux éléments vraiment spécifiques de notre document, soit aux grands tableaux des *Revenus* et des *Dépenses* de l'État.

1° *Revenus.*

Trois importantes sources devaient alimenter les revenus de l'État, en 1787 :

1° Les contributions générales, atteignant la somme de 585.000.000 l.[1], dans laquelle nous relevons les vingtièmes pour 76.000.000 l., la taille, pour 91.000.000 l., la capitation, pour 41.500.000 l., la ferme générale, pour 150.000 000 l., la régie générale, pour 51.500.000 l., les domaines, pour 11.500.000 l., les octrois, pour 30.000.000 l., les corvées, pour 20.000.000 l., etc., etc.;

2° Les revenus du Roi, évalués à 25.000.000 l.;

Et 3° les impôts des trois principales colonies, s'élevant, pour Saint-Domingue, à 5.000.000 l., pour la Martinique, à 1.000.000 l., et pour la Guadeloupe, à 1.000.000 l. également, soit, en totalité, à 7.000.000 l.

L'ensemble des ressources atteint ainsi la somme totale de 617.000.000 l., sur laquelle est prévue une déduction de 10.000.000 l., pour droits levés au profit des seigneurs engagistes et frais de saisies ou contraintes.

Il reste dès lors disponible une somme de 607.000.000 l., dont le tableau des dépenses va nous faire connaître minutieusement l'emploi.

1. Ce chiffre global est exactement celui donné par Chéruel, d'après un tableau de Potherat de Thou et se rapportant à la fin du XVIIIe siècle, bien que ce tableau diffère du nôtre dans quelques-uns de ses détails. Chéruel. *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France,* Paris, 1855, pag. 572-573.

2° *Dépenses.*

Les dépenses se trouvent énumérées dans une longue série de quarante-neuf articles ; et, malgré son aridité relative, nous croyons devoir reproduire cet intéressant travail, dont nous respectons l'orthographe, afin de faciliter à quiconque voudrait le tenter, un curieux rapprochement avec nos dépenses actuelles.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES

ARTICLES	DÉSIGNATION DES OBJETS	SOMMES
1	Intérêt de la dette publique.....	211.800.000 l.
2	Remboursemens.....	37.000.000
3	Frais de recouvremens....	58.000.000
4	Pensions.....	28.000.000
5	Partie des dépenses de la Guerre.....	105.000.000
6	Dépenses de la Marine.	45.000.000
7	Affaires étrangères	8.500.000
8	Maison du Roy	13.000.000
9	Prévôté de l'hôtel.....	200.000
10	Bâtimens	3.200.000
11	Maisons royales.....	1.500.000
12	Maison de la Reine.....	4.000.000
13	Famille royale.....	3.500.000
14	Les Princes frères du Roy.....	8.300.000
15	Ponts et Chaussées	8.000.000
16	Secrétaires d'Etat	4.000.000
17	Intendans des Provinces.....	1.400.000
18	Police.....	2.100.000
19	Pavé de Paris.....	900.000
20	Frais de Justice.....	2.400.000
21	Maréchaussées.....	4.000.000
22	Dépôt de mendicité.....	1.200.000
23	Dons et aumônes du Roy	400.000
24	Dépenses ecclésiastiques.....	1.800.000
	A reporter.....	553.200.000

ARTICLES	DÉSIGNATION DES OBJETS	SOMMES
	Report.....	553.200.000 l.
25	Frais du Trésor royal	1.600.000
26	Traitemens divers.....	2.000.000
27	Encouragemens au Commerce.....	400.000
28	Harras.....	800.000
29	Universités et Collèges.....	800.000
30	Accadémies.....	600.000
31	Bibliothèque du Roy.....	300.000
32	Jardin du Roy	72.000
33	Imprimeries.....	200.000
34	Construction et entretien des Palais de Justice	800.000
35	Intendans des Postes.....	450.000
36	Autres dépenses relatives aux Postes ...	600.000
37	Franchises et passeports.....	800.000
38	Ordre du Saint-Esprit.....	600.000
39	Dépenses dans les provinces.....	6.300.000
40	Isle de Corse.....	800.000
41	Dépenses diverses..... ..	1.500.000
42	Id. particulières du Clergé de France	750.000
43	— du Clergé étranger	50.000
44	— aux Pays d'Etats.....	1.500.000
45	Prisons et maisons de force	400.000
46	Entretien et confection des routes.....	20.000.000
47	Dép^{s} des villes, h^{x} et Ch^{e} de Commerce.	26.500.000
48	Dépenses imprévues.....	3.000.000
49	Supplément additionnel	78.000
	Totalité des Dépenses....	624.300.000

Comparant enfin les recettes aux dépenses, la balance générale devient facile à établir et l'on voit qu'il en ressort un excédent de dépenses de 17.000.000 l. : c'est pourquoi l'auteur du travail, pour pallier cette apparence de déficit, a-t-il soin de faire observer, dans un *Nota*, qu'on a compris aux dépenses « 37.000.000 l. de remboursement » et « que la situation financière n'en est pas moins bonne ».

Maintenant que nous avons rapidement fait connaître notre document, nous nous demanderons quelle doit en être l'autorité et si les prévisions qu'il comporte pouvaient exactement se réaliser en 1787.

Notre réponse, à cet égard, sera loin d'être affirmative. Notre « Apperçu (sic) des Finances » ou notre « Projet de Budget » a bien toutes les allures de la régularité, de la sincérité ; mais, si l'on se reporte à l'époque où il a été établi et au caractère de l'homme dont il paraît émaner, il devient évident que, malgré les plus belles apparences, ce ne doit être là qu'un trompe-l'œil ou un jeu de financier aux abois. Cette pièce, en effet, doit s'éloigner singulièrement, par sa teneur et ses chiffres, de cet « Etat au vrai des finances » dont le souverain seul conservait alors le secret. Plusieurs chefs d'énormes dépenses y font d'ailleurs défaut, notamment ceux des *Avances* ou *Anticipations*, des *Acquits de comptant*, et surtout de ce *Livre rouge*, où « venaient s'inscrire les pensions et gratifications allouées, pour des motifs plus ou moins plausibles, à toute une armée de parasites » éhontés, et même à « des gentilshommes de vieille souche » [1].

Il ne faut pas oublier, d'un autre côté, que l'année 1787 devait être l'une des plus désastreuses pour les finances françaises. De Calonne en conserve bien la direction générale dans les premiers mois, essayant encore d'en dissimuler la véritable situation ; mais bientôt toute illusion disparaît, pour faire place à une effroyable réalité. Les coffres du Trésor sont vides et l'administration se trouve réduite aux pires expédients. Les contribuables plient sous le faix et les Etats provinciaux, les Parlements même regimbent devant l'aveu d'un déficit de plus de cent millions !

Un calme relatif, cependant, semble encore régner dans les régions supérieures de l'Etat, mais ce n'est que le calme lourd et menaçant précédant l'orage. Déjà l'on sent sourdre

1. Em. Besson. *Le Contrôle des Budgets en France et à l'Etranger*, etc. Paris, 1899, pag. 205.

du fond ces vagues furieuses qui bientôt jetteront à la côte cette nef des finances, dont l'imprudent nautonier n'aura d'autres ressources que de fuir en terre étrangère [1]. Un autre pilote malhabile, issu d'intrigues (un archevêque [2] quand il eût fallu un financier consommé), essaiera bien de ressaisir la barre, mais ni lui, ni ses successeurs dont l'un [3], cependant, a donné maintes preuves d'aptitude, ne pourront ramener au port ce navire désemparé qui doit fatalement sombrer, un peu plus tard, dans les flots révolutionnaires.

En résumé, et malgré ses graves imperfections, l' « Apperçu (sic) de l'Administration des Finances de la France en 1786 » n'en est pas moins précieux et d'un grand intérêt. Il peut et doit être considéré comme la véritable expression de nos ressources financières à cette époque, ainsi que des dépenses dont une sage administration n'eût pas dû se départir. Mais, hélas ! les finances d'alors avaient à satisfaire aux plus folles dilapidations, sans ressources équivalentes ; elles portaient au flanc, depuis trop longtemps déjà, les affreux ulcères « des fonds secrets » et « d'un énorme déficit en permanence », et la Nation entière ne pouvait tarder à en devenir la malheureuse victime.

L. Plessier.

1. De Calonne, après sa disgrâce, s'enfuit en Angleterre.
2. Loménie de Brienne.
3. Necker.

es de la France 1786.

Dépenses Générales de l'Etat

Dépenses Militaires

Récensement des Objets

article	Dénomination	Sommes
1re	**Dépenses de la Guerre**	**Dépt**
1	1re Extraordinaire des guerres	72,800,000
2	Ordinaire des guerres	7,800,000
3	artillerie et genie	3,900,000
4	garnisons ordinaires	1,500,000
5	Haras et Convoy Militaire Reduction	
"	Pailes de la paye des Soldats	2,500,000
6	Petit Equipement des régiments	
"	provinciaux	800,000
7	Fourages	6,500,000
8	Boiset Lumieres	1,300,000
9	Casernemens des troupes	1,000,000
10	Loyers et Maisons à Paris pour les	
"	gardes Françaises et Suisses	300,000
11	Droit d'oblat En faveur de l'Hôtel	
"	des Invalides	300,000
12	Taxations annuelles de la Tésorerie	
"	de la Guerre	300,000
	Total	105,600,000
2e	**Dépenses de la Marine**	**Dépt**
1	Dépenses pour les Vivres	
2	——— pour les Constructions	15,000,000
3	——— pour les armemens	
4	——— des Colonies	15,000,000
5	Appointemens du Corps royal	
6	——— de Celui Militaire de la Marine	
7	Dépenses et entretien des hôpitaux	
8	——— des Colonies	15,200,000
9	——— des Batimens Civils	
10	Frais d'administration	
"	Total	45,200,000

Frais de Recouvrement

Récensement des Objets

123 à 4	Vingt 3e vingt Taille Capitation	12,600,000
5	Impositions Locales	50,000
6	Ferme generale	22,300,000
7	Regie generale	8,600,000
8	Administration des Domaines	2,300,000
9	Fermes de Jeux et Poissy	300,000
10 à 13	Postes Messageries Roulages Bas Ponts	"
14	Loterie Royale	2,600,000
15	Revenus Casuels	180,000
16	Droit de Marc d'or	80,000
17	Droits perçus par les Pays d'Etats	1,700,000
18	Clergé	500,000
19	Octrois des Villes et Hopitaux	3,000,000
20	Aides de Versailles	150,000
21	Impositions de la Corse	70,000
22	Taxe attribuée aux gardes Fr et Suisses	15,000
23	Objets Divers	250,000
24	Droits perçus par les Ingénieurs	250,000
25 à 28	Contrôles Contraintes Milice Cap. Surjantaye	"
29	Impot Indirect par la Contrebande	"
30	Aug. appliquée à l'Ensemble	335,000
	Total	58,000,000

Résumé des Dépenses

article	Désignation des Objets	Sommes
1	Interêt de la dette publique	231,800,000
2	Remboursemens	37,000,000
3	Frais de recouvrement	58,000,000
4	Pensions	28,000,000
5	Partie des Dépenses de la Guerre	105,600,000
6	Dépenses de la Marine	45,000,000
7	Affaires etrangeres	8,500,000
8	Maison du Roy	13,000,000
9	Revenu de l'Hôtel	200,000
10	Batimens	3,200,000
11	Maisons royales	1,500,000
12	Maison de la Reine	4,000,000
13	Famille royale	3,500,000
14	Les princes freres du Roy	8,300,000
15	Ponts et Chaussées	3,000,000
16	Secretaires d'etat	4,000,000
17	Intendans des Provinces	1,600,000
18	Police	2,100,000
19	Pavé de Paris	900,000
20	Frais de Justice	2,300,000
21	Marechaussées	4,000,000
22	Depot de Mendicité	1,200,000
23	Dons et aumones du Roy	600,000
24	Dépenses Ecclesiastiques	1,800,000
25	Haras du Roi royal	1,600,000
26	Bâtimens Divers	2,000,000
27	Encouragemens au Commerce	600,000
28	Haras	800,000
29	Universités et Colleges	800,000
30	Academies	600,000
31	Bibliotheque du Roy	300,000
32	Jardin du Roy	75,000
33	Imprimeries	200,000
34	Const. des Chiffon. des Pts de Just.	800,000
35	Intendans des Postes	450,000
36	Rentes Dépt relatives aux Postes	600,000
37	Franchises et passeports	800,000
38	Ordre du St Esprit	600,000
39	Dépenses dans les provinces	6,500,000
40	Isle de Corse	800,000
41	Dépenses diverses	1,500,000
42	——— particulieres du Clergé de Fr.	760,000
43	——— du Clergé Etranger	50,000
44	——— aux Pays d'Etats	1,500,000
45	Prisons et Maisons de force	600,000
46	Pavillon et Confection des Toiles	20,000,000
47	Dépt des Villes, Pts et Chs de Commerce	26,000,000
48	Dépenses Imprévues	5,000,000
49	Supplément additionnel	78,000
	Totalité des Dépenses	624,300,000

Rapprochement des Dépenses aux Revenus

	Résultat
Les Dépenses montent de	624,300,000
Les Revenus à	607,000,000
Les Dépenses Excedent de	17,000,000

Nota. on compte 37 Millions en remboursement ce qui est Politique que la Situation des finances n'en est pas moins Bonne Malgré l'Excedent des Dépenses aux Revenus

UNIV. OF MICH.

COURSES ARCHÉOLOGIQUES

AUTOUR DE COMPIÈGNE

Mes Confrères en archéologie de la Société historique de Compiègne ont encouragé d'une façon si aimable mes incursions sur le territoire, en quelque sorte réservé, de leurs études, que j'ai cru bon de préciser en quelques pages, les descriptions où je me suis plus d'une fois, par leur faute, aventuré. Je les prie de vouloir bien agréer, dans ce modeste travail, un témoignage de mon très sincère dévouement et de mon estime.

Eug. M.

CHAPITRE PREMIER

DE COMPIÈGNE VERS PONT

1. La voie ferrée glisse d'abord entre une courbe rentrante de l'Oise et les rues de VENETTE. Ce lieu, l'un des plus anciens du département, tient son nom *Venetta* (577), s'il faut en croire l'historien du Valois, de *venari*, *vener*, chasser, ou bien, pense Ballyhier, de *Venetum*, plant de vignes. J'avoue, pour ma part, que je ne me hasarde qu'en tâtonnant beaucoup sur le terrain très glissant des étymologies.

L'église est un monument de l'époque de la transition du roman au gothique, dont le plan initial cruciforme se retrouve encore au milieu des additions ambitieuses du XVIe siècle. La structure des contreforts est, comme on peut déjà le constater ici, d'un secours précieux pour dater les parties les plus remaniées d'un édifice.

Quelques remarques seulement : Au-dessus de l'arc brisé du portail principal, une croix, escortée de deux quadrilobes où l'on distingue, d'un côté la Vierge mère, de l'autre saint Jean, est un souvenir d'une façade plus archaïque. Nos pères aimaient à continuer en quelque sorte, aux édifices qu'il fallait renouveler, la vénérabilité que donne la vieillesse, par ces intercalations profanes ou sacrées que l'on retrouve partout, à la Basse-Œuvre de Beauvais, à Hermes, à Nogent-les-Vierges comme à Duclair, à Beaulieu, près de Loches, à Saint-Germain-d'Auxerre, à Tayac[1], près de Périgueux.

Dans le chœur, le haut d'une colonnette, ornée en chevrons, que les plagiaires aveugles de Graves ont qualifiée de *romane* et d'historiée, est chargé en applique d'un ange

1. A Tayac et à Volvic ce sont des panneaux couverts d'entrelacs qui sentent le IXe siècle.

qui soutient entre ses mains un écusson où croix, couronne d'épines et clous, œuvre vulgaire du XVIe siècle. L'autel, en bois avec retable à colonnes torses enguirlandées, est décoré de médaillons d'Abraham, de la Cène et de la descente de croix (1641). Une pierre commémorative de Martin Toisin et de Jehanne Ancel, représente le couple agenouillé devant un calvaire au-dessus d'un gisant et de ces vers macabres à assonances dont les similaires se rencontrent fréquemment : *Quisquis eris qui transieris, me respice, plora. Sum quod eris, quod es ipse fui. Pro me, precor, ora.* « Vous qui passez, n'importe qui vous êtes, regardez moi, pleurez. Je suis ce que vous serez ; ce que vous êtes, je l'ai été. Priez de grâce pour moi [1]. »

Le clocher octogonal, dont les rampants sont hérissés de crochets, est un de ceux dont la légende répète, je ne sais pourquoi, qu'ils ont été bâtis par les Anglais, comme Ecuvilly, Mogneville, Verneuil-en-Perche, Conflans-Sainte-Honorine.

Inutile de rappeler ici les évêques et le clergé de Normandie, conduisant, en 695, le corps de saint Anobert à la ville royale de Venette (*Venitta*), laquelle est située « dans le pays de Bellovaques » ; Jean Fillion ou de Venette, frère et ermite du Mont-Carmel, l'auteur de l'*Histoire rimée des trois Maries* et le continuateur de la *Chronique de Guillaume de Nangis*, dont Siméon Luce dit qu'il est « un annaliste très passionné sans doute, mais profondément honnête et véridique. »

D'où vient ce dicton quelque peu caustique du cru : *Chés Vénitiens de Venette ?*

Le Guetteur du Beauvaisis [2] a relaté ce trait de l'Histoire

1. La tombe de l'abbesse Agnès de Viri, à Morienval, porte ou portait autour du portrait de la noble dame et de sa compagne :

« Hic jacet Agnes de Viri, abbatissa Morgnevallis.
« Quisquis eris qui transieris, sta, perlege, plora.
« Sum quod eris, fueram quod es ; pro me, precor, ora.

2. L'auteur de cet article était M. Alex. Sorel.

de la Révolution dans ces pays : « 1793, 1er novembre. Le secrétaire de la *Société des Amis de la République* donne lecture d'une lettre d'un citoyen de Venette, nommé Le Roy, par laquelle il demandait au Président que la Société voulût bien lui donner, au lieu de ce nom qui rappelle le souvenir des tyrans, un nom républicain. Le Président, au nom de la Société, lui donne le nom de Marat. »

La vue sur Compiègne, on l'a maintes fois noté, est séduisante en cet endroit de la ligne ferrée.

2. Jaux n'est point dépourvu de toute célébrité. Sans rapporter ici certains traits satiriques, comme nos pères aimaient à en aiguiser : « *Les malins de Jaux* », qu'il fallait prononcer en zézayant, les vins ont fait à ces cantons privilégiés une réputation, *autrefois*.

Le doyen Le Vasseur, le verbeux annaliste de Noyon, quêtant partout des arguments pour échafauder « l'opinion vraisemblable qui tient le patriarche Noé fondateur de Noyon », hasarde, entr'autres jeux de son esprit, cette démonstration : « Il n'est point jusques aux moindres vignobles de nos environs qui n'aillent publiant cette vérité de notre premier planteur de vignes. *Jau* et *Venette*, deux petits villages..... qui abondent aussi en vin quoiqu'assez petit, mais qui accommode fort ceux des villes voisines, témoignent assez leur origine que Jau vient de Jayn, que nous avons dit ci-dessus signifier du vin. »

De mes fiches : Vers 1177, diplôme de Louis VII, instituant, à la demande de la reine Adélaïde, la commune de Jaux... Fait à Senlis[1] ; 1539, Jacques de Francières, seigneur de Jaulx et de Fresnel.

Mes chers Confrères en archéologie me dispenseront de répéter en écho ce que Graves a écrit dans ses *Statistiques* sur l'histoire du pays, le style de l'église, etc ; d'autres l'ont copié sans critique comme sans guillemets. Je me contenterai d'insister, de compléter ou, qu'on me pardonne cette

1. Aff., XIV, 572.

audace, de corriger ce que j'estimerai en toute simplicité être inexact[1]. Notons seulement qu'ici encore Graves n'a point noté suffisamment certains détails caractéristiques d'antiquité à la composition de la façade, à la croix de pignon et au clocher.

Armancourt et Le Meux, qui sont voisins, m'ont déjà fourni l'occasion de quelques remarques dans mes *Promenades archéologiques* (1891).

3. Armancourt, *Armanni-Curtis*, peut-être le Courtil d'Herman, possède une église sans caractère du xve siècle, campée entre des masures en torchis éventrées et le vallon. Là, autel en bois décoré de statues et de colonnes torses provenant de Royallieu ; Vierge du xive siècle ; panneaux de vitrail du xvie siècle où représentation d'archers intéressante.

Ce pays amène les noms de Jean d'Hermencourt dit Gaillard, écuyer, lequel, du consentement de sa femme Emmeline de Ponciaux, fait un contrat de vente avec Jean de Nivelle, dit de Basicourt, « fruitier du roi » à Basicourt, en 1349[2]. L'on sait que le fruitier du roi était un officier de bouche qui avait la charge de veiller à l'achat et à la bonne conservation des fruits.

Le Meux.

1. Les amateurs de *Mémoires* qui se délectent volontiers dans les petits détails humoristiques, pourraient trouver, à travers la vie politique ou religieuse de certains villages, matière à rires honnêtes et remède pour désopiler la rate. « Il faut traverser la nef, disait un chantre de nos régions au vin qu'il entonnait, pour atteindre le chœur (cœur) ».

2. Monseigneur Jehan de Compiègne, disent les Mémoires de Pontoise, mari de Béatrix du Mes, vend es villes de Chevrières et de Fresnoy en Beauvoisins à la reine Jeanne d'Evreux.

Sceau de Jean de Meux.

Pour le Meux, j'ai signalé, outre un bénitier creusé dans un chapiteau du XIIIe, les fonts des XIIIe et XIVe siècles et le sceau de « Jean de Meux », un reste de verrières où de petits panneaux charmants de la crucifixion sont dominés par ces armoiries que soutient un ange : la première, des Hautefort (?) ; l'autre, partie, le premier d'azur à trois besans d'or au chef d'argent fretté de sable, le second à dextre d'azur à un grillage d'argent, au chef d'argent à un oiseau de sable, à senestre de gueules à une épée d'argent.

Le Meux (Verrière).

4. Voici bientôt, à notre gauche, la halte, puis le port de La Croix-Saint-Ouen.

Qui n'a entendu parler de ce charmant village qui se cache dans une déchirure de la forêt et du prodige auquel il doit son nom, tel qu'il est raconté dans la charte de la fondation du prieuré de La Croix-Saint-Ouen : « Nous, Dagobert, fils de Clotaire le jeune, roi des Francs ? » Mais ce n'est pas le lieu de copier dom Pommeraye, ni de discuter des questions d'authenticité.

Le but du pèlerinage, qui amène encore nombre de priants, a été longtemps spécialisé, au grand scandale des puristes, par une sorte de jeu de mots : *Ouir, Ouen, Oyen*, comme la coutume avait subsisté, nonobstant les antiques défenses de notre saint Éloi, « de passer la tête dans une niche de pierre ». Au demeurant, mieux valait cette simplicité naïve, ressouvenir peut-être des oracles anciens, que nos orgueils contemporains !

L'abbé Morel a publié le tablet de la fondation de Jeanne Descouturelle, femme de Jean Caignet, et de sa fille Philippote, femme d'Hector Fillion (1544) : Devant ce gros

pilier carré, etc. Pourquoi la reconnaissance des curés et des fabriques est-elle souvent si peu démonstrative à l'égard de ces titres sacrés et parfois artistiques des libéralités du bon vieux temps ? La statuomanie chasse les monuments gravés, et la polychromie jette ses couleurs crues à la place du trait.

Les courses d'entraînement de chevaux et l'industrie prospère des boîtes, des jouets d'enfants ont amené une certaine animation à La Croix-Saint-Ouen.

Le tome VI du *Bulletin* de la *Société historique* de Compiègne renferme une *Notice* du Président Alb. de Roucy de « figures de divinités gauloises en bronze trouvées à La Croix-Saint-Ouen ».

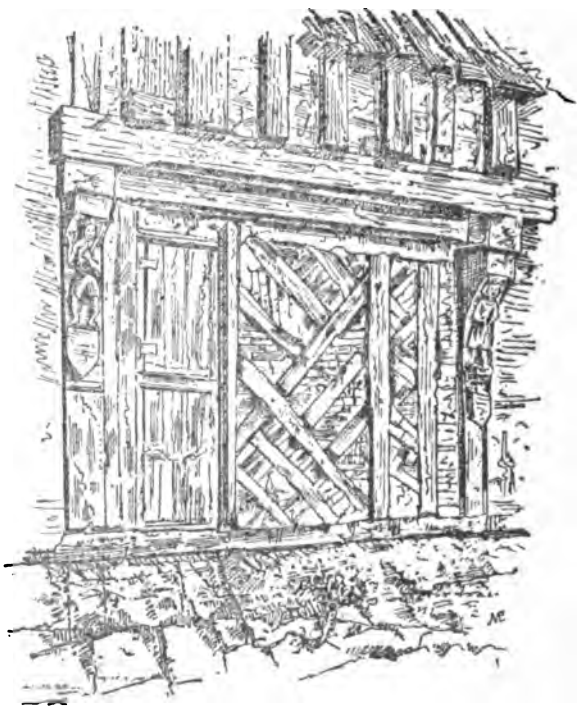

Longueil-Sainte-Marie (Maison du xve siècle).

5. Il existait, il y a quelques années, au village de Longueil-Sainte-Marie, un reste de petite maison du xve siècle qui aurait pu servir à illustrer quelque épisode de la guerre des Jacques : rez-de-chaussée clos par un ajustage de bois garni de briques se contrariant, que terminaient deux poteaux avec encorbellement ; étage unique très bas ; toit élevé. Les poteaux *suprà* portaient chacun un écusson de dimen-

sions inégales, et au-dessus une statuette en demi-bosse, ici d'un fou, là d'un page, qu'un enduit épais et peint protégeait contre les injures des pluies.

A l'église, qui vient d'être rebâtie, dalle funéraire des Fillion (1538 et 1559) ; cloche fondue par Leguay (1731), et plaque commémorative du Grand Ferré.

Rivecourt doit un regain de célébrité à ce simple et religieux héros dont Jean de Venette et récemment l'abbé Morel et M. Garand ont écrit ou chanté les exploits.

L'église, sous le vocable de saint Vandrille, date de 1513. Le XVIe siècle a été dans nos pays un siècle bâtisseur : la guerre de Cent Ans avait accumulé tant de ruines ! Malheureusement, la facilité extrême du travail, l'habileté incomparable de la stéréotomie, le luxe fascinant de l'ornementation dissimulent trop souvent une hâte étourdie et une insouciance fâcheuse des conditions de la durée.

6. Voici bientôt à notre droite, à l'extrémité d'un marais tourbeux piqué de nénufars blancs, de parnassies et de reines des prés, de rhubarbes des pauvres et de lysimachies à corolle dorée, Chevrières, qui a trouvé dans son curé, le chanoine Morel, un historien érudit et consciencieux de sa *Paroisse et Seigneurie*.

L'église est fière de ses vitraux, dont plusieurs ont conservé, malgré plus d'une retouche fâcheuse, une grande beauté de dessin et de coloration. Ils doivent être attribués, comme les armes du chapitre de Beauvais[1] invitent à le faire croire, à l'école justement célèbre de cette ville. Quelques panneaux sont d'une exécution plus remarquable par l'ampleur de la composition, l'emploi pittoresque du paysage, la noblesse et le mouvement des personnages, l'agrément du décor, la tonalité chaude et harmonieuse, comme

1. Je donne, dit l'Évêque Philippe de Dreux, dans son testament, véritablement princier, au chapitre de Beauvais, la dîme de Chevrières (de Chivières) que j'ai achetée à Jean, chevalier de Foisselles, sous la forme que voici. (Louvet, *Hist. de Beauvais*, tome 2, page 347.)

la Vocation de Simon Pierre et de son frère André, l'ordination épiscopale de saint Vast et la Trinité.

Voici le schema de ces verrières, tel qu'il est indiqué en partie par des légendes parfois rimées :

Premier vitrail à gauche : « Vocation de saint Pierre. — Saint Pierre délivré de la prison. — Résurrection de Tabithe. — Saint Pierre battu à Antioche par l'ordre de Théophile. — Comment saint Pierre fut mis en croix les pieds vers le ciel, les anges lui apportant une couronne de roses et de lis et un livre auquel il lisait ce qu'il disait au peuple. — Comment saint Pol a été décollé hors Rome, la tête séparée du corps, fit trois sauts et en sortait à chaque saut une fontaine où était escript le nom de Jésus ». Les amortissements supérieurs renferment l'apothéose des deux grands apôtres.

Le second vitrail représente la vie de saint Vast.

En bas, donateurs et dates : « L'an de grâce mil V^c et XLV fust par Dame Fornier et Nicole Becquerel faict don aultres vitraux peints. »

Troisième vitrail : Résurrection et Crucifixion (1545).

Quatrième vitrail : Saint Georges. Saint Nicolas (panneaux neufs d'un faire infime). Baptême du Christ. Assomption de la Vierge. Saint Remy et sainte Céline. La Sainte-Trinité [1].

La Trinité est représentée ici sous la forme de trois hommes barbus, vêtus de robes blanches et de manteaux rouges, assis sur le même siège et bénissant ; le Père, tiaré, portant le globe du monde ; le Fils, nu jusqu'à la ceinture et soutenant une croix ; le Saint-Esprit, ayant dans sa main gauche un livre [1].

1. L'on sait les diverses façons, plus ou moins autorisées (voir Molan), par lesquelles on a représenté la Sainte-Trinité : trois têtes ou trois visages, comme à Boran, Saint-Pol de Léon ; le Père en vieillard tiaré, tenant entre ses genoux la croix où le Christ est attaché, et l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe qui semble sortir de sa bouche, comme au sommet du fronton méridional de la cathédrale de Senlis, à Fresnoy-le-Grand, à Esquennoy.

L'on notera cette légende, que je ne livre qu'avec dubitation : « L'envieux est un temps », et cette autre : « Messire Nicole Bottée, prêtre, chanoine de Notre-Dame de La Fère-sur-Oise, m'a donnée en l'an 1545 ».

7° Avant d'atterrir à *Pont-Sainte-Maxence,* l'on aperçoit, par delà les plaines basses et un reste de moulin à vent du XVIe siècle, un monument typique, sur lequel je crois bon, même après Eug. Voillez[1] et Graves, de faire une halte raisonnée : c'est l'église de SARRON.

Son plan est celui-ci : nef de quatre travées, avec collatéraux, terminée par un chœur, carré à l'extérieur, arrondi au dedans. Ce système de chevet, qui accuse l'indécision du bâtisseur, en même temps qu'il aide à la solidité, me rappelle certains monuments romans du Midi, entr'autres Saint-Quinin de Vaison[2].

Sarron.

La façade, d'une sage proportion, montre cette ordonnance : tandis que deux contreforts indiquent les divisions des nefs, la hauteur est ainsi partagée : en bas, le portail, et, l'escortant, deux arcatures ; le tout, plein-cintre, cerné par un cordon que soutiennent des billettes en quart de rond ; au-dessus, deux cordons horizontaux, couverts de

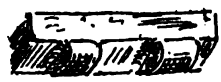
Sarron.

1. *Archéologie des monuments de l'Ancien Beauvaisis pendant la métamorphose romane.* (Appendice Pl. XIV, 1-13).

2. Il y une quinzaine d'années, qu'au retour d'un voyage en Provence, je racontai ainsi mon arrivée à Vaison : « Avant d'atteindre, en venant d'Orange, l'emplacement de la ville actuelle, j'aperçus, détachant leurs silhouettes sévères sur le bleu foncé du ciel, deux églises qui sont demeurées de l'antique cité épiscopale : Sainte-Marie et Saint-Quinin. A ma gauche, des sentiers entrecroisés ; à droite, l'Ouvèze ; devant, sur une montagne escarpée et aride, tournaient en lacets étroits les ruelles du Vaison du moyen-âge ».

Saint-Quinin. — Abside étrange dont le double pan triangulaire au dehors enferme l'abside centrale et deux absidioles ouvertes obliquement (XIIe siècle.)

dessins géométriques, triangles alternés et creusés en facettes, comme le XIe siècle [1] se plaisait à les multiplier à Senlis ; plus haut, une baie simple que contourne une moulure à chanfrein et billettes qui se prolonge sur tout le mur de la nef du Midi ; et enfin, presque au sommet du pignon, un nouveau cordon de zigzags *gravés* au burin, supportant un tableau de pierre sur lequel s'enlève, en relief, une croix pattée d'un austère archaïsme.

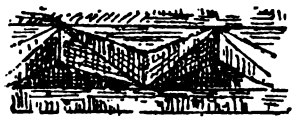
Sarron.

Il est agréable de poursuivre, à travers les monuments antérieurs, les modèles plus ou moins primitifs qui ont inspiré nos antefixes, comme la croix à cercle et à hampe de la crypte de Saint-Quentin, les croix de Bresles et (autrefois) de Tillé [2].

Sarron.

Les baies de la haute nef, au Midi, présentent cette singularité que le sommier est formé d'un moellon unique sur lequel l'ouvrier a simulé, par des traits creux, une juxtaposition de claveaux, procédé ou tricherie que l'on retrouvera dans d'autres édifices du XIe ou des débuts du XIIe siècle, à Noël-Saint-Martin, à Cuise-la-Motte, à Frocourt, à Montataire. Serais-je minutieux à l'extrême en signalant aussi à plus d'un moellon la taille en chevrons, comme on la voit à Rhuis, à Rouffiac, à Pontpoint, au clocher de Saint-Aignan

1. M. Eug. Voillez a analysé avec beaucoup de conscience les caractères du style qu'il appelle *le roman de la seconde période*, dont il voit des représentations dans le clocher-porche d'Estrées-Saint-Denis, dans les églises de Sarron et de Saint-Léger-aux-Bois.

Il note entr'autres caractères ceux-ci : emploi de moellons, de silex aux parements ; irrégularités dans la hauteur des assises ; *opus spicatum*, c'est-à-dire disposition de ces moellons en séries penchées ; mortiers négligés ou terre argileuse ; ornementation produite par des entailles, des sculptures en creux, des ornements géométriques.

2. A Saint-Ambroise de Milan, un chapiteau montre au-dessus d'une sorte de socle orné de palmettes, un bélier, et, à côté, hissée sur une base à griffe et une hampe, une croix pattée et décorée de perles.

aux arènes et au mur de la cité de Senlis, au théâtre de Champlieu, au clocher de Rieux, et même la taille en angles engagés l'un dans l'autre, à la façon de cornets, ainsi qu'on les retrouve à Nogent-les-Vierges ?

Sarron.

La façade Est ramène, à son pignon, l'ornementation de la façade principale : corniche avec traits en zigzags que supportent des modillons en extrémité de poutrelle ; et au-dessus, cordon semblable, dont le zigzag est séparé par un trait court gravé alternativement de haut en bas et de bas en haut.

Sarron.

Entrons : les piliers sont carrés ; le chœur est voûté en cul de four.

Bref, Sarron présente un type simple, élégant, facile à copier, d'une église de village. Il importe de proposer de ces modèles, surtout à une époque où tant de bâtisseurs prennent la dimension de l'édifice pour une beauté et l'éclat brutal du plâtre pour une gloire.

Sarron.

A quelle époque faut-il attribuer la construction de l'église de Sarron ? Au XIe siècle finissant ou, au plus tard, au premier quart du XIIe siècle. Ce qui me pousse à attribuer une vieillesse si reculée à cet édifice, c'est surtout l'emploi de procédés décoratifs (arcatures), qui sont un souvenir des constructions romaines, et d'ornements empruntés à la géométrie, carrés, triangles, chevrons, etc. ; c'est aussi le faire lui-même, entailles simples, sculpture facettée en creux.

Cette remarque de M. Courajod, que le style roman des XIe et XIIe siècles, lorsqu'il substituait l'épaisseur et cohésion de la masse à l'élasticité et équilibre des parties, trahissait une habitude de charpenterie, trouve une démonstration

dans plus d'un détail de l'ornementation de l'église de Sarron, qui sent le travail du bois.

Le vocable de saint Lucien, que porte l'église, désignait aussi une fontaine, aujourd'hui tarie, où, dit Graves, « on trempait un fil rouge qu'on attachait à un buisson voisin sous prétexte d'enchaîner la fièvre », usage que l'on surprendra dans plus d'un lieu d'antique pèlerinage, à Saint-Arnould, près de Clermont, à Fourdraine, hameau de Bulles.

Les Conchyliologistes ont recueilli, dans les lignites qui avoisinent l'Oise, des fossiles très intéressants : le *Scataria Stuerii* est d'une rareté extrême.

C'est sur le territoire de Sarron que le marquis philosophe Charles de Villette, celui qui a mérité le quatrain connu :

Petit Villette, c'est en vain
Que vous prétendez à la gloire,
Vous ne serez jamais qu'un nain
Qui montre un géant à la foire,

avait fait bâtir, en 1755, le château qui a gardé son nom jusqu'à ces dernières années, et qui, vendu ensuite au banquier Stern, a été démoli récemment.

CHAPITRE II

DE COMPIÈGNE A CRÉPY

8. A Rivecourt, la voie ferrée, qui conduit à Crépy, quitte la direction que nous avons indiquée dans le chapitre précédent, pour aller au *Bois d'Ageux* traverser l'Oise.

Nous ne pouvons mieux décrire le lit capricieux de la rivière et le cirque des forêts qui enferme ces riches campagnes qu'en empruntant à l'académicien d'autrefois, Chabanon, l'éloge qu'il en a fait avec une passion de pays :

La chaîne de ces monts, dont le front nous domine,
Tour à tour croît, décroît, se retire et s'incline.
Ici, l'Oise s'épanche au sein des prés fleuris
Et son flot amoureux, de ce rivage épris,
A travers cent détours lentement se promène.
D'une écharpe d'argent il entoure la plaine [1].

1. Les *Affiches de Senlis-Compiègne,* comme s'intitulait ce très modeste essai de journalisme, sont assez rares pour que je leur emprunte cette louange réclame que l'abbé Varnau, y étant, en 1788, insérait des *Œuvres de théâtre et autres poésies* de M. de Chabanon, de l'Académie Française : « M. de Chabanon s'est formé une retraite agréable à Verberie. C'est là qu'il cultive, pendant une grande partie de l'année, les talents réunis de la musique et de la poésie. Ils déposent en faveur de son âme, qui est tendre, honnête et élevée. Les personnes douées de ces intéressantes qualités aiment ordinairement la campagne. M. de Chabanon, avec un esprit délicat et réfléchi, a saisi les ridicules de la capitale ; il lui a été aisé de remarquer qu'ils existent aussi en grande partie dans les provinces. Il s'est amusé à peindre ce genre de prétention qui porte la plupart des hommes à rehausser leur existence par des titres faux, et il a persiflé, avec beaucoup de grâce, de vérité et d'effet, l'esprit de parti qui désole presque toutes les sociétés et porte avec lui la triste image d'une guerre civile. »

9. Voici bientôt VERBERIE « *Verimbria, villa super Isara fluvio* », dit Frédégaire, *Vermeria* (Capitulaire de l'an 808 et Flodoard), *Verberiacum palatium* (en 967).

L'on visitera dans ce bourg, autrefois célèbre, outre l'église qui a retenu des morceaux de toutes les époques, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe, les vestiges plus ou moins humiliés du couvent des Mathurins et de la chapelle de Notre-Dame-au-Mont.

Carlier[1] et Graves ont parlé copieusement du mariage, qui eut lieu à Verberie, du roi Etetulphe et de la belle Judith[2]; de Burchard (1171) et de Jean le Vintre, dont le sceau orbiculaire montrait une forteresse donjonnée, escortée à droite d'une fleur de lys avec cette légende : S. IOHIS VINTORIS DE VERBERIA ; de Nicolas, doyen de chrétienté, dont le sceau était chargé de trois coquilles en pal (1238) ; des trois Pierre de Verberie ; du sceau de la ministrerie des Mathurins, lequel représentait saint Nicolas et les enfants dans leur baquet-saloir traditionnel ; des chevaucheurs d'escouvelles qui cheminaient à travers les airs enfourchant des balais ; des tombereaux[3] ou sautereaux, lesquels firent des élèves jusqu'en Provence, au XIVe siècle ; du *Jeu de la Passion,* donné en spectacle dans la croisée ou bras de croix de l'église ; des sortilèges de Jeanne de Harvilliers, et des superstitions qui avaient là un de leurs quartiers préférés ; de l'abbé Hourdé, curé de Verberie, lequel, après avoir « eu la charge des écoles à Vailly », en

1. Vers 1676, dit Carlier, Frère François, de l'ordre de Saint-Bruno, prieur de la Croix du Saint-Signe, près Compiègne, composa en latin un écrit qui a pour titre : *Antiquités du Palais de Verberie.*

2. Du Ruel note que c'est Hincmar qui fit la cérémonie de ce mariage et du couronnement royal dont il nous a conservé les oraisons parmi ses œuvres. — Aff. XIV, 135-476 ; XV, 886 ; XVI, 182 ; XX, 316.

3. Ces tombereaux, verts-galants, me rappellent certaines représentations de jongleresses ou danseuses sur des médaillons de portails du XIIe siècle, à Saint-Lazare d'Avallon, sur des carreaux et des bassins émaillés. Ces danseurs se soutenaient, comme les tombereaux, sur leurs mains. Voir Mém. du Com. arch. de Noyon, t. I, p. 364.

Soissonnais, à Compiègne, et subi les vexations de l'abbé Carlier, fut emmené, lors de la Révolution, prisonnier à Saint-Paul, près Beauvais, et exécuté, le 27 juin 1794, en répétant : « Je meurs pour mon Dieu et mon Roi ! »

Puisque j'ai nommé Carlier, l'historien plus au moins sincère du Valois, j'ai trouvé sur lui un dossier qui le dénonce (le portrait est-il chargé ?) comme un esprit malade, taquin, querelleur à l'extrême, buté dans ses haines : « Cet abbé », écrit de lui, le 12 avril 1783, Hourdé, « a déjà fait mourir de chagrin mon prédécesseur, il paraît qu'il voudrait que je fusse sa seconde victime. »

Hourdé fit bien de se réserver pour une mort plus illustre.

J'ai rencontré à l'église un reliquaire en édicule avec clochetons, en cuivre découpé et étampé du XVIe siècle.

C'est au-dessous de Verberie que la rivière d'Automne se jette dans l'Oise après avoir reçu son nom au sortir des étangs de l'antique *Pondron* et arrosé l'une des plus délicieuses vallées que l'on puisse imaginer. Pourquoi, dirais-je volontiers avec une phraséologie qui sent l'arlequinade, nos pays sont-ils si rapprochés de nous ?

Verberie (reliquaire).

10. J'ai décrit, dans *Senlis et les environs*, SAINTINES, que son pèlerinage de saint Jean-Baptiste et sa fontaine ont rendu célèbre « bien au-delà de la vache noire », comme le répétait volontiers un de ses derniers curés.

L'église[1] à double nef jumelle, comme à Fleurines, est un

1. Les savants travaux que M. Eug. Lefèvre-Pontalis a publiés depuis les années déjà lointaines où je glanais mes modestes *Notes*, m'ont aidé plus d'une fois à donner de la précision à mes premiers jugements.

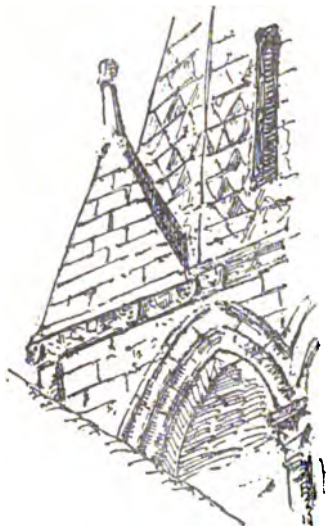

Saintines.

monument hybride qui rachète par le charme de plus d'un détail son manque d'unité. Le clocher à pyramide que cantonnent quatre dés, est du milieu du XIIe siècle et montre des chapiteaux à godrons, des cordons à palmettes dérivées de l'antique, des modillons à masques grimaçants ; l'arc triomphal de la même époque est orné de chevrons et de perlettes. La façade de la fin du XVe siècle est d'une composition qui ne manque pas de coquetterie et d'agrément.

Saintines.

Le mobilier de l'église est fort curieux, de retables, de volets peints et de statues. Le retable surtout du saint Précurseur force l'attention à cause de la naïveté charmante des scènes, du mouvement des petits personnages, de mille articles de mobilier.

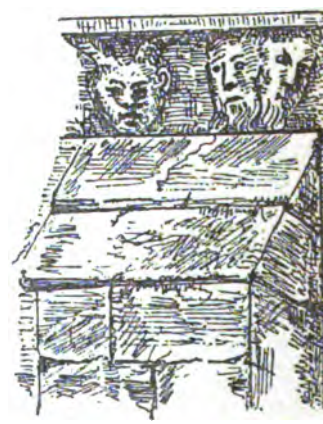

Saintines.

Le donjon du XIVe siècle rappelle le célèbre avocat et légiste Pierre de Cugnières, connu à Sens sous le nom facétieux de Pierre de Coignet ou Cugniau, et représenté dans un angle de la cathédrale par un masque grimaçant dont les narines dilatées servaient jadis d'éteignoirs aux torches [1]. Il y a longtemps, comme je visitais Sens pour la première fois, je fus arrêté à la

1 A Notre-Dame de Paris aussi.

porte de la cathédrale par un bleu qui, très poliment, me demanda : « Savez-vous, Monsieur le Curé, où s'quel' est, la tête à Cugniau ? »

Voilà, pour les chercheurs, quelques emprunts faits à mes fiches, c'est-à-dire à Carlier, à Afforty et à Du Ruel [1] : 1187, Guillaume, curé de Saintines ; 1285, Guillaume de Saintines « escuiers », lequel a pour femme Luce, sœur de Guiot dit « le Gruiers » ; 1330, Simon de Saintines, écuyer ; 1331, Lettres royales en faveur de Pierre de Cugnières, portant permission de mettre soixante porcs de sa maison de Saintines en la forêt de Cuise, pour les y engraisser. Le porc tenait alors une place considérable dans l'alimentation, d'où droit de paisson, chemins des « paissonniers » ; 1360, Henri de Saintines, dit le moine, écuyer ; 1441, Pierre de Chauvigny, seigneur de Saintines, de Pont-Hermé, chambellan du Roi, marié à Jeanne de Courcelles, neveu et héritier de Philippe de Rully, le trésorier de la Sainte-Chapelle ; 1490, Jean de Vaux, écuyer, seigneur de Saintines ; au XVIe siècle, les Vieupont, seigneurs de Saintines, dont Henri IV, converti, répétera plaisamment : « Sur ce Vieux pont, je suis tranquille » ; 1699, efforts des saints curés Corbie et Charles Gauthier Daurance, prêtres de la Congrégation du Saint-Sacrement, pour protéger la dignité du pèlerinage et le recueillement de l'église contre des superstitions scandaleuses et les envahissements du lieutenant de chasse de Beauval.

Saintines.

Un aimable écrivain a pris copie, avec une sorte de piété, de cette inscription Saintinoise :

« A la mémoire de feue Marie Ruffin, femme de honneste personne Jean Fourré, demeurant à Saintines.

Passant, lis ce que dit le noir marbre de celle
Qui fut de son mari non pas une parcelle

1. *Histoire de l'Eglise de Senlis.* Bibliothèque municipale de Senlis.

Mais sa chère moitié tandis qu'elle vivoit,
Pour ce que la vertu dans son âme elle avoit.
Elle fut avec lui vingt et six ans au monde
En concorde et en paix, chaste, sage et féconde
En enfants ; le divorce avec eux ne logea.
Toujours l'honnêteté ses actions rangea ;
En la crainte de Dieu elle passa sa vie,
Ayant de le servir sur toute chose envie.
Pieuse et charitable elle finit ses jours
A quarante et six ans, accomplissant leur cours.
Puisse son âme au ciel obtenir le salaire
Promis aux gens de bien pour bien vivre et bien faire.

Elle décéda le 19e jour d'octobre 1617, âgée de 46 ans, laissant à son mari trois fils et trois filles, lequel, pour tesmoigner son deuil, a fait apposer cette épitaphe ».

11. Saint-Sauveur, autrefois *Géromesnil,* touche au territoire de Saintines par le lieu nommé mélancoliquement le *Champ dolent.*

L'église a gardé quelques restes de verrières remarquables datées de 1543, lesquelles représentent la Prédestination de Notre-Dame au milieu des symboles litaniques, la Vierge avec l'Enfant Dieu, saint Michel terrassant le démon, une sainte martyre tenant de la droite une palme, de l'autre main un livre.

12. Béthisy-Saint-Pierre a disposé agréablement ses maisons entre l'Automne et les coteaux boisés autour de la Motte, dite le *Pâté du roi Jean.*

L'église surtout sollicite la curiosité de l'archéologue. Pourquoi, parlant de la nef, Graves commet-il l'erreur que nous avons plus d'une fois surprise dans ses Statistiques : « la nef est moderne ? » Cette nef, qui n'était point faite pour recevoir le malheureux voûtage qu'on lui a infligé, repose ses murs latéraux sur une double ligne de piliers

1. Aff. I, 334, 447 ; III, 1166, 1542 et suiv. ; XI, 7808 ; XVI, 473 ; XVII, 344, 354 ; XVIII, 27, 666 ; XXI, 331 ; XXIII, 420, 640 ; XXV, 728.

carrés d'une tournure grave et archaïque dont le tailloir fréquent, à Conchy-les-Pots, à Roye-sur-Matz, suppose la date de 1125-1130 environ. Des baies en plein cintre, ouvertes haut, laissent ou plutôt laissaient pleuvoir une lumière discrète. L'architecte roman a voulu dépasser les constructeurs de Roquemont, de Séry, de Glaignes, de Béthisy-Saint-Martin[1], et couvrir en pierre par une retouche de seconde main les basses-nefs ; mais il n'a pas opposé à la poussée de ces voûtes une résistance suffisante.

L'archéologue et l'artiste trouveront encore en cette église, malgré les outrages qu'elle a subis, d'autres remarques à faire. Le portail principal qui précède le clocher-porche du XVIe siècle, témoigne, aux débris de sa sculpture, d'un art très délicat du XIIIe siècle qui rappelle le portail nord de Noyon et Saint-Frambourg de Senlis. L'architecture recueillie du chœur et de l'avant-chœur réunit les trois types de voûtes : ogive, berceau en tiers point et cul de four.

La chapelle au midi, aujourd'hui sacristie, à plan polygonal, trahit, par la forme de ses contre-forts aplatis et de ses modillons à têtes grimaçantes et feuillages, le deuxième quart du XIIe siècle.

Béthisy-St-Pierre.

Une élégance de galbe et une habileté de ciseau rare apparaissent dans les chapiteaux du chœur. La coupe du tailloir présente de haut en bas une plate-bande, un listel et un talon. La corbeille du chapiteau roman affecte ici particulièrement une grande variété. Ce chapiteau est comme engaîné dans de larges feuilles d'eau entre lesquelles se glisse une tête qui semble regarder d'un air ébahi ; cet autre superpose deux étages d'acanthe sur une sorte de bourrelet qui donne de la solidité à la sculpture ; le troi-

1. Dans ces églises, comme à Villers-Saint-Paul, des arcs en pierre plus ou moins distancés soutenaient un plafond en bois.

sième, composé avec la même acanthe, a encerclé le haut de la corbeille par un galon losangé d'où des têtes de monstres surplombent aux angles du tailloir; les autres chapiteaux sont vêtus plus capricieusement de tigettes frisantes ou de rinceaux que retiennent des nœuds à perlettes et terminent des pommes de pin ou des fruits de l'arum. A tous, le sommet de la corbeille est évidé en segments de cercle sous le talon du tailloir. L'on me pardonnera ces analyses menues. Ces chapiteaux, outre qu'ils sont d'un grand style, sont encore des pastiches de l'antique.

L'auteur des *Statistiques* a raison de blâmer l'improportion ou absence de pondération qui existe entre la base carrée du clocher et l'air malingre de la pyramide qui semble s'affaisser entre ses pans, ce qui est le défaut, à mon humble avis, de plus d'une flèche des xve et xvie siècles. A noter l'inscription qui forme ceinture autour du clocher où sont gravés les noms des constructeurs Brulé et Charpentier.

Graves a donné, à la suite de Carlier, un abrégé de l'histoire de Béthisy, et Afforty, qui vraiment est une mine de documents, leur a fourni ce supplément d'indications.

1060, Charte de Philippe Ier, au sujet de la fondation et dédicace de l'église collégiale de saint Adrien, bâtie par le châtelain Richard. Sa femme Milesende et Hugues[1]. — 1079, Hugues, fils de Richard. — 1186, Charte de Philippe-Auguste, par laquelle il confirme les dons faits à la collégiale pour le repos de l'âme d'Hugues, son chancelier. Le plus ancien registre officiel de la monarchie française, lequel contient les lettres royales de Philippe-Auguste (1180-1223) et est parvenu, après une longue suite de vicissitudes, dans la bibliothèque des Papes, est l'œuvre de cet Hugues de Béthisy ou de Puisiers. — 1212, Jean dit

1. Louvet, *Hist. et Antiq. du Dioc. de Beauvais,* T. II, p. 7 : « Icelle église fut consacrée en l'an 1060.... par l'évêque de Soissons, avec un cimetière, à condition....., ainsi qu'il appert par les lettres du Roy Philippe.... dont ta teneur ensuit.... »

d'Outre-Mer, était garde du grand scel de Béthisy. Ce scel représentait un château-fort entre deux fleurs de lys. — 1215, Renaud de Béthisy, bailli de Senlis, marié à Emmeline d'Houdencourt, laquelle est qualifiée veuve en 1232, portait sur son sceau un écu chargé de trois fleurs de lys 2 et 1 avec cette légende : *S. Renaldi de Bestisiaco.* Le contrescel était une grande fleur de lys. — 1232-1240, Simon de Boullanci dit Buignet, châtelain de Béthisy, porte un écu chargé de trois doloires, deux et une à un lambel de trois pendants, sans contrescel. — 1237, Jean de Béthisy, dit Buignet, chevalier, mêmes armoiries. — 1239, Emmeline de Houdencourt (suprà) montre sur son sceau « une dame debout », tenant de la droite une fleur de lys, tandis que la gauche retient le cordon qui attache le manteau. — 1277, Nicolas de Béthisy, archidiacre de Caux en l'église de Rouen. — 1282, Jean de Boullanci, écuyer, Hugues et Gilles, fils de défunt Jean de Béthisy dit de la Cour, chevalier, et neveux de Gilles de Béthisy, chevalier. Simon de Béthisy, écuyer. — 1294, Aalis de Villers, dame de Boullanci, veuve de Jean de Béthisy. — 1336, Jean le Pasteur, garde du scel de la Prévôté de Béthisy et de Verberie. Sur le sceau, une tour, sommée d'une guérite accompagnée de deux fleurs de lys, au contrescel une tour accostée d'une fleur de lys à droite et d'une branche à gauche. Autre sceau portant la moitié de la tour et une branche sur laquelle est perché un oiseau. Jean de Béthisy, médecin de la reine Jeanne de Bourgogne, et chapelain. — 1407, Raoulet de Béthisy, orfèvre à Paris. Ces noms placés sans plus de façon par ordre chronologique, intéresseront peut-être quelque chercheur. « Peu parfois fait beaucoup ».

J'oubliais une dalle funéraire, écrite en gothique, dont j'ai tâché de déchiffrer sur la pierre à demi usée, la versification prétentieuse et alambiquée.

Jehan Carlier, procureur du Roy à Béthisy et a Verberie ;
I het (?) Carlier, sergent royal [et] l [ieuten]ant par tout le Royaulme,
. . . . . .
Vivant aussy procureur du Roy au dit Béthisy.
. . . . . .

. . . . . le XIIIe d'aoust mil VIc IIII,
Le dict Carlier le VIIIe du dict mois mil VIc sept
Passé avant. Myeulx [1] qué la riche peinture
Arrestera, plustost que le marbre glassé
Ou le trait d'un burin d'or fin entrelassé.
Que la vertu de ceulx qui sont en sepulture,
Ceste rude demeure, a bien en portraiture
Aultre embellissement que les traits compassez.
Aultre fois la vertu son bien a amassé
Aux corps de ceulx cy quy gisent en pouriture.
La grâce, la vertu, le parler sagement,
Le paternel et maternel amour est en ce monu [ment] ;
Et les pleurs distillans, comme d'une fontaine,
Des yeulx de leurs enffants par fidelez regretz,
Pollissent ce tableau plus que tous les portraits
Que le marbre retient sur sa pleureuse vaine.
Que bien heureulx est homme quy craint nostre Segniur
Car il vouldra vivement estre enclin en ses commandements
Psalme CXI, III
L'epouse forte à l'heure dernière surpassera bien loing les perles
Proverbes, chappitre III.
L'heure vient et est maintenant que les morts orront la
Voix du filz de Dieu et ceulz qui lorront vivront
S. Jehan, chapitre.

Une autre dalle de l'église, usée complètement d'un côté, ne permet plus de lire autre chose que ces mots : « L'an mil VIc XLV le vendredi, premier jour de septembre, est décédé Me Hiérosme Carlier, vivant Procureur du Roi en la châtellenie de Béthisy et Verberie, lequel, de son vivant, a donné à l'église et fabrique de céans 52 sols 6 deniers. »

Cette pierre mentionne le notaire Jean Bergeron. L'on

1. Le passant pieux trouve mieux ici pour l'y arrêter, qu'une peinture riche, qu'un marbre glacé, qu'un trait gravé par un burin d'or. Ah ! que la vertu de ceux qui sont en sépulture en ce rude séjour, possède une beauté autrement vivante ! Jadis la vertu avait comme attaché ses richesses à leurs corps, grâce, sage parler, amour paternel. Aussi les pleurs qui coulent des yeux de leurs enfants, polissent cette dalle plus que le tombier ne ferait à la veine pleureuse du marbre.

sait qu'un Nicolas Bergeron, né à Béthisy, avocat au Parlement, a composé, en l'honneur de son pays, *Le Valois royal.*

Le château de la *Douye*, qui sommeille au milieu de ses beaux arbres, a gardé, des XIVe, XVe et XVIe siècles, quelques restes qui ne sont pas sans intérêt : portes, escaliers à vis, créneaux et meurtrières.

13. Béthisy-Saint-Martin profile son clocher d'une belle envolée, au milieu des grands arbres qui bordent la rivière. « Cet édifice », dit Graves, « ne manque pas d'intérêt archéologique ». L'église de Béthisy-Saint-Martin, en effet, qui appartient en partie au premier tiers du XIIe siècle, offre à la curiosité des archéologues plus d'un détail typique, arc triomphal à zigzags, basses-nefs où le chaperon des piliers reçoit les poinçons, les entraits et les aisselliers d'un toit, tandis que des supports cubiques, engagés dans les angles rentrants des piles, paraissent attendre depuis plus de sept siècles les arcs d'une voûte d'ogive.

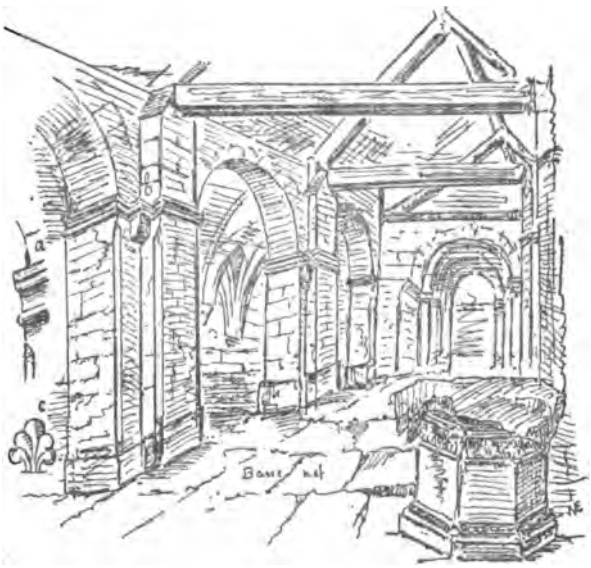

Béthisy-Saint-Martin.

Le clocher monte de l'extrémité du bas-côté méridional. Sa base est ouverte en bas par une petite baie plein-cintre, coiffée d'un moellon évidé [1], et au-dessus par une baie semblable que cerne, avant de contourner les murs et les contreforts,

1. Sic aux fenêtres primitives de la nef de Rully, ainsi qu'on peut le voir dans les combles.

un cordon de quatre-feuilles et de trous carrés vigoureusement fouillés ; l'étage supérieur est éclairé de chaque côté, entre les glacis des ressauts des contreforts, par quatre petites baies que géminent deux à deux des cordons à quatre-feuilles et trous carrés comme suprà. La pyramide aiguë à huit pans est escortée aux angles vides par quatre dés triangulaires avec épis, tandis que des nervures saillantes ou arêtiers qui donnent de la force au rampant, reposent au bas sur des têtes sauvages. Cet ensemble est plein de robustesse et d'agrément.

Regarder aussi le porche du xve siècle adossé à une porte du xiiie siècle.

Béthisy-Saint-Martin a gardé ses fonts hexagonaux d'un bon style du xiiie siècle avec feuilles et perlettes dans les gorges ; un bras reliquaire de saint Blaise, le guérisseur des maladies de gorge ; un tablet de pierre qui provient de Champlieu et affecte le style maniéré du xviiie siècle.

La charte de Philippe Ier de 1060 touchant la collégiale de Saint-Adrien, mentionne parmi les biens accordés à ce pieux établissement « deux arpents de vignes près des cryptes *ad cryptas* ». Que faut-il entendre par ces cryptes que l'on retrouve à Crépy, à Cuise-la-Motte ? Probablement des carrières plus ou moins utilisées pour abriter les vivres ou même les populations apeurées ainsi qu'il arriva, dit l'abbé Le Bœuf, lors des invasions normandes.

14. Orrouy — L'église des xiie et xvie siècles, dans une situation très pittoresque sur le bord d'un côteau boisé que frôle la grande route, a perdu par des restaurations maladroites une partie de son importance architecturale. Les sculptures de la façade ont été rabotées ; le clocher, qui se dresse en cet endroit, à demi aveuglé.

Quelques additions seulement à la *Statistique* de Graves : les arcades maîtresses sont demeurées fidèles au plein-cintre ; les baies, semblablement en plein-cintre, qui éclairent la grande nef, chevauchent les piliers rectangulaires, selon un procédé que l'époque de transition ramène à Champlieu, à

Glaignes, à Ormoy, à Plailly, à Fosses (Seine-et-Oise), à Rully (autrefois) ; le cordon, qui circonscrit les fenêtres géminées de l'étage supérieur du clocher, montre un dessin en zigzags ou chevrons brisés d'une inspiration très archaïque. M. Eug. Lefèvre-Pontalis a fait cette remarque que le clocher d'Orrouy témoigne de l'influence qu'exerça, dans la région environnante, le clocher-porche de l'abbaye de Morienval.

Le système de la bâtière, c'est-à-dire du toit à deux versants, plus économique et plus léger, qui est fréquent dans le Valois, a reçu ici une application heureuse.

Certains vitraux, datés de 1542 à 1547, attirent à bon droit les regards des touristes. Ils représentent l'entrée à Jérusalem et les principaux actes de la passion du Christ ; les apparitions du divin ressuscité à Marie-Madeleine, à Thomas et aux pèlerins d'Emmaüs ; l'ascension et la descente du Saint Esprit ; saint Blaise avec son râteau ; saint Remi ; saint Nicolas ; l'assomption de sainte Marie d'Égypte ; la psycostasie ou pèsement des âmes ; saint Jean-Baptiste prêchant au désert ; les saints ermites Antoine et Paul, à qui un ange apporte un pain ; le baptême de Jésus-Christ.

Au bas des fenêtres, l'on remarque, selon l'usage, les portraits des donateurs avec ces restes d'inscription : « Mathieu du Bec et Nicolle sa femme ont donc cette verrière mil V^c XLII. Jehan Feret et Nicolas Feret. Regnard, laboureur d'Orrouy et... Verdellot sa femme ».

Quel est l'écusson qui accompagne le portrait de ce généreux laboureur, à trois fasces d'azur à la bande de gueules ?

Est-ce un rouet de sonnerie qui se tait là suspendu à la colonne à droite ? Une des cloches, a écrit l'abbé Texier, a été fondue par Antoine.

La galerie de tableaux qui est demeurée au château, contient encore des œuvres remarquables, notamment de Corot et de Cals, lequel était souvent l'hôte heureux des Doria.

15. C'est d'Orrouy que l'on gagne, par des chemins escarpés, le village de Champlieu et, au-delà, le camp romain des *Tournelles*.

L'église du prieuré bénédictin de Champlieu, qui fut longtemps un endroit de pèlerinage en l'honneur de la Vierge, n'est plus qu'une ruine pantelante où l'on fera néanmoins ces constatations : la nef avait des arcades maîtresses en arc brisé et de petites baies en plein-cintre chevauchant les piliers. L'arc triomphal, sous lequel on passait pour pénétrer dans l'avant-chœur, était dilaté aussi en plein-cintre. Le chevet carré, qui est ici une rareté, est voûté en berceau. L'on voit dans ces cantons privilégiés où l'art architectural procédait avec une hâte ambitieuse, comme il faut n'user qu'avec discrétion de ce critérium, du plein cintre ou du tiers-point.

Le camp romain avec son hypocauste, son théâtre et son temple, après avoir été le sujet de tant de discussions passionnées[1], subit de plus en plus la triste et inévitable loi : « *Omnia morti debemur nos nostraque* ».

Le musée de Saint-Germain possède une mosaïque qui en provient.

Béthancourt et *Gilocourt* sont peu distants d'Orrouy, sur les routes sinueuses et boisées qui conduisent à travers des renouvellements incessants de paysage, à Fresnoy-la-Rivière et à Morienval.

16. Béthancourt. — Église intéressante que Graves a décrite avec sa sollicitude habituelle.

Près de Béthancourt est la ferme de Waru qui rappelle Jean de Waru, dit de Béthancourt, écuyer, prévôt de Crépy (1311-1315) ; Pierre de Waru, écuyer, lequel portait « de.... à la croix fleuronnée accompagnée de deux merlettes en chef dans un trilobe » (1339) ; Jean de Waru, écuyer (1353) ; Pierre de Waru, garde du grand scel de la châtellenie de Nanteuil (1407) et Jean de Waru, son frère, prévôt de Senlis (1421).

Vous noterez à *Gilocourt*, outre ce que le même Graves

1. Voir Mémoires de la Société académique de l'Oise, de la Société archéologique de Noyon, etc.

relate, une représentation en bas-relief (dans le mur de façade de l'église) de saint Martin coupant son manteau ; des fonts baptismaux qui rappellent ceux de Glaignes par le nombre terne de leurs colonnettes et leur ornementation empruntée aussi à la vigne et au nénuphar ; une croix dont les extrémités portent, dans leurs quadrilobes, les symboles accoutumés des quatre évangélistes. A l'entrée du cimetière un antéfixe fiché en terre ramène, par son cercle traversé d'une croix, un type que l'on retrouvera à Morienval.

Gilocourt.

Gilocourt a son pèlerinage de saint Prix pour la paralysie, comme Verberie, de saint Germain pour les enfants en langueur ; Bouillant, de saint Guinefort ou Guignefort ; et Saint-Jean-aux-Bois, de sainte Euphrosine pour les fièvres. J'ai emprunté cette coupure à un journal respectable :

« Le reliquaire de saint Prix porte les caractères du moyen-âge. Les comptes de la Fabrique de 1585 font mention des recettes et dépenses occasionnées par la fête du 25 janvier et la neuvaine de la saint Prix d'été. Une affluence considérable de toute la région du Valois et du Soissonnais se rendait à Gilocourt à cette occasion, et, en raison de la proximité de la moisson, avait donné naissance à une foire appelée la Foire aux vans, parce qu'il s'y vendait beaucoup d'objets de vannerie. »

17. Mais revenons à notre ligne de chemin de fer. Le château de Glaignes est assis dans une situation délicieuse sur la croupe d'un côteau pittoresque, entre des jardins savamment dessinés et les fraîches prairies que lave la rivière d'Automne. Glaignes, *Glana* (1275), ont dit Fleury et de Maricourt, dérive du gaëlique *glain* qui signifie *vallée étroite*.

L'église est un édifice de la seconde moitié ou fin du XIIe siècle.

La façade, qu'il est impossible malheureusement d'em-

brasser du regard avec le recul nécessaire, est d'une rare élégance et noblesse. Le portail en saillie, en même temps qu'il ramène un système cher aux architectes romans, introduit certaines inventions d'un art hâtif : le tympan, que trois archivoltes en arc brisé encadrent, est évidé en un quadrilobe muni de verrières ; le fronton est dominé par une rose que cerne une large série de moulures piquées de quatre-feuilles. Les motifs sculpturaux qui soutiennent les extrémités du linteau de la porte, semblent mettre en présence, comme à dessein, les formes semi-conventionnelles de l'ornementation romane et les imitations habiles d'une flore empruntée sur le vif à la végétation du côteau voisin ou des étangs d'en bas. Entrons : Architecture robuste et agréable à l'œil. Nef non voûtée. Bancs de pierre ménagés autour des bases des colonnes. Piliers monocylindriques sous lesquels semblent céder et s'écraser les bourrelets des bases à pointes de diamants, tandis qu'ils portent des chapiteaux trapus d'un galbe un peu vulgaire où l'ouvrier a associé les feuilles charnues du nénuphar aux découpures de la vigne sauvage [1].

Glaignes.

Nous avons déjà signalé comme caractéristique de beaucoup de nos églises de transition que les baies y chevauchent les piliers. Basses-nefs en appentis, comme à l'Hôtel de Gallande, à Senlis. Chœur pentagonal.

Les fonts, d'une belle composition, sont formés d'une cuve hémisphérique, appuyée sur un pédoncule carré et, à ses bords, sur trois colonnettes et couverte de rinceaux de

1. Ces identifications de flore sculpturale sont-elles au-dessus de la discussion ? M. Lambin, dans *La Cathédrale et la Forêt*, a écrit avec compétence : « L'acanthe romane, souvenir de l'antiquité, disparut et fit place à l'arum, au nénuphar, au plantain, à la fougère, à la vigne. Puis vinrent le trèfle, la renoncule, la chélidoine, l'ancolie, le chêne, etc. » ; mais cette succession de copies, plus ou moins idéales de la flore des gallo-romains ou de la nature ambiante, ne s'accomplit pas avec une précicion qui aide, autant qu'on le voudrait, à dater les édifices.

nénuphars et de vignes. Trumilly a copié, avec plus de coquetterie encore cet agencement. Les fonts de Glaignes, comme ceux de Gilocourt, paraissent dater du premier quart du XIIIe siècle, à en juger par les pointes de diamant qui forment des coups de lumière dans les gorges, et l'austérité de l'ornementation.

Le clocher est digne de l'édifice qu'il annonce. Il part du carré du transept, ce qui est l'endroit préféré des bâtisseurs de l'époque et hisse de longues et fines baies géminées en plein-cintre que surmonte, par-dessus un larmier à modillons, une toiture en bâtière.

En 1875, « des ouvriers, occupés à transformer le parc de Glaignes, découvrirent un squelette auprès duquel se trouvait un magnifique couteau en silex. »

De mes fiches : En Afforty : 1227, étendue du dîmage de Glaignes ; 1308, Raoul, curé de Glaignes ; Gérard d'Athies et Claude, son fils, seigneurs de Glaignes [1].

18. Le train gagne en quelques minutes Séry, dont l'église est campée sur une éraillure rougeâtre de la montagne. Cette église est marquée des caractères d'un art original, inventif, habile et très fin. C'est une des gloires des constructeurs de l'époque de transition qu'ils se montrent aussi consciencieux dans des édifices de petites dimensions que dans des monuments considérables.

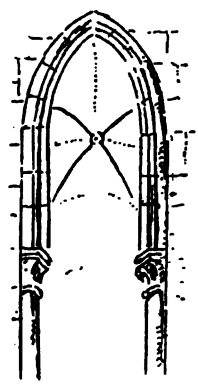
Séry.

Le *portail* en saillie, système ingénieux qui aide à la solidité de la façade et fournit, sous la lumière, des moyens d'ornementation puissante, est décoré de trois paires de colonnes en rentrants qui supportent des archivoltes plein-cintre, le tout protégé par un larmier et un petit toit horizontal. Au-dessus, petite baie en plein-cintre. Il est aisé de voir qu'à

1. Aff. II, 869. III, 1211. XV, 558 en 1227. XVI, 196, 558, 560.

Séry, selon un procédé assez fréquent que l'on surprend à Duvy, à Gilocourt, à Saint-Vaast-lès-Mello, à Uny, à Cambronne, la façade principale a été surélevée.

La grande nef à double travée était desservie, autrefois, par deux basses-nefs en *appentis* à arcades maîtresses en plein-cintre, telles que nous les trouvons à Roquemont, à Béthisy-Saint-Martin, ou que nous les soupçonnons à Noé-Saint-Martin, à Vaumoise, à Mogneville. J'ai signalé déjà ce système de basses-nefs accolées à la légère, quelquefois d'un seul côté, comme de simples couloirs de dégagement, et couvertes d'une charpente plus ou moins ouvrée.

L'église d'Allonne, que je visitai derechef il y a quelques semaines, desservait peut-être sa nef originelle de cette façon.

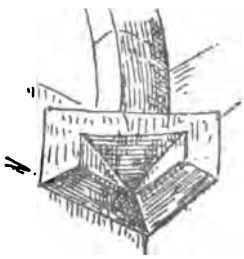

Séry.

Les bras de croix forcent l'attention de l'archéologue. L'on y accède de l'intertransept par des arcades surhaussées à l'extrême, tant il y a de distance réelle entre le tailloir des chapiteaux et la naissance vraie de la courbure des claveaux. Les arcs diagonaux sont taillés en amande ou dos de carpe, profil robuste, brisant franchement la lumière, et fréquent à cause même de ces qualités dans nos pays éminemment artistes et ingénieux des bords de l'Oise et de l'Automne. Ils reposent en partie sur des consoles d'angle à dessin géométrique. Une particularité qu'il importe de noter, c'est cette arcature[1] que le constructeur a ménagée dans le mur oriental de chaque bras de croix pour recevoir un autel et l'armariole qui l'accompagne.

Le chœur, carré, est éclairé au fond par un de ces triplets de baies, où l'on a cru, avec ou sans raison, découvrir un symbole de la Trinité, à Borest, à Saint-Frambourg de Senlis, au chœur du XIIIe siècle d'Allonne.

L'abbé Texier a écrit dans son *Dictionnaire d'Orfèvrerie*

1. Arcature du même genre au chevet de l'église de Villers-Saint-Paul.

que « François Breton fondit en 1633 les trois cloches de Séry-en-Valois. »

Extrait de mes fiches : 1200-1219, Enguerrand de Séry, l'un des très nombreux bienfaiteurs de l'abbaye de Chaâlis ; 1236, Guillaume de Séry, chevalier ; 1296, Renaud de Séry, chevalier et bienfaiteur de Notre-Dame-du-Parc ; 1337, « Jean Thibault et Marie de Ve.., dame de Séry, sa femme, enterrée à Séry. »

Ces fiches ont une sécheresse obligée qui rend leur rédaction peu littéraire ; mais les études de mes lecteurs pourront y trouver quelque secours.

Séry-Magneval est cité dans *la liste des Cavernes habitées* ou plutôt *sépulcrales*. L'on y a trouvé, c'était en 1839, des squelettes qui présentaient la perforation olécranienne de « l'humerus » et un marteau en os de cerf[1].

Les populations préhistoriques, soit de l'époque quaternaire, soit de l'époque néolithique, ont laissé derrière elles, pour attester leur séjour ou leur passage dans nos pays, des quantités plus ou moins considérables de silex ouvrés à *Corbeaulieu*, près de Venette, à Ressons-sur-le-Matz, à Bellicourt et Gournay-sur-Aronde, à Saint-Aubin, près Clermont.

19. Duvy. — L'église qui dresse à droite, sur le versant escarpé de la colline, la silhouette grise de son clocher, est Saint-Pierre de Duvy. Elle affectait dans son plan initial cette forme de carré long dont Guillaume de Mende, au XIIIe siècle, a dit « qu'elle nous indique ainsi que nous devons être crucifiés au monde pour suivre Jésus-Christ ».

Duvy.

La façade montrait une porte surmontée d'une fenêtre plein-cintre. Cette porte est d'un caractère simple et distingué : dans une applique ou saillie coiffée d'un fronton

1. *Bulletin de la Commission archéologique de l'Oise*, p. 89. Envois faits au Musée diocésain, par le baron Delfau de Belfort. Grotte sépulcrale de Séry, au lieu dit Bailli-Bel.

triangulaire, une paire de colonnettes à chapiteaux d'acanthes soutient une archivolte en tiers-point moulurée avec soin. Cette façade a été exhaussée et couronnée d'un antéfixe croisillonné.

Le *clocher* qui est sur l'avant-chœur, appartient à deux époques : les étages inférieurs ont gardé des cordons à billettes carrées ou cylindriques et filet avec biseau qui trahissent la fin du XIe siècle ou les débuts du siècle suivant ; l'étage supérieur au contraire et le couronnement en bâtière indiquent cette phase dite de transition où l'art était en quête de constructions plus montantes et de pesanteur moindre.

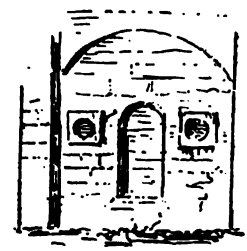
Duvy.

Graves commet une erreur, lorsqu'il dit : « le clocher bâti au bout du chœur... » Le chœur primitif, qui a été transformé en sacristie, formait un retrait au-delà de la travée qui supporte le clocher. Il mérite d'être étudié avec attention à cause de ses caractères très archaïques : voûte en berceau, sorte de niche ménagée dans la paroi du midi, fenêtre à l'est, qu'escortent seulement deux oculus taraudés pour ainsi dire dans une dalle carrée, système d'ornementation naïf et demi-barbare que l'on retrouve à la Basse-Œuvre de Beauvais, à Bresles, à Montmille, à Tillé (autrefois), à Allonne (?) ; restes de décoration peinte, consistant en étoiles, rosettes, lignes d'appareil brun rouge sur jaune rosé.

Graves a signalé à bon droit la belle pierre tombale de Tristan d'Oigny.

Nous avons plus d'une fois noté qu'une école de tombiers, d'un goût artistique parfois considérable, multipliait jadis sur le sol de nos églises ou exportait au loin des représentations d'une originalité intense et d'une exécution serrée.

« On voit », dit Graves, « devant l'autel une belle pierre tombale représentant un homme habillé en chevalier avec

un chien à ses pieds et une femme à ses côtés ; l'inscription en lettres ogivales effacées laisse lire :

« ...blouet dit Tristan, dernier (escuier), seigneur de Oigny qui (ou lequel) trespassa le mercredi 5e jour du mois de juillet l'an de grace mil CCCC. Priez que Dieu lui face pardon.

Cy gist damoiselle Marguerite la Blouette, sa femme, laquelle trespassa le... jour du mois de... l'an de grace mil CCCC.... ».

Cette très remarquable représentation, qui continue de s'user sous les pieds inconscients, mérite un sort meilleur... Blouet dit Tristan est vêtu du costume militaire du xve siècle, en plaques de fer avec large ceinturon de cuir et de métal où s'enchevêtrent les initiales des époux T. B.

De mes fiches : 1182, l'autel de Duvy est signalé avec l'église de Trumilly et la chapelle de Verrines, parmi les possessions de l'église de Senlis dans la Bulle connue du pape Luce III. — 1186 Eustache et Boulard de Duvy, chevaliers[1]. — 1229, Guy de Duvy, chanoine de Senlis, fonde en l'église de Saint-Thomas de Crépy, la chapelle Saint-Jean. — 1295, Laurent, curé de Duvy. — 1430, Jacques le Fuzelier, d'une famille du Valois, résigne la cure de Duvy en faveur de Laurent Bryois. — 1539, Albin de Villers, curé de Duvy. — 1562, « Le samedi, quinzième jour d'août, a six heures de relevée, la tête de Jean Greffin, écuyer, seigneur de Duvy, lieutenant particulier du bailliage de Senlis, fut apportée a Senlis par l'exécuteur de haute justice de la ville de Paris, pour avoir fait la scène a la mode de Genefve[2] ».

Les Voyages pittoresques de France de 1789, parlant des belles eaux qui enrichissent le territoire de Duvy, disent : « L'autre fontaine est dans la paroisse de Duvy, derrière le moulin bannal de Crépy, sur la côte opposée à ce moulin ; on prétend qu'elles pétrifient les différents corps qui y tombent, surtout les bois ».

1. Voir Louvet, t. II, p. 7-9.
2. Aff. XI, 5808. XII, 7465. XVI, 715. XXI, 95.

CHAPITRE III

DE COMPIÈGNE A VILLERS-COTTERÊTS

20. « L'aspect du village de VIEUX-MOULIN », dit Graves, « dominé de tous côtés par des collines couvertes de bois, est sévère, pittoresque, et rappelle les gorges des contrées montagneuses ». Le promeneur, qui erre au milieu de ces hautes futaies et du demi-jour religieux qui les traverse malaisément, éprouve ce qu'affirmait le philosophe latin : « Minerve, la déesse de la sagesse, se rencontre dans les bois aussi bien que Diane la chasseresse ».

Saint-Pierre-en-Chastre, *in castro,* est un écart de Vieux-Moulin. Il n'est demeuré, de l'antique monastère des Bénédictins et des Célestins qui leur ont succédé, qu'une tourelle, voilée d'une épaisse végétation de lierre et quelques fenêtres du XIVe siècle. Je renvoie mes lecteurs à Carlier, Graves, Ballyhier, Lefebvre Saint-Ogan, etc.

21. Qui ne connaît PIERREFONDS, pour sa forêt, son château restauré, ses eaux médicinales, sa « ville des Gaules », du Mont-Berny ?

L'église est un édifice à deux nefs, des XIIe et XVIe siècles, avec un portail élégant du style de la Renaissance et un clocher dont un cartouche indique la date de 1551. Une crypte où une fontaine, aujourd'hui tarie, portait le vocable de Saint-Sulpice, existe encore sous le sanctuaire, montrant une petite nef voûtée en berceau plein-cintre, une sorte de transept couvert en arête, et une absidiole en cul de four. Les tailloirs et les cordons en biseau, comme les chapiteaux à épaisse volute, sentent le XIe siècle.

Beau débris d'une verrière de l'Arbre de Jessé, XVIe siècle. Vitraux-médaillon Suisses (1681), avec inscriptions alle-

mandes, représentant Joseph et Benjamin ; la transfiguration, etc. ; ces médaillons sont un cadeau assez récent fait à l'église.

Sur le mur extérieur de la nef, des pierres commémoratives, rongées par l'eau et le vent, ne permettent guère de lire que ces mots et chiffres entrecoupés : « Cy gist Marie Soupplet, jadis femme de Jean Herbelot, laquelle a fondé... MV^c XXXIII. Priez pour elle.

Le Château, dont les tours majestueuses et les courtines dominent solennellement les rues et les étangs, a été décrit par son très savant et habile rebâtisseur Viollet-le-Duc.

Ce n'est point le lieu de dresser un catalogue des études, notes, dessins, voire même drames que Pierrefonds a inspirés. Je me permettrai, cependant, de faire une coupure à un feuilleton de Georges Montorgueil, intitulé : *Aux murs des Oubliettes.* « Sur le chaos de ces lignes, promenons la flamme d'une bougie, et cherchons un mot, un cri, une plainte, un aveu, quelque chose qui ressemble aux palimpsestes de nos prisons et de nos murailles de faubourg. Voici notre première surprise : il n'y a rien là que de pittoresque, de chaste et d'avouable. La douleur s'est tue, la résignation a endormi la haine...

« Dans cette ombre où le roulement des chaînes se marie au bruit des sanglots, une espérance demeure seule, tenace et vivifiante, que la foi entretient. Le Crucifié se dégage des ténèbres ; sa face douloureuse s'éclaire du rayonnement divin et met comme un pan de ciel bleu dans la nuit du cachot. »

L'on glanera dans Afforty plus d'un détail comme celui-ci : « Représentation », c'est-à-dire représentation tombale gravée, à Notre-Dame de Senlis, du doyen Jean de Pierrefonds [1].

22. Près de Pierrefonds, l'on visitera Saint-Etienne et Chelles. Ces pays, que je visitai, pour la première fois, il

1. Aff. III, 666. XII, 7638. XVII, 28, 204.

y a vingt ans, m'inspiraient dans *Quelques notes de voyage*, *1884*, cet article :

« A Saint-Etienne, une abside semi-circulaire, éclairée par trois fenêtres, ornée d'une corniche en arcatures géminées et d'un cordon à dents de scie, continue de s'appuyer sur des contreforts qui se terminent avec un grand air de force et d'élégance, en *crossette*, forme que l'archéologue retrouve encore à l'abside de Saint-Germer. » J'aurais dû mentionner que le chœur est en cul de four, que les contreforts sont arrondis, etc., détails que M. Eug. Lefèvre-Pontalis attribue au premier quart du XIIe siècle.

Pour Chelles, l'église est un monument d'un intérêt considérable, à cause de la haute antiquité de ses absides et de son clocher, et de certains détails de son architecture. L'on remarquera surtout le chœur et les chapelles absidales en cul de four, des chapiteaux d'un dessin très archaïque, des contreforts ornés de colonnettes en bâtons rompus, des cordons en feuilles laciniées d'un faire très soigné ; un clocher carré, trapu, et ouvert sur chaque face par deux fenêtres que couronne une baie *losangée*. Graves, auquel je renvoie pour le reste, constate que « le chœur est extérieurement roman ou à plein-cintre, tandis que les arcades intérieures sont ogivales. » Plus d'une fois déjà, nous avons eu l'occasion de remarquer que l'ogive [1] (arc brisé) fait son apparition sur les bords de l'Oise cinquante ans plus tôt que beaucoup ne l'imaginent encore, surtout aux endroits de l'édifice où des chapiteaux peu distants lancent leurs arcs vers une voûte surélevée.

Mon admiration pour cette architecture du règne de Louis VII n'a point diminué depuis. M. Eug. Lefèvre-Pontalis qui a étudié l'église de Chelles avec son scrupule accoutumé, note avec raison qu'une des chapelles absidales a disparu ; que « le clocher s'élève au-dessus du transept » ; que « l'abside est une des œuvres les plus originales de l'architecture romane dans la région », etc.

(1) Nous croyons, comme nos maîtres en archéologie, qu'il faut réserver cette appellation *ogive* aux nervures diagonales des voûtes,

Texier note que « F. Guillaume et Marco ont fondu une cloche pour Chelles en 1774 ».

23. Après que nous avons dépassé Palesne, la station de Brassoir nous ramène vers MORIENVAL qui est un des pèlerinages archéologiques les plus importants des pays de l'Oise et du Soissonnais, à cause des caractères singuliers de sa noble église et des litiges chronologiques dont elle est l'objet, témoignage de la précision doctrinale que l'archéologie moderne voudrait introduire dans le résultat de ses recherches.

« Aujourd'hui », écrivait en 1893, un archéologue d'une science scrupuleuse, M. Anthyme Saint-Paul, « la question de Morienval est, depuis une dizaine d'années, posée nettement par l'Ecole des Chartes, devenue elle-même une autorité avec laquelle les archéologues devront désormais compter. D'après sa doctrine, élevée sur le pavois par M. Gonse dans le beau livre *l'Art gothique*, le déambulatoire de Morienval serait parmi les édifices subsistants et même aussi peut-être, parmi les édifices disparus, le plus ancien spécimen de la transition du roman au gothique, et remonterait au moins à 1090 ou 1095. »

Et en effet M. Gonse s'exprimait ainsi dans le livre suprà : « La croisée d'ogive était connue dans l'Ile-de-France dès la fin du XIe siècle. On en constate l'apparition dans quelques bases de clochers, mais à l'état informe et si primitif que c'est à peine si on en peut tenir compte. Le premier exemple indiscutable se montre dans le chœur de la petite église de Morienval.... Aucun archéologue, jusqu'à présent, n'avait osé faire remonter jusqu'au XIe siècle les voûtes à nervures de l'abside de Morienval.... Je suis disposé à accorder au chœur de Morienval une importance de premier ordre, unique même dans l'histoire des origines de la croisée d'ogive. »

Il est bien entendu qu'en citant M. Gonse, qui, du reste, ne semble pas avoir distingué entre la construction originelle du chœur et l'addition de l'hémicycle, je n'ai point

la fatuité de trancher des questions de date subtiles discutées entre mes maîtres en archéologie.

L'église de Morienval, qui est campée sur le bord escarpé d'un ravin sauvage « *vallis morinorum* », présente le plan que l'on sait : un porche ouvert, aujourd'hui méconnaissable, surmonté d'un clocher de défense qui remonte, dit M. Eug. Lefèvre-Pontalis, « aux dernières années du règne de Philippe Ier » ; une nef flanquée de deux collatéraux de trois travées ; un avant-chœur avec un double transept saillant formant (jadis) deux absidioles vers l'est ; un chœur en hémicycle datant du XIe siècle, doté, vers 1100 (M. Eug. Lefèvre-Pontalis), ou vers 1115, au plus tôt (M. Anthyme Saint-Paul), d'un déambulatoire, et restauré, après 1130, à cause de l'état ruineux du cul de four ; et, enfin, deux clochers latéraux, du milieu du XIIe siècle.

« L'église de Morienval », dit M. Courajod, « dont le collatéral date du XIe siècle, a des chapiteaux remarquables dont l'ornementation est la continuation de l'art barbare et n'a rien de commun avec les modèles romains. Et pourtant ces modèles ne manquaient pas ! Tout à côté, les ruines de Champlieu offraient des matériaux et des chapiteaux tout taillés. Ce sont, au contraire, les motifs des fibules franques que les ouvriers romans développent sur leurs chapiteaux. On y trouve le cheval, comme à Reims et à Sainte-Honorine, les crossettes, l'aigle byzantino-ravennate, les animaux fantastiques affrontés, l'enroulement avec les mêmes formes que sur les dolmens de Bretagne et sur les fibules anglo-saxons, etc. »

Sans prendre parti, ce qui serait de ma part de la fatuité, — dans les détails de la question subtile des sources de l'art roman, — j'ai toujours pensé et écrit que les édifices romans, de notre région, en particulier, avaient nécessairement subi les influences plus ou moins directes et mélangées du tempérament personnel des nouveaux bâtisseurs, de la vue des monuments antiques qui s'effritaient autour d'eux sur ce sol privilégié, de la rencontre incessante d'objets de provenance barbare, armes, bijoux, etc., et même du commerce avec l'Orient, qui importait des étoffes, des ivoires, etc.

Quoi qu'il en soit, l'art de Morienval, torsades (à la tour du porche), imitation des travaux de vannerie, représentations d'oiseau, de cheval, etc., est d'un archaïsme étrange[1].

Je me contenterai d'indiquer quelques détails de métier ou de mobilier sacré : marques de tâcherons, une M et une flèche, au mur intérieur du porche ; statue de saint Christophe, dont la vue était, dans les croyances de nos pères, un gage de bonheur ; pierre tombale de l'abbesse Agnès de Viri et statue couchée de son frère, Florent de Hangest ; autres pierres tombales des abbesses Jeanne et Anne de Foucaut (1598 et 1684), de l'archer Antoine Rose et sa femme, Anne Juillet, signées de Rieul Billon et de Jean Lebel, tombiers à Senlis ; stalles et aigle ; cloche de Jean Chéron (1782) lequel semble originaire de Meaux et mourut à Fresnes-en-Tardenois en 1831.

Le nom de Morienval est avec raison attaché à deux objets d'un grand intérêt que je dois rappeler seulement : l'Évangiliaire dit de Morienval du IXe siècle avec miniatures et reliure de l'époque, aujourd'hui au trésor de l'église de Noyon, et un chandelier en bronze XIIe ou XIIIe siècle de ma très modeste collection.

J'ai rencontré ce procès-verbal qui me semble intéressant : « L'an 1855, le 29 du mois de mars..., l'on trouva sous le pupitre, à un mètre environ de profondeur, un cercueil de plomb de 5 pieds 6 pouces soudé. Il était entouré de petits pots en terre cuite et une ligne de mêmes petits pots était rangée sur le cercueil, contenant du charbon, au nombre de 38. Le corps était enveloppé de trois toiles, la troisième forte et grosse, enduite d'une espèce de résine, toutes cousues et retenues par des ficelles très solides, et il y avait une croix de gouttes de cire sur la poitrine. Le cœur était séparé et placé à gauche ». Suit la description du corps, de 36 à 40 ans. Est-ce le corps de Florent de Hangest, tué au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191. Le

1. Origines de l'art roman et gothique, 16e leçon.

procès-verbal est illustré de dessins de bières évidées en cercle du côté de la tête, de vases à charbon avec anse[1].

24. Bonneuil-en-Valois. — Graves s'est étendu à bon droit dans la description de l'église de Bonneuil, laquelle appartient aux XIIe (premier quart), XIIIe et XIVe siècles, de son clocher qui est remarquable, d'une maison à tourelle hexagonale, d'un ancien cimetière à sarcophages.

M. Eug. Lefèvre-Pontalis a fait remarquer que le chœur, aujourd'hui carré, a succédé à un chœur plus archaïque en hémicycle.

Afforty nous a fourni ici encore plus d'une fiche : 1117, Bonneuil, *Bonoculus*, est une des terres qu'Adèle de Crépy donna au prieuré de Saint-Arnould avec Feigneux. — 1282, cette date ramène un Renaud de Bonneuil, écuyer, frère de « Jean, autrefois chevalier et damoyselle Alix, sa femme ». Le sceau orbiculaire de Renaud paraît semé de croisettes et chargé de deux barres avec : + *de Bonneuil.*

Le second sceau elliptique porte un fer à cheval avec six clous, trois de chaque côté : *S. Aelidis uxoris Renaldi de Bonolio armigeri*[2].

Éméville, qui forme une trouée dans la belle forêt de Retz, a une église de style gothique à clocher latéral que Graves a décrite avec exactitude.

L'on sait que la population de ce pays prit une grande part dans les désordres de la Jacquerie. L'on a conservé le nom du chef qui s'appelait « Lambert d'Autrefontaine, frère de maître Pierre de Démeville, président au Parlement[3] ».

Il y a déjà de longues années que, passant quelques jours

1. Voir, sur Agnès de Viry et son frère, *les Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, t. VI, p. 68.

2. Je ne rattache ces personnages à notre Bonneuil qu'avec hésitation.

3. Aff. XVI, 380.

à Villers-Cotterêts, je fus prié de rédiger sur cette ville et ses environs, un guide, tout ce qu'il y a de plus simple et pédestre. Je renvoie à ce *Quelques jours à Villers-Cotterêts* pour HARAMONT où église des débuts du XIIIe siècle et du XVIe siècle.

CHAPITRE IV

DE COMPIÈGNE A VIC-SUR-AISNE

25. Rethondes, entre la forêt aux grands taillis et les rives délicieuses de l'Aisne, m'offrit, outre une hospitalité délicate qui contredisait le dicton : « les leu Warrou de Rethondes », un sujet d'études d'un intérêt considérable : c'est la chapelle du *Prieuré*, aujourd'hui ferme de *Saint-Pierre*.

Le plan de cet édifice nous montre encore une nef éclairée par trois paires de baies en plein-cintre et dotée au xve siècle d'une voûte en bois ; un avant-chœur carré plus étroit et un chœur en hémicycle, lesquels à eux deux reçoivent la lumière par cinq fenêtres.

La façade très simple est ainsi ordonnée : en bas, une porte carrée que décore un cordon formé d'une plate-bande et d'un chanfrein à billettes, lequel, après avoir fait une courbe au-dessus du linteau, se prolonge jusqu'aux contreforts d'angle ; une baie d'un grand style et d'une harmonieuse simplicité, dont l'archivolte extérieure à claveaux vigoureux, repose sur deux colonnettes qui continuent leur tailloir sur le nu du mur ; et, enfin, plus haut, un troisième bandeau indique la naissance du rampant. Cet ensemble architectural est à la fois élégant et robuste et témoigne d'un constructeur et artiste non vulgaire.

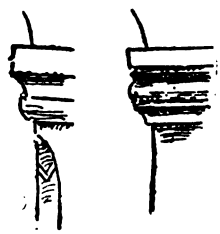

Rethondes.

Rethondes.

Les colonnettes de la baie méritent d'être analysées minutieusement. Le tailloir, très épais, ramène une plate-bande et un chanfrein où des sculptures en relief tranchant, triangles juxtaposés, carrés divisés par des diagonales, roses, palmettes, font éclater leurs facettes sous le soleil. La corbeille est vêtue de deux étages de feuilles creusées à la gouge et de rinceaux que domine une volute trapue. Le fût est disposé lui-même en câble ou torsades comme le boudin qui le sépare du chapiteau, ou en bâtons rompus. La base a pour caractéristique un boudin épais avec griffe rudimentaire.

Rethondes.

Rethondes

A l'intérieur de la chapelle, l'on fera ces remarques : la croisée d'ogive de l'avant-chœur est soutenue par des arcs doubleaux à profils carrés et par deux arcs diagonaux formés d'un nervure à triple tore[1] ; mais l'arc formeret n'a pas encore fait son apparition. Un bandeau simple décore le mur tournant du chœur à la hauteur des impostes. Des croix de consécration, tracées par des arcs de cercle qui s'entrecoupent et enlevées en rouge brique sur un fond d'ocre jaune, tiennent bon à côté de deux couches de coloration superposées, au-dessous ocre jaune clair rehaussé de blanc, par-dessus badigeon blanc découpé en appareil de pierre par des lignes rouges ou ornementé autour des fenêtres du motif ci-dessiné.

Le chevet est renforcé par un glacis et de gros contreforts à ressauts antérieurs très bien compris. Une série de petites arcatures géminées qui repose sur des modillons peu variés et excluant déjà les caprices de l'imagination, porte

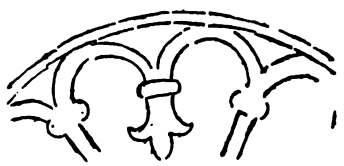

Rethondes.

1. N'y a-t-il pas là un remaniement de la fin du XIIe siècle.

un larmier d'un faire soigné. Un cordon percé de trous carrés ménage des jeux de lumière au-dessous du glacis en contournant les contreforts. Les fenêtres du chœur sont encadrées par deux colonnettes. Voir aussi deux piscines du XIIe siècle.

A quelle époque faut-il attribuer cet édifice ? Au premier quart, à mon humble avis, du XIIe siècle.

Vous connaissez la tradition qui fait reposer là le corps de saint Drausin, évêque de Soissons, vers 657, patron des causes désespérées et aussi, dit-on, des duellistes.

Quant à l'église paroissiale de Rethondes, le Chrétien n'y est point distrait par l'archéologue ou l'artiste.

En face, l'hôpital plein d'ombre et de reposante fraîcheur, rappelle la générosité de la famille de l'Aigle. La chapelle est un petit monument d'un goût exquis.

Le Comité de Noyon, c'était en 1874, a discuté sur un sceau trouvé à Rethondes, de « Iehan (?) de Beaupresac, esquier ».

26. Saint-Crépin-aux-Bois, dans un vallon forestier qu'arrose le Fourchon. contraste par son église du style de la Renaissance avec les formes sages, proportionnées, vraiment hiératiques de cette période mystérieuse de l'art où le roman de Saint-Pierre de Rethondes, préparait comme une conséquence normale, l'incomparable style mystique du XIIIe siècle.

J'ai noté, dans l'église de Saint-Crépin, plusieurs détails de diverses importances : Vitraux où des cartouches ont gardé la date de 1557 ; boiseries-clôtures d'un beau travail, où montants ornés de treillis avec étoiles, de losanges facettés ; statues de la Vierge dont une en marbre ; aigle ou lutrin de style Louis XVI ; bel autel que domine un tableau de l'*Adoration des Mages* ; pierres tombales ou commémoratives de Madeleine de Thou, femme de Jacques Danez, de Claude-Antoine Gobelin, comte d'Offémont et de Saint-Crépin : c'était le fils de la trop célèbre Marie-Marguerite d'Aubray, femme du marquis d'Offémont et

Brinvilliers ; de... Bombelles, veuve du marquis d'Offémont, laquelle a fait rétablir toute la nef en 1751.

Offémont, qui est situé dans la vallée, nous éloigne trop de la ligne. Mon très regretté ami, M. H. Meyer, a laissé à la Bibliothèque Nationale un morceau de Cartulaire de ce prieuré qu'il tenait de M. Peigné-Delacourt.

Quelques additions à la statistique de Graves : En 1267, « Ansous, chevalier, sire d'Offémont, damoiselle Méresse de Bernuel (Berneuil), jadis suer Monseigneur Guion de Saint-Crépin ». — 1323, Jean de Dampierre et Alix d'Offémont. — 1325, Jean de Saint-Crépin, fils de feu Raoul de Saint-Crépin, écuyer, et damoiselle Symone de Saint-Vy. — 1362, Jean de Nesle, chevalier, et puissante dame Marguerite de Mello.

A l'ouest du château d'Offémont, ruines très pittoresques du prieuré de Sainte-Croix d'Offémont.

Voir sur notre droite, aux pieds du Mont-Collet, la station de Trosly-Breuil.

Cette commune est divisée en deux sections ou villages qni ont eu chacun leur importance historique dès les Carlovingiens : Conciles de Trosly en 909, 924, 926 et 927.

L'église, qui est à Breuil, date du xvie siècle.

La *pierre torniche* qui dresse sa masse énigmatique sur le versant du mont Saint-Marc qui regarde Rethondes, est l'un de ces monuments celtiques qui continuèrent longtemps d'arrêter l'étonnement et la vénération religieuse des Gaulois et des Francs.

27. L'église de Berneuil a conservé, à travers des additions des xve et xvie siècles, des pièces de résistance du xie siècle ou du début du siècle suivant. Que l'on regarde le cordon en damier qui encadre la porte latérale, ces frises en forme de nébules ou en losanges maladroits, ce larmier où des lions géminés supportent une plinthe en chevrons, ces bagues en torsades, ces chapiteaux étranges où la ligne

rigide qui est la ressource des arts naissants, domine au point d'indiquer même les yeux des bêtes fantastiques, ces tailloirs couverts de triangles et d'étoiles. Les piliers des trois travées de la nef présentent en coupe un rectangle flanqué de deux demi-cercles ; le mur de la grande nef est ouvert au-dessus des grandes arcades en cintre par des fenêtres courtes.

A noter aussi une Vierge en marbre du xve siècle, des armoiries, plusieurs portraits de religieuses nobles.

28. Tout près est Attichy. Carlier, Afforty, l'historien des Montmorency, fourniront l'étymologie du mot Attichy ; les annales du pays, depuis le passage miraculeux du corps de saint Médard que conduisait, en 545, l'évêque de Soissons, saint Bandry ; la suite des seigneurs du lieu, à partir de Mathieu Ier de Montmorency ; la vie du père Dony, auteur de l'*Histoire générale de l'Ordre sacré des Minimes* (1624) et la description de l'église où il faut noter un autel de saint Agapit et une pierre macabre que Graves décrit ainsi : Elle représente, gravée au trait, un squelette tenant un cercueil sur son épaule, une bêche à la main, avec cette inscription en lettres ogivales (gothiques) :

Entré vous qui par icy passez.
Je suis ung miroir pour vous mirer :
Comme vous este, j'ay esté et tel que je
suis, vous seres. Faicte bien pendant que
En avez [le temps] et priez pour les trespassez
F^t le Xe d'Aoûst
Mil V^c LXXIX.

L'auteur des *Voyages dans l'ancienne France* note aussi dans une chapelle « le portrait en pied de Jean de Nesle, fondateur du monastère de Saint-Croix d'Offémont en 1331 », et dans un jardin du bourg de vieux fonts baptismaux du xiiie siècle, formés d'une vasque posée sur des colonnettes.

Près de l'église, l'arbre *Jacquemart* était célèbre pour la justice que l'on rendait sous ses vastes branches.

29. Couloisy, *Colosiacum* en 858, nous retient toujours en plein *saltus* carlovingien, au milieu de ces mouvements de terrains boisés et humides où les anciens rois aimaient à chasser les bêtes fauves.

L'église, dédiée à la Vierge, a été bâtie dans la seconde moitié du XIIe siècle, puis retouchée et agrandie au XVIe.

J'ai parlé de Cuise-la-Motte, qui m'avait retenu longtemps, dans mes *Notes de Voyage* suprà. Son église, de l'époque dite de transition, est d'un intérêt considérable. Façade noble et harmonieuse avec portail en tiers-point et deux lignes de fenêtres en plein-cintre que contournent des cordons. Joints simulés aux baies, ce qui est un procédé très archaïque. Édicule d'un très remarquable caractère appliqué à la fenêtre terminale et au-dessus larmier formé de masques de bêtes ou d'hommes traînant des feuillages repliés.

M. Vauvillé a décrit, dans *Le Bulletin de la Société d'anthropologie* de 1892, l'enceinte appelée *le Parc aux Loups*. « On y a recueilli », avait dit Graves, « des casse-têtes en silex, sorte d'armes assez répandues d'ailleurs autour de Cuise ».

30. L'église de Jaulzy appartient au commencement du XIIIe siècle et au milieu du XVIe. « On remarque une croix fort ancienne dans le cimetière ».

Le clocher renferme une cloche de Jacques, datée de 1541. Ce fondeur, auquel on doit aussi les cloches de Trumilly (1541) et de Pierrefonds (1574), employait, dit l'abbé Texier, « des ornements d'une très grande richesse. Les lettres sont grandes, saillantes, nettes, bien équarries et d'une forme très élégante ».

31. Vic-sur-Aisne. *Vicus*, *Castrum*, « sur la route directe qui unit l'abbaye de Saint-Médard et Choisy-en-l'Aigue », dit Mabillon[1], arrête les voyageurs qui aiment à apprendre,

1. *De re Diplomatica*, lib. II.

par les restes encore très intéressants de son château (XIIe siècle et suivants) et par son église.

Ce dernier édifice a gardé plus d'un témoin de sa construction originelle du XIe siècle et des débuts du siècle suivant, à sa façade et à sa nef principale.

La façade est ainsi conçue : en bas, un portail en saillie dont trois paires de colonnettes à chapiteaux lourdauds supportent des archivoltes à feuillets ou rubans plissés, comme à Saint-Léger, à Saint-Pierre de Rethondes, à Urcel, à Notre-Dame de Soissons, à lignes entrecroisées et à zigzags, tandis que le tympan est décoré d'une façon rudimentaire par le relief, en forme de mitre, de cinq pierres dressées en éventail. Au-dessus du fronton ou gable de ce portail, une baie en plein-cintre est escortée d'une façon maladroite par deux colonnettes d'où part un cadre de chevrons brisés, arrondis en boudin ou gravés en creux que circonscrit un cordon de zigzags. Le larmier de la nef est soutenu par des modillons.

La nef, à l'intérieur, montre sous la lumière un peu crue qui tombe d'en haut, des chapiteaux sauvagement décorés de têtes barbichonnées, avec boudins en torsades et tailloirs couverts de listels, de motifs géométriques, de bossages.

CHAPITRE V

DE COMPIÈGNE A NOYON

32. Choisy-au-Bac ou en Laigue, au confluent de l'Oise et de l'Aisne, a fourni à Mabillon une note intéressante [1] et, il y a quarante ans, à M. Z. Rendu, le sujet d'une *Notice historique et archéologique*.

L'église, qui est de l'époque de transition, a grand air. La façade, dont les remaniements n'ont point assez respecté certains détails, montrait, au temps où Graves écrivait sa *Statistique du Canton de Compiègne*, en bas : « Une arcade romane ornée de deux boudins et d'un cordon de violettes » qu'escortait une paire de petites baies avec cordons ; en

1. Voici la traduction de cette note : *Canciacum,* Choisy-en-Laigue, près Compiègne, *Cassiacum, Coceium, Cocheium, Choisiacum, Cauciacum,* placé dans le pays Noyonnais, mais dans le diocèse de Soissons, en un lieu très agréable, entre la forêt de Cuise et celle de Laigue ou L'Aigue, de laquelle il n'est séparé que par la rivière d'Aisne, non loin de son confluent avec l'Oise au-dessus de Compiègne. Choisy fut une villa royale qui dut un accroissement d'illustration à un monastère qui, il y a plus de mille ans, eut pour abbé le très saint Bettolen. La basilique de ce lieu fut d'abord dédiée au premier martyr Etienne. Elle offrit un asile, en l'année 711, au cadavre de Childebert III, roi des Francs, au rapport des antiques écrivains de nos histoires. A Childebert, quelques écrivains plus récents ajoutent Clovis, son père, et Dagobert, son fils, détails sur lesquels absolu silence des anciens. La reine Berthe aussi, mère de Charlemagne, mourut en 783 et fut ensépulturée à Choisy pour être ensuite transportée à Paris. Elle fut ensépulturée, à côté de son mari, dans l'église Saint-Denis, disent *les Annales de Metz*. Il y a dans les Actes des Saints Bénédictins, un remarquable diplôme de Louis le Pieux, par lequel le monastère, dont le vocable est *Cauciacum*, dans le pays Noyonnais, sur l'Aisne, avec tout son trésor et mobilier, est accordé à l'*Asceterium* de Saint-Médard de Soissons. (*De re Diplomatica,* lib. II).

haut, trois fenêtres en tiers-point. Le clocher, qui part de l'intertransept, est ouvert, sur chaque face de l'étage supérieur, par une série de six ou huit baies en plein-cintre, géminées deux à deux par un tiers-point ; sa masse excessive, à mon avis, est terminée par un toit en bâtière dont les rampants sont ornés de triangles creusés à facettes et aboutés quatre par quatre, et les larmiers décorés d'une succession de petits cintres géminés comme à Roye-sur-Matz. Le chœur et les culs de four qui percent la muraille à l'est, trahissent aussi l'influence de Saint-Léger-au-Bois.

Depuis que Clovis III, Childebert II et Clotaire ont été ensépulturés dans l'église de Saint-Etienne de Choisy, c'était en novembre 711, de nombreux personnages, écuyers, ou même chevaliers, apparaissent dans l'histoire, portant le nom de ce pays (Voir Afforty, Gordière, le prieuré de Saint-Amand, Douet d'Arcq). La plupart semblent appartenir plutôt à Choisy-la-Victoire, en Beauvaisis.

Je citerai cependant cet emprunt fait, par le Dictionnaire de l'abbé Texier aux Comptes des ducs d'Orléans : 1393, « à Perin de Choisy, orfèvre, pour l'argent et la façon de plusieurs fers d'argent à luire chevaux ».

Janville, sur les pentes du mont Ganelon, a une église des XIIIe et XVIe siècles en sa plus importante partie. Restes de vitraux de 1550 où armes des d'Humières et reliques de saint Aubin, le guérisseur des fièvres.

Le mot Ganelon a fait couler plus d'une goutte d'encre. Baluze, dans une note de son édition de Loup de Ferrières (Ep. XXIX), dit que Ganelon signifie traître, en souvenir de Guanelo ou Vuenilo, archevêque de Sens, lequel avait trahi Louis le Pieux. D'autres, après avoir cité les tours de Gannes à Provins[1], à Mantes, à la Haye-Paisnel, arrondissement d'Avranches, à Domfront, etc., font dériver ce mot Ganne de ganner, engignier, et traduisent Ganelon par engigneur, fabricant d'engins, trompeur.

1. Voir Bourquelot. *Histoire de Provins*, t. I, p. 298.

Au Plessis-Brion, église du XVIe siècle sans intérêt. La construction briques et pierres du château, lequel appartient aujourd'hui à la belle famille des de Bréda, est attribuée à Jean de Pommereux, maître général de l'artillerie pour le roi dans le Milanais, lequel avait acquis la terre du Plessis-Brion par son mariage avec Jacqueline de Fay, en 1515.

33. Thourotte. — L'archéologue, qui descend vers les saules de la rivière pour visiter l'église de Thourotte, y demeure volontiers, comme il m'est arrivé, des heures à en étudier le plan, l'architecture, le mobilier.

Le plan offre un porche sous clocher, une triple nef, un avant-chœur et un chœur eptagonal (presque arrondi). Le clocher s'élève en un triple étage : au bas, une salle ou sorte de narthex communique avec la nef principale par une porte qu'encadrent trois paires de colonnettes et des archivoltes en cintre finement découpées, dont une rappelle par sa flore la salle du Trésor de Noyon. L'étage intermédiaire qu'un cordon de modillons carrés avec lignes ou sculptures *gravées* sépare de la base, est ouvert de chaque côté par deux baies d'une ornementation sobre et sévère. L'étage supérieur est plus décoré : chacune des deux fenêtres repose les tores de ses tiers-points sur des faisceaux de colonnettes trois par trois, tandis que des colonnettes en saillie, rattachées aussi au mur par une bague, aident à les escorter. Le passage du carré à la pyramide est agrémenté d'un cordon qui affecte la billette.

La grande nef compte quatre travées que séparent des piles cruciformes avec colonnettes aux angles rentrants et demi-colonnes engagées à l'Est et à l'Ouest de la pile. Les fenêtres en plein-cintre sont haut percées au sommet de l'arcade maîtresse qui est en tiers point.

Le chœur est la partie la plus originale de l'édifice. Il est soutenu par une succession de pilastres ou de bahuts avec colonnettes engagées aux angles, supportant un épais tailloir duquel partent, en cintre très surhaussé, les gorges, tores, etc., qui encadrent très élégamment les baies ambi-

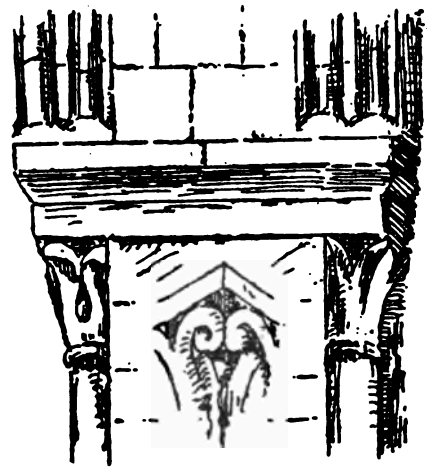
Thourotte.

tieuses. Ce procédé, qui rappelle le roman du Poitou ou de l'Auvergne, semble inspiré directement, dans sa forme générale, de Saint-Léger-aux-Bois [1].

Quel est l'âge de ce monument où un art exquis, fin, aristocratique, s'exerce sur des formes archaïques, larmiers ornés de cannelures et de dessins en zigzags, modillons à têtes grimaçantes, nefs sans voûtages en pierres ? Quoi qu'il en soit, il est curieux de constater avec quel souci des traditions et aussi quelle liberté dans la façon de les suivre, procédaient les illustres anonymes qui multipliaient, le long du cours de notre Oise, les essais de leur art hardi et novateur.

Vous connaissez le mobilier de l'église : fonts du XIIIe siécle avec piscine accolée de seconde main ; piliers sculptés de la Renaissance près du retable ; débris de bordures de vitraux datés de 1588 ; belles clôtures en bois du baptistère ; banc-d'œuvre ; cage d'escalier en charpente ouvrée avec une naïveté qui n'est pas sans agrément ; chaire venant du couvent des Minimes de Compiègne ; poutre de gloire qui supportait le Christ triomphal (noter son profil et le trait en zigzag qui orne sa plate-bande) ; pierre tombale de Mathurin Liot, écuyer d'Assoucys ? (1691), avec armoiries de... à trois chevrons de... surmonté d'un casque de profil ; lutrin Louis XIV ordinaire ; surtout retable.

Ce retable est un des plus précieux que l'on puisse contempler. Je renvoie à la description qu'en a donnée mon ami, le chanoine Marsaux. Quelques remarques per-

1. Le chœur de Choisy-au-Bac sent la même influence.

sonnelles cependant : Quel est l'objet que saint Joachim présente à Marie nouveau-née ? L'on dirait une pomme. — A la mort de la Vierge, un apôtre l'aide à tenir le cierge bénit. A la pâmoison, on lit sur la frange des vêtements de la Vierge ces lettres qui ne sont peut-être qu'un ornement, comme plus d'un exemple, emprunté aux œuvres de cette époque, invite à le penser : *Omer Maria mater care.*

Toute cette composition est captivante par la vie qui semble circuler, à travers ces petites figurines, l'intensité des émotions variées qui marque parfois leurs gestes et leurs physionomies, les traits d'imagination et les pièces de mobilier qui sont multipliés avec un art parfois exquis, autel avec calice, escabeau, fauteuil, cassette des mages, bénitier, etc.

Ce retable obtenait autrefois un surplus de valeur, des volets peints qui servaient à le protéger. Ils ont été, à grand dommage, détachés de la composition sculpturale dont ils étaient le complément nécessaire et, ce qui est pis encore, odieusement maltraités et rendus même méconnaissables par l'un de ces barbouilleurs vaniteux qui appellent restauration ce crime de lèse-beauté.

Ces volets représentent des faits de l'ancien et du nouveau Testament. L'on y surprend et admire aux endroits trop rares où l'œuvre primitive a été respectée, une peinture calme et reposée, des teintes douces et comme gouachées, des scènes d'intérieur charmantes, des physionomies naïves et délicieuses. L'un de ces volets porte la date de 1555. L'intérieur de Nazareth, notamment, est un tableau exquis dont la vue suffit à reposer l'âme.

Il n'est point de mon sujet de raconter, à la suite des *Mémoires du Comité archéologique de Noyon*, l'illustration de la famille des Thourotte, l'importance de leur châtellenie, leurs sépultures à Ourscamp, leurs armoiries et leurs sceaux, Robert de Thourotte, évêque de Langres, puis de Liège, qui institua la fête du Très-Saint-Sacrement (1239) [1].

1. Aff. III, 625. IX, 4775. XI, 221. *Rues de Noyon*, p. 54.

Montmacq. — Tandis que je longeais le canal en souhaitant bonne chance aux pêcheurs et gagnais le bac qui sommeille entre les vieux saules creux, je me remettais en mémoire les dissertations d'un savant bientôt oublié, M. Peigné-Delacourt, sur Montmacq, la *villa fiscalis* ou le *palatium* d'où nos rois mérovingiens datèrent plus d'une charte ; sur la chasse à la haie ; sur les Normands ; sur le manoir de La Motte...

La pluie qui était tombée en averses dans la matinée, était pompée par un soleil ardent et une atmosphère lourde rampait dans la forêt, lorsque je la traversai pour atteindre Saint-Léger-aux-Bois où l'abbé Lefèvre m'attendait depuis longtemps.

34. Saint-Léger-aux-Bois, *Herbodiavisna* (814), on le savez, est un des monuments les plus importants de nos pays au point de vue de la noble et puissante simplicité de son style du dernier quart du xie siècle et de l'étude de la science architecturale.

Plan basilical : Trois nefs partagées en cinq travées par une succession de grandes arcades et terminées chacune par un avant-chœur carré à piles plus robustes ; voûtes en bois et en cul de four. M. Eug. Lefèvre-Pontalis en a donné, au grand profit du monde archéologique, une description détaillée avec des dessins scrupuleusement exacts.

L'on notera la composition harmonique et robuste de la façade avec un cordon de billettes et des feuillets en éventail qui se détachent en vive opposition de lumière et d'ombre sous les coups du soleil ; la frise étrange en rubans plissés qui court le long du larmier ; la gravité religieuse de cet avant-chœur et de cette triple abside qu'éclairent discrètement trois ou une fenêtres et soutiennent des pilastres d'un art encore gauche, mais décoratif ; cette ornementation très délicate du chanfrein des tailloirs, faite d'entrelacs garnis de feuilles rayonnantes, de cercles s'entrecoupant en mailles, de lignes

Saint-Léger-aux-Bois.

courbes, accompagnées de fers de javelots qui semblent une imitation, peut-être un emprunt, de morceaux gallo-romains [1] ; la disposition des fenêtres supérieures de la nef, où le bâtisseur a ménagé une feuillure pour recevoir des châssis de vitres ; les contreforts d'angle au sud-est avec leurs larmiers à billettes et le massif engagé dans la maçonnerie pour étayer le chœur, procédé que l'on surprendra à Orry-la-Ville.

L'observateur curieux notera encore le badigeon jaune avec traits d'appareil rouges ; une Vierge du XVIIe siècle en bois offrant un raisin à l'Enfant Dieu ; le plafond en bois avec poutres sculptées et armoriées de croix, avec cette inscription : « *Deloche,* 1637, *hanc basilicam instauravit* ».

M. Eug. Lefèvre-Pontalis place la construction de Saint-Léger-aux-Bois « après 1083 ».

Cambronne, dont l'église a gardé un reste de portail roman, Ribécourt, Pimprez, sont dénués à peu près d'intérêt archéologique.

Le chanoine Marsaux a signalé à Pimprez « un dais du XVIIIe siècle en application » qui aurait été « les lambrequins d'un lit de Marie Leczinska, donnés par elle à l'abbé Nollet, précepteur des enfants de France ». Si vous voulez reculer plus avant dans l'histoire de Pimprez, vous y trouverez pour seigneur au milieu du XIIe siècle, Pierre Baez, fils de Pierre Baez de Ribécourt.

Mais je crois plus sage de renvoyer, pour les Baez et leur pays, aux *Mémoires de la Société archéologique de Noyon*, où M. Mazières a élucidé les chapitres de l'histoire de son cher Ribécourt.

1. Parlant de « l'architecture qui est exclusivement romaine-dégénérée à son point de départ vers le Ve siècle et qui se montre ensuite à nous vers la fin du Xe, complètement modifiée », Eug. Voillez se pose cette question : « Que s'est-il passé dans le long intervalle de cinq siècles qui sépare ces deux limites ? L'architecture romaine à peu près éteinte, comment s'est façonnée l'architecture nouvelle ? » J'ajouterai : Quels éléments nouveaux, venus du Nord et de l'Asie avec les invasions, ont donné à cette architecture son appoint étrange et rempli de je ne sais quelle vitalité mystérieuse ?

CHAPITRE VI

DE COMPIÈGNE A ROYE

35. Clairoix, dont le nom sonore a éveillé l'imagination des inventeurs de légendes, est assez connu pour son mont Ganelon, sa *pierre Monicart* et son camp de César.

L'église, bâtie sur un sol argileux, humide, très souvent remaniée aux xve et xvie siècles surtout, n'a guère conservé de sa construction originelle de la fin du xiie siècle que son clocher central roman dont les baies en tiers-point sont ornées de chapiteaux « à têtes grimaçantes et animaux, de dents de scie » ou plutôt de têtes de clous, tandis que la corniche supérieure s'appuie sur des corbeaux « figurés en nœuds [1] ». De belles clefs de voûte montrent un Agnus soutenant l'étendard habituel, et des armoiries d'un abbé de Saint-Corneille....

Les fonts de Clairoix sont formés d'une vasque en forme de coupe à huit pans, reposant sur une base semblablement octogonale qui n'a d'autre ornement qu'un cordon en guirlande de roses sauvages au bord supérieur.

Graves rapporte en note cette affirmation de Chifflet « qu'en Franche-Comté on donne le nom de *Gannelons* aux constructions romaines détruites ou conservées par masses ». Quoi qu'il en soit, le mont Ganelon [2] a fourni nombre d'objets celtiques, romains et francs.

36. Je serai aussi bref sur Bienville. Graves a donné un résumé de l'histoire de ce village depuis Charles le Chauve ; une description de l'église, qui est sans caractère (1646-1649),

1. Graves.

1. Voir sur le mont Ganelon : *Dom Grenier* dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie,* t. IV, p. 137.

et un extrait de la généalogie des Bienville depuis Eudes de Bienville, en 1159, et des Seroux.

Peigné-Delacourt, dans son *Histoire d'Ourscamp*, a recueilli le nom et les armoiries d'un Pierres Colart de Bienville, lequel portait de... à la fasce de... accompagnée au premier quartier d'une étoile de... avec cette légende : † S. PIERRES COLART DE BIENVILLE.

37. L'église Saint-Hilaire de Coudun, l'ancienne villa mérovingienne *Cosduna,* où les retouches modernes ont été, à mon avis, indiscrètes, a trouvé dans Em. Woillez son plus fidèle descripteur. Je ferai remarquer, avec lui, la façade dont la composition rappelle Sarron ; l'ornementation en damier du tympan ; les oculus qui laissent filtrer un rayon de lumière dans les basses-nefs (*sic* à Cambronne, près Clermont, à Cinqueux) ; les archivoltes en zigzags, en torsades, en chevrons ; la grande nef que Graves dit, je ne sais pour quel motif, être plus moderne avec des piliers carrés que recouvre un tailloir d'une moulure très simplement poussée ; le clocher à l'intertransept ; le mur terminal du chœur, taillé à pans au dedans, arrondi au dehors, et les deux (autrefois) absidioles qui l'escortaient.

Peigné-Delacourt, Beauvillé, Graves, Peyrecave, Douet d'Arc, ont fourni les noms et les armoiries de plus d'un personnage se rattachant à ce pays : Raoul de Coudun, chevalier, à deux fasces, *Dominus oppidi de Cosdun* ; Raoul de Coudun, évêque de Soissons, fondateur du prieuré d'Elincourt, 1245 ; Robert de Coudun, chevalier, sceau avec orte de merlettes ; Aubert du Bois ou de Coudun, 1254, qui portait un flanquis accompagné en chef d'une étoile ; Vitasse, dame de Coudun et de Genvry, 1286 ; Félix de Coudun, chanoine d'Auxerre, 1311-1324 ; Agnès d'Heilly, de Pas en Artois et de Coudun, 1452.

Le catalogue Charavay, en septembre 1896, mentionnait une « quittance de Roger de Roucy et de Jean de Rouge-« mont, chevaliers, à Jacquelin Trousseau, bailli de Tou-« raine, de la somme de 50 livres tournois, pour les gages

« des soldats en garnison dans le château de Coudun, où « Robert de Béthune, depuis comte de Flandre, était pri- « sonnier de Philippe-le-Bel. Cette quittance est datée de « Chinon, vendredi après l'Octave de saint Martin d'été, « 1300. »

Graves et la brochure : *Le Doyenné de Ressons-sur-Matz,* renseigneront suffisamment sur VILLERS-SOUS-COUDUN. Eglise sans aucun intérêt architectural du XVIe siècle surtout. Mobilier : pierre commémorative d'Antoinette Lejeune, vivant femme de Jehan Legendre ; *Item* d'Adrien Bellot, curé de Villers, 1673 ; piscine du XVIe siècle ; statue de saint Blaise avec un peigne de fer, et, à ses pieds, un lion ; *Item* de saint Sébastien.

Nous signalerons, au nord du village, dans le bois, un trilithe ou monument celtique, composé de trois pierres en forme de porte, qui a gardé le nom de *pierre Leufroy.* Est-ce un reste de dolmen ou d'allée couverte, comme les peuples mystérieux qui ont précédé sur notre sol les Gaulois, en érigeaient pour protéger leurs morts ?

38. ANTHEUIL a inspiré cette recherche du symbolisme, dont je dirais volontiers comme le poète latin : *Non equidem invideo, miror magis.* « A Antheuil », a-t-on écrit, « le bras de la croix de l'église montre, au-dessus du larmier sculpté dans la pierre, un Soleil avec sa couronne à grands rayons... Or, à Vignemont, existe, au même endroit de la muraille de l'église, une figure que nous pensons bien être celle de la Lune. Ces deux emblèmes veulent-ils dire que Vignemont, qui n'était desservie que par un vicaire, reçoit la lumière d'Antheuil, comme la Lune la reçoit du Soleil ? » Ah ! le symbolisme !...

Cloche de Florentin Cavillier, de Carrepuits ; fonts, déjà décrits par l'abbé Gallois, dans le *Bulletin des Antiquaires de Picardie,* 1896.

Sur un socle rectangulaire, formé d'un méplat et d'un quart de rond, repose, séparé par un boudin et une gorge, une vasque hémisphérique ornée de godrons et accompa-

gnée de quatre colonnettes avec chapiteaux, le tout supportant une tablette simple. Piscine du XVIe siècle.

39. VIGNEMONT dresse son clocher, qui n'est pas sans charmes, au-delà d'un bosquet humide.

Pierre tombale d'Augustine Gay, femme Blond, avec une inscription où la douleur a mal servi la poésie. Fonts baptismaux avec armes de Béthisy « d'azur fretté d'or de six pièces ». Débris de vitraux où saint Nicolas et sainte Thérèse (?)

Peigné-Delacourt, dans son *Histoire d'Ourscamp* et les Chartes amènent les noms et les armoiries de plus d'un Vignemont : 1130, Philippe ; 1190, Philippe ; 1254, Jean de... à la croix de... chargée de 5 besans avec cette légende ✝ S. JEHAN DE VIGNE... ; au contrescel... de... à 8 merlettes... en orle ; 1291, Renaud.

VANDELICOURT, que l'abbé Morel me montra avec une précipitation obligée (la nuit arrivait) me parut d'un intérêt médiocre. Depuis cette visite, l'abbé Gallois [1] a décrit cette église et ses curiosités avec un soin scrupuleux ; d'excellents dessins éclairent son texte.

Le lutrin triangulaire dont les détails, vertus théologales, satyres, pentes de fleurs, me paraissent quelque peu disparates, est, à mon humble avis, une copie moderne d'un ouvrage, du reste charmant.

Tombe de Jacques Machu, curé d'Houdancourt. Fonts du XVIe siècle en forme de coupe dont les six pans sont décorés d'un écusson chargé d'une coquille avec bourdon, d'une tête du style de la Renaissance, de petits amours qui se retiennent à des cordes et d'une grande feuille déchiquetée.

L'église d'Elincourt-Sainte-Marguerite obsédait, depuis longtemps, ma curiosité à cause des singularités architecturales que M. Eug. Woillez signalait à sa nef surtout, des

1. *Memoires de la Société Historique de Compiègne*, T. X, p 164.

modifications qu'une grande piété, servie par la fortune, a payées et aussi de la *Notice historique et archéologique* de notre regretté confrère M. Peyrecave.

M. le Curé d'Elincourt, sachant mon désir, me facilita mon excursion d'une manière charmante : « *Hospitalitatem nolite ablivisci* ». En voici le récit court et les conclusions.

Halte rapide à MARQUÉGLISE. Eglise hybride des XIIe, XVIe, XVIIIe siècles, dont le chevet carré était éclairé autrefois par trois baies en plein-cintre géminées, souvenir de l'édifice de transition.

Seconde halte à MARGNY-SUR-MATZ. Eglise de plusieurs époques très distinctes. L'époque romane revendique l'abside prolongée en hémicycle, ornée au larmier de modillons géométriques ou de têtes grimaçantes, éclairée par cinq baies et soutenue, entr'autres appuis, par un contrefort robuste et pataud au-dessous de la baie terminale [1].

La façade de la nef du midi appartient presque à la même antiquité. Elle est ouverte par une porte qu'encadrent deux paires de colonnes soutenant autant d'archivoltes en arc-brisé, le tout ménagé dans une applique ou saillie. Au-dessus, baie en plein-cintre.

Les XIIIe et XIVe siècles ont accolé une seconde nef au nord avec fenêtres à double compartiment que surmontent un quadrilobe ou un amortissement cordiforme.

Le XIIIe siècle et le XVIe ont amené partout des retouches ou des restaurations. C'est au XVe siècle qu'appartiennent des piliers ronds à l'entrée du chœur au midi avec le délicieux rinceau de vignes qui court agréablement dans la gorge du tailloir et la niche à couronnement fleuronné qu'un sculpteur ingénieux a ménagée dans la pierre.

A regarder encore les fonts à double meuble pour immersion et infusion ; quelques restes de charmants vitraux où je signalerai un saint Vaast dont l'ours tient dans la gueule, ce qui est une imagination charmante du peintre, un enfant en maillot ; la poutre de gloire.

1. Voir *suprà*, Rethondes.

Enfin, nous atteignons ELINCOURT, dans un des sites les plus séduisants que l'on puisse rêver. La table réunissait... ; mais ceci n'est plus de l'archéologie bien que la conversation roulait surtout sur les antiquités de l'endroit.

Voulez-vous, sur l'église d'Elincourt, mon appréciation absolument libre ? La voici : Il est regrettable que la description d'Eug. Woillez et Graves ne convienne plus qu'à un monument disparu et que le dédain plus ou moins conscient du passé ait ici, comme en tant d'autres édifices, renversé ou torturé l'édifice de jadis, sous le prétexte d'embellissement ou de solidité.

Elincourt accuse encore ce *plan primitif* élégant et facile à lire : un chœur arrondi, un avant-chœur dilaté en transept et une triple nef à trois travées. Voir en Woillez les remaniements ; la déviation du chevet vers le sud-est ; les dimensions.

La façade est d'une ordonnance simple et noble ; en bas, porte en plein-cintre accostée d'une paire de colonnes qui reçoit la retombée d'une archivolte ; au-dessus, deux étages de baies plein-cintre, trois et deux, surmontées d'un cordon où dents de scie ; au sommet, un oculus à large encadrement. Ici, la beauté intime réside dans la proportion harmonieuse des lignes et le soin scrupuleux de la sculpture. Il est probable que les basses-nefs recevaient, de chaque côté, une lumière frisante par deux oculus. L'on trouvera ce système de façade à Cuise-la-Motte, à Chiry, à Cinqueux, à Cambronne.

Le chœur ou abside est plus orné, c'est une habitude conseillée par la religion, que le reste de l'édifice : baies encadrées de colonnettes.

Les modillons qui soutiennent le larmier sont formés de deux crossettes que sépare une plate-bande en pal, ce qui a conseillé à M. Peyrecave cette description inexacte : « corniches à corbeaux, portant chacun une croix ».

Le clocher, que l'incendie de 1745 fit crouler sur la nef et le transept de droite, s'élevait « du côté de l'Évangile », comme l'atteste la tourelle d'escalier qui est demeurée.

Quel âge faut-il donner à l'église d'Élincourt ? Elle date, dit M. Peyrecave, du commencement du XIIe siècle. N'est-ce point la vieillir d'un demi-siècle ?

Entrons. Autrefois, la nef montrait des piliers barlongs, formant saillie dans l'axe de l'édifice, pour recevoir les retombées des arcades maîtresses doublées. Ces piliers étaient couronnés par ce type de tailloirs que l'époque de transition affectionnait : un boudin et une plate-bande que séparaient une doucine et des listels.

Ce premier ordre servait d'appui à des pilastres qui se terminaient eux-mêmes à l'aide de trois modillons en un tailloir austère et en une ligne d'imposte, procédé ingénieux, distingué, archaïque, qui associait ici un certain souvenir des monuments romains à l'art très inventif de la transition. Ce tailloir, à son tour, soutenait les arcs doubleaux qui maintenaient l'écartement des murs de la grande nef et recevaient les planches du voûtage.

Au dehors, les murs latéraux de la grande nef étaient égayés par un larmier de figures grimaçantes.

Comment, je l'ai déjà dit, nos monuments montreront-ils l'étymologie du mot : *monco*, avertir, s'ils perdent ainsi cette *vénérabilité que donnent les années*, pour subir nos modes changeantes ?

L'on notait dans le mobilier de cette église de beaux reliquaires en forme de bras. M. Peyrecave les a décrits après M. Aubert : « Ces bras reliquaires sont en chêne sculpté grossièrement, recouverts au marteau d'une mince feuille d'argent. L'un est terminé par une main bénissant à la manière latine ; tous les doigts, au contraire, sont levés dans le second. Leur composition », dit M. Aubert, « annonce déjà l'époque où les artistes vont s'éloigner des traditions anciennes et remplacer par les surcharges d'ornements, l'élégance naïve de leurs prédécesseurs. Je ne crois donc pas », ajoute M. Aubert, « m'éloigner beaucoup de la vérité en disant que ces deux reliquaires ont été exécutés à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle ».

J'ajouterai que mes très aimables hôtes me conduisirent

aux ruines du prieuré. Le mur que nous longeons en gravissant un sentier rude et rocailleux, est encore soutenu par des contreforts des XIIe et XIIIe siècles. De l'église de ce prieuré, dont M. Peyrecave a publié un plan très intéressant, il ne reste que quelques moulures fines et des chapiteaux à feuilles d'acanthe juchés çà et là qui sentent le second quart du XIIe siècle, époque de la fondation primitive.

M. Peyrecave nous montra dans son jardin un beau chapiteau gallo-romain trouvé en cet endroit.

Inutile de dire que je n'accepte point les sentiments de M. Peyrecave[1] sur l'antiquité des caves du presbytère qu'il estime du VIe ou VIIe siècle, sur l'âge du contre-scel, sur « la calotte de moine », dont l'Enfant Jésus a la tête coiffée[2], ni la distinction subtile des *frères* de sainte Marguerite et des moines.

40. Ressons-sur-Matz. Voir *Course archéologique à travers les Cantons de Clermont*, 1891, XXXVII. — C'est à Ressons, on le sait, que sont nés le docteur et inquisiteur Antoine de Mouchy, dont le nom aurait fourni, ont dit Mézeray et Voltaire, l'étymologie du mot *mouchard* et aussi un certain Jean le Fèvre qui traduisit en vers une grossière satyre de Mathiolet[3].

N'oublions pas que notre poète, Philippe de Remi ou de Beaumanoir, dans sa *Manekine*, imagine un tournoi dont il place l'action à Ressons :

... Tant qu'il sen a Ressons venu,
Ou castel descendi li roys :
O lui Flamens et Escotois...
Tout cil a Ressons descendirent
Et par les fenestres hors mirent

1. *Notice sur Élincourt-Sainte-Marguerite*, p. 31-41.

2. Le chanoine Marsaux possède une Vierge du XVe ou XVIe siècle, dont l'Enfant Dieu est coiffé d'une calotte à bouffettes selon la coutume de l'époque.

3. Ms conservé à la Bibliothèque nationale.

Maint escu et mainte banière
De mainte divine manière.
De l'autre part devers Gornay
Vinrent Beauvoisin, bien le say [1].

Quelques dessins ci-dessous rappelleront à mes chers confrères la forme générale de l'abside de Ressons, le bras de croix du nord avec la tourelle qui recouvre un reste d'absidiole, la coupe des contreforts et quelques détails typiques de larmier, d'arcs diagonaux et de bagues.

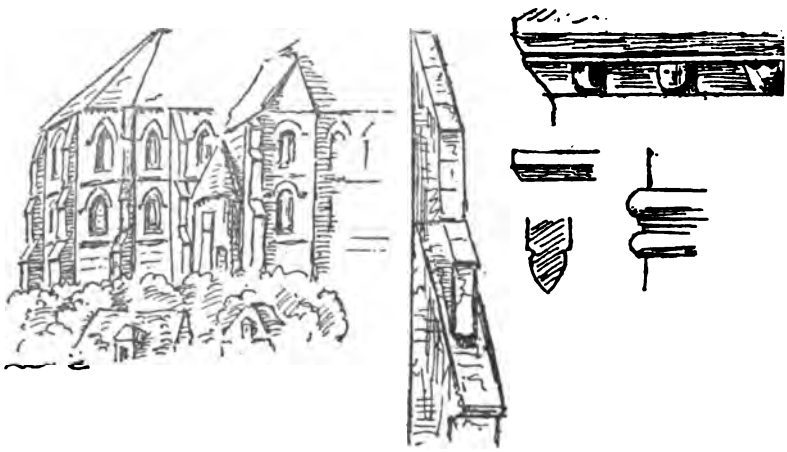

Ressons-sur-Matz.

Ricquebourg offre à la curiosité de l'archéologue un monument intéressant de l'époque du roman transitionnel. Graves, expliquant l'architecture de la nef, mentionne « les arcades ogives (en tiers-point) romanes, séparées par de gros piliers chargés de colonnettes fasciculées, du chapiteau desquelles

1. Quand ils furent à Ressons arrivés, le roi (de Hongrie) descendit au château. Avec lui étaient les Flamands et les Ecossais. Tous ceux-là descendirent à Ressons et par les fenêtres au dehors mirent maint escu et mainte bannière de mainte divine manière. De l'autre part vers Gournay (sur Aronde) vinrent les Beauvaisins. Je le sais bien. Vers 2664, et suiv.

s'élançaient d'autres colonnes qui ont disparu avec les voûtes », système qui rappelle Roye-sur-Matz.

Une brochure connue : *Le Doyenné de Ressons-sur-Matz*, mentionne plus d'un détail très intéressant sur l'église, le château et le village de Ricquebourg.

41. Roye-sur-Matz a éveillé mon attention, il y a bien longtemps, au point que j'exprimai souvent mon vif désir de voir son église rangée au nombre des monuments historiques. Mon sentiment n'a point changé. Aussi, il y a peu de temps, je trouvai grande joie à suivre de Ricquebourg les chemins pittoresques qui mènent à Gury et de Gury à Roye.

Gury m'attirait par cette description que M. Coët, forçant un peu les termes du Président de Roucy, en avait tracée : « L'église de Gury est un monument qui remplaça un « *Sacellum*..., comme le prouvent les débris de frises, de « corniches sculptées, qui ont appartenu à un monument « d'époque romaine ».

L'église qui domine, à la sortie des longs bois sableux et plantés de hautes fougères, une cavée pittoresque, le village et de vastes horizons qui dansaient dans la lumière, a retenu, des caractères de la transition romane : une petite porte, dont le tympan est circonscrit par une moulure à pointes de diamants qui se dilate en bras à ses extrémités ; des contreforts dont les larmiers sont ménagés avec soin ailleurs qu'à la rencontre des assises de pierres ; des arcades maîtresses en tiers-point ; une croix antéfixe, pattée et trouée à son centre.

Mais d'intercalations de débris antiques dans la construction de l'édifice, comme je l'avais espéré, à l'imitation de ce que j'avais vu souvent à Hermes, à Duclair, à Tayac, à Volvic, à Auxerre, aucune à Gury.

Sur la petite place de l'Eglise, une croix du XVIe siècle montre d'un côté le Christ reposant les pieds sur un crâne et deux tibias entrecroisés, pour rappeler la tradition que l'on sait, du crâne d'Adam enterré au Calvaire, et, au revers, la Vierge portant l'Enfant-Dieu.

Le plan de l'église est celui d'une croix, plan mystique ; le chœur est carré ; le clocher s'élève au-dessus de l'avant-chœur.

L'église de Roye-sur-Matz, qui repose dans la plaine, est un monument que certaines étrangetés, une conception d'une rare élégance et le soin scrupuleux de l'exécution, recommandent d'une façon très particulière.

Ses murailles et ses piles sont posées à vue sur la croupe d'un grès qui mesure trente mètres de longueur et a préoccupé, à bon droit, la curiosité scrupuleuse de Graves. « L'énormité de ce grès », dit-il, « et l'absence de tout rocher semblable aux environs, donne lieu de présumer que celui-ci est un monument celtique, druidique, qu'on aura renversé pour établir au-dessus l'édifice du culte catholique. » Cette hypothèse n'a rien qui répugne ; n'était-ce point l'habitude des évêques, dont le zèle se heurtait à d'anciens usages superstitieux, comme le culte des *pierres levées* « petra levata », des troncs d'arbres, des fontaines, de baptiser en quelque sorte le monument profane et de donner ainsi aux entraînements des multitudes qui s'entêtaient à le visiter, un but légitime et sanctifiant ? L'ancienne église d'Albert n'était-elle point bâtie au-dessus d'un menhir, dont la masse a été roulée depuis, avec d'autres témoins, à la villa des Rochers ? Quoi qu'il en soit du grès de Roye, menhir celtique ou roc sans histoire, son rôle, ici, me paraît une singularité à noter.

La voûte de la nef principale est haut portée par des piles massives et des murs épais, qui ne sont évidés que par les arcades latérales. Les arcs doubleaux et diagonaux, qui soutiennent cette voûte, montrent en coupe trois boudins robustes ; les formerets sont un boudin assez fin.

Ces arcs réunissent leurs retombées sur un faisceau de trois colonnettes engagées dans la muraille, lesquelles sont ainsi composées : en haut, sous un tailloir simplement fait d'une plate-bande et d'un boudin que sépare une gorge vigoureuse, une corbeille de chapiteau chargée de grandes feuilles qui retombent mollement aux angles ; en

bas, une base trapue formée sous les fûts, d'un tore, d'une scotie, d'un nouveau tore écrasé avec patte et d'un dé.

Trois arcades maîtresses, de chaque côté, dilatent le tiers-point de leur archivolte entre la grande nef et les basses-nefs, offrant comme profil un double retrait et une large gorge en quart de rond.

Roye-sur-Matz.

Tout cet ensemble de colonnes et d'arcades, par un contraste intentionnel et voulu, de légèreté et de force, de souplesse élastique et de fermeté stable, repose sur des piles en grès, carrées, trapues, qui n'ont d'ornement que leur tailloir formé de deux tores séparés par deux listels et une gorge d'un beau et simple caractère de transition.

Roye-sur-Matz.

Les fenêtres, dont l'ébrasement inférieur est de niveau avec le tailloir des chapiteaux qui reçoivent les retombées des arcs de la voûte, laissent pleuvoir d'en haut une lumière abondante.

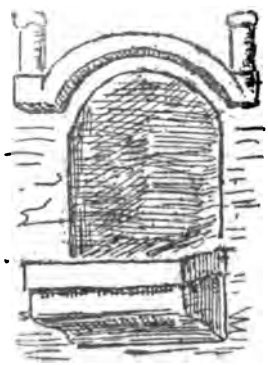
Roye-sur-Matz.

Cette nef principale offre ainsi un aspect étrange et vraiment unique. Ces piles en grès sont évidemment comme un souvenir d'une bâtisse très archaïque et un reliquat sacré d'une nef primitive voûtée en bois.

Les basses-nefs ont perdu de la sincérité de leur architecture primordiale. L'on y notera des culs-de-lampe ou supports qui attendent encore les arcs doubleaux qu'ils devaient rece-

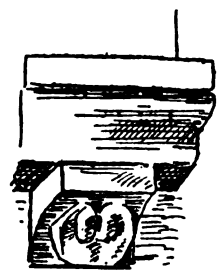
Roye-sur-Matz.

voir, ornés de feuilles d'acanthe et de masques humains, de folioles relevées à la façon d'un sceptre.

L'avant-chœur, auquel on accède par un arc triomphal sans caractère, n'a guère plus de la moitié de l'élévation de la nef principale. Il est voûté en arête, ce qui est l'habitude avant le XIIIe siècle.

Quant au sanctuaire, il a été restauré ou plutôt maltraité. Il est éclairé, de trois côtés, par une longue baie en plein-cintre que contourne en dehors un cordon de têtes de clous en tiers-point, lequel se prolonge sur le nu du mur, tandis que le larmier est décoré de petites arcatures en plein-cintre enfermées deux à deux par des tiers-points et soutenues par des modillons avec ornements géométriques.

La façade est une très élégante composition. Au bas, une porte en plein-cintre assied les tores et les gorges de son encadrement sur une paire de pilastres et de colonnettes dont les chapiteaux continuent en un bandeau leur noble motif de palmettes d'acanthe. Au-dessus, deux fenêtres jumelles en tiers-point sont accompagnées de trois paires de colonnettes à très beaux chapiteaux et à bagues. Une grande rose, qui asseoit son cadre sur l'archivolte la plus extérieure des fenêtres, est partagée en dix lobes par des rayons en forme de colonnettes, comme l'on en voit à Noyon, à Roye, à Cires-les-Mello, à Saint-Étienne de Beauvais et à la cathédrale de la même ville. Le pignon a une fenêtre carrée.

Deux contreforts sveltes et s'effilant par trois ressauts, épaulent ces trois divisions et étages et semblent ajouter à leur grâce. A droite et à gauche, le mur des latéraux est percé sévèrement d'un oculus et contrebuté par deux contreforts d'angle.

J'ai insisté sur cette façade qui est une des plus charmantes que l'on puisse admirer dans nos contrées. Elle ramène évidemment celle de Roye (Somme), qui a été malheureusement restaurée avec des matériaux peu résistants et est le seul reste du XIIe siècle, en avant d'un édifice maigre et décadent.

Il convient de noter avec quel goût parfait l'architecte a décoré les murs latéraux de la grande nef. Les baies en plein-cintre sont encadrées de trois tores et cernées d'un cordon qui continue de courir sur le nu du mur en contournant les contreforts. Le larmier, formé d'une plate-bande, d'un tore, d'un filet et d'un quart de rond, s'appuie de distance en distance sur de petits modillons en extrémité de poutrelle menuisée.

Le clocher monte lourdement de l'intertransept. Il est aujourd'hui sans caractère, sauf du côté de l'ouest et du nord où l'on retrouve encore ses deux baies géminées en plein-cintre que sépare un pied droit.

A quelle époque faut-il attribuer cette église ? A mon humble avis, les derniers travaux qui ont embelli cet édifice et ajouté à son élévation, datent de cette période très artistique qui va de 1160 à 1180 ; mais les piles de la nef, le transept et le clocher qui le surmonte appartiennent à une façon de bâtir plus archaïque et antérieure peut-être d'un demi-siècle.

Il serait très intéressant pour l'étude de notre chère science archéologique de suivre, comme nous avons essayé de le faire, sur quelques monuments plus typiques, l'histoire des modifications que la fin du XIIe siècle et le XIIIe apportaient aux édifices romans et les procédés que les maçons de pierre, comme ils se dénommaient, ont employés. L'on trouvera encore des témoins de ces procédés dans plus d'un détail intéressant des églises d'Uny, d'Ève, de Cires-les-Mello, de Cambronne, de Rieux... Puisse ma courte note éveiller davantage les attentions !...

CHAPITRE VII

DE COMPIÈGNE A ESTRÉES-SAINT-DENIS ET MONTDIDIER

Après avoir glissé entre quelques *breuils* ou lambeaux de forêt qui étendent çà et là, autour des fermes et des champs de betteraves, leurs rideaux d'un vert sombre, la voie ferrée atteint la station de Remy.

Nous avons dépassé à droite *Lachelle*, qui a étagé ses maisons sur les pentes d'un ravin agréable. L'église, dénuée de caractère architectural, a été bâtie, dit Graves, « par Jean Dupont, maître maçon de Remy, 1532 ». J'y ai noté quelques vitraux d'une facture ordinaire, datés de 1541, dont voici les sujets : sainte Marguerite avec son dragon et sainte Marthe (?) ; saint Louis en costume de chevalier, portant la couronne d'épines, et un saint céphallophore, saint Denis ou Lucien ; saint Médard avec son poulain, et saint Gilles ; un saint évêque sans caractéristique et saint Philippe ; l'arche avec Noé et Abraham avec Isaac. — L'adoration des mages ; saint Paul et saint Jacques ; l'*Ecce homo* ; la Vierge tenant le Christ sur ses genoux et la Flagellation ; l'arbre de Jessé.

42. Remy m'a fourni, il y a douze ans déjà, — que le temps est bref ! — la matière de quelques notes dans deux brochurettes : *Promenade archéologique* et *Course archéologique à travers le Canton de Clermont* (1891 et 1895).

M. de Marsy, dans ses *Souvenirs* de 1894 à 1896, a parlé aussi de Remy : « Chœur de la deuxième moitié du XVIe siècle, dû à Abraham Ravaud ; tribune seigneuriale qui n'a peut-être été primitivement qu'un enfeu ; pierre tombale de Jean-Claude Bellon de Thurin, seigneur du fief Latache-Frenel, sis à Remy (1744) ».

L'église, sous le vocable de saint Denis, a gardé ses vieux fonts creusés dans un chapiteau à larges feuilles recourbées du XIIIe siècle. Les ruines, à peine visibles aujourd'hui du « formidable » château, ont ménagé déjà plus d'une découverte intéressante, vestiges d'une habitation préhistorique.

Plus d'un personnage d'importance a reçu le nom de Remy. Ce fut surtout le célèbre bailli de Senlis (1246 ou 1247 — 1296) et poète.

Philippe de Remy, Remin ou de Beaumanoir, fils du bailli Philippe de Beaumanoir et de Marie..., épousa en secondes noces Mabile de Boves, dame de Fouëncant, mourut en sa terre patrimoniale du Moncel et fut ensépulturé aux Dominicains (plus tard Jacobins) de Compiègne.

J'ai trouvé aussi dans les filons d'Afforty[1] : vers 1160, Eudes, chevalier. — 1212, Ansold, qui portait de vair à un lion passant. — 1230, Pierre, chevalier, dont la veuve Adeline avait épousé Hugues de Chessay. — 1413, Pierre, écuyer, seigneur de Soisy.

Remy rappelle aussi, en 1564, un de Sains, maçon, qui a travaillé à l'église ; en 1600-1646, Abraham Ravaud, « qui y print naissance » ; en 1700, la fondation d'une école ecclésiastique, due au zèle pieux de Louis Beaugrand ; en 1761, Bourdon de l'Oise (François-Louis), dont je dirai seulement cette phrase de l'auteur des *Hommes illustres du département de l'Oise* : « Bourdon de l'Oise fut un de ces révolutionnaires indécis qui, après avoir provoqué la France à la République, puis à la contre-révolution, périrent victimes des passions qu'ils avaient soulevées. »

43. A côté de Remy, sur ce plateau, c'est FRANCIÈRES. L'église a gardé quelques vitraux qui ne sont pas sans intérêt. L'un montre en bas la lutte de saint Michel avec le démon et au sommet la prédestination de la Vierge. L'Archange, couvert d'une cuirasse et d'une jupe rouge, soulevé par des ailes vertes et développant autour de ses

1. *Aff.* III, 1355 ; XIV, 262 ; XV, 685 ; XX, 428.

épaules les vastes plis d'une écharpe couleur feu, écrase Lucifer. Le diable de Francières, comme celui de La Ferté-Milon, qui rappelait, dit-on, Mazarin, est rouge ; il est armé d'une masse à pointes ; et, détail grotesque, qui semble inspiré de manuscrits plus anciens, il est agrémenté de gueules féroces aux genoux et même au bas du dos.

A l'étage supérieur de l'autre vitrail, les deux saints Jean, le précurseur et l'apôtre, forment contraste, l'un mal couvert de sa peau rude de chameau, l'autre drapé majestueusement dans les mouvements élégants d'une vaste robe. Le haut de la fenêtre expose dans une coloration riche, la scène de la Crucifixion que le XVIe siècle aimait à dresser au fond du sanctuaire, au-dessus de l'autel. Aux angles du tableau, le soleil et la lune sont personnifiés, à la façon antique, par de petites figurines, l'une rayonnante, l'autre coiffée d'un croissant. Les amortissements sont remplis de figures charmantes : le Père éternel en Souverain-Pontife, avec chape, tiare, boule du monde, bénissant ; des anges portant à travers les airs bleus les instruments de la passion.

Qui a commandé ? qui a dessiné et exécuté ces ouvrages ?

Les historiens locaux et les généalogistes trouveront bénéfice à glaner ici, dans les vingt-cinq volumes d'Afforty[1], ces quelques noms de Francières : 1201, Rogue de Francières, fils de Jean de Montmartin et Mabile, sa femme. Voir son sceau dans l'*Histoire d'Ourscamp*. Louis de Blois fut le pleige de ce Rogue. — 1228, Jean, chevalier. — 1307, Witasse, fils de Rogue. Son écu est chargé d'une bande. — 1380, Jean, seigneur de Froières et d'Elincourt, « Ysabiau de Cordonnay, sa fame ». — 1393, Simon, écuyer, a laissé veuve Jeanne de Roquemont. — 1420, Pierre, seigneur de Chevrières, d'après Carlier. — 1427, Dénombrement du fief de la Motte de Dancourt, auprès de Froyères, que Guérard de Duez, dit de Ville, chanoine de Noyon, tient de Jean de Francières. Le même Jean « a légué à l'église un breviaire qu'a maître Adam de

1. *Aff.* XIV, 258, 569 ; XV, 39, 46 ; XVII, 280, 286 ; XIX, 278 XX, 750, 774, 794 ; XXI, 368 ; XXIII, 135, 137, 145 ; XXV, 539.

Fransières, lequel était retenu par une chaîne dans la librairie avec les autres livres ». — Déclaration des terres sises à Blaincourt, faite à Marie, veuve de Jean de Francières, par Jeanne de Sens, veuve de Jean d'Ailly, conseiller du Roy. » — 1539, Jacques, écuyer, seigneur de Jaulx et de Fresnel. — 1587, Jeanne de Francières, veuve de Claude de Belloy, « escuyer, seigneur de Castillon. Fief de la tour de Villers, scis à Blaincourt, mouvant du seigneur de Francières ».

44. Voici, à dix minutes de la gare, Estrées-Saint-Denis, ainsi appelé à cause de sa situation sur la grande route *strata*, *estrées* et du patron de l'endroit.

L'église, qui est le seul monument du pays, offre aux archéologues, qui sont dotés du flair du curieux, plusieurs objets d'étude importants.

C'est d'abord le clocher-porche. Eug. Woillez, qui l'a analysé avec son scrupule habituel, remarque que « le clocher-porche d'Estrées, le clocher-arcade de Rue-Saint-Pierre, ceux d'Auvillers et de Catenoy sont les seuls de style roman pur qui nous restent » dans l'ancien diocèse de Beauvais.

La façade de ce clocher-porche montre, entre deux contreforts aplatis, le portail et au-dessus deux baies. Analysons :

Le portail en plein-cintre repose ses claveaux minces sur un vigoureux tailloir biseauté dont la double plate-bande est ornementée de traits et de trous triangulaires. Ce sont de ces éléments de décoration barbare que le XIe siècle et le XIIe affectionnaient.

Le premier étage montre un percement de ce même style : un arc de décharge qu'un cordon de deux rangées de billettes sépare du nu de la muraille, enferme deux petites baies dont les cintres étroits reposent extérieurement sur un tailloir et au dedans sur une colonnette indépendante. Les tailloirs ont reçu les ornementations géométriques et traditionnelles : dents de scie, chevrons sculptés ou seulement

gravés, avec perlettes, câbles aux torsions se contrariant. Pour la colonne, l'on analysera le tailloir à dents de scie, la corbeille où de grosses feuilles forment crossettes à l'abri de palmettes en spire, le bourrelet même qui a été comme dentelé, la base qui est composée de deux tores épais.

J'ai insisté sur des détails qui paraissent menus, parce qu'ils sont caractéristiques d'une époque et marqués d'un cachet d'individualisme vigoureux.

L'intérieur de l'édifice offre aussi à l'archéologue plus d'un sujet curieux d'étude.

La nef se termine par un avant-chœur qui semble appartenir au milieu du XIIe siècle à en juger par la coupe des arcs, la sculpture des chapiteaux et les baies. Les arcs, en effet, ont gardé leur austérité de profil rectangulaire ; les chapiteaux, qui sont coiffés d'un tailloir très épais, plate-bande et quart de rond, couvrent leur corbeille qui est franchement accusée, de nénuphar, d'arum retroussé sous les angles du tailloir comme à la nef de Plailly, aux chapelles de Saint-Leu, aux tribunes de Senlis. La fenêtre qui éclaire cet endroit de l'église au midi est ainsi percée : une double baie en plein-cintre, au-dessus, une rose trilobée, ornée aux rencontres de ces lobes, de masques humains et cernée d'un cadre de petits ronds engagés, et enveloppant le tout, la saillie du mur ménagée en plein-cintre. L'on remarquera combien ce système est ornemental.

Le sanctuaire, qui affecte un plan pentagonal, est peut-être un peu moins ancien. L'arc doubleau terminal, en effet, présente la coupe accoutumée, une plate-bande entre deux tores, des arcs diagonaux, une double doucine qu'interrompt de chaque côté un étroit filet[1]. Les chapiteaux que protège un tailloir orné de demi-cercles, de têtes de clous, étalent sur leur corbeille une flore plus élégante et plus réelle de vignes sauvages et de raisins. Encore une coquetterie : les tores, avant d'atteindre par leurs retombées le tailloir, adop-

1. Pourquoi l'auteur de la *Géographie de l'Oise* a-t-il écrit : « le chœur est du gothique flamboyant fin du XVe siècle » ?

tent la forme rectiligne. En dehors, un modillon étrange, qui enferme trois faces humaines dans un ovale unique, est-il un symbole plus ou moins matériel et naïf de la Trinité ?

A voir dans l'église deux statues du xve siècle, l'une d'un évêque bénissant, l'autre de saint Denis ; une pierre commémorative de..... ; une tapisserie très soignée représentant l'adoration des bergers.

Voici quelques éléments qui aideront à une généalogie de la famille et des seigneurs d'Estrées : Des chartes de 1160, à Henri, évêque de Beauvais, confirment la donation faite à Châalis par Pierre de Sorel, Symon de Francières et Thomas d'Estrées, chevalier, sa femme Alvidis et ses enfants, Ébroïn, Hildeburge et Roza approuvant. Il y est fait mention de Moyse, prêtre d'Estrées, de Renaud et Symon, chevaliers, de Francières, frères de Symon, doyen de Pont. — Une charte citée *suprà* ramène Ébroïn. — Avant 1222, Philippe a des différends avec l'abbaye de Saint-Denis. — 1228, Raoul et Arnoul, prévôts royaux. — 1300, Ernoul, chevalier, lequel cite « Pierre li Keus, son chier aïeul », Agnès, mère d'Ernoul, étant fille de Pierre le Queux [1].

La ligne d'Estrées à Montdidier laisse à gauche *Rouvillers*, dont Graves dit que « l'église est de la dernière époque de l'art gothique » et *Grandvillers-aux-Bois* ; puis, à droite, *Hémévillers*. Voici la station de *Moyenneville*, autrefois *Arnel*, que nous négligeons, et de *Wacquemoulin*.

45. Wacquemoulin, dont la voie ferrée va bientôt frôler les maisons, est campé sur le versant d'une vallée ombreuse qu'arrose la rivière d'Aronde.

L'église est de la fin du xiie siècle en partie. Il convient d'y noter une belle Vierge du xvie siècle, vêtue roidement d'une robe de jais blanc d'un dessin Louis XIII ; un saint Christophe, patron du village, et surtout des fonts des débuts

1. Aff. XIV, 258, 261, 464 ; XV, 45, 424 ; XVII, 54 ; XIX, 633.

du XIIIe siècle. J'ai décrit ailleurs leur massif octogonal dont les pans sont encadrés chacun de colonnettes trapues, et couvertes de branches feuillagées, le tout surmonté d'une gorge piquée de fleurettes trilobées. Le triomphe de certains usages liturgiques a conseillé d'appliquer à ces fonts une petite piscine carrée.

46. J'ai déjà parlé aussi de MÉNÉVILLERS, dont la station est voisine. L'église appartient à ce type de petites églises rurales que le XIIe siècle a laissé à Vandeuil, à Roy-Boissy, à Uny, etc. : Nef simple non voûtée, éclairée par de petites fenêtres en plein-cintre haut percées ; avant-chœur moins large, supportant le clocher, voûté d'arète ; sanctuaire semblablement carré. Le clocher est ouvert sur chaque face par quatre petites baies que géminent deux et deux des arcs brisés et soutiennent des chapitaux « ornés d'animaux bizarres », dit Graves. « La corniche est formée », c'est le même Graves qui le note, « de petites arcatures géminées que soutiennent des modillons à billettes ».

Les fonts, en forme de baignoire, sont décorés ou munis sauvagement de deux cordelettes dont les torsions se contrarient. Quelle antiquité convient-il de leur accorder ?

Voir aussi un chef reliquaire de saint Léonard, le patron des prisonniers, et une statuette du même avec sa caractéristique : un malheureux enchaîné ; une poutre de gloire du XVIe siècle ; et sur la place voisine, un calvaire de style Henri II, dont le fût est chargé de sculptures représentant les instruments de la Passion.

47. La vaste silhouette grise de SAINT-MARTIN-AUX-BOIS [1] se dresse, comme une silencieuse apparition à l'extrémité de la plaine, Le chanoine Barraud, l'abbé Martinval, ont, depuis longtemps, avec Graves, décrit cette église, son architecture, ses stalles, etc., et la ferme qui l'avoisine.

1. L'on m'a fait remarquer avec raison que j'avais été trop avantureux pour interpréter l'inscription du calvaire que l'on rencontre à l'entrée du villlage, vers Maignelay. Il faut y lire : Jehan de Pas, prieur.

48. Mais voici Tricot. L'église est un édifice sans caractère architectural. A la chapelle de la Vierge, charmantes statuettes des xve et xvie siècles, entr'autres un saint Jean l'Evangéliste.

J'ai mentionné ailleurs la matrice du sceau de Gillette, dame de Tricot, † *Sigill : Egidie de Tricoc.*

La voie ferrée continue de traverser des cantons qui ne sont pas sans intérêt archéologique : Le *Ployron* où l'église garde une inscription du xve siècle « gravée en creux sur des carreaux vernissés » ; le *Tronquoy*, *Domfront*, où un clocher du xiie siècle montre à ses étages austères des détails de cordons à billettes et de baies caractéristiques [1].

Montdidier, qui est la dernière station de cette course, est assez connu : Eglises du Saint-Sépulcre et de Saint-Pierre.

1. Voir *Promenade Arch.* XIV.

CHAPITRE VIII

DE COMPIÈGNE A CLERMONT

La ligne, en partant d'Estrées-Saint-Denis, au lieu de remonter vers Montdidier, gagne les *Sablons, Moyvillers*, le *Bois-de-Lihus*.

49. Moyvillers, jadis Moinvillers, Moyenvillers, est cité dès le VIIe siècle,

Em. Woillez mentionne à l'église « une chapelle et des ornements du XIe siècle » ou plutôt de la fin du XIIe siècle, s'il s'agit des chapiteaux que j'ai retrouvés dans la sacristie actuelle avec leurs crochets ou paquets de folioles découpées.

A Moyvillers [1], pèlerinage de sainte Geneviève pour obtenir de la pluie.

50. Avrigny rappelle un Aleaume d'Avrigny (1143) ; Sancio, dit Morel, prêtre ou curé, *presbiter de Avrigniaco* (1165-1175) ; Raoul « d'Avrenei » (1201), dont l'écu, dit Peigné-Delacourt, portait, autour de neuf besans, cette légende : ✝ *Sigillum Radulfi de Aurenei* ; plus tard, en 1352, Philippe de Bosquillon, capitaine malgré lui, des Jacques [2].

Catenoy est visité volontiers par les archéologues. Un plateau, d'où l'on jouit d'un horizon étendu et qui a reçu je ne sais pourquoi le nom de camp romain, fournit encore des ustensiles et armes en silex des peuples primitifs.

1. Voir, sur Moyvillers, Louvet : *Histoire et Antiquités du Beauvaisis*, t. I, p. 479 et Aff. XVII, 227 et 498.

2. Aff. XIV. 534 ; XVIII, 619 : *Lettre de Rémission de 1358.*

L'église, du XIe siècle ou de la première moitié du XIIe comme l'attestent les tailloirs formés d'une série de petits listels, ses ornements géométriques en zigzags, en demi-cercles ocellés, en câbles, montre un lanternon central d'un type unique dans nos pays.

« Dans l'intérieur se trouve le tombeau élevé à la mémoire de Jean de Chepoy, amiral de France, mort à Catenoy, lorsqu'il retournait dans ses terres, après être sorti du château de Creil où les ennemis l'avaient emprisonné ».

51. L'église de NOINTEL, il y a longtemps que j'ai pris cette note, est un édifice de plusieurs époques. Le portail que domine un antéfixe, et le clocher sont romans ; les nefs ont été refaites à la fin du XIIIe ; le chœur accuse la fin du XIVe ; les fonts ne manquent pas d'une certaine élégance originale. Ils sont composés d'une cuve hexagonale avec piscine du même style, ornée en bas d'une plinthe, en haut d'une succession d'arcatures dont les courbes s'entrepénétrant viennent reposer deux par deux sur des petits pilastres taillés en pans ou tores adossés à la vasque, tandis que les vides sont meublés de statuettes de sainte Marthe (?) avec sa tarasque, des saints apôtres.

Ces fonts appartiennent au XVe siècle.

Mes fiches, qui sont toujours à la disposition de mes amis, mentionnent : Cardinal Jean Cholet ou de Nointel. — 1477-1502, Charles, originaire d'Artois, seigneur de Contay et de Nointel, de Friancourt et de Marcourt-sur-Somme, bailli de Senlis et d'Amiens, « le plus habile conseiller du duc de Bourgogne », lequel portait : « fascé d'argent et de gueules de six pièces à la bordure d'azur ». — 1493, Michel Le Caron, natif de Nointel, chanoine d'Auxerre, médecin de Charles VIII, lequel avait pour devise : « Largesse et Vertu ». — 1670, le conseiller Olier, marquis de Nointel, ambassadeur à Constantinople. — Louis de Bechaneel, marquis de Nointel, « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois palmes de même ». — 1787, Thomas Ribault, lequel vendit son marquisat au prince de Condé [1].

1. Afforty. IX, 4760, 4765 ; XII, *vininci finem* ; XXIII, 174

Comme ceux de nos chers collègues qui ont bien voulu nous accompagner dans ces courses de clochers, ont pu aisément le constater, il est peu de haltes qui n'aient conservé quelque détail ou objet archéologique digne d'attention et ne fournissent encore à un esprit curieux quelque sujet d'étude. Quel charme secret on éprouve, surtout dans l'atmosphère sacrée des églises, à planer, par la poursuite des joies pures de la science, au-dessus des querelles et des ambitions viles dans lesquelles se consument tant d'existences, et à élever de plus en plus, au contact du beau, l'idéal de son intelligence et de son activité morale.

EUG. MÜLLER

ERRATA

Page 81, ligne 7,	*au lieu de*	racontaient,	*lire*	racontait
Page 86, ligne 24,	—	sar	—	sur
Page 94, ligne 28,	—	comparés	—	comparées
Page 97, ligne 7,	—	des	—	de
Page 104, ligne 8,	—	bourgs	—	bourgeois
Page 123, ligne 10,	—	mytique	—	mythique
Page 146, ligne 20,	—	ses	—	ces

Page 176, ligne 33, — d'Auxerre, d'Angleterre, de Saintonge, *lire* : d'Alsace, d'Angleterre, de Saxe.

Page 244, ligne 37,	*au lieu de*	ta	*lire*	la
Page 249, ligne 19,	—	psycostasie	—	psychostasie
Page 262, ligne 28,	—	saxons	—	saxonnes
Page 275, ligne 12,	—	eptagonal	—	heptagonal
Page 278, ligne 14,	—	on	—	vous
Page 281, ligne 28,	—	orte	—	orle
Page 284, ligne 23,	—	surmontent	—	surmonte

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Décret de reconnaissance d'utilité publique	v
Statuts de la Société	VII
Liste des Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires	XV
État de la Société au 1er janvier 1905	XVII
Sociétés Savantes et Établissements publics correspondants	XXXI
Publications de la Société	XXXV
Jean-Jacques Rousseau au Château de Trie, par le Président Sorel	1
Jeanne d'Arc, drame en trois actes, en vers, par M. l'abbé Humbert	23
L'Ermitage du Saint-Signe, par M. l'abbé Vattier	63
L'Écusson du Pont de Compiègne, par M. Cauchemé	75
Vitraux de la Renaissance, dans les cantons de Lassigny et de Ressons-sur-Matz, par M. l'abbé Gallois	79
Réjouissances publiques à Compiègne, à l'occasion de la paix de Ryswick, par M. Dervillé	97
Le Saint Suaire de Saint-Corneille de Compiègne, par M. le chanoine Morel	109
Un budget de la France, à la veille de la Révolution de 1789, par M. Plessier	211
Courses archéologiques, autour de Compiègne, par M. le chanoine Müller	223
Errata	305